

LE MONDE *diplomatique*

LE ROMAN
DU « GRAND
REMPACEMENT »

PAR VINCENT BERTHELIER
Page 27.

Mensuel - 28 pages

N° 842 - 70^e année. Mai 2024

AUSTÉRITÉ, MARCHÉ, LIBRE-ÉCHANGE...

Faut-il désobéir à l'Europe ?

Le 9 juin, l'élection des eurodéputés opposera des partis qui s'accommodent de la primauté des règles communautaires sur les lois nationales. En France, cette suprématie a été confortée par des décisions de justice et par un consensus entre libéraux et socialistes. En irait-il de même si demain la droite et l'extrême droite dominaient le Parlement européen ? Et qu'en pense la gauche ?

PAR AURÉLIEN BERNIER *

FIN juin 1989, place du Palais-Royal à Paris. La section du contentieux du Conseil d'État enregistre la requête de Raoul Georges Nicolo, conseiller municipal de la commune du Gosier en Guadeloupe. Quelques jours plus tôt, le 18 juin, les Français ont élu leurs représentants au Parlement européen. Nicolo estime que les électeurs d'outre-mer n'auraient pas dû prendre part au scrutin dès lors qu'ils ne résident pas sur le Vieux Continent. L'argumentation tient sur une feuille et les juges peinent à la comprendre. Mais cette demande curieuse leur fournit l'occasion d'écrire un grand arrêt de la jurisprudence, sans doute le plus déterminant en matière d'intégration européenne. Un tournant dans une longue histoire, très politique (1).

* Auteur de *La Gauche radicale et ses tabous. Pourquoi le Front de gauche échoue face au Front national*, Seuil, Paris, 2014.

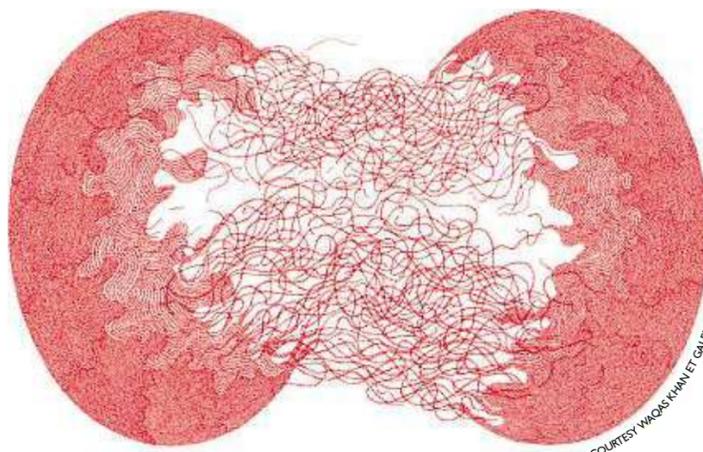
En 1951, le traité qui instaure la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) crée une cour de justice. Elle doit régler les différends entre États membres, mais la convention ne l'érige pas au-dessus des tribunaux nationaux. En matière de droit international, la France s'en tient depuis les années 1920 à la doctrine dite « Matter » (du nom d'un premier président de la Cour de cassation, Paul Matter) : un traité entre États prime sur une loi si et seulement si elle est antérieure à sa ratification. C'est le principe de la loi-écran : aucune norme, fût-elle internationale, ne peut s'opposer à l'expression par la loi de la volonté générale. Quant à la Constitution, elle se situe toujours au sommet de la hiérarchie des normes.

(Lire la suite pages 20 et 21.)

(1) Patrick Frydman, « Il y a trente ans, l'arrêt Nicolo : petite histoire d'un grand arrêt », conférence du 14 octobre 2019, www.conseil-etat.fr

D'ATTAQUES EN RIPOSTES, L'ENGRENAGE AU PROCHE-ORIENT

Israël-Iran, la guerre qui vient



WAQAS KHAN. – « Detonate » (Exploser), 2022

RÉPLIQUER mais sans trop faire de mal, c'est la ligne de conduite choisie par l'Iran et Israël pour clore une passe d'armes dont on a pu craindre pendant plusieurs jours qu'elle dégénère en conflit régional de grande intensité. La séquence en trois temps a commencé le 1^{er} avril avec un bombardement israélien contre une annexe du consulat iranien de Damas. Cette attaque a provoqué la mort de plusieurs gardiens de la révolution affectés au soutien militaire et logistique des alliés régionaux de Téhéran. Moins de deux semaines plus

tard, dans la nuit du 13 au 14 avril, la République islamique déclençait l'opération « Promesse honnête » avec une salve de trois cents drones et missiles, que la défense antiaérienne israélienne interceptait, pour la plupart, avec l'aide des États-Unis, de la France et du Royaume-Uni. Présentée comme un échec total par Israël et les Occidentaux, la riposte avait en réalité été annoncée plusieurs heures avant son déclenchement : la diplomatie iranienne avait en effet pris soin d'avertir les États-Unis et, par conséquent, Israël. L'opération n'a pas ciblé de centres urbains ou économiques. Les Iraniens signifiaient ainsi qu'ils ne souhaitent pas faire de victimes civiles, et que « l'affaire [était] close ».

Dès lors, le monde a attendu avec appréhension « la riposte à la riposte à l'attaque », pour reprendre la boutade d'un commentateur d'Al-Jazira (16 avril). Elle est venue le vendredi 18 avril à l'aube sous la forme de tirs de drones israéliens contre une base aérienne proche d'Ispahan. Un bombardement hautement symbolique puisque l'attaque a ciblé sans trop faire de dégâts matériels une province où se situe le site nucléaire de Natanz, pièce maîtresse du programme iranien d'enrichissement

de l'uranium. « Une riposte de désescalade », estime M. Guillaume Ancel, ancien officier français et écrivain (1). Mais les choses pourraient bien ne pas en rester là.

PAR AKRAM BELKAÏD

L'armée israélienne – qui a livré bataille à sept reprises contre ses voisins depuis 1948, la dernière fois au Liban en 2006 (2) – est bel et bien au seuil d'un huitième conflit : il l'opposerait cette fois à l'Iran. Le prélude à cet affrontement annoncé débute à la fin des années 2000, avec l'assassinat de plusieurs scientifiques iraniens impliqués dans le programme de développement nucléaire de leur pays et de pasdarsans déployés en Syrie pour soutenir le régime de M. Bachar Al-Assad ou au Liban afin d'appuyer la branche armée du Hezbollah. Comme l'a montré le triptyque singulier d'avril, cette confrontation à bas bruit risque à tout moment de déraper puis d'embraser le Machrek, et au-delà.

(Lire la suite page 8.)

(1) « Explosions en Iran : « Israël a mené une riposte de désescalade », France 24, 19 avril 2024.

(2) Lire Tania-Farah Saab, « Un conflit de trente-trois jours », dans « Liban. 1920-2020, un siècle de tumulte », *Manière de voir*, n° 174, décembre 2020 - janvier 2021.

Assureurs sans risques

PAR BENOÎT BRÉVILLE

MONSIEUR Henri de Castries, alors patron du groupe Axa, avait prévu dès 2015 : si la crise climatique vient à s'aggraver, mieux vaut ne pas trop compter sur les compagnies d'assurances. « Une augmentation de deux degrés de la température moyenne dans le monde peut encore être assurable, annonçait l'homme d'affaires, mais ce qui est certain, c'est qu'une hausse de quatre degrés ne l'est pas. » Finalement, un réchauffement de 1,2 °C a suffi pour que State Farm, l'un des poids lourds du secteur, tourne le dos à la Californie. En cause ? Une « augmentation rapide de l'exposition aux catastrophes ». Depuis un an, l'entreprise n'y signe donc plus de nouveaux contrats pour les habitations et les commerces, et elle vient de résilier 72 000 polices. Un procédé de plus en plus courant aux États-Unis, notamment en Louisiane, où 17 % des propriétaires ont vu leur contrat annulé en 2023. Les clients malheureux peuvent se tourner vers la concurrence, qui leur proposera des tarifs prohibitifs et des clauses baroques, comme le refus de couvrir les catastrophes qui, comme les ouragans, portent un nom.

Tempêtes, sécheresses, inondations... Partout dans le monde, la multiplication des aléas climatiques entraîne des pertes considérables pour les assureurs. Lesquels, dans ce genre de cas, ne se posent pas trop de questions. Si un risque devient trop onéreux, ils augmentent le montant de leurs primes ; si cela ne suffit pas, ils cessent de le couvrir. Avec le réchauffement et sa « hausse de la sinistralité », tous les pays abritent désormais des régions susceptibles de devenir non rentables. Non plus seulement les îles Tuvalu, l'Angola ou le Bangladesh, jugés comme tels depuis bien longtemps, mais l'Australie, l'Espagne, l'Italie. En France, le gouvernement s'en soucie au point d'avoir créé une mission d'évaluation qui vient de rendre ses conclusions : il faut opérer un « rééquilibrage financier » et « renforcer les efforts de prévention » – c'est-à-dire augmenter les cotisations, faire payer l'État et abriter sa voiture en cas de grêle.

À en croire leurs dirigeants, les compagnies d'assurances serviraient d'éclaireuses. En se détournant des zones à risques, en présentant la facture réelle des catastrophes

naturelles, elles participeraient à une prise de conscience. Faute de couverture satisfaisante, les gens délaisseront les territoires dangereux, ce qui dessinera une géographie sociale enfin adaptée au dérèglement climatique.

Mais les choses ne se passent pas du tout ainsi. Même boudées par les assureurs, les régions exposées continuent de gagner des habitants. En France, rien n'enraye le goût pour le soleil du Sud et les paysages de l'Atlantique, ni les sécheresses, ni les tempêtes. Aux États-Unis, la population augmente en Géorgie, en Caroline du Nord, au Texas. Et les retraités affluent toujours en Floride, première au palmarès du prix des assurances-habitation (6 000 dollars par an en moyenne). Les cotisations exorbitantes et les risques d'incendie n'empêchent pas non plus la prolifération des maisons à proximité des forêts américaines, surtout depuis que la pandémie de Covid-19 a révélé aux cadres les charmes du télétravail dans la nature (1). Les plus riches ne renoncent pas à leurs préférences. Et les plus pauvres s'installent où ils peuvent. Si personne ne veut les couvrir, ils ne déménagent pas ; ils vivent sans assurance.

Six millions de propriétaires américains se trouvent aujourd'hui dans cette situation, coincés dans un logement qui a perdu toute valeur. Le moindre accident peut les conduire à la faillite, à l'impossibilité de rembourser leurs crédits, avec un risque de réaction en chaîne pour les banques et le marché immobilier. Afin d'éviter une crise généralisée, les pouvoirs publics mettent la main à la poche. La Louisiane subventionne les compagnies pour qu'elles continuent d'y opérer, la Floride propose une couverture publique, dont le nombre de souscripteurs a triplé depuis 2019. Les seuls à ne prendre aucun risque sont les assureurs.

(1) Renée Cho, « With climate impacts growing, insurance companies face big challenges », Columbia Climate School, 3 novembre 2022, www.news.climate.columbia.edu

★ SOMMAIRE COMPLET EN PAGE 28

ÉDITION ABONNÉS
INTERDIT À LA VENTE

IRIS SUP
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
EN RELATIONS INTERNATIONALES

TITRES DE NIVEAU 7 RECONNUS PAR L'ÉTAT, ENREGISTRÉS AU RNCP
(arrêté du 23-02-17 paru au JO du 03-03-17)

DIPLÔMES DE NIVEAU BAC+4 ET BAC+5 EN PRÉSENTIEL ET À DISTANCE

- Parcours **Géopolitique et prospective**
- Parcours **Défense, sécurité et gestion de crise**
- Parcours **Géoéconomie, gestion des risques et RSE**

• Parcours **Stratégique**

• Parcours **Opérationnel**

• Parcours **Plaidoyer et communication d'influence**

+33 (0)1 53 27 60 74 • formations@iris-france.org

L'ÉCOLE DE L'IRIS
INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES
Établissement d'enseignement technique supérieur privé
enregistré auprès du rectorat de Paris
2 bis, rue Mercœur - 75011 PARIS - FRANCE

iris-sup.org



Attention danger populisme

La fait l'École des hautes études commerciales (HEC) puis du business, comme son père. Il manage désormais l'administration française. Le ministre de la fonction publique Stanislas Guerini voudrait pouvoir licencier plus facilement les tire-au-flanc. Le gouvernement doit économiser 10 milliards d'euros en 2024.

Deux maisons de campagne, un appartement parisien de plus de 200 mètres carrés : le patrimoine de M. Guerini s'élevait à 4 millions d'euros en 2022. Aux 80 000 fonctionnaires qui n'ont pas obtenu d'habitation à loyer modéré (HLM) en 2023 faute de place, aux millions de Français dont les revenus ne suffisent plus à se loger, le gouvernement promet non pas de financer le besoin en logements sociaux, mais d'expulser les locataires qui dépasseraient les plafonds de revenus. Ou, comme l'écrivait les Gracques dans une note en 2021, d'«accélérer la rotation dans le parc social».

Ce think tank compte dans ses rangs M. François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France. Lequel bénéficie d'une indemnité logement de 6 182 euros par mois, en plus de son salaire de 25 321 euros (1). Le prix d'un homme de convictions (le catholicisme social n'exclut pas un peu d'aisance) : après «quinze ans sans que les gouvernements tiennent (...) leurs engagements», s'est-il agacé lors d'une conférence en mars dernier, il faudrait s'occuper «enfin sérieusement» des dépenses publiques. Effectifs réduits, sites fermés : M. Villeroy a montré l'exemple. Et quand trois agents de la Banque de France se sont suicidés en 2023, le grand commis de l'État n'a pas hésité à déclencher un «plan bien-être au travail» (2).

M. Pierre Moscovici confirme que M. Villeroy de Galhau a le «service public chevillé au corps». Il s'y connaît. Quand le gouvernement a admis en février une nette aggravation du déficit, le premier président de la Cour des comptes a exigé 50 milliards d'euros d'économies. «Pas de secteur totalement sanctuarisé. La sphère sociale (...) doit contribuer», a tancé M. Moscovici. Qui a choisi d'ajouter ses pensions d'élus et de commissaire européen à son traitement de haut fonctionnaire pour percevoir 23 000 euros par mois.

«On ne peut pas continuer avec ce niveau de générosité», s'offusquait M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général du budget, dans L'Opinion le 17 avril. Il pensait lui aussi aux prestations sociales. Au titre de sa mission en cours sur les rentes, le député Renaissance du Gers a d'emblée exclu une réforme de l'imposition du capital. En 2023, il possédait 353 000 euros d'actions Bouygues Telecom, son ancien employeur.

Selon un rapport de France Stratégie paru cet automne, la politique menée depuis 2017 – instauration d'un prélèvement à taux unique sur les revenus financiers, suppression de l'impôt sur la fortune, baisse de celui sur les sociétés... – n'a fait qu'accroître les revenus financiers de contribuables parmi les plus aisés. Le ministre de l'économie Bruno Le Maire entend poursuivre dans cette voie. «Bas les masques sur le populisme!», tweetait-il le 23 mars dernier.

GREGORY RZEPSKI.

(1) «Rapport annuel de la Banque de France 2023», 15 mars 2024, www.banque-france.fr
(2) Clotilde Mathieu, «Banque de France : dès 2019, un rapport pointait le risque de suicides», L'Humanité, Saint-Denis, 9 octobre 2023.

Combats sociaux

L'article «Mais que faut-il faire pour gagner?» (avril) a suscité de nombreuses réactions. Adhérant au constat établi par M. Philippe Poutou sur les raisons des échecs des récents mouvements sociaux en France, M. Gérard Volat estime que d'autres voies existent pour que les protestataires obtiennent gain de cause :

Il existe un levier important pour l'émancipation des populations qui constitue un réel contre-pouvoir permanent face à l'oligarchie dominante : le référendum d'initiative citoyenne (RIC) constituant, celui-là même qui fut réclamé par le mouvement des «gilets jaunes» et que plébiscite une large majorité de Français. Nos voisins suisses bénéficient de ce pouvoir d'initiative populaire qui leur a permis de s'attribuer un treizième mois de retraite, le 3 mars dernier. Ce droit d'initiative, ils l'ont obtenu en 1874 et 1891 suite à de nombreuses luttes. Ce changement institutionnel doit devenir prioritaire en France, encore faudrait-il que les syndicats, une majorité de parlementaires et les partis politiques n'y soient pas hostiles.

Pour M. Pierre Leyraud, il convient avant tout de définir le sens que l'on donne au verbe «gagner» et donc d'établir les objectifs concrets de la mobilisation populaire :

Face à un capitalisme destructeur, il faut relever la tête, mais est-ce qu'on la relève pas mieux si on a un autre horizon que celui imposé par le gouvernement ? Dans la période actuelle,

COURRIER DES LECTEURS

le mouvement syndical et l'opposition politique de gauche semblent incapables de donner aux luttes sociales des perspectives qui leur permettraient de dépasser le stade des revendications sectorielles et de défense des acquis (...). Si nous voulons obtenir des gains, nous devons prendre conscience de pourquoi et comment les luttes des uns sont ou peuvent devenir les luttes des autres. Cette «équivalence» des combats, surtout portée par les forces syndicales, mais prenant aussi appui sur les luttes au quotidien pour avoir une vie digne dans un environnement sain, doit dépasser le stade des revendications en apparence isolées les unes des autres et doit avoir un point de mire politique. Hélas, l'état actuel des forces politiques de gauche n'incite pas à l'optimisme.

M^{me} Corinne Brunn estime, quant à elle, que rien n'est possible sans une adhésion des forces de l'ordre aux idées de changement :

Le hiatus entre manifestations de masse organisées et actions violentes de plus petits groupes n'est pas comblé. Ces derniers déclenchent la réaction des forces de l'ordre et justifient leur mobilisation et leurs violences. Mais dans l'histoire, les révolutions réussies se sont faites avec les forces de l'ordre ou l'armée. Lors de la Commune de Paris (1871), les soldats de la capitale ont fraternisé avec les communards. En 1917, les premiers révolutionnaires ont été les soldats et les marins qui ont brandi la crosse en l'air. La force du capitalisme, c'est le contrôle du capital, des médias de propagande, et son pouvoir lui vient de ce qu'il tient en main l'armée républicaine et «démocrate». Sans son armée protectrice, il tremblerait sur ses bases.

Sionisme

À la suite de l'article «Dieu n'existe pas, mais il nous a donné cette terre» (avril), M^{me} Nicoleta Stroe estime que le sionisme ne fut pas le seul courant politique à tenter de refaçonner le judaïsme :

Les mouvements socialistes, contemporains du sionisme, et en concurrence avec lui, ont eux aussi cherché à transformer la judéité en une appartenance nationale : le Bund (créé en 1897) et Yevsektsia, la section juive du Parti communiste soviétique (créée fin 1918), en sont deux exemples. (...) Lorsqu'on évoque le sionisme, il est également important de rappeler les nationalismes d'Europe centrale et de l'Est, ainsi que l'échec de l'acculturation promue par la Haskala, un mouvement de pensée juif influencé par les Lumières. Ainsi, la judéité comme appartenance nationale n'a pas été une invention sioniste, mais elle fut orientée par les constructions environnantes et par la persistance du statut d'intrus imposé par les nations européennes en construction.

Vous souhaitez réagir à l'un de nos articles :

Courrier des lecteurs, 1, av. Stephen-Pichon 75013 Paris ou courrier@monde-diplomatique.fr

RECTIFICATIF

Dans l'article «Le glacis, une obsession russe» (avril), il est affirmé que le dernier dirigeant soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, a accepté la réunification de l'Allemagne et son adhésion à l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) en échange de la promesse orale que des troupes étrangères ne seraient pas déployées sur le territoire de l'ex-République démocratique allemande. En réalité, cet engagement est bien inscrit dans le traité de Moscou du 12 septembre 1990. Les promesses verbales concernent la non-extension de l'OTAN aux pays d'Europe centrale et orientale faisant alors partie du bloc soviétique.



CIGALES

Cette année, deux espèces de cicadidés vont émerger en même temps du sol américain après plusieurs années de gestation souterraine. Un phénomène qui passionne les scientifiques (Le Temps, 13 avril 2024).

La dernière fois qu'un tel phénomène s'est produit, le président des États-Unis s'appelait Thomas Jefferson – c'est dire. Comme en 1803, deux des quinze populations de cigales périodiques recensées aux États-Unis, celles baptisées «couvains XIX et XIII», vont sortir de terre et gagner les arbres pour se reproduire (...). [Ces] espèces connues du genre *Magicicada* ne se reproduisent que tous les treize ans pour les unes et dix-sept ans pour les autres. (...) Cette émergence synchronisée, qui s'étale néanmoins sur plusieurs semaines, serait un moyen de submerger les prédateurs. (...) Une question taraboute les chercheurs, même si l'évolution fourmille d'applications des mathématiques : pourquoi la durée de cycle des *Magicicada* correspond-elle à des nombres premiers ? (...) La raison pourrait être de prévenir l'hybridation, les couvains XIX et XIII ne pouvant se rencontrer que tous les treize fois dix-sept, soit deux cent vingt et un ans.

GRIBOUILLIS

À la mi-avril, le président biélorusse était reçu au Kremlin. L'occasion d'évoquer une éventuelle reprise des négociations avec l'Ukraine, comme le raconte le journal russe Moskovski Komsomolets (12 avril).

M. Alexandre Loukachenko a proposé de «relancer les pourparlers de paix engagés à Istanbul au printemps 2022». «Vladimir Vladimirovitch [Poutine], mon instinct ne m'a jamais trompé. Le moment est venu où vos appels à une résolution pacifique du conflit seront accueillis positivement par l'Ukraine», a ajouté le président biélorusse tout en précisant : «S'il n'y a pas de réaction, c'est qu'ils ne veulent tout simplement pas la paix.» M. Loukachenko a également laissé entendre que les négociations devraient commencer avant l'expiration du mandat de M. Volodymyr Zelensky, le 20 mai [alors qu'aucun scrutin n'a été convoqué en raison de la guerre]. «[Son successeur s'il est élu] pourrait dire : "un président illégitime a signé ceci. Je ne vois [dans la signature de M. Zelensky] qu'une sorte de gribouillis".»

LÈCHE

Les sondages continuent de prêter une large avance aux travaillistes menés par M. Keir Starmer lors de l'élection générale à venir au Royaume-Uni. La manière qu'ont les journalistes britanniques d'anticiper cette victoire amuse The Economist (13 avril 2024).

Un journal a publié une interview de deux mille mots de M. Starmer sur les vertus de l'apprentissage de la flûte. Cela ne peut signifier qu'une chose : la saison du léchage de bottes a commencé. (...) Et elle met tout sens dessus dessous. Lorsque M^{me} Rachel Reeves, chargée de l'économie au sein du Labour, a exposé son point de vue sur la conjoncture en mars, un commentateur a trouvé «sa fadeur plutôt excitante». D'autres ont applaudi une intervention «sérieuse», comme si l'ancienne économiste de la Banque d'Angleterre avait bien fait de résister à l'envie de jongler. Les vices deviennent des vertus. Sir Keir fait des promesses de gauche devant des membres du Parti travailliste puis les abandonne ? Plutôt que de dénoncer un menteur, on salue un chef de l'opposition qui fait «son devoir».

TECH

Google a licencié vingt-huit employés qui avaient protesté contre le contrat d'informatique conclu par le géant de la technologie avec le gouvernement israélien, raconte le Wall Street Journal (18 avril 2024).

Le président-directeur général (PDG) Sundar Pichai a déclaré que, s'il était important de préserver une culture d'ouverture, l'entreprise devait également appliquer les règles en vigueur sur le lieu de travail et être «plus concentrée sur la manière dont nous travaillons, collaborons, discutons et même sommes en désaccord». Google n'est pas le lieu «pour discuter de questions embarrassantes ou pour débattre de politique», a écrit M. Pichai dans un courriel. «Nous vivons un moment trop important en tant qu'entreprise pour nous laisser distraire», a-t-il ajouté. No Tech for Apartheid, le groupe qui a organisé les manifestations auxquelles ont participé les employés, a déclaré dans un communiqué : «Cet acte flagrant de représailles montre clairement que Google accorde de l'importance à un contrat de 1,2 milliard de dollars.»

Édité par la SA Le Monde diplomatique. Actionnaires : Société Editrice du Monde, Association Gunter Holzmann, Les Amis du Monde diplomatique, 1, avenue Stephen-Pichon, 75013 Paris. Tél. : 01-53-94-96-01. Télécopieur : 01-53-94-96-26. Courriel : secretariat@monde-diplomatique.fr. Site Internet : www.monde-diplomatique.fr

Directeur : Benoît BRÉVILLE, président, directeur de la publication. Anne-Cécile ROBERT, directrice adjointe.

Autres membres : Vincent CARON, Élodie COURATIER, Pierre RIMBERT. Conseiller éditorial auprès du directeur de la publication : Serge HALIMI. Conseiller en finance et développement auprès du directeur : Bruno LOMBARD. Secrétaire générale : Anne CALLAIT-CHAVANEL.

Directeur de la rédaction : Benoît BRÉVILLE. Rédacteur en chef : Akram BELKAÏD. Rédacteurs en chef adjoints : Evelyne PIELLER, Grégory RZEPSKI. Cheffes d'édition : Angélique MOUNIER-KUHN (Manière de voir), Anne-Lise THOMASSON (Le Monde diplomatique). Rédaction : Philippe DESCAMPS, Renaud LAMBERT, Hélène RICHARD, Pierre RIMBERT, Anne-Cécile ROBERT, Christophe VENTURA. Cartographie : Cécile MARIN. Site Internet : Guillaume BAROU. Conception artistique : Nina HLACER, Boris SEMÉNIAKO (avec la collaboration de Delphine LACROIX pour l'iconographie). Archives et données numériques : Suzy GAIDOZ, Maria IERARDI. Mise en pages et photographie : Jérôme GRILLIÈRE, Patrick PUECH-WILHEM. Correction : Dominique MARTEL, Xavier MONTHEARD.

Directeur commercial et administratif : Vincent CARON. Directrice des relations sociales : Élodie COURATIER. Responsable du contrôle de gestion : Zaïa SAHALI. Administration : Sophie DURAND-NGÔ (9674), Sylvia DUNCKEL (9621), Eleonora FALETTI (9601). Courriel : prenom.nom@monde-diplomatique.fr. Fondateur : Hubert BEUVE-MÉRY. Anciens directeurs : François HONTI, Claude JULIEN, Ignacio RAMONET, Serge HALIMI. Publicité : Hélène FAVERIE (01-57-28-38-03). Diffusion, mercatique : Saveria COLOSIMO-MORIN, Maureen DECARPIGNY, Sophie GERBAUD, Sabine GUYE, Adeline KRUG DONAT, Christiane MONTILLET. Relations marchands de journaux (numéro vert) : 0805-050-147. Service relations abonnés. Depuis la France : 03-21-13-04-32 (non surtaxé) www.monde-diplomatique.fr. Depuis l'étranger : (33) 3-21-13-04-32. Conditions générales de vente : www.monde-diplomatique.fr/cgv

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration. © ADAGR, Paris, 2024, pour les œuvres de ses adhérents. Prix de l'abonnement annuel à l'édition imprimée : France métropolitaine : 59 €. Autres destinations : www.monde-diplomatique.fr/abo. Merci à nos acheteurs chez les marchands de journaux de nous signaler toute anomalie au 01-57-28-33-25.

Informez-vous, abonnez-vous
...et contribuez à l'indépendance du Monde diplomatique

1 AN - 12 numéros du Monde diplomatique
+ 6 numéros de Manière de voir pour 89 €

1 AN - 12 numéros du Monde diplomatique pour 59 €

PLUS SIMPLE, PLUS RAPIDE
www.monde-diplomatique.fr/abo

ou téléphonez au 03 21 13 04 32 (du lundi au samedi, de 9 heures à 18 heures)

À renvoyer, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre du Monde diplomatique SA, à l'adresse suivante : Le Monde diplomatique, service abonnements, A 2300, 62066 Arras Cedex 9. Coordonnées : RMD24BA05

M. M^{me}

Nom
Prénom
Adresse
Code postal [] [] [] []
Ville
Courriel

J'accepte de recevoir des offres du Monde diplomatique : Oui Non
J'accepte de recevoir des offres des partenaires du Monde diplomatique : Oui Non

Inclus dans votre abonnement
Le Monde diplomatique chaque mois en version papier
+ 6 numéros de Manière de voir pour approfondir un thème précis grâce à des textes, des cartes, des graphiques...
+ L'accès aux versions numériques des 2 publications
+ 2 ans d'archives du Monde diplomatique
+ Les articles en version audio

Offre réservée aux particuliers jusqu'au 30/09/2024 pour un premier abonnement en France métropolitaine. Entreprises et étranger : nous consulter. En retournant ce formulaire, vous acceptez que Le Monde diplomatique, responsable de traitement, utilise vos données personnelles pour les besoins de votre commande, de la relation Client et d'actions marketing sur ses produits et services. CJ. Je ne souhaite pas recevoir les offres commerciales par voie postale du Monde diplomatique. CJ. Je ne souhaite pas recevoir les offres commerciales par voie postale des partenaires du Monde diplomatique. Pour connaître les modalités de traitement de vos données ainsi que les droits dont vous disposez (accès, rectification, effacement, opposition, portabilité, limitation des traitements, sort des données après décès), consultez notre politique de confidentialité à l'adresse : https://www.monde-diplomatique.fr/diplo/rgpd/ ou écrivez à notre délégué à la protection des données : 67-69 avenue Pierre-Mendes-France 75013 Paris ou dpo@monde-diplomatique.fr. Vous avez le droit de formuler une réclamation auprès de la CNIL. Pour toute question, contactez notre service clients par courriel : abo@monde-diplomatique.fr ou par téléphone au 03 21 13 04 32 du lundi au samedi de 9 heures à 18 heures. Nos CGV sont consultables et téléchargeables en suivant ce lien : https://boutique.monde-diplomatique.fr/cgv/html

UN QUAI D'ORSAY SANS BOUSSOLE

France et Sud global, rendez-vous manqué ?

Après avoir longtemps cultivé une diplomatie autonome, la France ne cesse de s'aligner sur le reste de l'Occident. Les conflits en Ukraine et à Gaza ne l'amènent guère à se distinguer des États-Unis et des autres États européens. Les recompositions géopolitiques en cours et l'affirmation des pays du Sud justifieraient au contraire la poursuite d'une voie « gaullo-mitterrandienne ».

PAR JEAN DE GLINIASTY *

RAYONNEMENT moral et intellectuel, influence économique et force militaire permettent de satisfaire sans effort les intérêts des puissances dominantes. Le monde occidental a ainsi usé, et parfois abusé, de cet ascendant, les États-Unis au premier chef. Mais, pendant longtemps, l'URSS a elle aussi profité d'une véritable emprise idéologique, appuyée sur une doctrine émancipatrice et une puissance militaire adossée à son arsenal nucléaire. Les pays occidentaux voyaient, alors, leurs libertés qualifiées de formelles, leur économie de capitaliste, et leur politique extérieure d'imperialiste.

Le changement de rapports de forces au profit de l'Ouest a été matérialisé par les accords d'Helsinki en 1975, signés par l'URSS, les pays européens, les États-Unis et le Canada. L'Acte final confirmait l'inviolabilité des frontières (et non leur intangibilité comme le souhaitent les Soviétiques, désireux d'exclure toute modification même négociée ou démocratiquement décidée), prônait la coopération économique – nécessaire à l'Union soviétique – et surtout la libre circulation des idées, de l'information et des personnes (la fameuse « troisième corbeille ») (1). Ce traité marquait en réalité le début de la fin de l'URSS : sa légitimité idéologique allait s'estomper progressivement et sa puissance économique faiblir jusqu'à la chute du mur de Berlin.

Ce qui se passe aujourd'hui en Ukraine et à Gaza traduit une même inflexion des rapports de forces, commencée bien avant les événements eux-mêmes, et qui peut être considérée comme un tournant historique : la perte de l'ascendant du monde occidental, sur les plans militaire, économique et axiologique (les valeurs).

En 1953, ce fut un « match nul » en Corée. Mais l'Occident a le plus souvent été défait lors des guerres au Sud depuis 1945 (Vietnam, Afghanistan...) ; et, même quand elles ont été victorieuses (Irak en 2003, Libye en 2011...), ses interventions plus ou moins ponctuelles ont conduit au chaos (2). Seules ont été couronnées de succès quelques opéra-

tions « de police » (République dominicaine en 1965, Panamá en 1989...) ou des missions jouissant d'une large légitimité internationale souvent concrétisée par des résolutions de l'Organisation des Nations unies (ONU), telle la première guerre du Golfe en 1990-1991. Motivées diversement (lutte contre le terrorisme ou le trafic de drogue, ingérence humanitaire, voire considérations géostratégiques), ces guerres avaient en commun le sentiment de la toute-puissance occidentale. Chacune d'entre elles a conduit les gouvernements de l'Ouest à négocier leur départ au bout de quelques années, lorsqu'ils estimaient que ces opérations, en l'absence de véritables victoires, n'étaient plus « soutenables ». Le retrait des forces américaines – qui a parfois pris la forme de débâcles, comme au Vietnam en 1975 ou à Kaboul en 2021 – résultait certes de décisions politiques, appuyées sur des considérations budgétaires ou électorales, mais signifiait surtout l'impossibilité de l'emporter.

Un événement récent illustre la poursuite de cette inflexion des rapports de forces. La perturbation de la navigation en mer Rouge par les houthistes du Yémen, armés par l'Iran, n'a pu être contrée (3). Le commerce maritime mondial, dont 20 % des conteneurs passent par le canal de Suez, est lourdement pénalisé, et l'Égypte gravement fragilisée. Écartant toute intervention terrestre dans un Yémen en état de guerre permanent depuis dix ans, les Occidentaux en sont réduits à tenter de limiter les dégâts au moyen de dispositifs antimissiles portés par leurs flottes croisant en mer Rouge. Face à des guerriers dotés de missiles et de drones fournis par les Iraniens, la puissance technologique et militaire des Britanniques et des Américains reste sans grand effet sur le cours des événements. Seul un cessez-le-feu à Gaza, condition politique posée par les houthistes, pourrait mettre fin à cette profonde déstabilisation. Le temps est fini où l'Occident pouvait intervenir facilement quitte à se retirer ensuite : les technologies militaires sont maintenant partagées par de nombreux pays du Sud, à l'image des drones iraniens ou turcs...

Inefficacité des sanctions

L'OCCIDENT est aussi en train de perdre la bataille des valeurs. Si les opinions du Sud ont été assez choquées par les tueries commises par le Hamas le 7 octobre 2023 – même si l'Inde fut l'un des rares États à exprimer sa sympathie envers Israël –, leur attention s'est vite focalisée sur les bombardements à grande échelle de Gaza. Les 34 000 victimes gazaouies, dont 70 % de femmes et d'enfants, les signes de famine et d'épidémies, les entraves mises à l'aide humanitaire, la destruction systématique du patrimoine bâti ont même fait passer au second plan la question des otages, tandis qu'Israël s'efforce au contraire de poursuivre son offensive. La posture diplomatique américaine a certes évolué au sein du Conseil de sécurité de l'ONU : le veto au cessez-le-feu a laissé la place à la proposition d'une simple trêve (bloquée par la Russie et la Chine), pour finalement entériner – en s'abstenant – la résolution du 25 mars 2024, qui exige le cessez-le-feu et la libération des otages, à la grande

déception d'Israël. Pression de l'électorat démocrate et de certains régimes arabes inquiets pour leur stabilité, violence des images : de multiples facteurs expliquent ce glissement, mais il n'a pas modifié le sentiment que les valeurs occidentales sont à géométrie variable.

L'incrimination rapide du président russe Vladimir Poutine pour crime de guerre en Ukraine alors que le procureur de la Cour pénale internationale (CPI), pourtant venu aux portes de Gaza, n'est pas sorti de son silence assourdissant, a conforté ce sentiment. Les ordonnances de la Cour internationale de justice (CIJ), saisie par l'Afrique du Sud, enjoignant à Israël de faciliter l'accès de l'aide humanitaire ont d'ailleurs été perçues comme une victoire morale, inédite, du Sud global contre un allié majeur de Washington... La poursuite des livraisons de munitions américaines à Israël, la relative prudence des Européens et des médias occidentaux quant à la situation humanitaire des Palestiniens ont définitivement accredité l'idée du « deux poids, deux mesures ». Les leçons de respect des droits humains prodiguées



KHALDOUN HIJAZIN. – « Mind the Gap » (Attention à l'écart), 2021

par l'Occident sont de moins en moins admises, quand elles ne contribuent pas à accélérer la perte de son ascendant moral.

La situation ne paraît pas meilleure sur le plan économique. Longtemps, les pays du G7 ont pu imposer des déluges de sanctions aux nations dont la politique leur déplaisait : Chine, Syrie, Venezuela, etc. L'embargo américain sur Cuba est toujours en vigueur après plus de six décennies, et ce malgré sa condamnation tous les ans par l'Assemblée générale des Nations à la quasi-unanimité de ses États membres (en 2023, seuls les États-Unis et Israël ont voté contre, et l'Ukraine s'est abstenue). Si certaines mesures restrictives ont bien été adoptées par le Conseil de sécurité de l'ONU (Irak, Iran, Corée du Nord), leur effet politique se révèle presque toujours nul, à la différence de leurs effets économiques, souvent désastreux pour les populations... Ce n'est plus le cas avec les quelque quinze mille punitions infligées à Moscou après l'invasion de l'Ukraine. Si elles n'ont conduit, malgré leur caractère massif et coordonné, ni à un changement de régime, ni à un affaiblissement de l'effort de guerre russe, ni à une inflexion de la politique menée, c'est surtout leur inefficacité économique qui surprend les Occidentaux. À l'encontre de toutes les prévisions, la Russie a vite retrouvé un taux de croissance – 3,6 % en 2023 selon le Fonds monétaire international (FMI) – supérieur à celui des États-Unis, tandis que l'Union européenne tombait en quasi-récession. Le revenu réel des Russes a même augmenté pour la première fois depuis plus de dix ans, l'investissement a repris, l'inflation et le déficit sont contenus (4).

Cette bonne tenue tient à l'économie de guerre et aussi au nombre important de pays du Sud qui ne participent pas au dispositif de sanctions. La puissance commerciale, financière, technologique a cessé d'être l'apanage des Occidentaux. La Russie a réorienté son économie vers le Sud global. Le commerce russo-chinois se fait désormais en yuans, et d'autres pays suivent cet exemple. Au mécanisme de paiements internationaux Swift, il est désormais possible de substituer le China International Payments System (CIPS). Le gel des quelque 300 milliards de dollars de réserve de la banque centrale russe déposés dans des établissements occidentaux a conduit de nombreux pays à lancer la diversification de leurs propres réserves (or, devises variées, renminbi, voire yuan numérique, de plus en plus utilisé). Le groupe des Bric+ (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud, Égypte, Émirats arabes unis, Éthiopie, Iran) représente 27 % du produit intérieur brut (PIB) mondial et travaille à la création d'une devise spécifique. De nouveaux circuits financiers se mettent en place de façon irréversible, au détriment du monopole occidental.

La politique étrangère française semble, pour l'instant, rester insensible à ce tournant majeur des relations internationales. Enerrée dans des mécanismes toujours plus nombreux de solidarité occidentale et européenne, la France dispose de peu de marges de manœuvre. Sur le plan militaire, elle a pris sa place dans la coalition navale antihouthistes (placée sous commandement français), sans toutefois aller jusqu'à bombarder le Yémen, comme ses alliés britannique et américain. Sur le plan politique, le soutien militaire à l'Ukraine dépasse même celui de ses partenaires en n'excluant pas, selon le président Emma-

nuel Macron, l'envoi de troupes au sol (5). Et, sur celui des valeurs, son ton modéré et son silence relatif sur la situation de la population de Gaza tranchent avec ses nombreuses manifestations de solidarité avec Israël après le 7 octobre, puis après les attaques iraniennes du 13 avril. L'idée d'une coalition anti-Hamas, avancée imprudemment au lendemain des massacres par le président Macron – à la surprise, semble-t-il, du Quai d'Orsay –, a fait des ravages dans le monde arabe, où l'on reste majoritairement persuadé que, malgré les atrocités commises, le Hamas participe à la résistance palestinienne.

Une position toujours plus « occidentaliste »

AU Sud, et dans les pays arabes en particulier, on peine à distinguer une singularité française, au grand dam de nombreux diplomates spécialistes du Proche-Orient qui se sont exprimés dans une note adressée à leur hiérarchie (6). Du point de vue économique, rien ne la distingue des politiques de sanctions menées par les Occidentaux et les Européens. Elle n'a pas su, ou pas voulu, sauver l'accord de 2015, qui levait les restrictions imposées à Téhéran en échange de l'arrêt de son programme militaire nucléaire, accord dénoncé unilatéralement par le président Donald Trump. Malgré l'expression publique de sa désapprobation et de ses regrets, elle a donc suivi le mouvement. Elle n'a même pas protégé ses entreprises et ses investissements en Iran, en Russie et ailleurs contre les sanctions secondaires infligées par les États-Unis à ceux qui souhaitaient respecter l'accord. Elle a voté au Conseil de l'Union européenne des mesures inspirées du modèle américain contre les sociétés de pays tiers qui continuent à entretenir des liens non militaires avec des pays sous sanctions.

Après l'attaque massive de l'Iran contre Israël en riposte au bombardement de son consulat à Damas (lire l'article d'Akram Belkaid pages 1 et 8), les appels au calme français ont semblé surtout dirigés contre l'Iran, dont l'ambassadeur a été convoqué par le ministre Stéphane Séjourné. Pourtant, la France souhaiterait, surtout à l'ap-

proche d'élections qui pourraient ramener M. Trump au pouvoir, faire entendre une voix particulière sur la scène internationale à défaut d'entraîner l'Europe. Paris conserve de bonnes relations avec Pékin malgré les pressions américaines et la gêne de la plupart de ses alliés, sauf l'Allemagne. Lors d'un voyage fin mars 2024, le président Macron a renoué avec le Brésil, à qui il reprochait naguère sa complaisance envers Moscou.

Il reste qu'au moment où le monde se fragmente en pôles de puissance, Paris peine à trouver sa place. Tout se passe comme si l'invasion de l'Ukraine avait cristallisé sa diplomatie sur une position « occidentaliste » et l'avait encore éloigné de l'héritage « gaullo-mitterrandien ». C'est pourtant précisément parce que le monde change au profit des pays du Sud que cette référence redevient une perspective.

(1) Lire Philippe Devillers, « La conférence d'Helsinki : sécurité et coopération », *Le Monde diplomatique*, juillet 1973.

(2) Lire Anne-Cécile Robert, « Origines et vicissitudes du « droit d'ingérence » », *Le Monde diplomatique*, mai 2011.

(3) Lire Tristan Coloma, « Les houthistes défont Washington », *Le Monde diplomatique*, mars 2024.

(4) Cf. Agathe Demarais, « 10 points sur les sanctions », 18 janvier 2024, <https://legrandcontinent.eu>

(5) Lire Serge Halimi et Pierre Rimbart, « Les nouveaux chiens de guerre », *Le Monde diplomatique*, avril 2024.

(6) Georges Malbrunot, « Conflit Israël-Hamas : des ambassadeurs au Moyen-Orient manifestent leur inquiétude », *Le Figaro*, Paris, 13 novembre 2023.

* Ancien ambassadeur de France à Moscou (2009-2013), directeur de recherche à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS). Auteur de *France, une diplomatie déboussolée*, L'Inventaire, Paris, 2024.

TOUTES LES ARCHIVES DU « DIPLO »
depuis 1954

- plus de 800 numéros du journal
- plus de 2 500 cartes
- plus de 50 000 documents accessibles en ligne grâce à un puissant moteur de recherche

ABONNEZ-VOUS
www.monde-diplomatique.fr/archives

Madrid, refuge

TROTTOIRS immaculés, grandes avenues ouvertes et bordées d'arbres, passants chics, restaurants gastronomiques... Le quartier madrilène de Salamanca, où le revenu médian place ses habitants dans le 1 % le plus riche d'Espagne, arbore les attributs habituels des beaux quartiers d'une capitale européenne. Ce fief de la haute bourgeoisie, prudemment épargné par les bombes de Francisco Franco lors du siège de la ville entre 1936 et 1939, accueille désormais une nouvelle population étrangère tout aussi aisée.

« Il y a environ cinq mille riches Vénézuéliens à Salamanca », constate David Placer, qui se présente comme un « journaliste indépendant spécialiste de la communauté vénézuélienne ». M. Juan Carlos Gutiérrez fait partie de ces personnes fortunées. Il nous accueille chaleureusement dans son nouveau restaurant, El Impero. Les détails sont soignés, à l'image de cet avocat pénaliste aujourd'hui spécialisé dans le droit international relatif aux droits humains, dans le privé mais aussi auprès de la Cour pénale internationale (CPI). Cuisine ouverte, chefs italiens, opéra chanté par un artiste équato-guinéen, ambiance cosmopolite : l'avocat des figures de l'opposition au chavisme semble ravi de son premier investissement en Espagne.

Restaurants italiens et appartements de luxe

Trois anciens présidents mexicains de droite ont aussi choisi de s'installer à Madrid : MM. Felipe Calderón, Enrique Peña Nieto et Carlos Salinas de Gortari, lequel a récemment obtenu la nationalité. Depuis 2013, ils sont nombreux à avoir, comme eux, choisi la capitale espagnole pour nouveau havre. Ces Vénézuéliens, Mexicains, Colombiens venus investir ici, et parfois vivre et travailler, jettent cependant souvent leur dévolu sur des biens plus discrets – et plus coûteux – que des restaurants italiens. En particulier des appartements entièrement rénovés avec le plus grand luxe par des promoteurs spécialisés. Le quartier de Salamanca en regorge. « Ils font trois cents à quatre cents mètres carrés, c'est quelque chose de normal pour ce type d'appartements, pour un prix moyen de 12 000 à 14 000 euros le mètre carré », nous expliquent M^{me} Ofelia Núñez et M. Carlos de Almeida, respectivement directrice de l'investissement résidentiel et directeur des nouvelles constructions résidentielles de la branche espagnole de l'entreprise américaine de conseil en immobilier Coldwell Banker Richard Ellis (CBRE). Le prix moyen du mètre carré dans la capitale était évalué à 4 335 euros en mars 2024, contre 3 741 euros deux ans plus tôt.

Les changements introduits par le Parti populaire (PP, droite) en 2013 expliquent en grande partie l'intérêt soudain des Latino-Américains pour l'immobilier de luxe à Madrid. « L'une de ces dispositions est la création des Socimi [sociétés anonymes cotées d'investissement immobilier], des entreprises consacrées à la spéculation immobilière et qui ne paient presque aucun impôt sur les bénéfices », nous explique M^{me} Valeria Racu, porte-parole du Syndicat des locataires de Madrid. Cela permet un cycle spéculatif très rapide. Le clan de M. Henrique Capriles Radonski, candidat à la présidentielle vénézuélienne contre Hugo Chávez en 2012 puis contre M. Nicolás Maduro en 2013, s'est très vite montré friand de ce nouveau régime fiscal, comme en témoigne le lan-



© DAVID CANALES / SOPA IMAGES / SIPA USA - ALAMY LIVE NEWS

DAVID CANALES. – Manifestation d'opposants au président vénézuélien Nicolás Maduro, Madrid, 2023

Depuis le milieu des années 2010, de riches Latino-Américains, en particulier vénézuéliens, choisissent de s'installer dans la capitale espagnole. En parallèle, des centaines de milliers de leurs compatriotes moins privilégiés viennent occuper les emplois les plus précaires ou monter des petits commerces. Parmi eux, de potentiels futurs électeurs que la droite cherche à séduire.

PAR HÉCTOR ESTRUCH
ET VLADIMIR SLONSKA-MALVAUD *

cement des sociétés Agartha (2014) et Orinoquia Real Estate (2017), destinées respectivement au *coworking* et aux locations de courte durée de logements de standing.

« Madrid propose la pression fiscale la plus réduite de toutes les régions espagnoles », se félicite M^{me} Kuka Jiménez, directrice de la communication d'Invest In Madrid, un organisme qui dépend de la direction de l'économie de la communauté autonome. « Elle est actuellement la seule à ne pas avoir ses propres impôts locaux », s'enthousiasme-t-elle. Un choix qui lui a permis de devenir le principal point d'entrée des investissements directs étrangers, avec plus de 50 % du total de ceux réalisés dans le pays (1). « Un énorme dumping fiscal », selon M. Pablo Carmona, de la Fondation des communs.

« Toutes les semaines, nous avons deux ou trois investisseurs en provenance d'Amérique latine qui cherchent à acquérir une résidence, à 80 % à Madrid », raconte le cofondateur du cabinet Cremades & Calvo-Sotelo. M. Javier Cremades, l'un des plus prestigieux avocats du pays, nous reçoit dans ses locaux tapissés de portraits des deux fondateurs. Depuis la très chic rue Jorge Juan, en plein quartier de Salamanca, M. Cremades fournit des conseils aux fortunes étrangères désireuses de s'implanter en Espagne et aide en matière de droits humains. Notamment en soutenant l'opposition vénézuélienne en exil. « Nous avons aussi travaillé pour l'administration [du « président par intérim » autoproclamé de 2019 à fin 2022] Juan Guaidó afin de tenter de récupérer des actifs [de l'État vénézuélien au profit de cette administration parallèle] ».

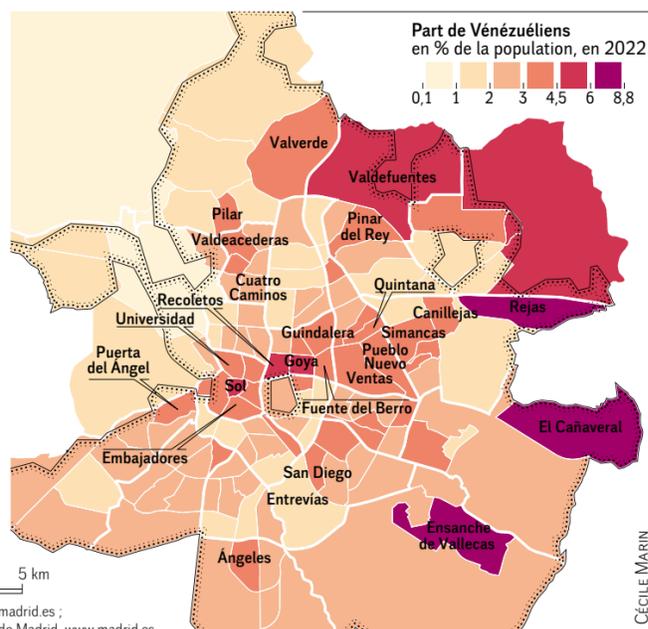
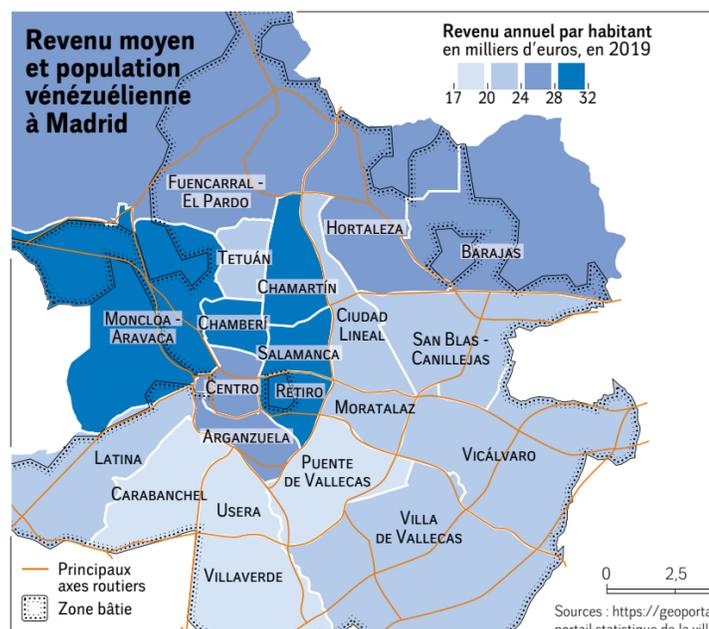
L'argent n'est cependant pas le seul motif d'émigration. Les Vénézuéliens récemment arrivés à Madrid en délicatesse avec le gouvernement de M. Maduro sont nombreux. « En 2017, j'étais physiquement épuisé », confie M. Gutiérrez, désormais associé du cabinet Cremades & Calvo-Sotelo. Il fuit alors le pays et abandonne ses affaires, dans l'hôtellerie et la vente de voitures. M. Antonio Ledezma, maire de Caracas de 2008 à 2015 et l'un des opposants les plus hostiles au pouvoir, quitte également le pays en 2017. À peine arrivé, il se voit offrir la nationalité espagnole par l'ancien président du gouvernement Mariano Rajoy (PP), et la refuse. D'autres l'acceptent, comme le père de l'opposant radical Leopoldo López, M. Leopoldo López Gil, aujourd'hui député européen du PP, les parents de M. Capriles Radonski, ou M. Miguel Henrique Otero. Ce dernier a vu le journal vénézuélien dont il est directeur et propriétaire, *El Nacional*, un temps favorable à Chávez lorsque celui-ci cheminait vers sa première élection (1998), attaqué par le pouvoir actuel. Il dirige désormais une édition numérique du titre depuis chez lui, dans le quartier de Salamanca, dont il définit la ligne comme « opposée aux populismes de gauche ».

« C'était plus facile que d'aller aux États-Unis »

Tous les nouveaux arrivants à Madrid en provenance d'Amérique latine ne sont pourtant pas des multimillionnaires, d'anciens dirigeants de droite ou des opposants politiques. « Le nombre de Vénézuéliens a explosé dans les quartiers d'Entrevías ou de San Diego », observe Placer. Ce sont des quartiers pauvres de Madrid. « Outre l'opposition en exil, beaucoup de Vénézuéliens sont venus en Espagne dans l'espoir d'une vie meilleure.

Un détour par le marché couvert de Maravillas, dans le quartier populaire de Tetuán, permet de s'en rendre compte. Le bâtiment abrite de nombreux étals, la plupart tenus par des Latino-Américains. En plus de la farine de maïs qui permet de confectionner les *arepas*, des petits pains typiques de la cuisine colombienne et vénézuélienne, on y trouve des piles d'exemplaires du bimensuel gratuit *El Venezolano*. M. Miguel T. a installé là son commerce d'*arepas* depuis quatre ans, et reconnaît sans ambages : « Je ne me mêle pas trop de politique. Nous sommes ici pour des raisons économiques. » Un peu plus loin, M. Gema Serrano tient un stand de primeurs. Sa compagne est ainsi vénézuélienne et est venue à Madrid « pour des questions de sécurité plus que de politique », et parce que « c'était plus facile que d'aller aux États-Unis ».

(1) « Inversión exterior », Subdirección general de análisis económico, communauté autonome de Madrid, deuxième trimestre 2022.



Sources : <https://geoportal.madrid.es> ; portail statistique de la ville de Madrid, www.madrid.es

CÉCILE MARIN

ÉCONOMIQUES CONVERGENT VERS LA CAPITALE ESPAGNOLE

latino-américain

Depuis janvier 2015, les migrants latino-américains gonflent le chiffre des arrivées d'étrangers dans la région de Madrid. Ils y représentaient alors 49 % (561 000 personnes) des immigrés. Début 2022, 58 % des étrangers (816 000) vivant dans la communauté autonome étaient nés dans un pays d'Amérique latine. Alors que les personnes originaires de Chine, du Maroc ou de Roumanie ont vu leur nombre stagner ou baisser, celui des Vénézuéliens, Colombiens, Péruviens, Dominicains et Honduriens a considérablement augmenté. En 2021, les Équatoriens privaient les Roumains de leur statut de communauté étrangère la plus importante de la région, avant d'être eux-mêmes dépassés par les Vénézuéliens en 2022 (2).

Porosité des droites des deux côtés de l'Atlantique

« La majorité est issue de la classe moyenne ou aisée, avec des diplômes universitaires. Les pauvres fuient à pied », précise M. Cremades. Un profil sociologique que confirme le directeur d'El Nacional, M. Otero : « Ceux qui arrivent ici sont les plus riches, car il faut acheter un billet d'avion. Pour aller en Colombie, il suffit de traverser un pont. » Les précaires sud-américains constituent le gros des troupes de livreurs à vélo qui quadrillent la ville pour le compte de Deliveroo, Uber Eats ou Glovo. M. Pedro H., l'un de ces travailleurs des plates-formes, confirme le phénomène : sur les huit livreurs avec lesquels il attend les commandes, place de la Glorieta de Cuatro Caminos, dans le quartier de Tetuán, six sont vénézuéliens et deux colombiens. La plupart louent le droit d'utiliser l'application à un autoentrepreneur déclaré, faute de bénéficier d'un permis de travail. Le tout pour dix heures de disponibilité par jour et un revenu oscillant entre 600 et 800 euros mensuels.

La langue et la culture ont beau rester un facteur facilitant a priori l'intégration, les plus pauvres ne sont pas accueillis à bras ouverts. Cependant, contrairement aux autres nationalités, les Vénézuéliens obtiennent en général le permis de résidence. Et ce depuis 2018 et une décision de la commission interministérielle de l'asile et des réfugiés – sous le gouvernement de M. Rajoy – qui accorde aux Vénézuéliens la possibilité de bénéficier d'un droit de résidence temporaire pour des motifs humanitaires, et non en vertu du droit d'asile. En tout, selon les données du ministère de l'intérieur, 113 487 décisions favorables ont été rendues entre 2019 et 2022. Selon M^{me} Elena Muñoz, responsable juridique au sein de la Commission espagnole d'aide aux réfugiés, une organisation non gouvernementale (ONG) qui œuvre en faveur des demandeurs d'asile, « 98 % de ces autorisations [au titre du motif humanitaire] ont été données à des Vénézuéliens ». Les Latino-Américains peuvent par ailleurs demander la nationalité espagnole après deux ans de résidence légale dans le pays. Ils jouissent de facilités en matière de visas de tourisme.

Pour les plus aisés et les plus diplômés, la situation est différente. La qualité de vie d'une capitale européenne, la présence de nombreuses universités privées, des prix de l'immobilier de luxe encore relativement attractifs comparés à Miami ou Paris, la langue et la culture communes, ainsi que la solidarité de classe qui fonctionne grâce aux relais bien placés auprès des gouvernements, en particulier de droite, ont fait de Madrid une destination à la mode.

« Il y a toujours eu une relation très intense entre la droite espagnole et la droite vénézuélienne », confirme Juan Carlos Monedero, professeur de science politique à l'université Complutense de Madrid, spécialiste de l'Amérique latine et par ailleurs cofondateur du parti de gauche radicale Podemos. Bien que ces liens aient une très forte dimension personnelle et entrepreneuriale, selon lui, ils sont aussi nourris par une proximité politique.

Réélue en mai 2023 avec la majorité absolue des sièges à la tête de la communauté autonome de Madrid et désormais figure majeure du PP, l'ul-

tralibérale Isabel Díaz Ayuso a d'ailleurs fait de l'antichavisme un leitmotiv de son discours. Son slogan « Communisme ou liberté » est massivement utilisé par son camp depuis les élections locales de 2021. Une branche de la direction du PP de Madrid consacrée aux « nouveaux Madrilenos », placée sous le contrôle de M^{me} Ayuso, a été créée et confiée à un Vénézuélien, M. Gustavo Eustache. Si ce dernier, que nous rencontrons au siège de la formation, rue Génova, assure « avoir travaillé avec énormément de communautés », il admet cibler surtout les Latino-Américains, qui représentent « le gros de ceux qui ont le droit de voter ». M. Eustache, qui arbore fièrement son bracelet « Communisme ou liberté », connaît par cœur les chiffres et la composition des communautés d'étrangers, et laboure sans relâche le terrain pour sa candidate. Quitte à investir jusqu'aux autels des églises évangéliques assidûment fréquentées par la frange la plus conservatrice de cet électorat (3).

M. Eustache serait-il devenu essentiel pour le PP ? Au niveau national, la question ne se pose pas vraiment : le nombre de Latino-Américains jouissant de la double nationalité, disposant donc du droit de vote, s'avère trop faible. Les données de l'Institut national des statistiques espagnol (INE) permettent d'identifier 2,2 millions d'étrangers disposant du droit de vote (6,5 % du corps électoral), dont 1,5 million de Latino-Américains (4,3 % du corps électoral) (4). À Madrid, la situation est différente : d'une part, la concentration de personnes nées à l'étranger est beaucoup plus importante ; d'autre part, les titulaires d'une double nationalité ne sont pas forcément les seuls à voter. En effet, lorsqu'il existe une convention permettant aux Espagnols de voter dans un pays étranger, l'Espagne applique la réciprocité pour les élections municipales.

« C'est la nouvelle réalité. Les personnes nées à l'étranger représentent 21 % de la population de la communauté autonome de Madrid, près de 1,5 million de personnes – 61 % d'origine latino-américaine, 21 % d'origine

vateurs, cette dramatisation vise aussi à contenir le concurrent d'extrême droite, le parti Vox, en jouant la carte du vote utile (6). « Dans la construction de la figure du méchant universel, le Venezuela a remplacé Cuba et l'URSS, analyse ainsi Monedero. Cela s'ajoute au fait qu'une partie d'entre nous, en Espagne, notamment chez Podemos, avons eu des relations avec les gouvernements progressistes en Amérique latine. Moi, j'ai travaillé avec Chávez, par exemple. »

La persistance de cette thématique dans le discours du PP et de Vox peut aussi être vue comme un marqueur idéologique au sein de la droite. Il lui est d'autant plus utile qu'il permet d'opposer un échec à son propre échec : celui du capitalisme néolibéral et la crise de 2008, qui a violemment éprouvé l'Espagne. La droite vénézuélienne et la droite espagnole cherchent en effet à construire la légitimité de leur discours suivant une posture de défense inconditionnelle de la démocratie. Alors que M^{me} Ayuso traite l'ancien dirigeant de Podemos et l'actuel président du gouvernement Pedro Sánchez de dictateur, M. Ledezma affirme de son côté que Podemos « est une franchise du chavisme ». Le parti d'extrême droite Vox n'hésite pas à relativiser les crimes du franquisme ? « Ils défendent la démocratie », nous explique-t-il. Il ira même jusqu'à

du « socialisme ». « Il est logique de penser qu'ils ne vont pas s'affilier à des partis similaires à ceux qu'ils ont fuis », note ainsi M. López Gil.

« Le vote des Latinos qui fuient l'Amérique latine est un vote conservateur : la famille, la loi, l'ordre, la libre entreprise », veut croire de son côté M. Otero. Monedero confirme : « À court terme, il est pratiquement impossible de convaincre ces personnes de soutenir la gauche, parce que leur architecture neuronale leur dit que la gauche est mauvaise. » Un constat que semble corroborer une étude menée en 2021 par Laura Morales et Carles Pamies, auprès des Vénézuéliens résidant en Espagne, dans laquelle les deux chercheurs montrent que ces derniers « sont beaucoup plus susceptibles de voter pour des partis de droite que le reste des Latino-Américains » (8).

Un processus de gentrification qui s'accélère

Mais les Vénézuéliens émigrés sont-ils si à droite que cela ? « Ils sont en réalité plus antichavistes que de droite », estime le journaliste Placer. Difficile dans ces conditions de former un bloc idéologiquement cohérent. Plusieurs interlocuteurs pointent d'ailleurs l'absence de réelle organisation de la communauté, avec des groupes poursuivant chacun leur propre feuille de route. « Ce n'est pas une communauté si forte, chacun s'occupe un peu de ses affaires », explique par exemple M. Miguel T., le commerçant du marché de Maravillas. Placer pointe lui aussi l'absence de structuration dans et entre les différents groupes de Vénézuéliens : « Je ne crois pas que leur but soit d'influencer leur pays d'origine depuis Madrid. Ils n'ont pas de projet politique. Le but est davantage de peser ici, entre eux, pour leurs affaires », tranche-t-il. Leur penchant très à droite est aussi un handicap, selon lui : « Aux États-Unis, les Cubains sont plus intelligents, ils maintiennent des contacts avec les deux bords. Ici, ils ont oublié le PSOE [Parti socialiste ouvrier espagnol], qui est au pouvoir. »

En tout état de cause, l'arrivée de Latino-Américains fortunés a déjà eu une incidence : « Cela génère un processus de gentrification », explique le sociologue Andrés Walliser. Avec un changement important dans la configuration du régime de propriété dans les zones concernées. « Dans ces quartiers, aujourd'hui, le marché est saturé ; il ne reste que quelques immeubles appartenant à une seule famille », confirment M^{me} Núñez et M. de Almeida, de CBRE Espagne. Ainsi, les acheteurs se tournent petit à petit vers d'autres quartiers. « Les fonds d'investissement et les agences spécialisées expulsent les locataires [en renchérissant le prix des loyers], qui se tournent alors vers d'autres quartiers, dont ils expulsent à leur tour les habitants », résume M^{me} Racu.

À défaut d'une capitale des oppositions de droite aux gouvernements de gauche, les millionnaires latino-américains du continent auront au moins activement participé à l'émergence... d'une Miami immobilière fondée sur le dumping fiscal.

HÈCTOR ESTRUCH
ET VLADIMIR SLONSKA-MALVAUD.

(2) Fernando Peinado, « Madrid, cada día más hispanoamericana : casi el 60 % de los inmigrantes procede de la América que habla español », *El País*, Madrid, 10 octobre 2022.

(3) Fernando Peinado, « Así hace campaña el PP de Ayuso en las iglesias evangélicas : "Tenemos unas elecciones importantes en mayo" », *El País*, 3 avril 2023.

(4) Fernando Peinado, « ¿A quién votan los hispanoamericanos ? », *El País*, 26 mars 2023.

(5) Luis Noe-Bustamante, « Latinos make up record 17% of Florida registered voters in 2020 », Pew Research Center, Washington, DC, 19 octobre 2020, www.pewresearch.org

(6) Lire Maëlle Mariette, « Impossible recentrage du Parti populaire espagnol », *Le Monde diplomatique*, juillet 2023.

(7) Fundación Disenso, « Carta de Madrid : en defensa de la libertad y la democracia en la iberosfera », 26 octobre 2020, fundaciondisenso.org

(8) Laura Morales et Carles Pamies, « El voto de los venezolanos (y otros latinoamericanos) en Madrid : mitos y realidades », 26 avril 2021, www.eldiario.es



OLMO CALVO. – Immeuble de luxe habité majoritairement par de riches Latino-Américains, quartier de Salamanca, Madrid, 2021



OLMO CALVO. – Livreurs d'origine latino-américaine, Madrid, 2019

européenne –, dont 1 million bénéficiant du droit de vote [aux municipales] : 500 000 du fait d'accords bilatéraux, et 500 000 à la suite de l'obtention de la nationalité », détaille M. Eustache. Un chiffre certes non négligeable, mais cela ne signifie pas que tous votent, ni que tous votent à droite... Comparé au poids électoral des Latino-Américains dans le comté de Miami-Dade – 915 000 personnes, soit 58 % des inscrits, dont un tiers sont cubains –, celui des Latino-Américains de Madrid est donc à relativiser (5).

La droite construit ce récit antichaviste et pro-immigrés latino-américains à destination des Espagnols : il permet de mobiliser l'électorat conservateur et bourgeois grâce à l'indémontable peur des communistes prêts à prendre possession des avenues de la capitale. La diabolisation de la gauche, souhaitant transformer l'Espagne en un « chaos digne du Venezuela », constitue celle-ci en repoussoir. Pour les conser-

signer, en octobre 2020, la « lettre de Madrid », un document élaboré à l'initiative d'une fondation présidée par M. Santiago Abascal, le dirigeant de Vox. Le Forum de São Paulo, une structure qui rassemble la gauche latino-américaine, y est qualifié de « groupe criminel » et les gouvernements de gauche de la région de « totalitaires » (7). Parmi les autres signataires, M^{me} Marion Maréchal, la nièce de M^{me} Marine Le Pen, M. Eduardo Bolsonaro (fils de l'ancien président d'extrême droite du Brésil), M^{me} Giorgia Meloni, la dirigeante de Fratelli d'Italia devenue depuis présidente du Conseil en Italie...

La porosité entre les droites des deux côtés de l'Atlantique est accentuée par le fait que la plupart des membres de la communauté vénézuélienne, moins politisés, peu ou pas fortunés, ne sont pas des admirateurs du gouvernement de M. Maduro. Ce qui les rend souvent sensibles aux discours critiques concernant le rôle de l'État ou les méfaits

État failli, calvaire

Après un moratoire de vingt ans, Kinshasa a rétabli la peine de mort le 15 mars, notamment pour les militaires accusés de trahison et les « bandits urbains ». Censée affermir l'autorité de l'État, cette mesure est en réalité l'aveu d'une impuissance. Depuis son indépendance en 1960, la République démocratique du Congo subit la prédation de ses dirigeants et la convoitise de ses voisins.

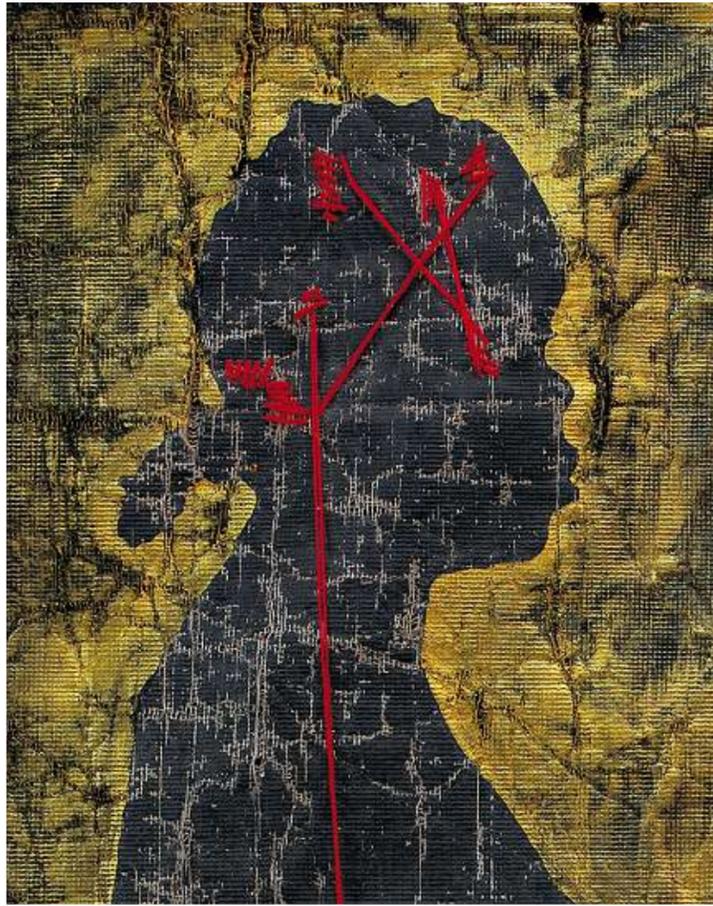
PAR RODRIGUE NANA NGASSAM *

RECORD pour ce pays en guerre depuis 1997 : le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de la République démocratique du Congo (RDC) s'élevait à sept millions fin 2023 (1). La succession de conflits a aussi fait des millions de victimes. Leur nombre exact reste incertain mais, à elle seule, la guerre dans l'est du pays entre août 1998 et décembre 2002 a, directement ou indirectement, tué trois millions de personnes selon l'International Rescue Committee (IRC) (2). En plus de soixante ans, la RDC n'a jamais connu durablement la paix et la stabilité. Les conditions dans lesquelles cette ancienne colonie belge a accédé à l'indépendance en 1960 ainsi que le modèle de développement choisi par ses dirigeants expliquent la fragilité intrinsèque de l'État et les tensions qui le déchirent.

Après l'assassinat du premier ministre Patrice Lumumba par les services secrets belges et américains en 1961, le long

* Docteur en science politique (université de Douala), chercheur associé à l'Institut de recherche en géopolitique et d'études stratégiques de Kinshasa (Irges) et membre de l'Académie de géopolitique de Paris.

règne de Joseph Mobutu Sese Seko (1965-1997), soutenu par les Occidentaux, installe le pays, renommé Zaïre en 1971, dans une économie de rente, corrompue, prédatrice et inégalitaire, dont le géant d'Afrique centrale n'est toujours pas sorti. Malgré d'abondantes richesses naturelles (51 % des réserves mondiales de cobalt, 31 % du diamant industriel, 6 % du tantale), au début des années 1990, alors que la RDC comptait déjà parmi les pays pauvres très endettés, la fortune personnelle de son président dépassait les 4 milliards de dollars (3). Au départ des colonisateurs belges, les nouvelles élites nationales entendaient pourtant faire du pays le « Brésil africain », avec comme fer de lance la Générale des carrières et des mines (Gécamines), issue de la nationalisation de l'Union minière du Haut-Katanga (UMHK). Victime des prédatons du président Mobutu et de sa famille, qui ont puisé en fonction de leurs besoins personnels dans les caisses de l'entreprise, celle-ci n'a cessé de perdre de l'argent avant d'être privatisée en 2008 sur injonction des institutions financières internationales (4).



CATHERIS MONDOMBO. – « Regard vers le passé », détail, 2023

Jamais réellement administré, le Zaïre – qui devient la RDC en 1997 – reste un État fragile incapable de remplir ses missions de base, et notamment d'assurer sa sécurité intérieure comme extérieure. Cette carence est

aggravée par la taille exceptionnelle du pays : 2 345 400 kilomètres carrés, soit la moitié de l'Union européenne et quatre fois la France. La fin de règne erratique de Mobutu précipite le pays dans le chaos avec de multiples muti-

neries. Les militaires pillent la capitale Kinshasa en 1991. L'absence d'issue politique démocratique radicalise progressivement les acteurs sociaux, certains basculant dans la lutte armée. Le génocide des Tutsis du Rwanda voisin entre avril et juillet 1994 donne à la crise une dimension régionale : réfugiés, groupes armés à la poursuite des assassins, criminels en fuite trouvent au Zaïre une terre d'asile ou un terrain d'affrontement.

C'est dans ce contexte qu'émerge, en 1996, une rébellion militaire. Soutenue par le Rwanda et l'Ouganda, menée par Laurent-Désiré Kabila, l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL) obtient la chute de Mobutu en 1997. Mais le soulagement provoqué par la débâcle du dictateur – qui mourra à Rabat en septembre de la même année – ne dure pas. Le nouveau gouvernement « de salut public » verse à son tour dans l'autoritarisme en même temps qu'il s'émancipe des États voisins. Kigali et Kampala suscitent donc une deuxième rébellion (1998-2003), orchestrée par le Rassemblement congolais pour la démoc-

(1) « Près de 7 millions de personnes déplacées en RDC : un record », Organisation internationale pour les migrations, 30 octobre 2023, www.iom.int

(2) Benjamin Coghlan *et al.*, « Mortality in the Democratic Republic of the Congo : Results from a nationwide survey », *The Lancet*, vol. 367, n° 9504, Londres, 7 janvier 2006.

(3) Pierre Jacquemot, « L'économie politique des conflits en République démocratique du Congo », *Afrique contemporaine*, vol. 2, n° 230, Paris, juillet 2009.

(4) Benjamin Rubbers, « L'effondrement de la Générale des carrières et des mines. Chronique d'un processus de privatisation informelle », *Cahiers d'études africaines*, n° 181, Paris, 2006.

Un tourbillon de conflits sans

Depuis mars, le M23, mouvement rebelle congolais soutenu par le Rwanda, encercle à nouveau Goma, la capitale du Nord-Kivu. Malgré d'importants moyens et le soutien de plusieurs organisations régionales et internationales, Kinshasa accumule les revers militaires. Pourquoi les accords de paix successifs échouent-ils systématiquement ?

PAR ERIK KENNES ET NINA WILÉN *

DES décennies d'activisme diplomatique, une longue série d'accords nationaux et régionaux n'ont pas réussi à venir à bout d'un conflit commencé à la chute du président Joseph Mobutu Sese Soko en 1997, et qui n'a cessé de prendre de l'ampleur au fil du temps. Un quart de siècle plus tard, la République démocratique du Congo (RDC), pays géant au cœur du continent africain, demeure incapable d'empêcher les ingérences étrangères, de trouver la stabilité politique et de mettre un terme au calvaire des populations de l'Est massacrées et violentées.

Initialement signé le 24 février 2013 par onze États – Afrique du Sud, Angola, Burundi, Congo, Ouganda, République centrafricaine, RDC, Rwanda, Soudan du Sud, Tanzanie, Zambie –, rejoints en 2014 par le Kenya et le Soudan, l'accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, dit accord-cadre d'Addis-Abeda (Éthiopie), reste la référence politique et diplomatique dans la zone des Grands Lacs africains. Mettant fin à ce qu'on a appelé la « seconde guerre du Congo » (lire la chronologie ci-contre), ce traité international, soutenu par l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'Organisation des Nations unies (ONU) et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), vise à construire une solution durable aux conflits qui ravagent l'est de la

RDC en s'attaquant à leurs causes fondamentales et en exigeant un engagement global de tous les États impliqués ou associés. Mais, en réalité, ces stipulations s'imposent surtout à la RDC et restent d'ordre général, comme la réforme du secteur de la sécurité, la consolidation de l'autorité de l'État, la décentralisation, le développement économique.

L'accord de 2013 est largement resté lettre morte. Pourtant, afin d'en concrétiser la mise en œuvre, un mécanisme de supervision régional réunit régulièrement les chefs d'État et de gouvernement signataires tandis que la RDC organise pour sa part un suivi national. Les charges incombant aux pays agresseurs comme le Rwanda consistent tout simplement à se conformer aux principes élémentaires du droit international tels que le respect de la souveraineté des pays voisins et la non-assistance ou le soutien à des groupes armés. L'ONU finance l'application de l'accord et évalue les progrès effectués selon une série de critères de performance. En réalité, cette approche technique, typique des Nations unies, masque la permanence des problèmes politiques, en particulier le

manque de volonté des principaux acteurs impliqués, Rwanda et RDC. « L'absence de mécanisme de redevabilité en cas de non-mise en œuvre des engagements a été citée comme une faille de l'accord », souligne un rapport d'évaluation rendu en novembre 2023. Si l'instauration d'un régime de sanctions a été évoquée par certains, d'autres interlocuteurs se sont prononcés en faveur d'un mécanisme moins contraignant de reddition des comptes qui tienne compte de la nature politique et diplomatique de l'accord-cadre (1). »

Ingérences au nom de la protection des Tutsis

L'accord-cadre a permis à la RDC de contenir temporairement le M23 (lire l'article ci-dessus). L'intérêt pour sa mise en œuvre s'est effiloché avec le temps. Les vraies pommes de discorde n'ont été abordées qu'après sa signature lors de discussions directes entre Kinshasa et le mouvement rebelle, divisé en deux ailes, l'une établie à Kam-

pala (Ouganda) et l'autre à Kigali (Rwanda). Là encore, les engagements des deux parties n'ont pas tous été respectés, malgré des négociations menées en secret et aboutissant à la signature d'une feuille de route le 28 octobre 2019 avec la faction rwandaise du M23, document finalement mis de côté à Kinshasa. Les protagonistes dissimulent en réalité leurs véritables intentions : défaite et marginalisation du M23 pour la RDC, maintien de son influence dans l'est du pays pour le Rwanda.

Le regain actuel d'affrontements armés s'inscrit dans une accumulation de conflits régionaux, nationaux et internationaux. La dégradation de la situation dans l'est de la RDC et l'absence d'instruments efficaces pour la maîtriser ont attiré au fil du temps un nombre croissant d'acteurs locaux et étrangers qui tirent profit du chaos et l'entretiennent. Depuis des décennies, des tensions s'accumulent en raison de l'accaparement des terres par des élites (locales, nationales et régionales), des conflits identitaires, d'une crise des autorités coutumières, sans oublier les migrations internes à la RDC et une lutte pour le contrôle territorial entre « autochtones » et « immigrants », sur fond de démographie galopante dans un espace géographique déjà surpeuplé.

Après l'instauration de la III^e République en 2006, les autorités ont préféré stabiliser leur pouvoir à travers le contrôle lucratif du secteur minier au Katanga. Abandonnant les provinces de l'Est – Ituri, Nord- et Sud-Kivu – aux groupes paramilitaires et à une armée gouvernementale (les Forces armées de la RDC, FARDC) ravagée par l'affairisme et les prévarications de ses officiers supérieurs, y compris dans le commerce des minerais, les autorités à Kinshasa n'ont réagi que lorsque le conflit du Kivu a menacé la stabilité du pouvoir central.

La destruction du tissu économique à l'Est sous l'effet de la guerre n'a guère laissé d'autre échappatoire à la population abandonnée que l'exploitation artisanale du coltan (minerai dont est extrait le tantale), de l'or, de la cassitérite (minerai d'étain) ou de la tourmaline, une économie militarisée entre les mains de la myriade de groupes armés présents dans la région, dont un certain

(1) Paul-Simon Handy et Bonaventure Cakpo Guedegbe, « Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Rapport d'évaluation portant sur la période 2013-2023 », octobre 2023, <https://peacekeeper.un.org>

Trois décennies d'affrontements

1996-1997 : première guerre du Congo.

Dans l'est du Zaïre, affrontements entre réfugiés hutus rwandais et tutsis banyamulenges déjà en lutte contre le gouvernement de Joseph Mobutu Sese Soko. Soutenue par le Rwanda et l'Ouganda, l'Alliance des forces pour la démocratie et la libération du Congo (AFDL) de Laurent-Désiré Kabila fédère les groupes rebelles.

17 mai 1997 : l'AFDL renverse Mobutu. Le Zaïre devient la République démocratique du Congo (RDC).

1998-2002 : seconde guerre du Congo.

Le 2 août 1998, des mutins banyamulenges prennent Goma. Le Rwanda, soutenu par le Burundi, arme les rebelles du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD). Le Zimbabwe, la Namibie, le Tchad, la Libye, le Soudan et l'Angola soutiennent la RDC.

6 septembre 2002 : accord de paix de Luanda entre la RDC et l'Ouganda.

16-17 décembre 2002 : accord de Pretoria entre la RDC et le Rwanda. Fin officielle de la seconde guerre du Congo.

Depuis 2004 : guerre du Kivu. Des groupes rebelles rwandais (les Forces démocratiques de libération du Rwanda, FDLR) et congolais (les Forces armées de la République démocratique du Congo, FARDC) et le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) s'affrontent pour le contrôle des ressources minières du Kivu.

2012-2013 : constitués en Mouvement du 23 mars (M23), des soldats du CNDP se mutinent et sont finalement vaincus par les FARDC.

Depuis 2016 : un groupe rebelle du Kasai, les partisans de Kamwina Nsapu, s'oppose au gouvernement central.

Depuis mars 2022 : nouvelle offensive du M23.

(Chronologie établie par Gabrielle Bellay Povia.)

Retrouvez sur notre site une chronologie plus détaillée, www.monde-diplomatique.fr/66815

NE SORTIRA JAMAIS DU TROU DANS LEQUEL ELLE SE TROUVE »

des populations congolaises

cratie (RCD) et le Mouvement pour la libération du Congo (MLC), afin d'écarter Kabila. Angola, Burundi, Namibie, Ouganda, Rwanda, Soudan, Tchad, Zimbabwe : huit pays prennent

parti directement ou par l'intermédiaire d'une multitude de groupes armés (5). Les objectifs politiques se mêlent à la cupidité et à la convoitise des gisements miniers de la RDC.

qui recourent à des intermédiaires pour acheter les minerais à des milices. Les populations locales peuvent aussi être utilisées comme main-d'œuvre forcée pour exploiter les minerais. Les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) sont, elles aussi, régulièrement accusées de crimes. Des enfants-soldats sont enrôlés : en 2018, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef) en comptabilisait entre cinq mille et dix mille dans la seule région du Kasai. Les violences sexuelles sont souvent employées comme arme de guerre, afin de terroriser les communautés, les contraindre à accepter leur contrôle, ou les punir en raison de leur aide, réelle ou supposée, aux forces adverses.

« Congo ekobonga te » (« Le Congo ne sortira jamais du trou dans lequel il se trouve ») (7). La formule s'entend souvent à Kinshasa. Jamais, vraiment ? S'en extraire suppose une réponse globale et locale, concertée et exclusive de considérations partisans entre tous les acteurs directs et indirects des conflits en RDC. Les principaux points en seraient : une délimitation de l'ensemble de la zone ; le dialogue entre les belligérants et la signature d'un plan de pacification, clarifiant les statuts des communautés et organisant la démobilisation, la reconversion et la réinstallation des miliciens et des enfants-soldats. Les chancelleries occidentales gagneraient à appuyer une telle initiative pour lever le soupçon de tirer profit du désordre.

Car, quoi qu'il en soit, l'âge impérial est révolu. L'Église catholique, très impliquée dans la politique locale depuis la fin des années 1950 (8), pourrait également contribuer à la paix et à la réconciliation.

RODRIGUE NANA NGASSAM.

(5) « La "Grande guerre africaine", une page difficile à tourner pour le Congo-Kinshasa », *Diplomatique*, n° 95, Paris, 18 mars 2019.

(6) « Principales tendances des violations des droits de l'homme en RDC – Janvier 2024 », Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en RDC (Monusco), 21 mars 2024, <https://monusco.unmissions.org>

(7) Pierre Jacquemot, « Le Rwanda et la République démocratique du Congo. David et Goliath dans les Grands Lacs », *Revue internationale et stratégique*, vol. 3, n° 95, Paris, 2014.

(8) Lire François Misser, « L'Église congolaise contre Kabila », *Le Monde diplomatique*, avril 2018.

Contrebandiers et braconniers

AUJOURD'HUI, la région la plus touchée par l'insécurité et la guerre demeure le Kivu, frontalier de l'Ouganda et du Rwanda. C'est là que l'on trouve les Forces démocratiques alliées (ADF) – d'origine ougandaise, affiliées à l'Organisation de l'État islamique (OEI) depuis 2017 –, qui veulent imposer la charia dans cette partie de la RDC ; les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), qui défendent les intérêts des Hutus rwandais réfugiés au Congo et s'opposent au régime de M. Paul Kagamé ; des milices ethniques, à l'instar des Mai-Mai, des Banyamulenges, des Interhamwe, qui prétendent protéger leur communauté hutue ; des trafiquants de tous ordres, des contrebandiers et des braconniers qui exterminent la faune et pillent des sites artisanaux d'extraction minière. Avec ses alliés de l'Alliance fleuve Congo (AFC), créée en 2023, soutenue par Kigali, le Mouvement du 23 mars (M23) occupe également de larges pans du Kivu : le groupe rebelle a commis de nombreuses atrocités depuis sa création en 2012. Il a repris les armes en novembre 2021, malgré l'accord de paix conclu avec la RDC le 12 décembre 2013 à Nairobi (lire l'article ci-dessous).

L'est du pays est le théâtre d'un nombre incalculable de crimes et de violations des droits humains (6).

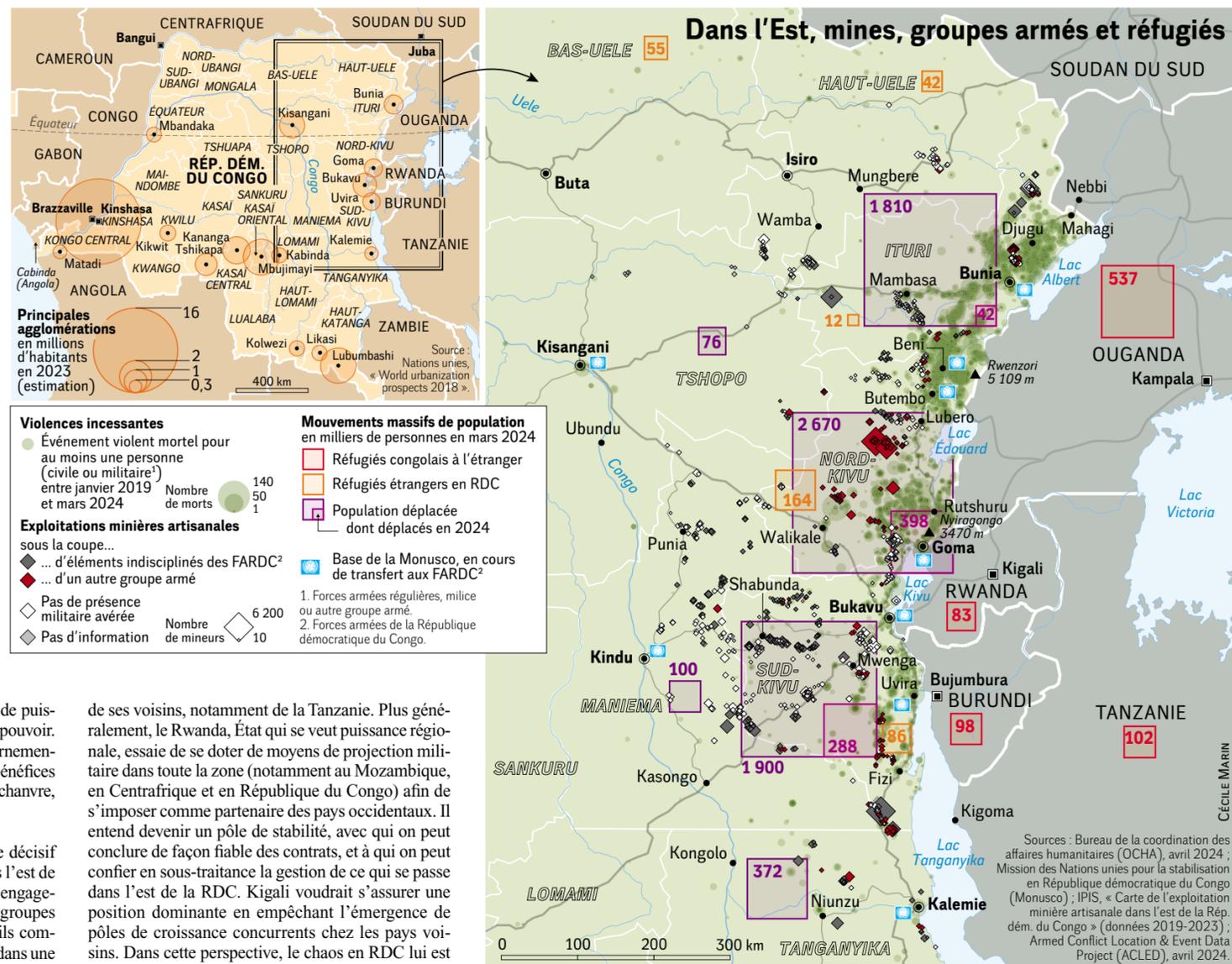
fin

nombre travaillent pour ou sont protégés par de puissantes figures politiques ou militaires liées au pouvoir. Aux revenus des minerais pour l'armée gouvernementale s'ajoutent de multiples autres sources de bénéfices comme le trafic du bois, des cigarettes et du chanvre, ou le racket aux barrages routiers.

Le Rwanda et l'Ouganda ont joué un rôle décisif dans l'intensification de la conflictualité dans l'est de la RDC. Les milices armées y justifient leur engagement par leur positionnement vis-à-vis des groupes soutenus par Kigali qu'ils défendent ou qu'ils combattent, alors que, en réalité, l'investissement dans une de ces milices est pour beaucoup, faute de mieux, devenu un mode de vie. La présence d'une communauté rwandophone tutsie congolaise fournit à Kigali un prétexte : les motifs de l'ingérence répétée du Rwanda dans l'est de la RDC sont, officiellement, d'ordre sécuritaire, notamment la menace que représenteraient les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Bien que ce résidu des milices responsables du génocide de 1994 ne constitue plus une menace militaire sérieuse, le manque de « profondeur stratégique » (Goma et Kigali ne sont distantes que de 155 kilomètres par la route) justifie aux yeux du régime du président Paul Kagamé une doctrine maximaliste où le moindre péril potentiel doit déclencher une action militaire chez le voisin. La complaisance opportuniste de Kinshasa envers les FDLR a conforté Kigali dans ses craintes et a en plus augmenté leur valeur stratégique pour le Rwanda. Au-delà, Kigali doit aussi vouloir éviter que le noyau FDLR, avec sa volonté d'extermination des Tutsis, puisse contaminer idéologiquement la population hutue au Rwanda et la pousser vers une rébellion (2).

Cependant, face aux condamnations internationales (qui ont néanmoins été très modérées en comparaison avec 2013) et compte tenu de l'hostilité croissante de la population congolaise, quel gain stratégique Kigali espère-t-il de son soutien à ce mouvement ? Il est peu probable que sa motivation soit purement économique, comme on le lit souvent : avant le regain de conflit actuel, le Rwanda avait déjà pleinement accès aux minerais congolais à travers des réseaux de contrebande. Ce serait en fait la conclusion d'accords économiques entre Kinshasa et Kampala en 2021, incluant la construction d'une route entre la province congolaise de Maniema et l'Ouganda, qui aurait fait craindre à Kigali une réorientation des flux commerciaux routiers marginalisant le pays au profit

Dans certaines localités, des communautés entières ont été déplacées sous la contrainte de bandes armées qui cherchent à prendre le contrôle des zones riches en ressources ou des routes d'accès à ces zones, que ce soit pour financer l'achat d'armes, ou un enrichissement personnel, ou pour le compte des grandes multinationales



de ses voisins, notamment de la Tanzanie. Plus généralement, le Rwanda, État qui se veut puissance régionale, essaie de se doter de moyens de projection militaire dans toute la zone (notamment au Mozambique, en Centrafrique et en République du Congo) afin de s'imposer comme partenaire des pays occidentaux. Il entend devenir un pôle de stabilité, avec qui on peut conclure de façon fiable des contrats, et à qui on peut confier en sous-traitance la gestion de ce qui se passe dans l'est de la RDC. Kigali voudrait s'assurer une position dominante en empêchant l'émergence de pôles de croissance concurrents chez les pays voisins. Dans cette perspective, le chaos en RDC lui est utile mais serait également toléré par ses partenaires occidentaux et chinois.

Les multinationales actives dans le commerce et la transformation des minerais, tant décriées en RDC (3), s'accroissent de la situation plus qu'elles ne l'entre-tiennent. C'est d'ailleurs seulement à partir de 2006 que le Rwanda et la RDC apparaissent dans les statistiques comme les plus importants producteurs de coltan à un prix moins élevé que la production industrielle antérieure en provenance de pays comme l'Australie. Le Rwanda chercherait à se positionner comme une plaque tournante stable échappant aux contrôles de traçabilité des minerais imposés à la RDC.

Comment reconverter les milices ?

Face à la menace du M23, le président congolais Félix Tshisekedi a d'abord tenté de mobiliser médias et interlocuteurs internationaux contre le régime de Kigali, répondant ainsi aux attentes d'une population excédée par des décennies de guerre. Ce choix lui fut électoralement payant, comme le montre sa victoire lors de l'élection présidentielle de décembre 2023 avec un résultat officiel – mais invraisemblable – de 73% des suffrages. Cependant, force est de constater qu'il ne dispose pas des moyens de sa politique : malgré le recours aux finances de l'État, l'engagement de mercenaires, l'intégration quasi officielle dans l'armée nationale d'une masse de groupes armés, son gouvernement semble impuissant face au M23, qui a atteint, fin mars 2024, les portes de Goma, capitale du Nord-Kivu. L'impuissance de Kinshasa à réformer des FARDC désorganisées et trahies, en proie à des conflits entre leurs chefs, pénalisés par une chaîne logistique et

de paiement défaillante, interroge sur sa volonté réelle de réforme et le condamne à s'en remettre à des « sauveurs » étrangers. L'appel à la rescousse de la Communauté d'Afrique de l'Est d'abord puis à la SADC, qui a déployé des troupes sur place en janvier 2024, dans l'espoir qu'une armée extérieure prendrait la relève des FARDC, se révèle risqué et pourrait dégénérer en une confrontation directe avec le Rwanda. Autre facteur d'incertitude, à la demande de Kinshasa, qui la juge inefficace, la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (Monusco) doit plier bagage d'ici fin 2024 après vingt-cinq ans de présence.

S'ajoute à cet imbroglio d'intérêts croisés la revendication formulée avec insistance par le M23 de voir revenir en RDC environ 70 000 réfugiés congolais rwandophones (majoritairement tutsis) installés au Rwanda. Leur rapatriement, objet d'un accord tripartite RDC - Rwanda - Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) le 17 février 2010, n'a jamais commencé, Kigali et Kinshasa se rejetant la responsabilité du blocage.

Néanmoins, bien que l'occupation par l'armée rwandaise d'une partie du territoire congolais en soutien au M23 soit une indéniable violation du droit international, la « communauté internationale » ne prend pas de sanctions et semble se désintéresser du conflit, fermant les yeux sur ses conséquences humanitaires et sociales. Pour la RDC, le nœud du problème reste le manque d'une armée capable de défendre efficacement ses frontières et, plus généralement, l'absence de l'État ; autre épine dans le pied de Kinshasa, le manque de perspectives économiques pour les membres des groupes armés une fois démobilisés.

Si les protagonistes veulent réellement la paix dans la région, la RDC ne pourra pas faire l'économie d'une totale restructuration de son armée, ni d'une vraie politique de réconciliation à la base avec sa population rwandophone tutsie – au moins celle qui refuse l'alliance avec le régime de Kigali. Le Rwanda devra pour sa part repenser et ajuster sa politique sécuritaire pour aider à créer, avec les autres pays de la région, une zone de stabilité et de transparence en Afrique centrale susceptible d'attirer les partenaires économiques. La région a besoin d'un plan de développement brisant les moteurs de violence qui dissuadent les investisseurs de s'engager.

La mine de cassitérite de Bisie pourrait devenir une sorte de modèle : dans un endroit très reculé, où opèrent de nombreux groupes armés, des investisseurs américains et sud-africains, réunis dans le conglomérat Alphamin Bisie Mining (ABM), ont réussi à créer une exploitation industrielle, embauchant des creuseurs artisanaux et utilisant d'anciens miliciens pour assurer la sécurité des sites. Néanmoins, un véritable changement reste impossible sans la volonté, à ce jour toujours hypothétique, des acteurs impliqués. Trois décennies de conflits ont créé un système d'instabilité autoentretenu impliquant des communautés et des individus qui en dépendent pour leur survie quand des millions de victimes rêvent du contraire.

ERIK KENNES ET NINA WILÉN.

(2) Cf. Françoise Germain-Robin et Déo Namujimbo, *La Grande manipulation de Paul Kagame*, Arcane 17, Paris, 2023.

(3) Erik Bruylant, *Cobalt blues. La sape d'un géant. Congo 1960-2020*, Racine, Bruxelles, 2021.

Israël-Iran, la guerre qui vient

(Suite de la première page.)

En éclairer les contours implique de montrer comment l'évolution de la guerre en cours à Gaza pourrait inciter le premier ministre israélien Benjamin Netanyahu et à durcir les hostilités avec l'Iran et à prendre le risque d'un conflit généralisé. Au grand regret des États-Unis, qui tentent vaillamment de maintenir le statu quo entre ces deux puissances régionales.

Aux massacres (1 160 morts et 7 500 blessés) et à la prise d'otages (250) commis par le Hamas le 7 octobre lors de son opération « Déluge d'Al-Aqsa », Tel-Aviv répond depuis par une dévastation systématique. Plus de 70% des habitations de l'enclave palestinienne ont été détruites (3). Au 22 avril, selon un bilan fourni par le ministère de la santé de Gaza, on dénombrait 34 000 morts parmi les Gazaouis et 7 500 blessés, sans compter les disparus. Bombardée nuit et jour, parfois avec l'aide de programmes d'intelligence artificielle (4); ciblée sans discernement par des snipers et des drones; forcée de se déplacer vers le sud, où elle s'entasse à la frontière égyptienne; privée de soins après la destruction de la quasi-totalité des hôpitaux et d'aide humanitaire en raison du blocus imposé par Tel-Aviv, la population civile vit un calvaire. Au cours d'une conférence de presse le 31 janvier, le directeur du programme des urgences sanitaires de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) Michael Ryan a évoqué une « catastrophe massive » pour une population « qui meurt de faim et qui est poussée au bord du gouffre ».

En pareilles circonstances, l'un des résultats diplomatiques majeurs de la guerre est le retour au premier plan de la question palestinienne. Les chancelleries occidentales tendaient à l'avoir perdue de vue depuis la signature des accords Abraham en 2020 et la normalisation entre, d'une part, Israël et, d'autre part, les Émirats arabes unis (EAU), Bahreïn, le Maroc et le Soudan, en attendant l'Arabie saoudite. Faute de pressions de pays arabes jusqu'alors demandeurs d'une restitution des terres palestiniennes en contrepartie d'un accord de paix, la proclamation d'un État palestinien devenait moins urgente. La guerre à Gaza a démontré l'inanité d'un tel raisonnement. Certes, aucun des États concernés n'a remis en cause cette normalisation, et si Riyad a officiellement suspendu ses discussions avec Tel-Aviv, ce n'est, de l'aveu même des proches du premier ministre et prince héritier Mohammed Ben Salman (« MBS »), que temporaire (5).

Mais Israël doit désormais faire face à un regain d'intérêt mondial pour le sort des Palestiniens. Au-delà des protestations populaires massives un peu partout dans le monde contre les crimes de guerre israéliens commis à Gaza (lire l'article page 9), une âpre bataille se livre sur les plans juridique et diplomatique. Le

29 décembre, l'Afrique du Sud, soutenue par de nombreux pays non occidentaux, engageait une procédure devant la Cour internationale de justice (CIJ) demandant à cette institution dépendant des Nations unies de rendre une mesure conservatoire de protection des Gazaouis. Pretoria plaçait sa requête dans le « contexte plus large de la conduite d'Israël envers les Palestiniens pendant ses soixante-quinze ans d'apartheid, ses cinquante-six ans d'occupation belligérante du territoire palestinien et ses seize ans de blocus de la bande de Gaza ». Moins d'un mois plus tard, la CIJ rendait une décision ordonnant à Tel-Aviv d'empêcher tout éventuel acte génocidaire et d'autoriser l'accès humanitaire dans l'enclave. Cette décision ouvre la voie à de potentielles poursuites contre les principaux dirigeants israéliens. Par ailleurs, le 19 avril, la télévision israélienne Channel 12 rapportait la crainte de ces mêmes dirigeants de voir la Cour pénale internationale (CPI), qui siège à La Haye, émettre des mandats d'arrêt contre le premier ministre Netanyahu et d'autres personnalités politiques et militaires pour des violations présumées du droit international à Gaza.

Le Conseil de sécurité des Nations unies a de son côté examiné un projet de résolution algérien demandant à l'Assemblée générale « que l'État de Palestine soit admis comme membre des Nations unies » (18 avril). Si les États-Unis lui ont opposé leur veto, le texte a tout de même été approuvé par douze voix, dont celle de la France, tandis que le Royaume-Uni et la Suisse s'abstenaient. Au grand dépit de Tel-Aviv et de ses soutiens, plusieurs pays européens, dont l'Espagne, l'Irlande, Malte et la Slovaquie, se disent prêts à reconnaître l'État de Palestine au nom d'une paix durable et de la stabilité au Proche-Orient. La question devient de nouveau un thème majeur au sein des organisations internationales. Conscient de l'isolement de plus en plus marqué de Washington sur ce sujet, l'ambassadeur américain Robert Wood s'est empressé de préciser que le veto ne signifiait pas une « opposition à [l'existence] d'un État palestinien » mais que la reconnaissance de ce dernier passerait par la « négociation entre les deux parties ». Les Palestiniens devraient ainsi attendre que la classe politique israélienne, farouchement opposée dans son ensemble à la solution dite « des deux États », change d'avis... (6)

sans répliquer les coups portés par Tel-Aviv, y compris ceux qui les visent en Syrie. Après l'attaque du consulat iranien à Damas, nombre d'experts occidentaux ont postulé une absence de réaction de l'Iran. Ne subissait-il pas depuis des années l'élimination de ses scientifiques et de ses officiers sans riposter? En novembre 2020, un robot mitrailleur piloté par satellite a tué Mohsen Fakhri-zadeh, vice-ministre de la défense et chef de l'Organisation de la recherche et de l'innovation (Sépard) – considéré comme le « père » du programme nucléaire iranien –, sans que Téhéran concrétise sa menace de « vengeance implacable » (7).

Mais, cette fois, l'Iran n'a pas tardé à répliquer et a surtout démontré que son armée était capable d'infliger des dommages à Israël. Certes, les trois cents engins utilisés ont presque tous été neutralisés. Mais que se passera-t-il demain si, fort des enseignements tirés de l'analyse du mode de défense utilisé par Israël et ses protecteurs, Téhéran déclenche sans crier gare une attaque avec du matériel balistique bien

Le 27 septembre 2012, à la tribune des Nations unies, il brandissait le dessin sommaire d'une bombe à mèche en affirmant que Téhéran était en passe de se doter de la bombe nucléaire. « Au printemps prochain, affirmait-il, au maximum l'été prochain, au rythme où [les Iraniens] poursuivent actuellement l'enrichissement [de l'uranium], ils pourront passer à l'étape finale. Ils n'ont besoin que de quelques mois, peut-être quelques semaines, avant d'avoir suffisamment d'uranium enrichi pour la première bombe nucléaire. » Un arrangement avec la vérité, un de plus, puisque quelques mois plus tôt, le ministre de la défense israélien Ehoud Barak et son chef d'état-major Benny Gantz affirmaient publiquement que l'Iran n'avait ni l'intention ni les moyens de se doter de la bombe (9).

Quelques semaines plus tard, et tandis que les informations se multipliaient à propos de négociations entre les États-Unis et l'Iran pour parvenir à un accord sur cet enjeu nucléaire – conclu en juillet 2015 au grand dam de Tel-Aviv –, M. Netanyahu affirmait dans un discours à Jérusalem se sentir « prêt s'il le faut » à déclencher une

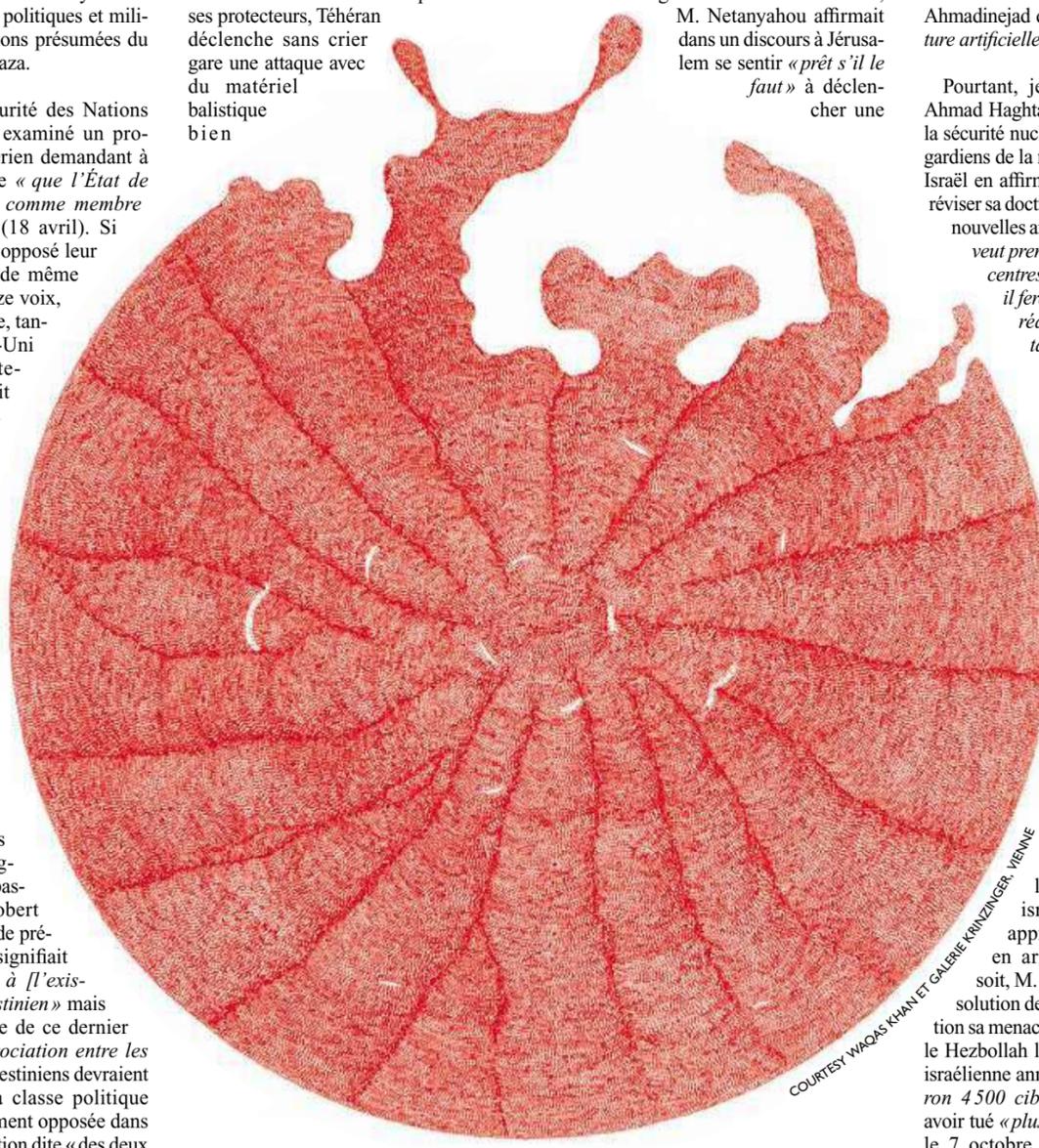
blague islamique, l'acquisition de l'arme atomique. Mais, dans le même temps, les monarchies pétrolières craignent les retombées immédiates d'une guerre. La peur est particulièrement perceptible à Dubaï ou au Qatar, dont les installations pétrogazières, énergétiques et de dessalement d'eau sont à portée immédiate. Pour ces monarchies incapables de se défendre seules et tétanisées à l'idée de subir les affres endurées par les Koweïtiens en 1990, l'idéal serait de laisser Israël s'occuper seul du sale boulot. Riyad et Abou Dhabi se sont d'ailleurs employés à minimiser leur rôle dans la défense d'Israël lors de l'attaque du 13 avril.

Côté iranien, on a toujours nié le caractère militaire du programme nucléaire en avançant même parfois que fabriquer la bombe serait contraire aux préceptes islamiques réservant la capacité d'une destruction totale de l'humanité au seul pouvoir divin. Et, si Israël continue d'être vilipendé par la propagande du régime, le temps semble loin où le président Mahmoud Ahmadinejad qualifiait ce pays de « création artificielle qui ne survivra pas » (11).

Pourtant, jeudi 18 avril, le général Ahmad Haghtalab, chef de la division de la sécurité nucléaire au sein du Corps des gardiens de la révolution, mettait en garde Israël en affirmant que son pays pourrait réviser sa doctrine nucléaire en utilisant de nouvelles armes : « Si le régime sioniste veut prendre des mesures contre nos centres et installations nucléaires, il fera certainement face à notre réaction. Pour la contre-attaque, les installations nucléaires de ce régime seront ciblées avec des armements avancés. »

Un discours qui va conforter l'attitude belliciste de M. Netanyahu tout en compliquant la tâche des États-Unis. Quelle sera en effet l'attitude de Washington si M. Donald Trump revient à la Maison Blanche, lui qui fut à l'origine du torpillage de l'accord de 2015? Peu enclin à engager son pays dans une nouvelle guerre, il pourrait néanmoins lâcher la bride au premier ministre israélien et lui assurer un approvisionnement constant en armements. Quoi qu'il en soit, M. Netanyahu dispose d'une solution de rechange : mettre à exécution sa menace d'une guerre totale contre le Hezbollah libanais. Fin mars, l'armée israélienne annonçait avoir frappé « environ 4 500 cibles du Hezbollah » et en avoir tué « plus de 300 membres » depuis le 7 octobre 2023. Dans un contexte d'échanges de tirs quotidiens, le parti chiite et Tel-Aviv ont veillé jusqu'à présent à éviter l'escalade mais, là aussi, l'embarras guette. Et, contrairement à 2006, où il avait opté pour la retenue, rien ne dit que Téhéran ne volera pas cette fois au secours de son allié.

AKRAM BELKAÏD.



WAQAS KHAN. – « Eruption », 2022

COURTESY WAQAS KHAN ET GALERIE KRINZINGER, VIENNE

plus rapide et sophistiqué? « En cas d'action décisive d'Israël, nous répondrons de manière immédiate et maximale », a prévenu le ministre des affaires étrangères iranien, M. Hossein Amir Abdollahian (20 avril).

Dans ce possible crescendo, il ne faut pas non plus négliger la volonté obsessionnelle de M. Netanyahu d'en découdre avec l'Iran. Pour le premier ministre, il ne s'agit pas uniquement de concevoir une manœuvre afin d'échapper aux poursuites judiciaires dans son pays en maintenant ce dernier dans un état de guerre exigeant l'unité nationale et réduisant la probabilité d'élections anticipées lors desquelles son impopularité lui vaudrait à coup sûr une défaite (8). Cibler l'Iran ne vise pas non plus seulement à détourner l'attention internationale des tueries à Gaza et à torpiller les initiatives diplomatiques en faveur de la naissance d'un État palestinien. M. Netanyahu tient bel et bien l'Iran pour le principal ennemi d'Israël – la seule force militaire, depuis la chute du régime irakien de Saddam Hussein, à constituer une menace existentielle.

attaque contre les sites nucléaires iraniens. Par la suite, lors de la campagne électorale de mars 2015 qui allait lui permettre d'obtenir un quatrième mandat, il martelait à l'envi son mot d'ordre : « Pas d'État palestinien, pas de nucléaire iranien. »

Cette possibilité d'une guerre israélo-iranienne structure les rapports de forces au Proche-Orient et dans le Golfe. Pour les monarchies pétrolières, l'hostilité de Tel-Aviv à l'égard de Téhéran tient à la fois de la bénédiction et de la menace. Riyad comme Abou Dhabi comptent sur Israël pour remédier au désengagement des États-Unis de la région. Même si l'Arabie saoudite et l'Iran sont convenus d'atténuer leurs tensions bilatérales grâce à l'entremise de la Chine, la défiance demeure (10). Dans les mosquées du royaume, on continue de qualifier les chiites d'apostats. En 2010, le roi Abdallah demandait au président Barack Obama de « couper la tête du serpent », autrement dit de détruire le programme nucléaire iranien. Les dirigeants saoudiens et émiratis estiment que Téhéran doit avoir tiré les leçons de l'invasion de l'Irak et du changement de régime de 2003. Se prémunir d'un tel risque nécessite, pour la Répu-

(3) Vinciane Joly, « Guerre à Gaza : qu'est-ce que le "domicide" dont Israël est accusé? », *La Croix*, Paris, 10 janvier 2024.

(4) Yuval Abraham, « 'Lavender': The AI machine directing Israel's bombing spree in Gaza », *+972 Magazine*, 3 avril 2024, www.972mag.com

(5) Lire Hasni Abidi et Angélique Mounier-Kuhn, « Riyad - Tel-Aviv, coup de frein à la normalisation », *Le Monde diplomatique*, novembre 2023.

(6) « Netanyahu se vante d'avoir empêché "depuis des décennies" un État palestinien », *The Times of Israel*, 20 février 2024.

(7) Ronen Bergman et Farnaz Fassihi, « The high-tech killing of a nuclear scientist », *The New York Times*, 19 septembre 2021.

(8) « Israël : de plus en plus de voix s'élèvent pour réclamer des élections anticipées », *Radio France Internationale*, 4 avril 2024.

(9) Jeffrey Heller et Maayan Lubell, « Israel's top general says Iran unlikely to make bomb », *Reuters*, 26 avril 2012.

(10) Lire Akram Belkaïd et Martine Bulard, « Pékin, faiseur de paix », *Le Monde diplomatique*, avril 2023.

(11) « Iran-Israël, les meilleurs ennemis du monde », *France 24*, 10 mai 2018.

Volonté de M. Netanyahu d'en découdre

PRESSIONS internationales pour la reconnaissance de la Palestine, risque de poursuites judiciaires, surtout si Tel-Aviv décide d'appliquer son projet d'expulsion d'une partie des Gazaouis vers le Sinaï : quelle peut-être la stratégie de M. Netanyahu dans un contexte où aucun de ses objectifs militaires – élimination du Hamas et récupération des otages – n'a été atteint? La réponse tient en quelques mots : l'extension du

domaine de la guerre. Même si la désescalade avec Téhéran à laquelle Washington a beaucoup contribué se confirme, il est évident qu'un palier a été franchi dans le face-à-face irano-israélien.

C'est en effet la première fois que la République islamique vise directement le territoire israélien. Désormais, rien ne garantit que les pasdarans acceptent comme par le passé d'encaisser

ÉCOUTEZ LE « DIPLO »

Chaque mois, une sélection d'articles lus pour les abonnés. En ligne et en téléchargement (podcast).

www.monde-diplomatique.fr/audio

AU ROYAUME-UNI, LE DÉSHONNEUR DE LA CLASSE POLITIQUE

La rue avec Gaza, les élites derrière Israël

On n'avait plus vu cela depuis la mobilisation de 2003 contre la guerre d'Irak menée par MM. George W. Bush et Anthony Blair. Le 11 novembre dernier, selon les organisateurs, plus de 800 000 personnes auraient défilé à Londres en solidarité avec Gaza. Les manifestants ciblaient le gouvernement conservateur comme le Parti travailliste, qui lui aussi a pris fait et cause pour Israël.

PAR DANIEL FINN *

DEPUIS le début de l'offensive israélienne contre Gaza, en octobre dernier, un fossé s'est creusé entre la classe politique et l'opinion publique britanniques. Le gouvernement conservateur de M. Rishi Sunak et l'opposition travailliste de M. Keir Starmer ont apporté un soutien sans réserve à la guerre menée par M. Benjamin Netanyahu au nom du droit d'Israël à se défendre.

Pourtant, la population britannique rejette l'idée selon laquelle Israël devrait bombarder l'enclave jusqu'à l'élimination du Hamas. En novembre, 59% des personnes interrogées par YouGov soutenaient qu'Israël mette un terme à sa campagne militaire, quand seulement 19% d'entre elles se déclaraient favorables à sa poursuite. En février, 66% des sondés soutenaient un cessez-le-feu et seulement 13% d'entre eux la guerre contre les Palestiniens. Aujourd'hui, l'opinion publique demande l'arrêt des ventes d'armes aux Israéliens à une majorité de 56%, contre 17% qui réclament sa poursuite (1).

La présidente conservatrice de la commission des affaires étrangères à Westminster a révélé fin mars l'exis-

tence d'une note des services juridiques du gouvernement britannique établissant qu'Israël violait le droit humanitaire international. Comme une telle conclusion emporte que Londres cesse de vendre des armes à Tel-Aviv, l'exécutif a refusé de rendre public le document. Mais, le 1^{er} avril, des frappes de missiles israéliennes ont tué trois salariés britanniques de l'organisation caritative World Central Kitchen avec quatre autres de leurs collègues, alors qu'ils apportaient de l'aide à Gaza. Le surlendemain, plus de six cents juristes et universitaires – dont trois juges retraités de la Cour suprême britannique – dénonçaient l'illégalité des ventes à l'armée israélienne (2).

Depuis plus de six mois, la solidarité avec le peuple palestinien donne lieu à des manifestations qui comptent parmi les plus massives de l'histoire moderne. Semaine après semaine et mois après mois, les rues de Londres et d'autres villes britanniques se remplissent de manifestants appelant au cessez-le-feu. La plus importante à ce jour a réuni plusieurs centaines de milliers de personnes. En réponse, le gouvernement Sunak a condamné les protestataires et cherché des moyens de les criminaliser.

« Marches de la haine »

EN novembre, la ministre de l'intérieur a demandé à la police métropolitaine de Londres d'interdire la grande manifestation qui se préparait. Comme les officiers de police de la « Met » lui ont répondu qu'elle n'avait aucune raison légale de prendre une telle décision, M^{me} Suella Braverman a allégué que les manifestants entendaient profaner un mémorial de la Grande Guerre pour inciter des radicaux d'extrême droite à attaquer la marche, ce qui aurait donné un prétexte pour interdire de futurs rassemblements. Mais les militants excités par la ministre s'en sont pris aux forces de l'ordre et ont blessé plusieurs policiers, grièvement dans certains cas.

À la suite de ce fiasco, M. Sunak a dû exiger la démission de M^{me} Braverman, mais son gouvernement et la presse de droite ont poursuivi leurs attaques contre les manifestations en faveur du cessez-le-feu, qualifiées de « marches de la haine ». Dans leur viseur, toujours, le slogan « Du fleuve à la mer, la Palestine sera libre », qualifié d'antisémite.

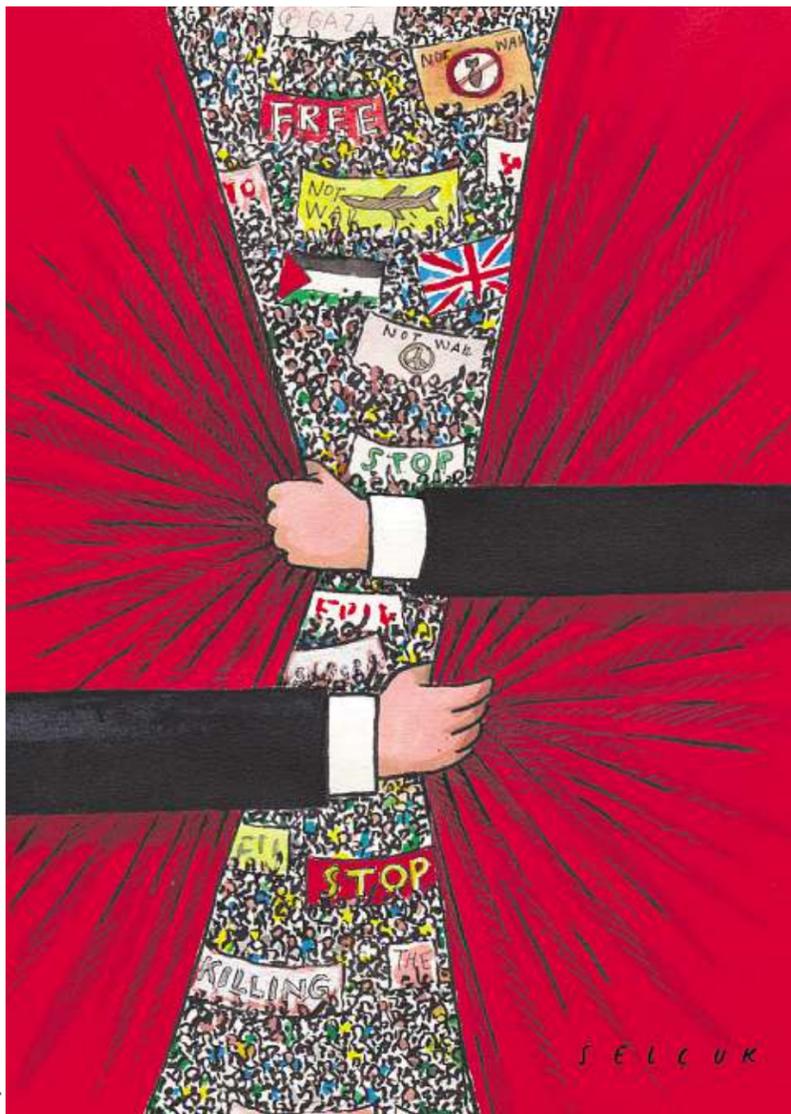
Lorsqu'elle était encore ministre de l'intérieur, M^{me} Braverman avait recommandé aux services de police d'interpréter ce mot d'ordre comme l'« expression d'un violent désir de voir Israël rayé de la carte » et de punir son utilisation au nom du respect de l'ordre public (3). Dans un cas au moins, la police a suivi les instructions de la ministre : à Manchester, une jeune femme d'origine palestinienne a été arrêtée pour injure à caractère raciste parce qu'elle l'avait prononcé (4).

Les soutiens d'Israël prétendent discerner le « vrai » sens du slogan « Du fleuve à la mer, la Palestine sera libre » : ils y voient à coup sûr un appel au massacre ou à l'expulsion dès lors qu'il ne dit pas ce qu'il adviendra de la population juive d'Israël une fois cette

aspiration satisfaite. Les Palestiniens et leurs alliés, qui martèlent qu'il s'agit en réalité d'un appel à l'égalité et non au nettoyage ethnique, se voient fréquemment refuser l'accès aux médias britanniques. Du reste, les défenseurs d'Israël invoquent à l'envi son « droit à se défendre » et son « droit à l'existence ». Or la première formule ne précise pas quelles méthodes l'État peut légitimement employer au nom de l'autodéfense, et la seconde ignore la question de l'existence d'un État palestinien, à côté d'Israël. Les Palestiniens les perçoivent certainement comme des menaces et des agressions, du moins telles qu'elles sont employées en règle générale par les principaux défenseurs de la guerre contre Gaza, mais les préférer ne vaudra à personne d'être poursuivi pour injure à caractère raciste.

Début mars, lors d'un discours prononcé devant le 10 Downing Street, M. Sunak a fait franchir un cap supplémentaire à la campagne gouvernementale contre le mouvement de solidarité avec la Palestine. Il a prétendu que les manifestations en faveur d'un cessez-le-feu avaient entraîné « une hausse choquante des perturbations et des actes criminels extrémistes », se traduisant notamment par des « intimidations, des menaces et la préparation d'actions violentes ». En réalité, la contestation, particulièrement pacifique et disciplinée, a donné lieu à moins d'arrestations qu'un festival de même ampleur (5). Le discours du premier ministre se fondait essentiellement sur des affirmations de journalistes prétendant sans la moindre preuve, que Londres tendrait à devenir une zone interdite aux Juifs (6).

Deux universitaires britanniques ont obtenu la condamnation pour diffamation de la ministre de la recherche Michelle Donelan, qui les avait qualifiés de soutiens du Hamas (7). Les archevêques de Canterbury et de York ont cru devoir s'inquiéter d'une approche



SELCUK

qui « ciblerait de manière disproportionnée les musulmans » après que le gouvernement a confié au ministre aux communautés Michael Gove le soin d'élaborer une nouvelle définition de l'extrémisme : figure de proue de la droite néoconservatrice, M. Gove affirme en effet depuis longtemps que les musulmans britanniques représentent une menace pour la démocratie libérale ; à son initiative, les autorités considèrent désormais comme extrémiste toute velléité de saper les institutions ou les « valeurs » britanniques (8).

Les attaques contre le mouvement de solidarité avec la Palestine se nourrissent aussi des déclarations de personnalités gouvernementales affublées de titres orwelliens, tel M. John Woodcock : le « conseiller indépendant en matière de violences et de perturbations politiques » a récemment proposé que les principaux partis consentent à la « tolérance zéro » à l'égard des groupes qui menacent la démocratie, par exemple Palestine Solidarity Campaign (PSC) (9). « Si les opinions "extrémistes" sont illégales, s'inquiétait sur X, le 4 mars, la députée tory Miriam Cates, alors celui qui définit l'« extrémisme » a le pouvoir de restreindre la liberté d'expression, la liberté de religion, la liberté de la presse et la liberté d'association. C'est la voie vers l'autoritarisme. »

M. Woodcock est, lui, un ancien député travailliste, rallié à M. Boris Johnson en 2019. Mais nombre de députés de son ancien camp partagent son hostilité envers les manifestations

contre la guerre à Gaza, à commencer par le dirigeant du parti, M. Starmer. Au début de l'offensive israélienne, ce dernier s'est dit convaincu qu'Israël avait le droit de couper l'eau et l'électricité aux civils de Gaza – action pourtant constitutive de crime de guerre. Face à l'indignation, M. Starmer a dû retirer ses propos, en alléguant contre l'évidence qu'il avait mal compris la question (10).

Il a par ailleurs suspendu deux parlementaires : M. Andrew McDonald, pour avoir déclaré, lors d'une manifestation à Londres : « Nous ne nous arrêterons pas tant que justice n'aura pas été faite. Tant que l'ensemble de la population, israélienne comme palestinienne, du fleuve à la mer, ne pourra vivre dans la liberté et la paix » ; et M^{me} Kate Osamor, parce qu'elle avait qualifié la guerre à Gaza de génocide, alors que la Cour internationale de justice (CIJ) avait déjà jugé recevable la plainte déposée par l'Afrique du Sud contre Israël. M. McDonald a réintégré son groupe parlementaire après la défaite essuyée par le Parti travailliste fin février, à l'occasion d'une élection partielle importante à Rochdale, dans l'agglomération de Manchester. Le vainqueur, M. George Galloway, ancien député travailliste devenu un électron libre, avait fait de ce scrutin un référendum contre le soutien de M. Starmer à Israël.

La victoire de M. Galloway est survenue à la suite d'une violente controverse. Quelques jours avant son élection, le Parti national écossais (SNP) avait déposé à la Chambre des communes une motion en faveur d'un cessez-le-feu. Le Labour désirait supprimer les références au « châtiment collectif du peuple palestinien » et au « massacre de civils innocents ». Il souhaitait aussi remplacer l'appel clair et net à un cessez-le-feu par des circonlocutions qui auraient donné à M. Netanyahu une marge de manœuvre suffisante pour poursuivre sa guerre. Selon la formulation proposée par les travaillistes, « les Israéliens ont le droit d'avoir la garantie que les horreurs du 7 octobre 2023 ne se reproduiront pas ». Mais il n'était nullement question du droit des Palestiniens à obtenir la garantie que les horreurs

subies depuis le 7 octobre (et bien avant) ne se reproduiraient pas.

Comme M. Starmer ne voulait ni que ses députés votent contre la motion du SNP ni qu'ils s'abstiennent, il a imposé au président de la Chambre Lindsay Hoyle un vote des amendements travaillistes préalable à celui de la motion. Cette violation des règles de procédure parlementaire lui a permis d'empêcher le troisième parti de la Chambre de défendre une position reflétant l'opinion majoritaire dans le pays.

Le refus des travaillistes d'appeler clairement au cessez-le-feu contredit les opinions de ses propres partisans. En février, selon YouGov, 83% des électeurs ayant voté pour le Labour lors de la précédente élection générale voulaient en effet qu'Israël mette un terme à sa campagne militaire. Seuls 3% d'entre eux se déclaraient favorables à la poursuite des opérations. L'entêtement de M. Starmer à soutenir la guerre de M. Netanyahu procède de son refus de distinguer lutte contre l'antisémitisme et soutien à Tel-Aviv. Car l'association de la défense des droits des Palestiniens à l'hostilité aux Juifs lui sert à marginaliser la gauche de son parti depuis qu'il en a pris la direction, en 2020. Mais cette arme de lutte interne devient un problème politique majeur dans la perspective de l'élection générale.

Bien qu'une violence ininterrompue, émaillée de crimes de guerre, s'abatte depuis plus de six mois sur les civils palestiniens, les deux principaux partis britanniques restent inébranlables dans leur défense d'Israël. Et bien que des figures politiques aussi importantes que le conservateur Nicholas Soames, membre de la Chambre des lords, et le maire travailliste de Londres, M. Sadiq Khan, appellent désormais à l'arrêt des ventes d'armes, MM. Sunak et Starmer affirment encore à cette heure que le Royaume-Uni doit continuer à soutenir l'effort de guerre israélien. Même si cette position évoluait dans les semaines à venir, l'un et l'autre auront causé des dommages à leur réputation, ainsi qu'au crédit diplomatique de leur pays.

(Traduit de l'anglais par Nicolas Vieillescazes.)

(1) Patrick Wintour, « Majority of voters in UK back banning arms sales to Israel, poll finds », *The Guardian*, Londres, 3 avril 2024. Cf. aussi Matthew Smith, « Israel-Palestine : Fundamental attitudes to the conflict among Western Europeans », 20 décembre 2023, et « British attitudes to the Israel-Gaza conflict : February 2024 update », 15 février 2024, <https://yougov.co.uk>

(2) Alex Barton, « Former Supreme Court judges say government's arming Israel breaches international law », *The Telegraph*, Londres, 4 avril 2024.

(3) Rajeev Syal et Aubrey Allegretti, « Waving Palestinian flag may be a criminal offence, Braverman tells police », *The Guardian*, 10 octobre 2023.

(4) Haroon Siddique, « Police accused of stifling protest after Manchester arrest over Palestine chant », *The Guardian*, 21 mars 2024.

(5) Nandini Naira Archer, « Arrest rate at "openly criminal" Palestine protests is lower than Glastonbury », 7 février 2024, www.opendemocracy.net

(6) Ben Reiff, « A "no-go zone" for Jews? The making of a moral panic in London », 13 mars 2024, www.972mag.com

(7) Poppy Wood, « Donelan asked to explain secret dossier on academics after libel case », 8 mars 2024, <https://inews.co.uk>

(8) Nadeem Badshah, « Archbishops of Canterbury and York warn against new extremism definition », *The Guardian*, 12 mars 2024. Cf. aussi Peter Osborne, « UK extremism : Michael Gove is turning British Muslims into an enemy within », www.middleeasteye.net, 19 mars 2024.

(9) Elizabeth Short, « "Profoundly anti-democratic and repressive" », *The Morning Star*, Londres, 12 mars 2024.

(10) Alexandra Rogers, « Sir Keir Starmer seeks to clarify Gaza remarks following backlash from Labour councillors », 20 octobre 2023, <https://news.sky.com>

Calendrier des fêtes nationales

1^{er} - 31 mai 2024

3	POLOGNE	Fête nationale
15	PARAGUAY	Fête de l'indépend.
17	NORVÈGE	Fête nationale
20	CAMEROUN	Fête nationale
	TIMOR-LESTE	Fête de l'indépend.
22	YÉMEN	Fête nationale
24	ÉRYTHRÉE	Fête de l'indépend.
25	ARGENTINE	Fête nationale
	JORDANIE	Fête de l'indépend.
26	GÉORGIE	Fête de l'indépend.
28	AZERBAÏDJAN	Fête nationale
	ÉTHIOPIE	Fête nationale

« Tsahal » dans votre salon

« **L** est né avant la honte ». C'est récemment, en regardant les informations au seuil du Nouvel An 2024, que nous avons débusqué l'individu qui incarne cette savoureuse expression dans toute sa plénitude. La nuit était noire, des roquettes traçaient leur ligne blanche dans le ciel, l'homme ne pouvait cacher son indignation : « *À ceux qui se demandent pourquoi Israël doit éliminer le Hamas, voici la réponse. Les terroristes du Hamas bombardent sans distinction les villes israéliennes à minuit pile au moment du passage à la nouvelle année. Israël se doit d'éliminer cette menace une fois pour toutes !* » Aucune victime israélienne n'était à déplorer, mais le 31 décembre, puis le premier de l'an et le jour d'après, sans pause aucune, les bombardements sur Gaza s'étaient poursuivis, faisant 100, 200, 300 morts quotidiens. Une semaine plus tard, le chiffre de 22 000 Palestiniens « neutralisés », dont au moins 30 % d'enfants, sera dépassé. Alors que quelques jours plus tôt, en guise d'étreintes sans doute, un bombardement israélien sur le camp de réfugiés de Maghazi avait fait 100 morts, sur lesquels l'intéressé restera coi. Colonel de réserve de l'armée israélienne né en France, M. Olivier Rafowicz a été un représentant de l'Agence juive, chargée d'aider à l'émigration des Juifs français en Israël, et il est depuis le 7 octobre l'un des porte-parole francophones de l'armée israélienne, tâche qu'il a déjà accomplie lors de précédentes guerres contre Gaza. En 2015, il a rejoint le parti Israel Beitenou (« Israël, notre maison »), d'Avigdor Lieberman, au moment même où ce dernier, ministre des affaires étrangères, étudiait un plan pour « transférer » une partie des Palestiniens citoyens d'Israël hors de l'État – un crime selon le droit international. Ce positionnement à l'extrême droite, où la concurrence est féroce, ne l'empêche pas de développer des relations amicales dans les milieux dirigeants et médiatiques français.

Il a table ouverte sur les plateaux de télévision ou de radio, où il se pavane sans crainte d'être vraiment questionné. Il profite du réseau de sa femme, M^{me} Roxane Rouas-Rafowicz, membre du comité exécutif du Mouvement des entreprises de France (Medef) et dirigeante de StudioFact Media Group, qui travaille avec France Télévisions, La Chaîne parlementaire (LCP), la Radio-Télévision belge de la Communauté française (RTBF). Le plus incroyable, c'est qu'elle a produit un documentaire à l'automne pour l'émission « Complément d'enquête » (France 2, service public), *Hamas : du sang et des armes* (26 octobre), afin de défendre, on s'en doute, les positions israéliennes dont son mari est le porte-parole. Ces révélations du journaliste Jacques-Marie Bourget sur son blog (1) n'ont causé aucun émoi dans le petit monde médiatico-parisien. En 2022, *Le Parisien* est entré à hauteur de 30 % au capital de StudioFact. La couverture de ce quotidien a été totalement déséquilibrée concernant Gaza, comme l'a noté Acrimed : « *Du 8 octobre au 20 décembre, le mot "bombardement" ne figure sur aucune des 74 "unes". Avec 18 gros titres et 19 manchettes (encarts ou bandeaux), la guerre au Proche-Orient a pourtant occupé une place importante.* » Le journal, note le même article de l'observatoire des médias, ne véhicule « *qu'un point de vue : la manière dont le gouvernement israélien perçoit Gaza et la donne à voir au reste du monde. En plus de deux mois, il n'y aura pas un seul visage de civil palestinien à la "une" du Parisien. Pas un* » (2).

« *Le mensonge n'est un vice que quand il fait du mal. C'est une très grande vertu quand il fait du bien. (...) Il faut mentir comme un diable, non pas timidement, non pas un temps, mais hardiment et toujours. (...) Mentez mes amis, mentez, je vous le rendrai dans l'occasion* », professait jadis Voltaire. Cela pourrait être le mantra de tous les dirigeants militaires, partout dans le monde. Mais Israël a porté l'application de cette maxime au niveau d'un art inégal dans les pays dits démocratiques, avec la conviction solidement ancrée d'être le paragon du bon droit, de la justice, de mentir « pour le bien ». Et avec un avantage que n'ont pas les autres États, qui est que les responsables et les médias occidentaux pensent, a priori, qu'Israël dit la vérité. M. Rafowicz profère des contre-vérités de manière éhontée, avec l'assurance de n'être que rarement contredit : il a ainsi repris les fables sur la femme enceinte éventrée ou celles sur les enfants israéliens mis en cage (3). Il a nié, contre l'évidence, que l'armée israélienne fût à l'origine des morts lors du « massacre de la farine », le 29 février, durant lequel plus de cent civils ont été tués par balle. Cependant, malgré ses mensonges attestés, il conserve l'écoute accueillante et complaisante de nombre de médias français, qui ne contestent qu'exceptionnellement ses propos. Pourquoi s'en priverait-il ?

M. Rafowicz dispose d'un atout maître, l'inénarrable Bernard-Henri Lévy : « *Pratiquement à chaque crise d'envergure internationale qui oppose Israël à ses voisins, BHL me rejoint et est présent sur le terrain* (4). » BHL, c'est l'homme qui a couvert les guerres contre Gaza juché sur la tourelle d'un char ou dans un bureau du commandement israélien, toujours « embarqué » par l'armée. Il n'a jamais rien vu, aucun crime, aucune violation du droit international. Pour justifier son soutien, il brandit l'argument massue : « *l'armée la plus morale du monde* ». C'est la même rhétorique, les mêmes sophismes qu'invoquaient dans *Le Figaro*, le 7 octobre 1960, les soutiens de l'armée française en Algérie – Pierre Chauvin, Henry de Monfreid, Roger Nimier, Jules Romains, Antoine Blondin, Roland Dorgelès, Jean Paulhan et quelques autres noms prestigieux (à l'époque) –, qui dénonçaient le Front de libération nationale (FLN) algérien et ses alliés français dans des termes qu'on pourrait, mutatis mutandis, appliquer à la Palestine : « *C'est une imposture de dire ou*

Pour défendre ses intérêts, imposer son récit et faire taire ses contempteurs en se présentant le plus souvent comme victime de ses ennemis arabes, Israël dispose d'un vaste réseau d'ambassadeurs et de propagandistes en tout genre. Sa stratégie est d'autant plus efficace que Tel-Aviv bénéficie de la sympathie de nombreux médias occidentaux.

PAR ALAIN GRESH *



JACQUELINE BÉJANI. – Détail de l'installation « La Fabrique de l'opinion », 2018

d'écrire que la France combat le peuple algérien dressé pour son indépendance. La guerre en Algérie est une lutte imposée à la France par une minorité de rebelles fanatiques, terroristes et racistes, conduits par des chefs armés et soutenus financièrement par l'étranger.

Israël a toujours excellé dans la *hasbara*, la propagande, se présentant comme la victime de ses ennemis arabes, propageant des *fake news* qui ne seront démenties qu'après avoir produit des effets pour partie irréversibles. *France-Soir*, sur la foi d'une dépêche venue de Tel-Aviv, annonçait ainsi à l'aube du 5 juin 1967 que l'Égypte avait attaqué Israël (c'est le contraire qui s'était passé). Plus récemment, quand la journaliste palestinienne Shirine Abou Akleh fut assassinée le 11 mai 2022 à Jénine, dans les territoires occupés, l'armée israélienne explique d'abord qu'elle a sans doute été tuée par des « terroristes », puis qu'elle a été prise dans un échange de tirs avec eux, avant de reconnaître qu'un soldat israélien avait tiré cinq balles en direction de la victime, mais sans la viser ! Plusieurs enquêtes, dont celle de la chaîne Cable News Network (CNN), concluent qu'elle a été très probablement tuée de manière délibérée. Si son cas a connu une publicité exceptionnelle, cela est dû à sa nationalité américaine et à sa célébrité. La plupart du temps, le récit israélien n'est jamais mis en cause, et ceux qui tuent des civils ou des journalistes dans les territoires occupés bénéficient d'une immunité totale. Israël figure ainsi, en 2023, parmi les dix premiers pays quant à l'emprisonnement de journalistes, selon le Comité pour la protection des journalistes – au même niveau que l'Iran (5). Tel-Aviv dispose, sur place et à travers le monde, d'un nombre impressionnant d'ambassadeurs ou de propagandistes plus ou moins talentueux, parlant couramment la langue du pays où ils travaillent, connaissant les arcanes du pouvoir et des médias, et faisant passer le message, souvent mensonger, de leur gouvernement. Israël possède un autre atout : c'est un pays « occidental », qui bénéficie a priori d'un capital de confiance. Un journaliste de CNN déroule les conséquences de ce biais : « *Les mots "crime de guerre" et "génocide" sont tabous. Les bombardements israéliens à Gaza seront rapportés comme des "explosions" dont personne n'est responsable, jusqu'à ce que l'armée israélienne intervienne pour en accepter ou en nier la responsabilité. Les citations et les informations fournies par l'armée israélienne et les représentants du gouvernement ont tendance à être approuvées rapidement, tandis que celles provenant des Palestiniens ont tendance à être minutieusement examinées et traitées avec une grande prudence* (6). »

Un consensus solide soude la société israélienne, qui dit en substance : « *Nous sommes dans notre droit, nous voulons simplement survivre face à de méchants Arabes qui tentent de nous exterminer.* » Il faut comprendre que les Israéliens ont vraiment peur, même si cette peur est instrumentalisée par leurs dirigeants. Même avant la guerre, presque aucun journaliste israélien ne se rendait en Cisjordanie, et encore moins à Gaza, quand il y avait des « accrochages » – à l'exception d'une poignée de journalistes de *Haaretz* ou du site +972 Magazine. Ils se contentent donc de

reprendre les communiqués de l'armée et ainsi ne voient pas, au sens littéral, ce qui se passe dans les territoires occupés, comme nombre de Français ignoraient ce qui se passait en Algérie, sauf quand des bombes explosaient dans la métropole ou quand des soldats français étaient tués. À la différence près, et elle est de taille, que les Israéliens côtoient les Palestiniens dans les villes mixtes, disposent des images des réseaux sociaux et parfois de la télévision. Ils ont décidé que cela ne les concernait pas – 70 % des Israéliens étaient opposés, en février, à une aide humanitaire à la population de Gaza.

Enfin, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays occidentaux, il existe en Israël une censure très stricte – même si l'adhésion générale aux objectifs de l'armée ne la rend pas indispensable. Dans un article, Sebastian Ben Daniel, un universitaire israélien, note que les correspondants militaires glorifient continuellement l'armée et prennent au pied de la lettre les déclarations de son porte-parole, ce qui « *convainc à tort le public que tout va pour le mieux* ». Ces journalistes « *se contentent souvent de répéter ce que le porte-parole [de l'armée] leur dit, en supprimant parfois la mention de son nom et en publiant les messages en tant qu'informations* » (7).

LE magazine en ligne *The Intercept* a publié, le 23 décembre 2023, les directives à la presse israélienne concernant l'opération « *Glaive de fer* », dont, à notre connaissance, aucun média français n'a fait état. C'est la première fois qu'un tel ordre est publié pour une guerre particulière, car la censure est permanente pour tout ce qui touche aux affaires dites sensibles, au premier rang desquelles figurent les crimes de l'armée israélienne. « *L'ordre énumère huit sujets sur lesquels les médias ne peuvent pas faire de reportages sans l'approbation préalable du censeur militaire israélien. Certains d'entre eux touchent à des questions politiques brûlantes en Israël et dans le monde, telles que des révélations potentiellement embarrassantes sur des armes utilisées par Israël, des discussions sur les réunions du cabinet de sécurité et les otages israéliens à Gaza. (...) Le mémo interdit également les reportages sur les détails des opérations militaires, les renseignements israéliens, les tirs de roquettes sur des sites sensibles en Israël, les cyberattaques et les visites de hauts responsables militaires sur le champ de bataille* (8). »

En France, du reste, Israël dispose d'un bras médiatique, la chaîne de télévision i24, propriété de M. Patrick Drahi. Dans le cas d'une crise grave, quand les médias envoient en Israël-Palestine une flopée de journalistes qui ne connaissent pas la région, ne parlent ni l'hébreu ni l'arabe, où s'informent-ils ? Ils regardent i24 ! Ils ont même adopté l'accent israélien pour désigner le Hamas, en prononçant « *Khamas* » (à énoncer comme la jota espagnole), à l'israélienne. Mais l'influence de M. Drahi concernait également BFMTV, qui a été sa propriété jusqu'en mars 2024. Dans une enquête de Blast du 3 novembre 2023 qui éclaire le mécanisme, une source interne déclare : « *Quand Drahi nous a intégralement rachetés en 2018, la couverture du Proche-Orient, qui était assurée par un correspondant, a été transférée à i24 (...). Il y avait l'argument de la mutualisation, mais cela pose quand même un problème de ligne éditoriale. Et aux premiers jours du conflit actuel, on nous a mis dans les pattes les pattes les experts et correspondants d'i24. C'était simple, pratique et problématique* (9). »

Les pays européens ont interdit la diffusion de la chaîne Russia Today (RT) après l'invasion russe de l'Ukraine. Ils ont dénoncé une ingérence étrangère inacceptable. Pourtant, Israël est sans doute le pays qui s'ingère le plus dans les affaires des pays européens et particulièrement en France (10)... sans que les autorités s'en inquiètent, comme le fit le secrétaire d'État chargé de l'information, le 6 janvier 1969, alors que Paris avait décidé de ne plus livrer de pièces de rechange à l'armée israélienne (équipée d'avions Mirage). Le texte avait été rédigé par Charles de Gaulle lui-même : « *Il est remarquable et il a été remarqué que les influences israéliennes se font sentir d'une certaine façon dans les milieux proches de l'information.* » Si en tant qu'individu ou journal vous vous inquiétez aujourd'hui de ces ingérences, il n'existe qu'une seule explication : vous êtes antisémite.

(1) Jacques-Marie Bourget, « *Complément d'enquête* » : le mari blanchit Israël et sa femme noircit le Hamas », 23 février 2024, www.blogs.mediapart.fr/jacques-marie-bourget

(2) Pauline Perrenot, « *D'Israël à Gaza (4)* : à la Une du *Parisien*, la caricature du double standard », 21 décembre 2023, www.acrimed.org

(3) Mathilde Cousin, « *Guerre Hamas-Israël : des enfants israéliens en cage ?* Prudence au sujet de cette vidéo », 10 octobre 2023, www.20minutes.fr

(4) Cité par Xavier de La Porte et Jade Lindgaard, *Le Nouveau B.A.-BA du BHL. Enquête sur le plus grand intellectuel français*, La Découverte, Paris, 2011.

(5) « *Israël est l'un des pays qui emprisonnent le plus de journalistes au monde, alors que les incarcérations se poursuivent sans relâche dans le monde entier, selon le CPJ* », Committee to Protect Journalists, 18 janvier 2024, <https://cpj.org>

(6) Daniel Boguslaw, « *CNN runs Gaza coverage past Jerusalem team operating under shadow of IDF censor* », 4 janvier 2024, <https://theintercept.com>

(7) Sebastian Ben Daniel, « *How Israeli journalists carry out PR for the army* », +972 Magazine, 19 février 2024, www.972mag.com

(8) Daniel Boguslaw et Ken Klippenstein, « *Exclusive : Israeli military censor bans reporting on these 8 subjects* », 23 décembre 2023, <https://theintercept.com>

(9) Yanis Mhamdi et Xavier Monnier, « *À BFM, la rédaction sonne l'alarme contre une couverture pro-israélienne* », Blast, 3 novembre 2023, www.blast-info.fr

(10) Orient XXI a publié une longue enquête, entre janvier et mai 2021, où Jean Stern décrivait ces ingérences à tous les niveaux, économique, politique (notamment parlementaire), culturel. Cf. Jean Stern, « *France-Israël. Lobby or not lobby ?* », <https://orientxxi.info>

* Directeur du journal en ligne *Orient XXI*. Auteur de *Palestine. Un peuple qui ne veut pas mourir* (Les Liens qui libèrent), en librairies le 2 mai, dont ce texte est extrait.

PARIS 2024 : DES JEUX SANS JOIE

Du 26 juillet au 11 août prochains, Paris accueillera plus de dix mille athlètes et le double de journalistes pour les Jeux olympiques, «le plus grand événement jamais organisé en France». Les Jeux paralympiques suivront du 28 août au 8 septembre. Comme tous les quatre ans, les promoteurs de ce grand spectacle sportif international entendent tirer les leçons des ratages précédents, mais les nouvelles

promesses sociales et environnementales méritent examen (pages 12 et 13). La fabrique de la ferveur reste une affaire trop sérieuse pour être délaissée par les autorités politiques, qui ciblent tous les publics, notamment dans le champ culturel (page 14). Tout à la gloire de la «gagne», cet usage du sport n'a pas forcément les vertus qu'on lui prête (ci-dessous).

Introuvable ruissellement du sport d'élite

PAR PHILIPPE DESCAMPS

SPECTACLE total, les Jeux olympiques d'été occupent une place singulière dans l'imaginaire collectif forgé par un cadrage médiatique consensuel. La fuite vers le gigantisme dissimule toutefois mal la liste des engagements non tenus : l'argent a pulvérisé l'amateurisme dans toutes les disciplines ; des sanctions à géométrie variable – contre la Russie mais pas contre Israël – remplacent la trêve antique ; le Comité international olympique (CIO), organe suprême, s'avère des plus opaques ; des retombées économiques éphémères justifient d'énormes dépenses publiques ; les contraintes imposées au nom de la sécurité écrasent les libertés ; les vociférations cocardières des commentateurs annihilent tout esprit de fraternité entre les peuples...

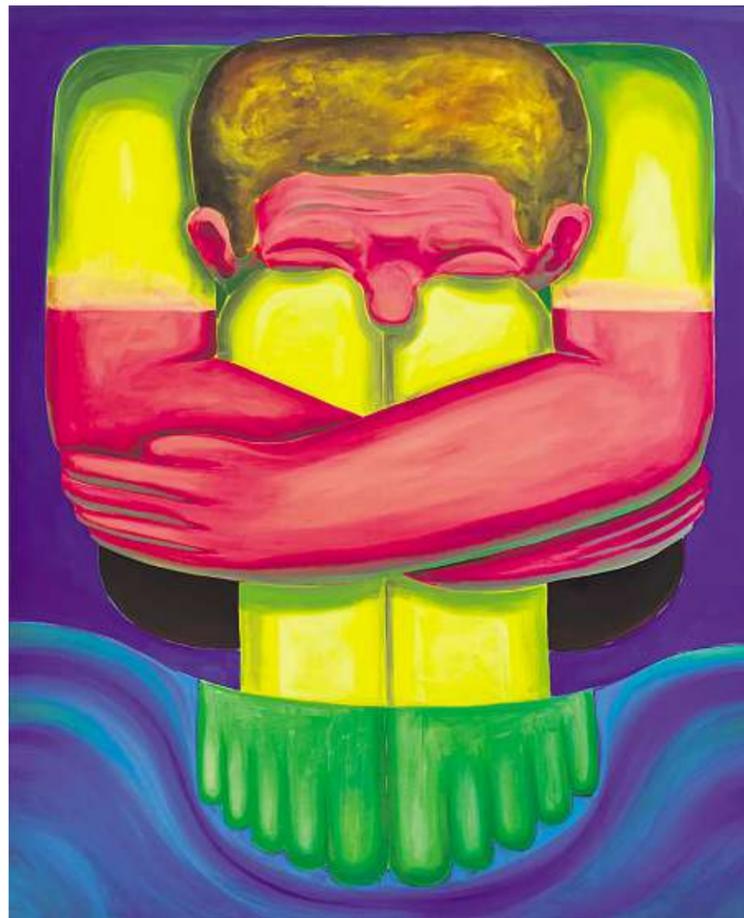
Mais qu'en penser du point de vue du sport lui-même ? Les Jeux ne pourraient-ils pas enclencher un cycle vertueux en faveur de l'activité physique ? Nul doute qu'ils représentent un moment à part, unique, pour les athlètes qualifiés. Leur abnégation pour parvenir au meilleur niveau suscite le respect. Leur allégresse lors d'une victoire sera d'autant moins feinte que chaque médaille gagnée leur ouvrira une rente. Ont-ils pour autant valeur d'exemple, tant l'exacerbation de la rivalité pousse à tous les excès ? Les grands événements sportifs internationaux (GESI) peuvent-ils générer un entraînement sportif et des retombées positives pour le bien public ?

«Les Jeux vont insuffler un élan inédit à la pratique de nos concitoyens», affirmait M^{me} Amélie Oudéa-Castéra, dans un supplément du *Parisien* (18 janvier 2024). La ministre des sports soutenait ainsi la thèse de l'effet de «démonstration» ou de «ruissellement» des GESI en lançant la promotion de l'activité physique et sportive comme «grande cause nationale» de 2024. Plusieurs vedettes (Thierry Henry, Marie-José Pérec, Amélie Mauresmo, Didier Deschamps) apportent leur concours à cette campagne de communication incitant à «bouger» au moins trente minutes par jour. «Avec l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques, assure M^{me} Oudéa-Castéra, nous avons une opportunité unique de faire de la France la nation sportive que nous appelons de nos vœux. Ce rendez-vous sera aussi une occasion sans pareille de mettre le sport et ses bienfaits au cœur de notre société.»

La sédentarité conduit l'humanité à un tournant anthropologique encore sous-estimé. L'obésité touche désormais plus d'un milliard de personnes dans le monde : 42% des hommes aux États-Unis par exemple, près de 50% au Pérou ou de 40% en Roumanie, plus de 80% des femmes dans certaines îles du Pacifique (1). Le risque inhérent à l'inactivité physique devient un impératif prioritaire de santé publique. Mais l'étude internationale établissant ce constat conclut que «la plupart des efforts de prévention de l'obésité se sont concentrés sur les comportements individuels ou sur des modifications isolées de l'environnement bâti ou alimentaire. Ces efforts ont eu peu d'impact sur la prévalence de l'obésité, en partie parce que les aliments sains et la pratique du sport et d'autres modes de vie actifs ne sont pas accessibles ou abordables pour les personnes à faible revenu et peu autonomes (2)».

Les bienfaits sanitaires de l'exercice ne sont plus à démontrer. Tous les organes, y compris le cerveau, en tirent bénéfice, et à tous les âges. C'est un moyen essentiel d'éviter la plupart des maladies, mais aussi de contribuer à les soigner. «Promouvoir la pratique d'activités physiques apparaît donc comme un enjeu majeur pour prévenir à la fois l'augmentation de l'incidence des pathologies chroniques et leurs conséquences», observe par exemple un groupe d'experts qui recommande sa prescription «à toutes les étapes de la pathologie» (3). Pourtant, en France, 47% des femmes et 29% des hommes sont physiquement inactifs, et 73% des jeunes de 11 à 17 ans n'atteignent pas les préconisations en la matière (4). Le pays hôte des Jeux figure au 119^e rang sur 140 dans un classement selon l'activité des adolescents (5).

Imaginer que quinze jours d'un divertissement au suspense bien huilé puissent exercer une influence sur les comportements individuels relève d'une illusion. De nombreux travaux ont porté sur l'«héritage» des Jeux olympiques et les retombées des GESI dans plusieurs domaines : infrastructure, tourisme, environnement, cohésion sociale, etc. Concernant les effets sur l'activité physique en général, une analyse de toutes les publications des deux dernières décennies conclut : «Notre revue



ANDRÉ WENDLAND. – «Cliff Cannonball» (La bombe), 2023

systématique n'a pas montré d'effet immédiat ou différé de l'accueil de manifestations sportives, de la réussite sportive ou du rôle de modèle du sport d'élite dans l'augmentation de la pratique d'activités physiques des jeunes ou des adultes. Aucun bénéfice n'a été observé, que ce soit au niveau local ou à grande échelle. (...) La promotion du sport d'élite à elle seule n'est pas susceptible d'augmenter la pratique dans la population. Les décideurs et les responsables politiques devraient donc être conscients [de ses] effets limités (...) sur l'amélioration des modes de vie actifs (6).»

Si la réussite de certains athlètes d'exception – comme Martin Fourcade en biathlon ou les équipes de France de jeux de ballon en 2021 – peut doper sur le moment les adhésions aux fédérations concernées, l'enthousiasme ne touche que la population déjà sportive. «Surtout, l'effet est très réduit dans le temps puisque sans effort soutenu les effectifs de pratiquants dans les associations s'affaiblissent quelques mois après la tenue de l'événement», constate une étude française (7). En suivant la population japonaise qui avait assisté aux Jeux de Tokyo en 1964, on observe une pratique plus régulière que chez les générations suivantes. Mais les enquêtes menées après les Jeux de Sydney (2000), Pékin (2008), Vancouver (2010) ou Londres (2012) n'ont rien montré de probant ; en dépit, pour ce dernier exemple, de la campagne «Inspirer une génération» qui accompagnait l'événement. Plus étonnant encore, les Jeux paralympiques de Londres «n'ont pas eu d'impact positif sur la motivation sportive des personnes handicapées, on observe même un déclin de leur activité physique (8)» dans les cinq années qui suivirent.

LA communication du gouvernement français sur le «sport-santé» relève de l'injonction paradoxale quand deux symboles mondiaux de la «malbouffe» occupent une place centrale pour les deux principaux spectacles sportifs organisés dans l'Hexagone : Coca-Cola lors des Jeux, et McDonald's pour les quatre prochaines années de la Ligue 1 de football. L'urgence sanitaire ne devrait-elle pas conduire à lutter contre le marketing alimentaire, en particulier quand il touche les enfants ? Une taxe ou l'interdiction de la publicité sur les produits sucrés ne seraient-elles pas plus efficaces qu'une médaille remise entre deux slogans de tels commanditaires ? L'injonction à «bouger» heurte aussi l'intensification du travail des dernières décennies, la généralisation de la position assise devant un écran, l'arrêt de la réduction du temps de travail depuis vingt-cinq ans, voire son inversion avec le recul de l'âge de la retraite.

La contradiction la plus spectaculaire émerge en parallèle dans le mépris des pouvoirs publics et des médias envers l'éducation physique et

sportive (EPS). Le 15 mars dernier, les professeurs de cette discipline manifestaient pour rappeler que «tout commence à l'école». «Depuis 2017, année de l'attribution des Jeux olympiques et paralympiques à Paris pour 2024, la place de l'EPS et du sport scolaire ne cesse de se dégrader dans notre pays», déplorait le Syndicat national de l'éducation physique (SNEP) dans une pétition. Il précisait : «Les dispositifs gouvernementaux (deux heures en collège, activité quotidienne de trente minutes en primaire) ne sont pas à la hauteur des enjeux et concernent une minorité d'élèves.» Les enseignants réclament quatre heures hebdomadaires d'EPS à tous les niveaux – contre deux heures aujourd'hui en lycée – et un plan d'investissement dans les équipements sportifs. «Je vais me faire des ennemis, mais on n'est pas du tout un pays de sport», résumait avec amertume le nageur Florent Manaudou (9).

UN collectif de promotion de l'EPS en Seine-Saint-Denis remarque que les professeurs ne reçoivent pas «les moyens nécessaires de la part de l'État pour respecter les lois de la République en matière de pratique sportive (10)». Dans le département du Stade de France, où professeurs et parents d'élèves se sont mobilisés ce printemps en réclamant un «plan d'urgence pour l'éducation», le nombre d'installations sportives ne représente que le tiers de la moyenne nationale, avec une ancienneté globale de plus de quarante ans. Près de 40% des élèves entrant en sixième ne savent pas nager. Les clubs refusent les adhérents, faute de place. Le collectif demande que pour chaque euro dépensé pour les Jeux, autant soit affecté au développement de l'EPS...

Le «ruissellement» du sport d'élite ne peut opérer pour des raisons aujourd'hui bien identifiées. Le spectacle sportif professionnel célèbre le culte du corps, de la victoire. Il encourage les cadences infernales, minimise des blessures chroniques, voire le dopage. Autant d'ingrédients incompatibles avec la dimension ludique et collective sur laquelle repose le sport de masse. Pour devenir olympiques, nombre de disciplines, comme récemment l'escalade ou le ski-alpinisme, renoncent à ce qui fait leur originalité : l'amusement, la confrontation avec les éléments, l'inconnu, les aléas. A contrario, les Jeux imposent un cadre repoussant : «Obligation d'un environnement artificiel et standardisé, culture de l'antagonisme, de l'automatisme et de l'individualisme (11)».

«Le premier pas vers l'activité physique consiste à prendre conscience de la force d'attraction sédentaire», notent deux scientifiques qui ont étudié les racines profondes et physiologiques de l'inactivité (12). Trop d'inconfort, de douleur, de domination, d'échecs sont associés au «sport-spectacle». «En revanche, concluent-ils, si faire de l'activité physique s'accompagne de plaisir, de bien-être, voire d'un sentiment de fierté, alors notre cerveau va au contraire chercher à renforcer l'engagement dans cette activité. Ces émotions positives vécues lors de nos séances d'activité physique vont aider à contrebalancer notre tendance spontanée à minimiser les efforts.» Ces émois seront d'autant plus positifs et durables dans un univers calme, non marchand, dépaysant, a fortiori en pleine nature.

(1) Lire Benoît Bréville, «Obésité, mal planétaire», *Le Monde diplomatique*, septembre 2012.

(2) NCD Risk Factor Collaboration, «Worldwide trends in underweight and obesity from 1990 to 2022 : A pooled analysis of 3663 population-representative studies with 222 million children, adolescents, and adults», *The Lancet*, vol. 403, n° 10431, Londres, 29 février 2024.

(3) *Activité physique. Prévention et traitement des maladies chroniques*, Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), EDP Sciences, Les Ulis, 2019.

(4) «Les chiffres clés», Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité, <https://onaps.fr>

(5) Regina Guthold, Gretchen Stevens, Leanne Riley et Fional Bull, «Global trends in insufficient physical activity among adolescents : A pooled analysis of 298 population-based surveys with 1.6 million participants», *The Lancet Child & Adolescent Health*, vol. 4, n° 1, Londres, 21 novembre 2019.

(6) Alexis Lion, Anne Vuillemin, Florian Léon, Charles Delagarelle et Aurélie van Hove, «Effect of elite sport on physical activity practice in the general population : A systematic review», *Journal of Physical Activity and Health*, vol. 20, n° 1, Champaign (Illinois), 2023.

(7) Mathys Viersac et Michaël Attali, «Discuter l'héritage social et culturel des grands événements sportifs. Une revue de littérature internationale», *Staps*, n° 134, Brest, 2021.

(8) Pengfei Shi et Alan Bairner, «Sustainable development of olympic sport participation legacy : A scoping review based on the PAGER framework», *Sustainability*, vol. 14, n° 13, Bâle, 1^{er} juillet 2022.

(9) France 2, 11 novembre 2023.

(10) Collectif permanent de défense et de promotion de l'EPS, du sport scolaire et du mouvement sportif en Seine-Saint-Denis.

(11) Pierre Parlebas, «Jeux olympiques, jeux éducatifs ? Les sports de Rio 2016», dans Frédéric Viale (sous la dir. de), *Paris JO 2024. Miracle ou mirage ?*, Libre & Solidaire, Paris, 2018.

(12) Boris Cheval et Matthieu Boisgontier, *Le Syndrome du paresseux. Petit précis pour combattre notre inactivité physique*, Dunod, Malakoff, 2020.

SOMMAIRE DU DOSSIER

PAGES 12 ET 13 : Des JO «responsables», un chantier inachevé, par Margot Hemmerich.

PAGE 14 : La culture du consentement, par Frédéric Viale.

Des JO « responsables »,

Les organisateurs affichent leur ambition de préparer les premiers Jeux durables, inclusifs et solidaires. En Seine-Saint-Denis, où sont construites une grande partie des installations, on mesure déjà la réalisation mais aussi les limites de ces promesses touchant aux conditions de travail comme aux retombées économiques et sociales.

Début 2024, le comité de suivi de la charte sociale reconnaissait 167 accidents du travail, dont 27 graves, mais aucun mortel. « Les JO sont une vitrine médiatique mondiale, donc c'est vrai que des moyens ont été mis en termes de prévention et de protection. Mais il suffit de traverser la route pour compter les accidents mortels », poursuit M. François. Les organisateurs des Jeux ont exclu de leur décompte les accidents et les morts recensés sur les chantiers de construction des gares du Grand Paris Express ou ceux de l'assainissement de la Seine. Comme le décès de Seydou Fofana, 21 ans, en contrat d'insertion, victime de la chute d'une dalle de béton en avril 2023, ou celui d'Amara Dioumassy, un ouvrier de 51 ans mort écrasé par une camionnette en juillet de la même année. « Or ces travaux ont bien été réalisés avec l'objectif d'être livrés à temps pour les épreuves des JO », estime le syndicaliste.

Parmi les autres objectifs énoncés dans la charte sociale, ceux des retombées économiques locales figuraient en tête de liste. Pour la construction des ouvrages olympiques, Solideo s'engageait à rendre accessible 25% du montant des marchés aux très petites entreprises (TPE), aux petites et moyennes (PME), ainsi qu'aux structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), soit l'équivalent de près de 500 millions d'euros. Sur-tout, les habitants de la Seine-Saint-Denis devaient bénéficier en priorité de ces retombées, puisque c'est là que se dérouleront la plupart des épreuves. Deux plates-formes – Entreprises 2024 et ESS 2024 – ont été créées en avril 2019 pour recenser les offres et accompagner les structures.

CES JO ONT DÉJÀ UN GOÛT AMER POUR LES SALARIÉS DE LA RÉGIE DE QUARTIERS DE SAINT-DENIS

Quatre ans plus tard, le directeur de Solideo, M. Nicolas Ferrand, annonce fièrement : « Nous sommes dans les temps, dans les budgets et dans les ambitions fixées. » À première vue, l'objectif a même été dépassé, avec en décembre dernier 780 millions d'euros engagés au profit de 2241 TPE ou PME et 119 structures de l'ESS. En revanche, les retombées locales restent faibles. En juillet dernier, 103 millions avaient été attribués à des entreprises implantées en Seine-Saint-Denis, soit... 5,5% du montant total.

« Quand on construit une piscine olympique qui dépasse 100 millions d'euros, on se doute bien que ce n'est pas une PME qui va le faire. Mais à côté de ça, regrette M. Servalli, on avait des ouvrages secondaires totalement accessibles à des PME locales, et on s'est aperçus que les contrats ont été groupés pour s'adresser en priorité à des entreprises de taille intermédiaire, c'est-à-dire des entreprises nationales de plusieurs milliers de salariés. » D'après une étude menée par la cellule économique régionale de la construction d'Île-de-France (CERC-IDF), les marchés de gros œuvre n'ont profité que pour 14% aux TPE ou PME, chiffre qui atteint 33% des parts de marché avec le second œuvre.

Le deuxième objectif chiffré de Solideo consistait à attribuer 10% des heures travaillées à l'insertion professionnelle pour des personnes éloignées de l'emploi et des résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Sur ce plan, la mission semble remplie, avec des objectifs dépassés de 108,8% fin décembre 2023 d'après la société de livraison des Jeux. « Le pari est doublement réussi puisque plus de la moitié des personnes vient du département », abonde M. Mathieu Hanotin, maire de Saint-Denis.

Sur le papier, l'histoire de l'association Halage ressemble à un succès inespéré. Cette structure d'insertion par l'activité économique créée il y a trente ans sur l'île Saint-Denis compte aujourd'hui 130 salariés, dont 90 en parcours d'insertion, avec pour spécialité l'aménagement des espaces verts et la réhabilitation des friches urbaines. En trois ans, l'association a obtenu plusieurs marchés de production de végétaux et de végétalisation d'ouvrages olympiques, en direct avec Solideo, en cotraitance avec des entreprises « classiques » ou en tant que sous-traitante sur des lots. « C'est une vraie reconnaissance de notre travail. Je dirais même qu'on est devenu un argument qui fait gagner un dossier », se réjouit M. Stéphane Berdoulet, coprésident de l'association. « C'est une façon de redonner de la dignité à notre public en insertion, trop souvent invisibilisé », poursuit-il, sans occulter des marchés perdus et certaines difficultés : « Principale déception : c'est un marché de production de substrats fertiles pour lequel on s'est retrouvés face à une entreprise avec une offre de prix inférieure de plusieurs centaines de milliers d'euros. C'est la loi du plus fort économique. Pour des acteurs comme nous, beaucoup de marchés des JO nécessitent de créer des groupements de plusieurs entreprises, et les délais de réponse sont très courts. Et puis il ne faut pas que ces commandes nous fassent perdre les clients structurants avec lesquels on travaille le reste du temps. »

Ces JO ont déjà un goût amer pour les salariés de la régie de quartiers de Saint-Denis, une association qui propose un parcours d'insertion socioprofessionnelle et un accompagnement social aux personnes les plus éloignées de l'emploi. « Après six ou sept réunions, le promoteur immobilier Icade nous a cités dans sa réponse pour la construction de treize bâtiments du village des athlètes, raconte son directeur Mathieu Glaymann. Pour nous, le marché de peinture représentait autour de deux cent mille heures sur quatre ans. Et finalement, les cinq cents salariés ont bénéficié de... zéro heure de travail ! » Dans le cadre de la construction puis de la reconversion du quartier du village en un lieu d'habitation, en novembre 2019, Solideo choisit en effet un groupement pour réaliser l'îlot D. Une fois cédé le foncier, le groupement formé par Icade, la Caisse des dépôts et CDC Habitat engage l'entreprise SPIE Batignolles pour

(1) Vincent Biauxque et Cécile Le Fillâtre, « Plus de 45 millions d'heures de travail pour livrer les ouvrages olympiques », *Insee Analyses Île-de-France*, n° 179, Saint-Quentin-en-Yvelines, décembre 2023.



ANDRÉ WENDLAND. – « Squareball » (Ballon carré), 2022

Sanctions

Au sortir de la première guerre mondiale, les Jeux de 1920 sont retirés à Budapest et attribués à Anvers. Les pays vaincus (Allemagne, Hongrie, Autriche, Empire ottoman et Bulgarie) ne sont pas invités. C'est encore le cas de l'Allemagne en 1924, qui sera de nouveau exclue des Jeux de Londres en 1948. Le Japon et l'URSS sont absents. En 1962, l'Indonésie est suspendue par le Comité international olympique (CIO) pour avoir refusé les athlètes de Taïwan lors des Jeux asiatiques. De 1964 à 1992, l'Afrique du Sud n'a pas été autorisée à participer aux Jeux à cause de sa politique d'apartheid. Après les révélations sur le « dopage d'État » organisé par la Russie lors des Jeux de Sochi (2014), ses athlètes ne peuvent plus concourir sous leur drapeau aux JO suivants. Il en sera de même à Paris à la suite de la guerre d'Ukraine, les sportifs russes devant en outre ne pas avoir soutenu l'invasion russe.

Parcours

Le relais de la flamme depuis Olympie en Grèce jusqu'à la ville organisatrice fut inventé par le pouvoir nazi lors des Jeux de 1936 à Berlin. Il a permis de galvaniser les foules le long du parcours et de créer un lien entre le régime hitlérien et l'idéal antique. Le fabricant d'armes Krupp avait fourni la première torche.

Médailles

Quelle est la recette pour qu'un pays figure en bonne place au tableau des médailles ? Les premières études montrèrent une corrélation importante avec le produit intérieur brut (PIB) par habitant. Cela valait pour la Norvège ou les États-Unis, mais guère pour la République démocratique allemande (RDA) ou l'URSS, qui raflèrent de nombreuses places sur les podiums dans les années 1970 et 1980. D'autres travaux économétriques plus poussés montrent l'importance des dépenses gouvernementales en faveur du sport de haut niveau.

Affinités électives

Nombre d'anciens médaillés ont figuré au conseil des ministres ou au Parlement français. Les engagements politiques des athlètes de haut niveau inclinent beaucoup à droite. Outre le culte du « meilleur », une vision hiérarchique de l'humanité et la croyance que la volonté permet tout, on l'explique d'abord par la sociologie, ces sportifs ayant des revenus très largement au-dessus de la moyenne.

Dérogatoire

Le CIO exerce sa toute-puissance par le biais du comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (Cojop). Le contrat avec la ville hôte a été avalisé, pour les Jeux de Paris, par une loi dite « olympique » votée par le Parlement en mars 2018, en dépit de clauses dérogatoires qui touchent aux codes des impôts, de l'urbanisme ou de l'environnement. La responsabilité globale des organisateurs engage l'État, notamment pour assurer la sécurité, tandis que la somme allouée par le CIO est arrêtée une fois pour toutes, quel que soit le contexte.

Propriétaire

Les Jeux olympiques ne sont pas un bien commun ou une organisation internationale. Il s'agit de la propriété exclusive du CIO, créé en 1894 : en vertu de sa charte, il dirige le Mouvement olympique et « détient tous les droits sur les Jeux olympiques ». Cela lui permet de dicter sa loi aux organisateurs du pays hôte et de négocier les droits médias, en particulier pour les retransmissions télévisuelles.

Éléphants blancs

Le stade des Jeux olympiques de Montréal, qui eurent lieu en 1976, ne fut terminé... qu'en 1987. Les Québécois mirent trente ans à rembourser les investissements. Du tremplin de Saint-Nizier-du-Moucherotte à la piste de bobsleigh de l'Alpe d'Huez, les Jeux de Grenoble (1968) laissèrent de nombreuses infrastructures à l'abandon ou très peu utilisées. Ce fut également le cas dans beaucoup d'autres pays hôtes, et notamment la Grèce, ruinée par l'ardoise des Jeux d'Athènes en 2004.

UNE ENQUÊTE DE MARGOT HEMMERICH *

« On a prouvé que l'on pouvait être socialement responsables, si ce n'est exemplaires. » Le 23 septembre 2023, l'ancien dirigeant de la Confédération générale du travail (CGT) Bernard Thibault s'exprime sur l'estrade de la Cité du cinéma, à Saint-Denis, en sa qualité de coprésident du comité de suivi de la charte sociale des Jeux olympiques (JO) de Paris 2024.

Au même moment, M. Moussa H. termine son service. Lui aussi connaît bien la Cité du cinéma : elle jouxte le chantier du village des athlètes. Il y a travaillé, au noir, pendant plusieurs mois. Ce jour-là, assis au soleil d'automne, il prend son temps. Arrivé en France en 2008, originaire du Mali, il vient d'obtenir son premier titre de séjour d'un an. « J'ai vécu toutes ces années avec la peur au ventre. Même le soir chez moi, j'avais la crainte de me faire arrêter. » Pas de papiers, mais du travail : « En quinze ans, je n'ai jamais passé plus de trois mois sans travailler. Sur les chantiers, il y a toujours besoin de sans-papiers. » Ceux des JO ne feront pas exception.

Sa carte d'identité professionnelle du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) est toujours dans son portefeuille. Grâce à ce petit bout de carton plastifié, M. H. a pu entrer quotidiennement dans le futur village olympique au cœur du nouveau quartier Pleyel, quai de Seine à Saint-Denis. Il a été embauché sous pseudonyme par une équipe de sous-traitants de la construction, qui montait ou soldait des entreprises avec un très petit capital social, de 1 000 à 2 000 euros. « Ça ne se passe pas dans une agence d'intérim ! C'est du bouche-à-oreille. On envoie nos documents par texto ou par WhatsApp, et le lendemain on a l'adresse. Personne ne se préoccupe de savoir si c'est vraiment notre identité. » Selon la permanence de la CGT à Bobigny, au moins une centaine d'ouvriers sans papiers auraient participé à la réalisation des ouvrages des JO, soit une faible part de la main-d'œuvre, puisque la construction de ces équipements a représenté près de vingt millions d'heures de travail (1).

Le parquet de Bobigny a ouvert une enquête préliminaire pour travail dissimulé après que, en juin 2022, un contrôle de l'inspection du travail a révélé la présence de sans-papiers sur le chantier. Quelques mois plus tard, dix d'entre eux – dont M. H. – ont décidé d'assigner les majors du BTP, Vinci, Eiffage, Spie Batignolles et GCC, ainsi que huit sous-traitants aux prud'hommes, pour dénoncer leur exploitation.

L'affaire a permis la régularisation de vingt-cinq travailleurs. « On n'avait ni contrat de travail ni fiche de paie, et encore moins de congés ou d'heures supplémentaires payées », raconte le quadragénaire. Pas de chaussures ni d'équipement de sécurité, si ce n'est « un casque, quand il en restait, et une paire de gants pour la semaine ». Embauchés comme manœuvres de chantier, les travailleurs sans papiers doivent être prêts à tout faire : maçonnerie, marteau-piqueur, nettoyage, décoffrage. « Chaque matin, un chef d'équipe te dit où aller. On est obligé d'accepter, sinon on est remplacé. Pour nous, c'est de la survie », souffle-t-il.

En juin 2018, les cinq organisations syndicales de salariés représentatives se félicitaient de la signature d'une charte sociale aux côtés des organisations patronales. Élaborée lors de la phase de candidature, celle-ci a même servi d'argument pour la campagne de Paris en vue de l'obtention des Jeux. Dans la foulée, un comité de suivi a été institué, coprésidé par M. Thibault et Mme Dominique Carlac'h, vice-présidente du Mouvement des entreprises de France (Medef).

Dans un communiqué de presse, le 4 mars 2021, la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo) s'engageait notamment à « encadrer des chantiers socialement exemplaires en luttant contre le travail illégal, les pratiques anticoncurrentielles, les discriminations, ou encore en garantissant la qualité des conditions de travail ».

En dépit de la charte de Solideo, les pratiques peinent à évoluer selon M. Jean-Pascal François, secrétaire fédéral CGT Construction : « Les chartes ont le mérite d'exister, mais il est évident que, si les organisations syndicales ne mettent pas la pression, ça reste au stade de la lettre d'intention. D'ailleurs, malgré les promesses, on a eu beaucoup de mal à pénétrer sur les chantiers. » En cause : la sous-traitance en cascade et la difficulté de prouver la responsabilité des donneurs d'ordre. « C'est un problème de prix : l'entreprise générale réalise une marge sur ses sous-traitants. Or, plus vous avez d'intermédiaires, moins il reste d'argent pour ce qu'on appelle "la main". Cette dernière a donc tendance à tricher », corrobore M. Philippe Servalli, président de la Fédération française du bâtiment Grand Paris Île-de-France. « Ce sont effectivement des situations très courantes dans le BTP, mais ce type de pratique n'a pas sa place sur les chantiers des Jeux. Notre devoir d'exemplarité se traduit dans le fait de changer ça », martelait M. Antoine du Souich, directeur de la stratégie et de l'innovation à Solideo, à la suite de la première plainte déposée par les ouvriers maliens. L'inspection du travail aurait mené plus d'un millier de contrôles. Pourtant, quelques mois plus tard, en octobre 2023, une centaine de travailleurs sans papiers bloquaient le chantier de l'Arena, futur stade olympique couvert du quartier de la Chapelle, pour réclamer eux aussi leur régularisation avec le soutien de la Confédération nationale des travailleurs - Solidarité ouvrière (CNT-SO). « Pas de papiers, pas de JO » : l'occupation reprenait en décembre pour réclamer la réintégration des manifestants, congédiés après le mouvement d'octobre.

* Journaliste.



un chantier inachevé

la réalisation de douze bâtiments. Cette entreprise, attaquée par ailleurs en justice pour travail dissimulé et emploi de travailleurs sans papiers, a choisi de ne pas octroyer le marché à la régie de quartiers de Saint-Denis. « À ce moment-là, tout le monde semblait désolé, mais personne ne pouvait rien faire. Ni Icade, ni la Solideo, ni les élus », déplore M. Glaymann.

« C'est malheureusement fréquent. Il y a la phase de candidature, où les maîtres d'ouvrage promettent monts et merveilles, citent des noms comme la régie de quartiers, et puis derrière, face aux contraintes et aux entreprises du bâtiment, les engagements ne sont plus si sûrs », reconnaît M. Nicolas Peyronnet, directeur d'ESS 2024, l'une des deux plates-formes qui recensent les offres et accompagnent les structures d'ESS. « Ce cas-là est regrettable, et effectivement les entreprises générales n'ont pas su s'entendre avec Icade sur le choix de la régie de quartiers », concède M. du Souich. La réponse de Solideo consiste aussi à dire que des pénalités ont été instaurées en cas de non-respect des engagements. Celles-ci s'élèvent à 60 euros par heure d'insertion non réalisée. « On sait très bien que les entreprises provisionnent ces frais dans le prix du marché », réagit M. Glaymann.

L'histoire s'est répétée pour la peinture du centre aquatique, puis pour le nettoyage du chantier. « Dans le premier cas, on avait accepté de baisser le taux horaire à 25 euros par salarié, mais ça restait trop cher pour Bouygues. Le second marché, on y croyait vraiment », raconte le directeur de la régie de quartiers, qui précise que, pour un différentiel de 5 000 euros et face « à une meilleure offre de service », le marché a été confié à l'entreprise SP3, extérieure à la Seine-Saint-Denis.

Pour le reste, si les objectifs en nombre d'heures d'insertion ont bien été atteints, c'est essentiellement (39%) grâce à des entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) puis grâce à des contrats d'apprentissage (14%). Seuls 8% sont des contrats d'insertion et 6% des contrats à durée déterminée (CDD) classiques(2). « Les régies de quartier, par exemple, accompagnent des personnes plus éloignées de l'emploi que les ETTI », explique M. Henry Bayle, délégué adjoint aux relations institutionnelles à Inser'eco93. Ce sont pourtant bien ces dernières qui ont les faveurs des entreprises désireuses de cocher la case « insertion ». En Seine-Saint-Denis, les ETTI sont passées de quatre à onze, certaines ayant plusieurs agences sur le territoire. C'est notamment le cas d'Humando, filiale du groupe d'intérim Adecco.

« IMPOSSIBLE DE CONFIER DES GROSSES PRESTATIONS À UNE MYRIADE DE PETITES STRUCTURES »

Autre stratégie des grandes entreprises pour remporter des contrats et répondre aux exigences d'inclusivité : créer des coentreprises sociales. Des structures nées de la fusion entre une association à but non lucratif et une entreprise privée. Dans les départements voisins du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine, le Groupe ID'EES a créé en octobre 2019 deux entreprises d'insertion sous cette forme : Baseo, avec Vinci Construction, et Tridev, avec EuroVia.

Contrairement à la Solideo, le comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (Cojop) ne s'est pas fixé d'objectifs chiffrés. Il a choisi de mettre en place un code d'achat pour ses marchés, qui s'élèvent à 2,7 milliards d'euros. « On a posé les questions suivantes à tous ceux qui répondaient à nos marchés : que faites-vous en matière d'économie circulaire ? Que faites-vous pour limiter l'empreinte carbone ? Que faites-vous pour les demandeurs d'emploi ? Et enfin, que faites-vous pour générer un impact dans les territoires ? », détaille M^{me} Marie Barsacq, directrice « impact et héritage » au sein du comité. L'une des méthodes a notamment consisté à allouer les marchés ou à réaliser du « sourçage inversé » en partant des services proposés par les entreprises du territoire pour publier des marchés compatibles, ou bien réserver directement des marchés aux acteurs de l'insertion et du handicap.

Le système a bien fonctionné pour un groupement de neuf structures de Seine-Saint-Denis et du sud de Paris, qui a remporté le marché des laveries du village olympique : onze sites destinés aux athlètes, ouverts tous les jours des JO de 5 heures à 22 heures, soit un marché de plus de 1,7 million d'euros pour deux mois. « Au pic, quatre cents personnes vont travailler », se réjouit M. Cumhuri Guneslik, directeur de l'association d'insertion Énergies.

À Pantin, l'entreprise Lemon Tri est, elle aussi, souvent citée en exemple de réussite : accolé au grand centre de déchets de Suez, l'entrepôt renferme

de larges piles de cartons conditionnés. Fin 2021, l'entreprise de recyclage agréée pour l'insertion a été choisie pour participer à la collecte et au recyclage de dix millions de bouchons, réutilisés pour fabriquer les sièges des gradins de l'Arena et de la piscine olympique. Récemment, elle a aussi obtenu un marché important de collecte des bouteilles en plastique sur l'ensemble des sites, confié par Coca-Cola. « On rentrait dans les trois cases : PME, ESS et locale. Donc on était le candidat idéal », sourit M. Augustin Jaclin, cofondateur de Lemon Tri. Il raconte avoir toutefois hésité à candidater à l'attribution de certains marchés : « Quand c'est du très gros pour du très court terme, il faut être sûr des retombées. Les volumes et les ordres de grandeur peuvent représenter une barrière à l'entrée si on n'a pas la capacité d'exécution. Je ne vais pas embaucher cinquante personnes et investir des millions dans du matériel sans garantie que ça ne retombera pas comme un soufflé. »

M. Peyronnet reçoit dans le bureau d'honneur du Centre Yunus, fondé en bord de Seine à l'initiative de Muhammad Yunus, inventeur du microcrédit et Prix Nobel de la paix en 2006. Le directeur d'ESS 2024 soutient depuis le départ la stratégie d'ouverture des Jeux aux entreprises de l'ESS. « La tâche n'a pas toujours été aisée. Il a fallu plaider auprès des prescripteurs de marchés importants. C'était impossible de confier des grosses prestations, techniques et volumineuses, à une petite ou une myriade de petites structures. Il y a des directions avec lesquelles ça a tout de suite accroché, car elles y ont vu de l'intérêt. Pour d'autres, comme l'événementiel, l'enjeu était avant tout de faire une cérémonie d'ouverture grandiloquente, narre M. Peyronnet. Mais notre objectif est de s'inscrire dans un changement de modèle qui va aussi jalonner les prochaines organisations des Olympiades, pour que ça devienne la norme. »

Le Cojop souligne que le critère de prix n'a compté que pour 30 à 40%, contre 60% dans les marchés publics classiques. Toutefois, en interne, personne ne nie que les structures locales, d'insertion ou du handicap se sont souvent heurtées aux impératifs des Jeux : coûts et délais. Pour autant, d'après le comité d'organisation, qui a refusé de communiquer sur la nature et le quantum des pénalités infligées en cas de non-respect des engagements, aucune sanction n'aurait été appliquée, les résultats étant « conformes aux engagements pris, certains allant même au-delà », selon lui. C'est sans compter la dizaine d'entreprises partenaires des JO, comme Orange, Coca-Cola, Allianz ou Sodexo, chargées de la livraison de près de la moitié des services, et qui échappent aux objectifs fixés par le Cojop.

« En tant qu'élu, je considère que nous avons un rôle d'incitation positive. Je me bats pour montrer les atouts de notre territoire, mais à chacun son niveau de responsabilité. On n'est pas organisateurs de l'événement, je ne veux pas imposer de choix et je n'ai pas la capacité de contrôler ceux qui sont faits. On tirera un bilan après. » Érudant son rôle pendant l'attribution des marchés, le maire de Saint-Denis et président de Plaine Commune, M. Hanotin, sait que la question de l'héritage des Jeux se posera plus fortement encore à la fin des compétitions. Avec, en première ligne, la question des retombées économiques et sociales à long terme pour les habitants de la Seine-Saint-Denis. « Tous les emplois des JO n'ont pas vocation à être pérennisés, il faut donc construire des parcours qualifiants pour que les travailleurs en ressortent avec une meilleure capacité d'employabilité », explique l'édile. Au sein de Plaine Commune, qui regroupe Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Stains et Villeteuse, les élus portent en étendard la transformation du territoire. L'objectif : en faire « la plate-forme majeure d'accueil de tourisme en Île-de-France, en changeant notre image de marque ». « Pour cela, il faut notamment développer les métiers de l'accueil et de l'hospitalité, qui ne sont pas des secteurs délocalisables et qui bénéficieront donc aux habitants », argue M. Hanotin.

La transformation de la ville aujourd'hui composée à 52% de logements sociaux et desservie par quatre nouvelles lignes de métro aura des conséquences sur les prix et l'accès au logement. Le 24 juin, Vinci lançait la commercialisation des 174 appartements de sa résidence Apogée au nord du village olympique. Avec un prix moyen de 7 000 euros le mètre carré (contre une fourchette de 2 000 à 4 000 euros dans le reste du département), la plupart des habitants actuels de Saint-Denis savent qu'ils en seront exclus. En 2017, lors de l'obtention des Jeux par Paris, M. Thibault mettait en garde : « Le vrai défi, c'est ce qui se passe après. »

MARGOT HEMMERICH.

(2) Stéphane Mazars et Stéphane Peu, « Rapport d'information en conclusion des travaux de la mission d'information sur les retombées des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 sur le tissu économique et associatif local », 5 juillet 2023, www.assemblee-nationale.fr



ANDRÉ WENDLAND. – « Rope Pulling Peggy » (Peggy tirant la corde), 2023

Égalité ?

Les Jeux de Paris 2024 ont pour ambition d'atteindre la parité entre athlètes masculins et féminins, alors qu'aucune femme ne fut invitée à Athènes en 1896. En 1924, elles ne représentaient que 4% des concurrents et encore seulement 14% à Munich, en 1972. Le fondateur des Jeux modernes, Pierre de Coubertin, a laissé de nombreux écrits virilistes, machistes, colonialistes, voire complices des régimes fascistes. En juillet 1912, il écrivait par exemple dans la *Revue olympique* : « Une petite Olympiade femelle à côté de la grande Olympiade mâle. Où serait l'intérêt ? » Il décrivait plus loin sa conception des JO : « L'exaltation solennelle et périodique de l'athlétisme mâle avec l'internationalisme pour base, la loyauté pour moyen, l'art pour cadre et l'applaudissement féminin pour récompense. » Devenue une préoccupation des organisateurs, la promotion du sport féminin a lieu essentiellement par l'imitation des épreuves masculines, tandis que la mixité reste rare (1% des disciplines).

Contre-Jeux

Plusieurs tentatives de monter des manifestations concurrentes aux JO ont eu lieu, notamment à l'initiative du monde ouvrier. L'Internationale sportive ouvrière socialiste (travailliste) orchestre des Olympiades ouvrières en 1925 (à Francfort), 1931 (Vienne) et 1937 (Anvers). L'Internationale rouge sportive (communiste) organise, elle, des Spartakiades internationales en 1928 (Moscou) et 1931 (Berlin). Ces événements mettent en avant des spectacles de masse auxquels participent jusqu'à quarante mille gymnastes pour un mouvement d'ensemble à Francfort, ou deux mille personnes pour un concours de pêche à la ligne, à Anvers. En 1936, des Olympiades populaires sont envisagées à Barcelone. Mais elles sont annulées après le coup d'État du général Francisco Franco et le début de la guerre d'Espagne. Des rassemblements sportifs ouvriers auront encore lieu après la seconde guerre mondiale, mais sans l'objectif de concurrencer les JO. En 1963, l'Indonésie de Sukarno organise les Jeux des nouvelles forces émergentes, qui accueillent 51 délégations venant de pays non alignés ou proches de l'Union soviétique. Une déclinaison asiatique a lieu en Corée du Nord et au Cambodge en 1965. Mais la seconde édition mondiale prévue au Caire en 1967 ne voit pas le jour. Pour concurrencer les Jeux de Moscou, les États-Unis organisèrent plusieurs manifestations, dont le Liberty Bell Classic en athlétisme.



ANDRÉ WENDLAND. – « Muscle Mary » (Marie musclée), 2023

La culture du consentement

Les autorités présentent les Jeux olympiques de Paris comme une chance pour la France, mettent en avant le rayonnement du pays, les retombées économiques, l'héritage du projet de Pierre de Coubertin, et les effets sur le moral des Français. Mais l'enthousiasme olympique ne se décrète pas. Il se prépare et se construit.

PAR FRÉDÉRIC VIALE *

L'ADHÉSION de la population aux grands événements sportifs ne va pas de soi. Lorsque l'avis des citoyens a été demandé par référendum (Hambourg et Sion en Suisse), l'organisation de Jeux olympiques (JO) a été rejetée. Parfois, la candidature a été retirée devant la simple éventualité d'un référendum (Budapest), la forte mobilisation citoyenne (Boston) ou après une campagne électorale municipale (Rome). En France, les sondages témoignent d'un soutien en baisse, en particulier chez les Franciliens. En mars 2024, 57% des personnes interrogées par Viaivoice affirmaient ne pas être enthousiasmées par le rendez-vous olympique.

Pour rendre les JO désirables, les pouvoirs publics sollicitent le secteur culturel. Sans doute dans l'espoir de modifier le rapport de la population au spectacle sportif en lui donnant des lettres de noblesse. En 2021, le ministère de la culture a donc lancé l'Olympiade culturelle de Paris 2024. La labellisation de projets « portés par divers acteurs culturels et sportifs (1) » déclenche le versement de subventions : 20 millions d'euros venant de l'État et 11,9 du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (Cojop).

Le concept d'Olympiade culturelle est né en 1992, aux Jeux de Barcelone. Le projet s'inspire des Jeux antiques grecs, lors desquels étaient également organisés des concours d'art (poésie, rhétorique, musique, sculpture, etc.). La création d'œuvres de tous types, éphémères comme durables, accompagna aussi la renaissance des JO de 1912 à 1948, puis ponctuellement. En 2024, il n'y aura pas de joutes culturelles, mais des événements placés avant les épreuves sportives et directement chargés de les rendre présentables. L'idée directrice consiste à montrer qu'il existe des « valeurs communes aux arts et aux sports comme l'excellence, l'inclusion, la diversité culturelle, l'universalisme ». Il n'est jamais expliqué comment l'« excellence » peut aller de pair avec l'« inclusion », ni en quoi on peut voir la « diversité culturelle et l'universalisme » dans un spectacle sportif né en Occident sur le tropisme de la concurrence propre au système économique capitaliste qu'il a imposé au monde à partir du XIX^e siècle. Mais cela n'a aucune importance : « plusieurs grands rendez-vous sublimeront, grâce à la création artistique, le dialogue entre sport et culture ».

ARCHITECTES ET ARTISTES DÉLIVRENT UN MESSAGE POSITIF SUR LES JEUX

L'Olympiade culturelle se déroule jusqu'au mois de juin dans un certain nombre de grands théâtres subventionnés, comme celui du Châtelet à Paris, mais aussi de plus petits, tel celui de la rue Mouffetard hébergeant le Centre national de la marionnette (CNMa). Lui aussi entend mettre son art au service des « valeurs de l'olympisme, du sport et de la culture », car elles « se rejoignent plus qu'elles ne s'opposent », lit-on sur le site. « La communion, l'émotion se partagent autant sur les événements sportifs que culturels. » C'est ainsi que le CNMa a mis en place un programme de créations artistiques pour lesquelles, « de 2021 à 2024, la thématique sportive sera le fil rouge guidant notre projet afin de construire un récit collectif ». Véritable catalogue d'événements clés en main, le projet « Omniprésences sportives » propose des spectacles de format court aux structures qui voudraient les jouer et destinés à « inviter l'imaginaire poétique et sportif dans l'espace public », tels que *Vestiaire* (« qu'est-ce qui se passe dans la tête d'une athlète de 800 mètres avant une compétition sportive ? ») ou *Sport en boîte* (« pour retrouver le goût de la performance sportive ») (2).

« Loyauté », « respect de l'adversaire » et « dépassement de soi », ces valeurs portées par la Charte olympique se trouvent magnifiées par le recours au secteur culturel aiguillonné par la subvention publique. On les retrouve dans les lettres d'intention de toutes les créations artistiques estampillées par l'Olympiade culturelle. Il ne s'agit pas seulement de collecter des médailles mais de servir des valeurs qui dépasseraient les acteurs eux-mêmes, sportifs ou artistes, et célébreraient l'union, l'harmonie des peuples communiant dans un même élan anoblissant.

Avec l'Olympiade culturelle, il n'est pas question de célébrer le sport de façon bruyante et tapageuse. Ainsi, le théâtre La Scala Provence a donné un spectacle (*L'Odeur de la guerre*, de Julie Duval) où il est question d'une boxeuse qui, montant sur le ring, nous fait connaître ses angoisses, son histoire, le milieu dont elle vient. Sans qu'il soit question ici de juger ni du texte ni de la performance de l'actrice, remarquons que ce spectacle, estampillé « formes olympiques », a plusieurs caractéristiques. On y voit une femme venant d'un milieu défavorisé qui monte sur un ring de boxe. On partage son courage, ses doutes, mais des doutes jugulés par un sport viril par excellence qu'une femme ose affronter. On y trouvera de quoi produire un discours à la fois humain, féministe et courageux. Qui pourrait nier que cette figure saura davantage ramener à elle des suffrages que le détestable baron Pierre de Coubertin, connu pour ses propos racistes et misogynes ?

L'Olympiade culturelle flèche les subventions en s'adressant aux « acteur[s] du monde culturel ou du monde sportif qui souhaite[nt] vivre une expérience artistique ». Pour obtenir un soutien financier, les créateurs ont deux possibilités : l'appel à participation ou les appels à projets. Le milieu de la création artistique est connu pour être précaire, l'argent y est

rare. La manne ne laisse pas indifférent, si l'on en juge par le nombre important de projets lancés. Le ministère de la culture en compte 1 900 en tout, dont plus de 1 600 labellisés « Olympiade culturelle » fin 2023. En outre, 534 collectivités sont engagées via les entités « Terres des Jeux 2024 ».

Le Centquatre-Paris, « établissement artistique, culturel et innovant », donne un bon exemple de conditionnement culturel avec le projet « Chantiers partagés, résidences artistiques du Grand Paris Express » financé par la Société des grands projets (ex-Société du Grand Paris). Constatant que ces chantiers sont « souvent perçus comme des sources de nuisances et de pollution visuelle » par les habitants, des équipes artistiques pluridisciplinaires accompagnées par le Centquatre-Paris ont élaboré des « actions participatives avec les habitants des territoires concernés ». Il s'agit de montrer que cela vaut le coup, car bientôt « le quartier à venir [sera] plus vert, accessible, intermodal » (3).

Une manne financière se déverse aussi sur les projets architecturaux. Le budget de la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo) – 4,49 milliards d'euros – augmente constamment, grâce aux aides de l'État et des collectivités territoriales. Solideo a lancé plusieurs dizaines d'appels à créations architecturales dans le but « de marquer le passage des Jeux, de témoigner des transformations du territoire, et de poétiser un nouveau quartier dont l'histoire s'écrit chaque jour ». Ainsi, sur le thème de la « magie collective », Solideo s'engageait à verser 300 000 euros à une « œuvre d'art pérenne au sein de la ZAC [zone d'aménagement concerté] Village olympique et paralympique » (4). Mais, s'ils veulent obtenir une commande, les architectes et les artistes doivent se plier à l'injonction consistant à délivrer un message positif sur les JO, car tous les appels d'offres portent explicitement sur les seuls « projets qui font dialoguer "art et sport" et mettent en lumière les valeurs de l'olympisme » (5).

Les promoteurs des Jeux ciblent particulièrement la jeunesse. Ainsi, l'éducation nationale prépare des JO « exemplaires » par une directive nationale d'orientation du 20 octobre 2022 (6). Les Jeux doivent devenir une « fête populaire » avec la « mobilisation de nos concitoyens (tournées des drapeaux, parcours de la flamme, centres de préparation aux jeux [CPJ], billetterie populaire, etc.) ». Les enseignants sont priés de relayer ces initiatives auprès des jeunes. Ils peuvent participer à des

Par ailleurs, la ville de Saint-Denis finance avec l'État et le Cojop le projet « 130 pays - 130 collèges, un dispositif en or pour vivre les Jeux ». Il permet à de nombreuses classes « de faire connaissance avec l'Espagne, la Grèce, l'Irlande, le Danemark et l'Italie, voire de les visiter » grâce à des activités diverses, déclinées dans de nombreuses matières (langue, histoire, géographie) à travers le prisme olympique. Par exemple, la professeure d'espagnol du collège Dora-Maar va emmener sa classe à Barcelone afin de visiter les installations olympiques « pour pouvoir y comparer l'évolution des deux territoires : comment Barcelone a évolué et comment la Seine-Saint-Denis est en train d'évoluer » (8). En contrepartie de l'aide publique, les bénéficiaires doivent ingurgiter le discours officiel relatif aux bienfaits des JO.

Dans une récente campagne de publicité, les murs de Saint-Denis se sont couverts d'affiches financées par le département et sur lesquelles on voit en gros plan des visages de personnes présentées comme habitantes et habitants du plus pauvre département de France métropolitaine, où se déroulera la majorité des épreuves olympiques. « Fier-e-s d'être du 9.3 », lit-on en énormes caractères, à côté du logo des JO. Ce slogan représente la dernière brique à la fabrique du consentement : grâce aux Jeux, il n'est pas seulement question de rendre les « valeurs de l'olympisme » évidentes et enviées, il s'agit de donner leur fierté aux derniers de cordée ordinairement si méprisés par le pouvoir, qui promeut les Jeux avec ardeur.

Certes, la volonté de poétiser et d'intellectualiser les JO n'est pas nouvelle : dès leur récréation en 1894, le père Henri Didon, associé au baron de Coubertin, a souhaité lier sport et culture, estimant que « les vainqueurs de football ont bien des chances d'être les lauréats de demain dans les concours d'intellectuels » (9) ! Mais il s'agit désormais de politiques publiques, pas d'actions de personnages privés, fussent-ils influents.

Ainsi, la politique culturelle de la France ne consiste plus à assurer des conditions matérielles optimales pour la création, elle consiste à l'orienter. Milan Kundera se moquait de l'Union soviétique, qui a « ressuscité l'art académique » en fabriquant « à des milliers d'exemplaires des bustes d'hommes d'État » (10). La France néolibérale de 2024 fait couler l'argent public à flots pour exalter des athlètes à médailles. Il



ANDRÉ WENDLAND. – « Twisted Twins on a Bouncing Ball » (Jumeaux entortillés sur une balle rebondissante), 2023

projets et des actions d'éducation artistique et culturelle, ou s'appuyer sur des ressources à leur disposition. Ces projets et actions sont autant d'occasions de faire entrer dans le crâne des enfants dès la maternelle que l'art et le sport ont bien des « valeurs communes » (7). Fin février, des pièces de 2 euros frappées spécialement pour les JO 2024 ont été distribuées par le ministère de l'éducation nationale aux élèves du CP au CM2, accompagnées d'un livret portant sur « leurs valeurs et leur histoire ». Une opération estimée à 16 millions d'euros.

Les élus locaux soutiennent l'État dans son effort. Ainsi, Plaine commune, l'établissement public territorial qui regroupe neuf villes au nord de Paris, a instamment demandé à l'association Bibliothèques de Seine-Saint-Denis d'organiser des animations en faveur des JO en direction des plus jeunes. La maire d'Aubervilliers n'a pas hésité à réaliser un numéro de charme en direction du public des lycées de sa ville sur le thème de la « fierté des banlieues » que permettraient les Jeux.

L'État trouve des relais dans des manifestations culturelles locales, subventionnées par des fonds publics de collectivités locales dont les directions politiques sont engagées pour les JO. Ainsi, le Salon du livre de jeunesse de Montreuil a proposé en 2022 un « cahier du salon », intitulé « L'esprit d'équipe en mouvement », qui se présente comme un cahier de devoirs de vacances avec des rubriques d'« activités littéraires olympiques » dont la vocation consiste clairement à habituer les tout-petits à la beauté des activités sportives de compétition, présentées sous un jour graphiquement agréable et ludique.

ne sera question que de « valeurs olympiques » jamais interrogées, toujours célébrées, aveuglément, mais habilement. Ainsi, les JO seront bien l'acmé de ce que Guy Debord appelait le « spectacle intégré » (11) : dont le but n'est pas de montrer ce qu'il faut connaître, mais de saturer l'espace public pour cacher ce qu'il ne montre pas.

(1) Toutes les citations s'y rapportant se trouvent sur le site de l'Olympiade culturelle, <https://olympiade-culturelle.paris2024.org>

(2) « Omniprésences sportives », Mouffetard-CNMa, <http://lemouffetard.com>

(3) Résidences artistiques du Grand Paris Express, www.104.fr

(4) Appel à projet olympique du 21 octobre 2022, www.cnap.fr

(5) Appels à projets des Olympiades culturelles, www.culture.gouv.fr

(6) *Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports*, n° 39, 20 octobre 2022, www.education.gouv.fr

(7) Site des ressources pour enseignants de l'éducation nationale, <https://eduscol.education.fr>

(8) Site du collège Dora-Maar, www.webcollege.seinesaintdenis.fr

(9) Henri Didon, « Influence morale des sports athlétiques », discours prononcé au congrès olympique du Havre le 29 juillet 1897.

(10) Milan Kundera, *La vie est ailleurs*, Gallimard, Paris, 1973.

(11) Guy Debord, *Commentaires sur la société du spectacle*, Éditions Gérard Lebovici, Paris, 1988.

« C'EST NORMAL QUE L'EUROPE SOIT OUVERTE À LA PRODUCTION UKRAINIENNE »

L'environnement sacrifié à l'agrobusiness

Déclenchées par la concurrence déloyale des céréales ukrainiennes, les mobilisations des agriculteurs européens ont débouché sur un renoncement à toute ambition écologique. En France, le gouvernement et l'agro-industrie ont ainsi détourné la colère paysanne pour éviter de répondre aux vraies questions que posent la disparité des revenus, des conditions de travail et le libre-échange.

PAR MARC LAIMÉ *

Dès la généralisation des blocages, MM. Emmanuel Macron et Gabriel Attal ont cédé aux revendications du syndicat agricole majoritaire, la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), mais pas aux demandes d'un revenu décent réclamé par d'autres organisations. Le gouvernement orchestre un grand bond en arrière sanitaire et environnemental, alors même que les agriculteurs sont les premières victimes d'un usage immodéré des pesticides et autres produits de synthèse, comme l'attestent de nombreuses publications scientifiques (1).

La «révolte des tracteurs» exprime la crise interne d'un mode de développement qui a vu le jour à l'orée des années 1960, et se caractérise par de très fortes disparités (2). Alors que les 10% des agriculteurs les plus riches vivent avec au moins 44 600 euros par an, les revenus des 10% les plus pauvres n'excèdent pas 10 900 euros par an. Le taux de pauvreté dans cette profession s'élève ainsi à 16%, contre 14% dans la population générale. Entre 1970 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles a été divisé par quatre, passant de près de 1,6 million à 390 000, tandis que leur taille ne cesse d'augmenter. Selon les projections de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), la France pourrait ne compter que 275 000 exploitations en 2035. Enfin, l'essentiel des emplois du secteur est assuré par 800 000 employés, techniciens et ouvriers agricoles, dont 120 000 saisonniers, le plus souvent étrangers, au statut précaire et qui sont les premiers exposés aux produits dangereux (3).

Quelques mois plus tôt, le 16 novembre 2023, l'Union européenne avait une nouvelle fois repoussé de dix ans l'interdiction du glyphosate, entérinant l'une des promesses de M. Macron en 2017 : interdire son utilisation « au plus tard dans trois ans (4) ». Pour satisfaire la FNSEA, M. Attal annonçait le 1^{er} février 2024 la « mise en pause » du plan Écophyto, un programme de réduction des pesticides lancé en 2008, sous la présidence de M. Nicolas Sarkozy, avec pour objectif initial la division par deux de leur usage d'ici à 2018. Déjà en 2015,

le plan Écophyto II repoussait l'échéance à 2025... avant qu'un nouveau plan Écophyto II+, acté en 2018, ne décale l'objectif à 2030. La suspension décidée par le premier ministre français s'accompagne d'une révision des critères d'évaluation de la nocivité des pesticides (5). Et, au lendemain de cette annonce, la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen décidait le retrait du règlement sur les pesticides – l'un des axes majeurs du « pacte vert » – qui imposait de réduire de moitié le recours à ces produits d'ici à 2030.

Sans aucune considération pour la santé publique ou la biodiversité – tout en prétendant le contraire –, le ministre de l'agriculture Marc Fesneau indiquait également, au Sénat le 7 février, son intention de faire appel des jugements des tribunaux administratifs qui annuleraient l'approbation de cinq « chartes » encadrant les zones de non-traitement (ZNT). Dans une décision du 19 mars 2021, le Conseil constitutionnel avait estimé que le système d'élaboration de ces « chartes d'engagement » par les agriculteurs eux-mêmes n'était pas conforme à la Charte de l'environnement, intégrée au bloc de constitutionnalité en 2005. Les associations de défense de l'environnement font, depuis, annuler une à une ces « chartes » approuvées par les préfets. Les documents en cause visent essentiellement à déroger aux ZNT qui interdisent l'usage de produits phytopharmaceutiques dangereux à une distance minimale (vingt mètres ou moins selon les situations) des habitations ou des établissements scolaires. La santé des enfants et des paysans compte moins que la productivité...

Pour limiter les contentieux autour des installations agricoles, le gouvernement a également annoncé le 1^{er} février lors d'une conférence de presse la réduction des délais de recours contre les installations agro-industrielles de quatre à deux mois, et la suppression d'un niveau de recours devant la justice administrative. Dans le cas des élevages, les seuils au-delà desquels s'applique la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) seront aussi revus (6).

Des réglementations peu respectées

LE 30 janvier devant l'Assemblée nationale, le premier ministre s'est encore engagé à éviter « tout risque de surtransposition » des règles européennes, en particulier de celles sur les substances phytosanitaires. Depuis 2015, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) évalue les autorisations de mise sur le marché de ces produits, alors que ces décisions incombaient auparavant au ministère de l'agriculture. « Que l'Anses se prononce sans coordination avec le régulateur européen n'a pas de sens », déclarait M. Attal en proclamant : « Nous sortirons de cette situation » (7). De tels propos reflètent le peu de considération que porte le gouvernement aux paysans, en prétendant résoudre un problème... qui ne se pose pratiquement jamais. En matière agricole, la plupart des règlements européens sur les produits phytosanitaires ne doivent pas être transposés par le Parlement français, car ils sont d'application directe ! Et lorsqu'une directive européenne ne fixe qu'un minimum commun aux États membres, il est

très rare que la France soit plus restrictive. C'est au contraire, avec l'Espagne et la Grèce, le pays d'Europe qui autorise le plus de pesticides (8).

Dans les campagnes, on observe surtout le non-respect des réglementations. C'est le cas pour toutes les pollutions agricoles : pesticides, nitrates, destruction des haies et de la biodiversité, jachères, etc. À l'échelon européen, de très nombreux contentieux dénoncent l'ineffectivité des politiques environnementales, qu'il s'agisse du contrôle des produits phytosanitaires, de la préservation des zones humides, de l'amélioration de la qualité des eaux, de la qualité de l'air, etc.

« Nous avons déjà en Europe les plus hauts standards de qualité sanitaire et environnementale, et notre discours n'est pas de dire qu'il faut revenir dessus. Nous demandons juste d'arrêter avec les couches supplémentaires qui nous empêchent de produire », assurait le président de la FNSEA Arnaud Rousseau à Ovest-France le 29 janvier 2024. Son organisation cogère la politique agricole avec le ministère de l'agriculture depuis



GHERARDO CIBO. – « Plantago major » (Grand Plantain), extrait de l'ouvrage « Dioscoride de Cibo et Mattioli », XVI^e siècle

plus d'un demi-siècle, et il a négocié la « sortie de crise » récente directement avec MM. Attal et Fesneau. En réalité, la France continue à utiliser chaque année des quantités élevées de pesticides et davantage encore d'herbicides (9).

Une même désinvolture s'observe en matière de protection des captages d'eau potable destinée à la consommation humaine. Depuis 1992, cette servitude est obligatoire pour tous les points de captage déclarés d'utilité publique. Mais, faute de protection, des captages pollués doivent être abandonnés alors que la tension sur la ressource en eau n'a jamais été si forte. Dans un département très agricole comme la Seine-et-Marne, une centaine de captages sur 350 ne sont toujours pas protégés, et aucune contrainte n'y limite les épandages de pesticides ou de déchets de méthaniseurs. Parmi les installations non protégées, on compte celles de la communauté de communes du Pays de l'Ourcq, dont l'un des coprésidents est le maire de Trocy-en-Multien... M. Rousseau (10). Le président de la FNSEA possède sur sa commune une exploitation céréalière de 800 hectares. Il préside également plusieurs entreprises et surtout la société holding (Avril Gestion) du groupe Avril, présent dans 18 pays avec notamment les marques Lesieur, Puget ou les œufs Matines. Ce géant de l'agroalimentaire et des biocarburants compte 7 300 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 9 milliards d'euros en 2022, soit l'équivalent du montant des aides de la politique agricole commune (PAC) que reçoivent chaque année les agriculteurs français.

Pour le quarantième anniversaire du groupe Avril, organisé le 30 mai 2023 au siège de la Collection Pinault, dans l'ancienne Bourse de commerce, le président de la République était intervenu dans une vidéo pour marteler son ambition de « restaurer notre souveraineté et planifier notre transition écologique ». Cette proximité remonte aux années 2008 à 2012, lorsque M. Macron, à la banque Rothschild, conseillait Philippe Tillous-Borde, le prédécesseur de M. Rousseau à la tête du groupe Avril.

Une sorte d'impunité tend en revanche à prévaloir dans les cas de violence exercée contre les agents de l'État. Le 18 janvier, une explosion a détruit le bâtiment de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) de Carcassonne, dans l'Aude. Le 28 janvier,

du fumier était déversé devant l'implantation de l'Office français de la biodiversité (OFB) du Quesnoy dans le Nord. M. Attal annonçait néanmoins le placement de cet office de suivi et de contrôle sous la tutelle des préfets, plus prompts à privilégier les intérêts économiques agricoles que les problématiques environnementales. « On nous a demandé de retoucher certaines missions, d'arrondir les angles. Alors que notre métier, c'est d'aller sur le terrain pour constater les choses, faire de la surveillance, de la prévention. Et, si nécessaire, sanctionner les abus. Mais là, on ne fait plus rien dans les fermes », confiait un agent de l'organisme à France 3 Bourgogne-Franche-Comté, le 8 février 2024.

Un modèle à bout de souffle

EN venant concurrencer sévèrement les céréales du reste de l'Europe et singulièrement françaises, les exportations ukrainiennes ont montré les limites du modèle, même à ses plus farouches défenseurs. Ainsi, le président de la FNSEA concédait-il à Ovest-France : « Il faut soutenir les Ukrainiens, et c'est normal que des ports européens soient ouverts à leurs productions agricoles pour qu'elles puissent transiter vers d'autres pays. Mais l'Europe ne peut être le réceptacle de toute cette production. Il faut des règles d'engagement, avec des volumes qui peuvent entrer sur notre marché, des quotas. D'autant qu'en Ukraine, de nombreuses molécules interdites chez nous sont encore largement utilisées. »

Avec une vision à court terme dictée par les exploitants les plus riches, les orientations privilégiées par le gouvernement, et confirmées par le projet de loi d'orientation présenté en conseil des ministres le 3 avril

Ces renoncements massifs inquiètent les défenseurs de l'environnement, tel M. Antoine Gatet, président de France Nature Environnement (FNE) dans un entretien accordé au site Actu-Environnement le 1^{er} février 2024 : « L'accès à la justice environnementale nécessite des contrôles et un strict respect de la séparation des pouvoirs. (...) Il est proprement scandaleux que le pouvoir exécutif se permette de reprocher à la justice de faire son travail de contrôle et de sanctions. Si le premier ministre avait consulté l'OFB, poursuit-il, il aurait sans doute compris que c'était aussi un service de police judiciaire, et que, dans ce cadre, l'agriculture ne représente que 20% de ses contrôles. » De nombreuses enquêtes attestent que le niveau de contrôle est insuffisant et que les sanctions pour atteinte à l'environnement sont légères. Il s'agirait plutôt, conclut M. Gatet, de « renforcer la police environnementale. D'autant que cette police judiciaire est ciblée sur l'agriculture industrielle, car c'est elle qui génère des pollutions ».

Face à ce type de délinquance, le gouvernement se prévaut explicitement de son laxisme. « J'entends la question des "deux poids, deux mesures", déclarait le 30 janvier sur France 2 M. Gérald Darmanin. Je me refuse à envoyer des CRS [compagnies républicaines de sécurité] sur des gens qui travaillent. Il est hors de question de considérer des gens qui travaillent de la même façon que des délinquants. » Les travailleurs qui ont défilé par millions pour défendre leur retraita ont apprécié le distinguo, tout comme les défenseurs de la biodiversité tabassés à Sainte-Soline ou les « gilets jaunes » mutilés.

La « crise des tracteurs » interroge l'évolution d'un modèle agricole dont les acteurs dominants, incarnés par la FNSEA, ont tout misé sur l'exportation, au détriment d'une réelle souveraineté alimentaire, concept qu'ils n'ont cessé de détourner. Certes, les vins, spiritueux, céréales, sucres et produits laitiers français s'exportent bien. Mais l'ouverture aux marchés mondiaux a son corollaire : l'augmentation parallèle des importations. La France importe massivement non seulement des produits tropicaux que l'on ne peut pas produire dans l'Hexagone, mais également une proportion importante de fruits, légumes, féculents ou viandes produits à moindres coûts salariaux et sans garantie de respect des normes environnementales.

dernier, ancrent l'agriculture française dans un modèle intensif à bout de souffle, aux coûts sociaux et environnementaux exorbitants. En misant sur le libre-échange et l'exportation à tous crins, on ouvre la voie aux importations de produits de moindre qualité, tout en appauvrissant les sols et en menaçant l'avenir même de la production nationale. A contrario, pour l'essentiel des aliments, les paysans français pourraient satisfaire les besoins des consommateurs français. L'application et la défense de normes sociales et environnementales exigeantes en France comme en Europe, et en bonne intelligence avec les acteurs de terrain, seraient au contraire le moyen de garantir leurs revenus, la qualité devenant un gage de la souveraineté alimentaire.

Lire aussi sur notre site l'enquête d'Aïda Delpuech et Arianna Poletti, « Tunisie, le mirage des projets solaires » www.monde-diplomatique.fr/66811

(1) Sophie Leenhardt, Laure Mamy, Stéphane Pesce et Wilfried Sanchez (sous la dir. de), *Impacts des produits phytopharmaceutiques sur la biodiversité et les services écosystémiques*, Quæ, Versailles, 2023.

(2) Lire Benoît Bréville, « La révolte des tracteurs », *Le Monde diplomatique*, février 2024.

(3) « Transformation de l'agriculture et des consommations alimentaires. Insee références. Édition 2024 », Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), www.insee.fr

(4) Stéphane Foucart et Stéphane Horel, « Macron réaffirme que la France interdira le glyphosate "au plus tard dans trois ans" », *Le Monde*, 27 novembre 2017.

(5) Corentin Barbu et al., « Plan Écophyto, tout comprendre aux annonces du gouvernement », 21 février 2024, <https://theconversation.com>

(6) Sophie Fabrégat, « Écophyto, nouveaux OGM, clauses de sauvegarde : les annonces du gouvernement aux agriculteurs », 1^{er} février 2024, www.actu-environnement.com

(7) Anthony Cortes, « Pesticides : le gouvernement veut-il la peau de l'expertise scientifique de l'Anses ? », *L'Humanité*, Saint-Denis, 4 février 2024.

(8) « Atlas des pesticides 2023 », Fondation Heinrich Böll - La Fabrique écologique, <https://fr.boell.org/fr>

(9) « État des lieux des ventes et des achats de produits phytosanitaires en 2021 », ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, avril 2023, www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

(10) « Le captage d'eau non protégé du président de la FNSEA », 3 mars 2024, www.eauxglacees.com

La forêt française, un bien

En France, les trois quarts de la forêt demeurent privés, et souvent exploités selon des pratiques disparates et impropres. Les vieilles forêts ont, elles, disparu des plaines, et ne représentent plus que 2 à 3% de la couverture forestière en métropole. C'est pourtant là que se situent les enseignements et la richesse génétique à même de sauver ce qui peut l'être face au changement climatique.

PAR PIERRE PUCHOT *

D'un côté, le feu et l'étendue désertique qui lui succède. De l'autre, une forêt luxuriante, millénaire et qui abrite un nombre d'espèces unique en Europe. En ce printemps 2023, le massif des Albères, dans les Pyrénées-Orientales, est un concentré des paradoxes et des choix qui attendent la forêt française, sujet d'inquiétude majeure à l'heure du changement climatique. Surexploitations forestières, maladies et parasites, espèces invasives, dépérissement, sécheresse, incendies, tempêtes... Accablées de tous les maux, les forêts hexagonales sont à bout de souffle et ne jouent plus leur rôle de capteur de dioxyde de carbone (CO₂), au moment où l'humanité en a le plus besoin. En 2022, elles ont capté seulement 27,6 millions de tonnes de CO₂, contre 40 en moyenne annuelle lors de la décennie passée, et 60 lors des dix années qui la précédaient. Dans le Grand Est notamment, certaines forêts émettent désormais plus de CO₂ qu'elles n'en absorbent (1). Entre les périodes 2005-2013 et 2012-2020, la mortalité des arbres s'est accrue de 54% (2).

Face à ce paysage apocalyptique, un détour par la forêt de la Massane ravive toutefois l'espoir du plus pessimiste des climatologues. Avant d'entrer dans la réserve, en se retournant, on peut observer le front de mer qui s'étend depuis Cerbère jusqu'à Banyuls, où les arbres sont partis en fumée : mi-avril 2023, le feu y a détruit plus de 1 000 hectares. Mais ici, à 600 mètres d'altitude, règne une tout autre atmosphère. Plus haut degré de protection de la nature, la réserve est gérée par l'Association des Amis de la Massane, qui regroupe un collectif de scientifiques issus de l'Observatoire océanologique de Banyuls-sur-Mer (OOB), rattaché au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et à Sorbonne Université. Pourquoi tant d'attention pour une forêt perdue aux confins des Pyrénées, confetti de 336 hectares noyé au sein des 17,3 millions d'hectares de la forêt française ? Pour ces chercheurs, la Massane n'est pas « seulement » une forêt. C'est un sanctuaire vieux de plusieurs millénaires, un véritable laboratoire à ciel ouvert : 12 500 espèces observées, faune et flore confondues. Un concentré de biodiversité unique en Europe, rapporté à la taille de la réserve. À l'origine de cet écosystème : l'ancienneté, la faible anthropisation des lieux et la présence de la mer, au cœur d'un carrefour géographique et climatique qui mêle les influences ibériques, continentales et méditerranéennes. Mais aussi, les mystères d'une forêt préservée des activités humaines depuis cent cinquante ans, quand les ingénieurs forestiers décidèrent de mettre sous protection la haute vallée de la Massane. Toute la parcelle ayant été exploitée, le petit fleuve côtier qui prend sa source sur les crêtes de la réserve faisait peser un risque important de coulée de boue sur les villages en contrebas. La forêt, elle, permettait d'éviter l'érosion et de maintenir les sols.

Protéger la forêt pour qu'elle nous protège : une idée ancienne bien plus politique qu'il n'y paraît. Ouverte au promeneur mais exfiltrée du monde marchand,

la forêt de la Massane n'est plus exploitée par les humains. Ici, pas de coupe ni de ramassage de bois. Une grande partie est livrée à elle-même. Le bois s'étale sur le sol, les troncs d'arbres morts sont laissés sur pied. Un paysage fort différent des forêts de France bien « entretenues ». Mais, pour les responsables de la Massane, c'est justement là l'essentiel du problème. « J'ai grandi dans les Landes, on disait qu'on allait se balader en forêt, se rappelle M^{me} Élodie Magnanou, ingénieure de recherche à l'OOB et vice-présidente de l'association gestionnaire de la réserve de la Massane. Mais ce n'est pas une forêt. C'est une plantation, un champ d'arbres qui sont récoltés, loin du fonctionnement d'un écosystème forestier naturel. En France, on a un gros problème de perception de la complexité et de l'importance qu'ont les vieilles forêts comme la Massane, comparées aux

de réduire les âges d'exploitabilité. Il y a moins de gros arbres, donc moins de carbone stocké. Aujourd'hui, y compris du fait des feux et des tempêtes, on est en train de décapitaliser dans certaines régions, comme l'Est ou les Landes, c'est-à-dire d'exploiter beaucoup plus que ce qui pousse chaque année. Nos forêts ont en moyenne autour de deux cents mètres cubes de bois à l'hectare, alors qu'avec des modes d'exploitation différents on pourrait être à un tiers de plus, comme à la Massane ».

Inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) depuis 2021, la hêtraie de la Massane présente une richesse et une diversité sans pareilles. Certains spécimens, dont les chercheurs déterminent l'âge grâce à des carottages, remontent à 1840. D'autres essences ont plusieurs centaines d'années. L'analyse de charbons prélevés dans le sol a permis d'attester la présence de la forêt depuis au moins huit mille ans. Une mine d'or pour comprendre l'évolution et la résilience des arbres à l'heure du changement climatique. « Le problème, c'est qu'on ne laisse pas vieillir nos forêts, explique M^{me} Diane Sorel, conservatrice de la réserve. Le rythme de vie d'une forêt

plantée en ligne et que tout le monde a la même taille. Ici, durant la tempête Klaus de 2009, il n'y a eu pratiquement aucune chute d'arbre. »

La résistance aux tempêtes n'est pas le seul atout de la Massane. Passé les ultimes chênes, le promeneur pénètre dans la hêtraie, qui s'étend de part et d'autre du fleuve. En avril 2023, le niveau anormalement bas de la rivière inquiète les chercheurs. L'inhabituel tapis de feuilles brunes évoque davantage un paysage d'automne que de printemps. Seuls 480 millimètres de pluie tomberont finalement en 2023, contre une moyenne annuelle habituelle de 1 200 millimètres – une baisse des précipitations tendancielle dans la région. Au sein de la forêt, la situation du hêtre est particulièrement difficile. La région offre des conditions sèches et chaudes quand cet arbre, lui, préfère les milieux frais et humides. Pourtant, ce hêtre montre – pour l'heure – moins de signes

de dépérissement que ses homologues belges, ou de Fontainebleau. Quelles sont les causes de cette résilience ? En premier lieu, selon les scientifiques qui l'étudient, le respect du rythme de la forêt. La réserve de la Massane est ce qu'on appelle une forêt en « libre évolution ». « Elle a pour atout que l'on n'intervient pas, et qu'on laisse jouer la sélection naturelle, explique M^{me} Magnanou, loin des critères artificiels de sélection des humains. » Notion large, cela peut recouvrir différentes pratiques. « Est-ce que la libre évolution signifie que l'on retire toute la composante humaine ? », s'interroge M^{me} Sorel. Ça peut être un choix, avec hélas cette dimension d'apport atmosphérique et de pollution que l'on ne maîtrise pas. À la Massane, nous avons fait le choix de ne pas intervenir dans la gestion de la forêt, mais de maintenir certaines activités historiques qui vont venir compenser l'absence de grands herbivores. »

Importance cruciale des vieux massifs

LA découverte d'une forêt en libre évolution est un bouleversement qui bat en brèche tous les préjugés. La gestion du bois mort en est le meilleur exemple. Composante essentielle du milieu forestier, il a été banni des forêts d'exploitation. Par peur des embâcles notamment, ces accumulations de bois qui causeraient des barrages sur les ruisseaux. « Le bois qui arrive dans le cours d'eau

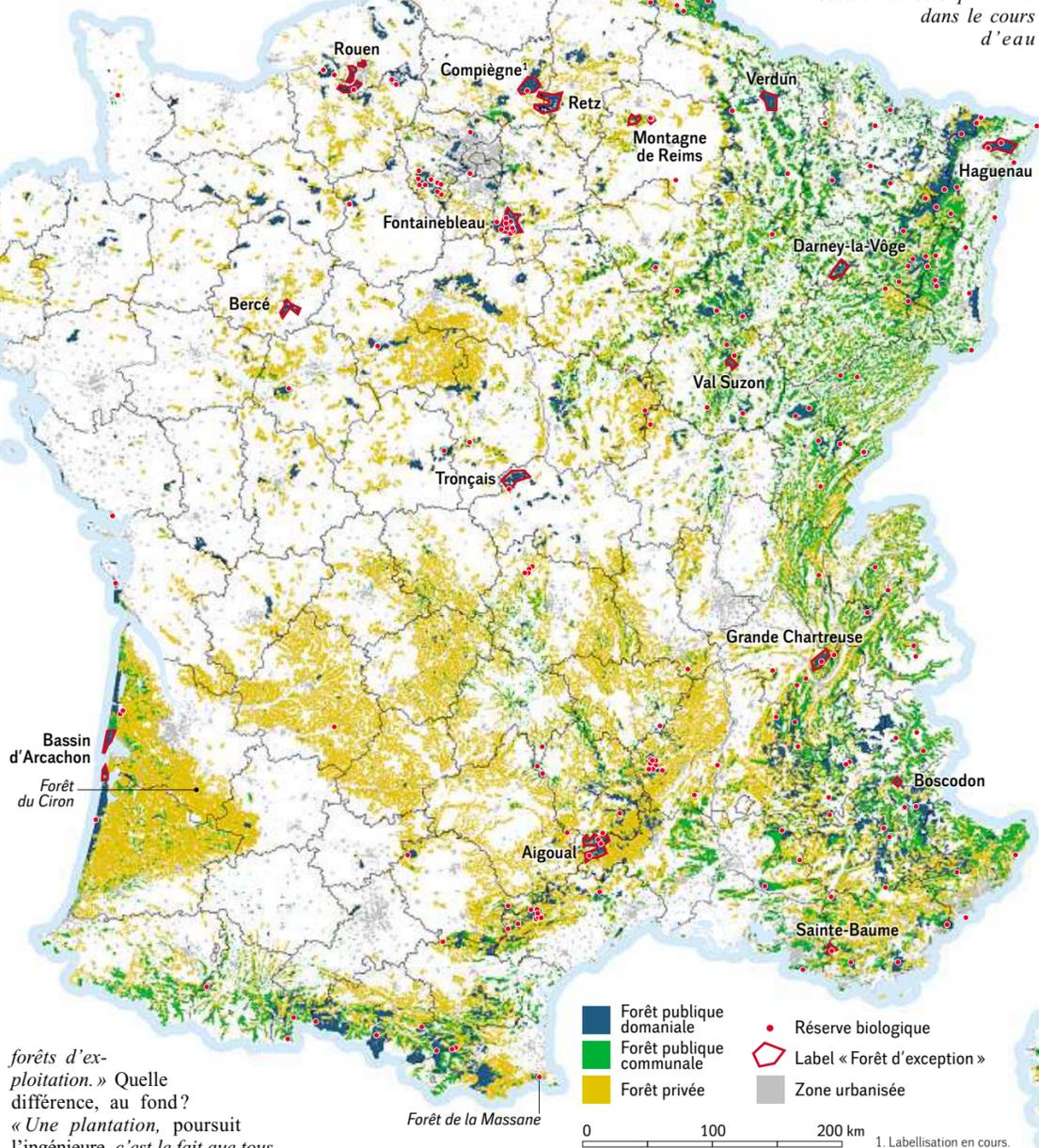
Autant d'éléments qui permettent à l'arbre de nourrir le sol après sa mort. Les chercheurs de la Massane estiment que ce bois concentre la moitié des espèces observées dans la réserve ! « Si vous le faites disparaître, vous détruisez 50% de votre biodiversité, et vous déséquilibrez tout l'écosystème, précise M^{me} Sorel. C'est comme si on vous faisait sauter un repas chaque jour. Forcément, la forêt va être plus faible, les arbres davantage sujets aux maladies, plus fragiles face aux coups de chaud. Et c'est exactement ce que l'on fait avec nos forêts en France aujourd'hui ! » Certes, mais en cas d'incendie, le bois mort ne pose-t-il pas problème ? « Jusque ici, il n'y a jamais eu de feu à la Massane, témoigne la conservatrice. Au contraire, le bois mort fonctionne comme une éponge. Il va stocker l'humidité, pour la relâcher. Ce que font les jardiniers en paillant, la forêt, elle, le fait depuis toujours. »

Les chercheurs de la réserve savent de quoi ils parlent. Depuis 1999, au sein d'un espace de 28 hectares entièrement cartographié, 9,6 hectares de la hêtraie sont clôturés, et le génome des arbres, séquencé. Des relevés qui portent en tout sur 70 000 arbres ! Sont également répertoriés les bois morts de plus de 10 centimètres de diamètre et 40 centimètres de long. Un travail de titan, auquel s'ajoute un suivi dans le temps, avec des passages deux à trois fois par an. Autant de données qui permettent d'étudier de manière rigoureuse l'évolution de la forêt, et notamment les effets du changement climatique. « On arrive à des conditions qui sont difficiles pour le hêtre, explique M^{me} Magnanou. On met de côté le pastoralisme extensif pour le limiter aux pelouses sommitales, et donner un coup de pouce à la régénération du hêtre en sortant les vaches de la forêt. »

Ce travail pour favoriser la variété d'âge et de génome explique en partie la résilience de la Massane face au climat, mais pas seulement. Les chercheurs sur ce site ont observé un cynips, un insecte qui crée des galles et empêche le bourgeon terminal de s'ouvrir. Arrivée de Chine, l'espèce a ravagé des châtaigniers en Ardèche, où l'on a choisi d'importer le prédateur chinois de ce cynips, le *torymus*. Un réflexe dramatique, juge encore M^{me} Magnanou : « L'espèce importée risque de s'attaquer à d'autres insectes. Au contraire, le réservoir de biodiversité que nous avons ici a permis de réguler

(1) « Gaz à effet de serre et polluants atmosphériques. Bilan des émissions en France de 1990 à 2022 », Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa), rapport d'inventaire Secten 2023, www.citepa.org

(2) Selon l'inventaire forestier de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) publié le 12 octobre 2023, https://foret.ign.fr



forêts d'exploitation. » Quelle différence, au fond ? « Une plantation, poursuit l'ingénieure, c'est le fait que tous les arbres aient le même âge, qu'ils aient été plantés et résultent certainement d'une coupe rase. Ce sont bien souvent les mêmes espèces, issues de clones, que l'on coupe très tôt, à 40 ans, très loin du cycle de vie d'un arbre. »

Ces pratiques de sylviculture contribuent à créer un paradoxe : si la France a multiplié par deux sa surface forestière depuis la fin du XIX^e siècle, elle est en réalité « assez loin d'un équilibre écologique », confie M. Daniel Vallauri, expert au WWF France. Nos forêts sont jeunes, et l'on n'a eu de cesse depuis trente ans

n'est pas du tout à l'échelle de notre vie à nous, ni de la production. Tout est fragilisé dans une forêt d'exploitation. Il n'y a aucune conservation du sol forestier, et le travail réalisé au moment des coupes fait que le carbone du sol est perdu, notamment par respiration des micro-organismes. » À la Massane, les individus peuvent développer leur système racinaire en fonction des contraintes du milieu où ils se trouvent. « Pourquoi tout tombe comme des mikados à chaque tempête dans les Landes ?, interroge M^{me} Magnanou. Parce que c'est

se décompose rapidement, explique au contraire M^{me} Sorel. Ce bois a son importance pour le fonctionnement de la rivière, et à l'embouchure : beaucoup d'animaux et de petits vers – les taretés – s'en nourrissent, et dégradent la matière. Chacun a une place dans le cycle. » Même chose pour le sol, où se retrouve une communauté de champignons, d'organismes et de bactéries qui forment ce que l'on nomme la méiofaune : des vers plats, des rotifères, des tardigrades.

Sources : Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) ; Office national des forêts (ONF). CÉCILE MARIN

FACE AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

commun en danger

L'invasion en deux ans, sans que nous fassions quoi que ce soit. » Pour la chercheuse, un écosystème s'apparente à une toile d'araignée hypercomplexe, où tout est lié. S'il y a des trous, à la moindre contrainte (espèce invasive, sécheresse, changement climatique), la toile va se déchirer. « Quand il y a ce réseau d'interactions très fort, poursuit l'ingénieure, c'est plus difficile pour une espèce invasive de proliférer, parce qu'il n'y a pas de place. Alors que dans un milieu très artificialisé, comme les forêts d'exploitation, il y a énormément de niches écologiques à occuper. »

Plus diversifiées, plus résistantes face aux perturbations du milieu – pollution atmosphérique, pressions humaines, espèces invasives – et au changement climatique, les vieilles forêts ont une importance cruciale pour la préservation des écosystèmes et de la biodiversité. Pourtant, elles ont presque toutes disparu. Et les forêts en libre évolution comme la Massane constituent aujourd'hui à peine 0,24% de la couverture forestière française. Si la préservation des vieilles forêts (2 à 3% de la couverture forestière en métropole) est inscrite officiellement dans la « Stratégie nationale biodiversité 2030 », rien n'est fait concrètement au niveau législatif pour assurer leur protection. Un exemple douloureux en est la hêtraie du Ciron, en Gironde. L'une des plus vieilles forêts d'Europe occidentale, elle constitue une chance unique pour comprendre de quelle manière ces espaces peuvent survivre au changement climatique. Ingénieur de recherche à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), M. Alexis Ducouso la découvre par hasard en 1991. Comme les trois quarts des forêts françaises, celle-ci est alors entièrement privée. En tombant sur cette hêtraie, le chercheur « ravale tous [ses] cours d'écologie ». Une première étude génétique montre qu'elle est différente de toutes celles d'Europe. Une autre révèle que les hêtres du Ciron sont davantage différents les uns des autres que les hêtres des Balkans de ceux de Normandie. Autre « anomalie » : les hêtres du Ciron se croisent entre eux. Incapables d'expliquer la présence de ces spécimens dans un climat si chaud, les chercheurs s'intéressent alors à l'histoire du peuplement. « On a eu une surprise incroyable, raconte l'ingénieur. Pendant l'ère gla-



© ADAGE PARIS, 2024 - PHOTOGRAPHIE : REBECCA FANUJUE - GALERIE SUZANNE TARASIEVE, PARIS

ROMAIN BERNINI. – « Him V », 2022

ciaire, le hêtre était déjà présent ! » Dans la vallée du Ciron, le plus vieux charbon de bois date de 43 000 ans. Pourtant, à cette époque, la forêt a pratiquement disparu d'Europe. Le hêtre du Ciron est donc passé d'un climat glacial au climat actuel, en théorie beaucoup trop chaud pour lui.

Cette forêt a ainsi traversé les millénaires... avant de subir la loi des tronçonneuses. Si, en 1991, la hêtraie s'étendait sur trente-cinq kilomètres le long du fleuve, il n'en reste que quatre kilomètres et demi aujourd'hui. « Le cœur de la hêtraie n'a pas bougé, mais ce sont tous les individus et petites populations autour qui ont disparu, explique M. Ducouso. C'est une ressource génétique qui est perdue à jamais. » À quoi est due cette saignée ? « Il y a la tronçonneuse du particulier, les tempêtes et les conversions de peuplements de feuillus en pinèdes pour la sylviculture », poursuit le chercheur.

L'ONF a subi une véritable saignée

ZONE Natura 2000 et espace naturel sensible – racheté petit à petit par le département –, la forêt du Ciron est aujourd'hui davantage connue du public et des scientifiques, comme l'indique M. Jérôme Ogée, chercheur à l'Inrae Nouvelle-Aquitaine Bordeaux, spécialiste des interactions entre la forêt et le changement climatique. L'une de ses études porte sur les microclimats, notamment dans la ripisylve du Ciron, le cœur de la forêt près du cours d'eau, particulièrement riche en biodiversité. « En périodes caniculaires d'été, on observe jusqu'à 4 °C de variation entre le sous-bois du plateau landais et le bord de rivière, à moins de 100 mètres de distance, explique M. Ogée. C'est énorme. En humidité, les variations sont de 15%. » Des variations microclimatiques à très fine échelle qui pourraient s'avérer décisives pour l'avenir des forêts françaises. « On tente de trouver des solutions face au récit anxieux du changement climatique, poursuit M. Ogée. Des zones comme les ripisylves sont des microrefuges pour les feuillus qui disparaissent. Il faut absolument miser dessus pour préserver le patrimoine génétique des espèces et éviter un maximum d'extinctions. »

Pour les chercheurs, l'importance du Ciron ne réside pas uniquement dans sa richesse génétique et ses microclimats. « Un sol comme celui du Ciron qui n'a pas été travaillé, labouré comme c'est le cas lors des coupes rases a pu accumuler une énorme quantité de carbone, ajoute M. Ogée. Ce type de sols des forêts anciennes, c'est ceux qu'il faut vraiment le moins toucher, pour éviter que tout ce carbone ne s'échappe. » Les chercheurs commencent en outre à se rendre compte des bienfaits des ripisylves comme pare-feu naturel. « Plus la ripisylve est large et en bonne santé, avec une zone tampon dense autour, plus le pare-feu est efficace, précise le chercheur. Il y a donc un enjeu important pour réguler les coupes rases et la sylviculture de production pour préserver ces ripisylves, et éviter grâce à elle la propagation du feu sur des grandes étendues. »

Stockage de carbone, microclimat, purifications de l'air et de l'eau, pare-feu... Malgré tous ces mérites, la forêt du Ciron demeure sans réelle protection. Et les coupes, rases ou non, perdurent à son abord, au nom de l'exploitation forestière. « C'est toujours

difficile de savoir si une coupe est légale ou pas, explique M. Ducouso, parce que le public n'a pas accès au plan de gestion [qui encadre les coupes] obligatoire pour les propriétés de plus de vingt hectares. » Depuis un avis du 14 décembre 2023, la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) considère cependant que « toute personne qui en fait la demande doit avoir accès à certains passages des plans de gestion en forêt privée. Le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) donne, lui, les agréments et doit, en principe, contrôler ces plans. « En Aquitaine, ils n'ont plus le personnel pour faire des agréments de qualité, poursuit M. Ducouso. Quant à contrôler, c'est mission impossible. » Des difficultés de personnel qui rappellent celles de l'Office national des forêts (ONF), chargé d'une majeure partie des forêts publiques et qui a subi une véritable saignée : doté de 12 800 employés en 2000, il n'en compte plus que 8 000 aujourd'hui.

« Planter un milliard d'arbres d'ici à 2030, comme l'a annoncé Emmanuel Macron, cela n'a que peu d'intérêt si l'on n'est pas capable de préserver ces vieilles forêts, explique pourtant M^{me} Sorel, de la Massane. Les vieilles forêts sont la mémoire de nos forêts. Si on les perd et qu'on les remplace par des clones, avec des versions chétives d'arbres, on court à la catastrophe, avec des espaces qui vont subir les parasites et le changement climatique de plein fouet. Et ce quelle que soit l'action humaine. » Planter peut donc s'avérer contre-productif, d'autant plus quand les plantations d'arbres réalisées grâce au plan de relance post-Covid (150 millions d'euros consacrés aux forêts, avec pour objectif de planter cinquante millions d'arbres) ont en partie été précédées... de coupes rases ! Et pour planter en majorité du sapin Douglas, adapté aux besoins industriels mais pas au changement climatique, comme l'a révélé l'organisation non gouvernementale (ONG) Canopée - Forêts vivantes (cinq salariés, trois mille membres) (3). L'argent public contribuerait donc directement à la destruction du sol, à la libération de carbone, à l'appauvrissement des forêts et à leur fragilisation. Canopée cible en particulier

la principale coopérative, Alliance forêts bois (AFB), dont elle décortique le « système » dans une enquête (4) après avoir identifié plusieurs coupes rases, notamment dans la Vienne (près de 20 hectares), ou à Saint-Léger-de-Balsan en Gironde (2,5 hectares). Des coupes à blanc de forêts diversifiées qui se régénèrent naturellement. « Ces coupes rases sont une pratique minoritaire, explique M. Bruno Doucet, chargé de campagne à Canopée. Les coupes d'au moins 50% du couvert concernent en moyenne 85 000 hectares par an, soit 0,5% de la forêt de production. Mais elles sont en train de gagner en importance et de s'imposer dans les politiques publiques, notamment parce que la coopérative Alliance forêts bois a construit son modèle économique sur ce type de pratiques et a une grande capacité à influencer les politiques publiques à son avantage. C'est une politique qui est en train de s'imposer au plus haut niveau de l'État. »

« Le problème est structurel, estime de son côté M. Ogée, coordinateur d'une étude sur les effets désastreux des coupes rases (5). Dans la filière sylvicole aujourd'hui, les coopératives ont des propositions clés en main. Nombre de propriétaires forestiers ont très peu de forêts et sont contents qu'on leur fournisse à la fois un projet de gestion sylvicole et de production, mais aussi le labour, le travail du sol, la plantation. Et les coopératives ont tout cela. Il y a donc beaucoup de conflits d'intérêts. » De fait, le code forestier interdit aux gestionnaires indépendants de cumuler des activités de conseil aux propriétaires et d'effectuer des travaux ou de vendre le bois. Interdiction dont les coopératives sont exemptées.

Alliance forêts bois nie une partie des accusations de Canopée, pourtant documentées, et a publié un long communiqué en ce sens (6). Elle reconnaît en revanche, « à propos de celui de Saint-Léger-de-Balsan, que les travaux forestiers n'ont pas été correctement réalisés, mais dans une moindre mesure (seul 1 hectare en zonage Natura 2000 était concerné) ». Face aux accusations de conflits d'intérêts, la coopérative répond avoir été « créée par et pour des propriétaires forestiers privés, qui en assurent

la gouvernance. La coopérative est un gestionnaire forestier et non un exploitant, il y a là une grande différence. Nous regroupons des propriétaires, notamment de petites et moyennes surfaces, souvent isolées et morcelées et dont la gestion est souvent délaissée. Nous avons trois métiers (...) qui permettent à nos adhérents de bénéficier d'une gestion globale de leur forêt et d'un accompagnement personnalisé complet. C'est une chance pour les propriétaires ». Un point de vue partagé par le cabinet du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, selon qui les coopératives représentent « l'équivalent de l'ONF pour la forêt privée : ces deux opérateurs sont rémunérés par les propriétaires sur la base des travaux et ventes de bois réalisés sans qu'ils aient besoin d'acheter et revendre les bois, comme le ferait un exploitant forestier qui se rémunère par la marge réalisée au cours de cette transaction ». Sollicité, le cabinet dément par ailleurs que « les fonds alloués à AFB » aient financé des coupes rases, et estime que « les subventions accordées à des propriétaires forestiers via AFB ont permis le renouvellement d'hectares de forêt soit sinistrée, soit vulnérable, soit identifiée comme économiquement pauvre ».

Face aux pratiques de coupe d'un autre temps que n'empêchent pas de fait les normes actuellement en vigueur, comment préserver les forêts et les sols ? Un vaste travail d'identification des forêts remarquables demeure à effectuer, avant de pouvoir sauver ce qui peut encore l'être. Les méthodes soutenues, notamment par l'association Pro Sylva, permettent également une régénération naturelle, par le biais d'éclaircissements, sans trop abîmer le sol (7). « On en parle peu, mais il y a de plus en plus d'échecs de plantations, explique M. Ogée, de l'Inrae de Bordeaux, parce que l'on plante des essences qui ne sont pas appropriées, que les microclimats sont extrêmes. Ce qu'il nous faut, aujourd'hui, c'est surtout une loi et des normes plus contraignantes, qui nous permettent de protéger les ripisylves et les vieilles forêts, et de promouvoir une sylviculture avec une diversité d'essences. »

PIERRE PUCHOT.

(3) Canopée - Forêts vivantes, « Planté ! Le bilan caché du plan de relance forestier », www.canopee.org

(4) Canopée - Forêts vivantes, « Enquête sur le système Alliance forêts bois », octobre 2023, www.canopee.org

(5) Jérôme Ogée et Laurent Augusto (sous la dir. de), « Effet des coupes rases sur le milieu physique », 22 novembre 2022, www.gip-ecofor.org

(6) « Rétablir la vérité avec les faits ! », 28 juillet 2023, www.alliancesforetsbois.fr ; « Coupes rases d'Alliances forêts bois : Canopée ment ? », 26 juillet 2023, www.youtube.com

(7) Méthodes décrites dans l'ouvrage de Gaëtan du Bus de Warnaffe, *Pour une gestion écologique des forêts*, Terre vivante, Mens, 2023.

Une loi qui se fait attendre

À QUAND une loi pour protéger nos forêts des coupes rases et préparer l'avenir ? « Les "forêts subnaturelles" vont constituer un nouveau statut d'aires protégées sous protection forte, affirme le cabinet du ministère de l'agriculture. Les travaux sont en cours dans le cadre du plan national d'action "Vieux bois et forêts subnaturelles", qui devrait être adopté début 2025, en commençant par [en] dresser la cartographie. Cela représenterait 3% des forêts françaises. »

En contradiction directe avec cet objectif, un décret publié en toute discrétion le 31 décembre 2023 assouplit cependant le statut le plus protecteur de la forêt française (1).

Concernant la régulation de la sylviculture, une proposition de loi a été déposée le 8 novembre 2023 à l'Assemblée nationale à l'initiative de députés issus des groupes La France insoumise (LFI), Liberté, indépendants, outre-mer et territoires (LIOT), Mouvement démocrate (MoDem), Parti socialiste (PS) et Europe Écologie - Les Verts (EELV) (2). Elle envisage notamment de limiter les coupes rases à deux hectares et de favoriser la sylviculture irrégulière. Cent dix-huit députés l'ont déposée. « Ce texte n'est pas transpartisan, c'est un texte de la Nupes [Nouvelle Union populaire écologique et sociale] qui va trop loin sur un certain nombre de points comme sur les coupes rases, estime de son côté la députée (Renaissance) Sophie Panonacle. La forêt est détenue à 75% par des privés, ce n'est pas un bien commun, il faut en tenir compte et être dans l'incitation. » En relation avec les ministères de l'agriculture et de la transition écologique, la députée de Gironde a déposé un texte concurrent soutenu par une soixantaine de députés. Il met l'accent sur la « préservation des sols » en prônant notamment un dispositif d'incitation fiscale pour la gestion à « couvert continu », et l'« encadrement » des coupes rases. Un texte auquel sont opposés les gestionnaires privés. La députée espère que sa proposition de loi sera inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée « avant l'été ».

(1) Décret n° 2023-1402 du 29 décembre 2023 relatif à la modification du classement comme forêt de protection et au régime spécial prévu à l'article L.141-4 du code forestier.

(2) Proposition de loi relative à l'adaptation de la politique forestière et des milieux forestiers face au changement climatique.

La France des nouveaux

Le gouvernement français annonce davantage d'austérité. Ses propres statistiques établissent pourtant que de plus en plus de ménages ne parviennent pas à couvrir plusieurs dépenses de la vie courante – chauffage, alimentation ou entretien du véhicule. Parcourir la Bretagne permet d'apprécier l'ampleur des dégâts, notamment en milieu rural et périurbain.

PAR NOTRE ENVOYÉE SPÉCIALE
MAËLLE MARIETTE *

UN samedi matin glacial de janvier, dans la zone commerciale de Saint-Renan (Finistère). M^{me} Christine Floch va acheter « deux, trois briques » au magasin Action. On la croise au parking, elle nous montre son smartphone. « Tous les jours, je vais sur l'application EDF, pour vérifier ma consommation. Voyons... Bon... On est seulement le 20, j'ai déjà atteint le montant de ma facture du mois dernier... » Elle range l'appareil, dépitée, puis se frotte les mains, pour les réchauffer. « Ils annoncent encore une hausse de 10 % en février ? Ça va durer jusqu'à quand ? On nous parle de sobriété énergétique, mais nous ça fait longtemps qu'on est en dessous des 19 degrés ! On aimerait bien pouvoir se les payer, les 19 degrés... » La sobriété des uns devient le luxe des autres. « Il y a deux ans, je vivais avec ma fille. Maintenant je suis toute seule, mais ma facture d'électricité a doublé. » M^{me} Floch va encore baisser le chauffage, porter un pull supplémentaire, espacer les machines à laver.

« Il faut être futée pour s'en sortir, résume cette aide à domicile d'une soixantaine d'années, mais je ne sais vraiment pas comment font les familles. » Les personnes âgées chez qui elle travaille « ne chauffent souvent qu'une seule pièce ». Et elles sont de plus en plus nombreuses à chercher à retravailler, constate M^{me} Cendrène Perquis, conseillère à la Maison de l'emploi dans une commune voisine. « Pas plus tard qu'hier par exemple, un couple de septuagénaires est arrivé après avoir reçu sa facture d'électricité, qui avait explosé. Nombreux sont ceux qui, au minimum vieillesse [1 012 euros], ne font plus trois repas par jour et ne peuvent pas se restreindre davantage de ce côté. » Du reste, « ici à la campagne, la plupart des gens vivent dans des maisons, parfois anciennes, difficiles à chauffer, souvent sans les moyens de faire les travaux, donc de vraies passoires thermiques ».

« On veut que les enfants se sentent comme les autres »

« Tout flambe ! », se désespère Josiane, retraitée d'une soixantaine d'années qui attend son tour pour récupérer un colis alimentaire dans les locaux du Secours populaire de Brest : entre le loyer de son appartement, les assurances, la mutuelle, les factures d'électricité et de téléphone, il ne lui reste plus grand-chose pour vivre. « J'ai commencé à travailler à 16 ans, dans la vente puis dans l'entretien, et aujourd'hui je touche 907 euros de retraite par mois, moins que le minimum vieillesse. Je suis obligée de demander de l'aide, je ne peux pas faire autrement. C'est injuste ! », conclut-elle emmitoufflée dans un grand manteau usé, le bonnet enfoncé jusqu'aux sourcils et le bas du visage entouré d'une écharpe derrière laquelle elle semble vouloir disparaître. En consultant son ordinateur, M. Bastien Caban, responsable du Secours populaire du Finistère, qui compte 28 antennes, détaille pour nous : « Depuis le 1^{er} janvier, on a déjà enregistré 750 nouvelles demandes [de dossier d'aide alimentaire pouvant inclure 1 à 12 personnes] pour la seule antenne de Brest. Nous sommes venus en aide à 26 239 personnes en 2023 dans le département : c'est 27 % de plus qu'en 2022. » Parmi elles, un nombre croissant de retraités, de familles monoparentales, de travailleurs pauvres, d'étudiants « qui arrivaient à survivre jusqu'ici mais n'y parviennent plus ».

C'est le cas de David, en école d'ingénieur. Une bénévole vêtue du dossard bleu de l'association consulte la fiche qui précise les quantités auxquelles chacun a droit en fonction de sa situation. Elle indique au jeune homme, en passant devant l'étagère où sont entreposées boîtes

et bouteilles, « tu as droit à deux briques de lait », qu'elle lui tend pour qu'il remplisse son Caddie. Elle nous explique ensuite : « Avant, on n'en donnait jamais moins de trois par personne. Mais on a de plus en plus de bénéficiaires et on collecte de moins en moins. On essaie d'avoir de tout : de la viande, du poisson, des fruits et des légumes, et des produits "plaisir", mais ça se tend. Pour que tout le monde en ait un peu, il faut répartir. »

Avec la valise dans laquelle il transporte ses denrées, chaque mois plus légère, David repart vers son studio de la cité universitaire, à deux kilomètres. Dans moins d'une semaine, son colis alimentaire épuisé, il refera la queue pour se nourrir, mais cette fois devant un petit local du hall de la faculté des sciences et techniques de l'université de Bretagne occidentale. L'épicerie solidaire Agoraé permet aux étudiants répondant à certains critères sociaux d'acheter des denrées à prix réduit. Presque quatre cents d'entre eux s'y bousculent de 16h30 à 18h30, un chiffre en constante augmentation. « Pour l'instant, on ne refuse personne, assure M^{me} Mathilde Jaouen, l'une des responsables de l'association. Mais dans quelques années il faudra peut-être qu'on fixe un nombre limite de bénéficiaires, car on commence à être juste en quantité. » Mêmes angoisses aux Restos du cœur ou au Secours catholique.

Au Secours populaire, il est 12h30. La distribution se termine. Elle reprendra à 14h30, après la pause des bénévoles. Muriel, la dernière bénéficiaire de la matinée, pousse son Caddie vers le parking où l'attend son mari. « Nous ne sommes pas venus depuis novembre », semble-t-elle se justifier. En l'aidant à ranger les produits dans le coffre de la voiture, son époux explique : « Là, c'est vraiment compliqué, parce qu'avec les fêtes on a beaucoup dépensé. On a trois enfants. Nous on peut se priver. Mais les enfants... En plus, ils croient encore au Père Noël... » « On veut qu'ils se sentent comme les autres », complète Muriel. Beaucoup de gens rencontrés partagent cette aspiration, « être comme tout le monde ».

Pour Josiane, cela signifie fêter l'anniversaire de ses petits-enfants au restaurant : à La Cantoché, établissement solidaire du quartier populaire de Recouvrance à Brest, qui sert un menu unique à un tarif ajusté aux revenus des clients. Ils ont donc déjeuné d'œufs brouillés, d'escalope de dinde à la crème et aux champignons et d'un moelleux au chocolat. La lumière s'est tamisée au dessert. Toute la salle a chanté « joyeux anniversaire » et a applaudi une fois les bougies soufflées. Repus, heureux, la bouche encore pleine de chocolat, les petits-enfants de Josiane ont crié : « Merci mamie ! »

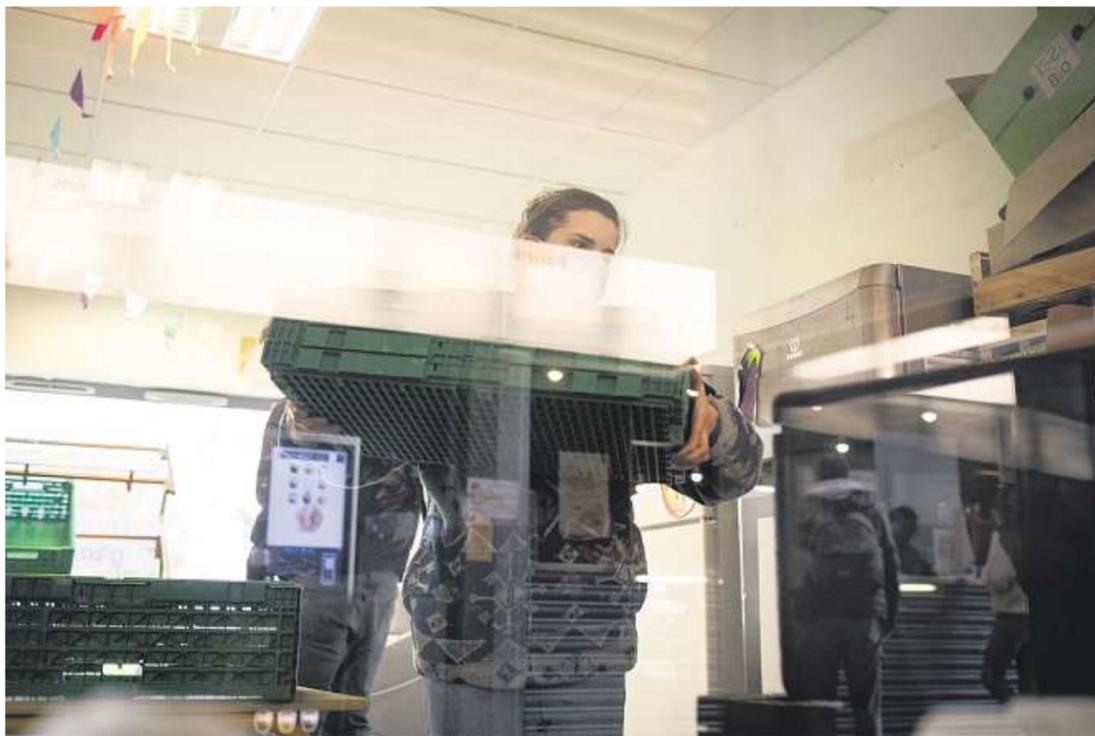
M^{me} Floch n'a pas réveillé au Nouvel An. Pour Noël, elle avait voulu « faire un truc bien », même si cela dépassait ses moyens. « Je me suis fait plaisir et je ne suis pas la seule. Je voyais des gens qui avaient des Caddies qu'ils ne pouvaient pas se payer. Ils se sont endettés pour ça. Mais on a besoin de décompresser ! Comme tout le monde, je n'ai que ça en tête, l'argent : je regarde mon compte en banque tous les jours pour finir le mois pas trop dans le rouge. » M. Patrick G., assistant social au centre départemental d'ac-

tion sociale (CDAS), nous dit « monter de plus en plus de dossiers de surendettement. Souvent, ce sont des gens qui ont un revenu régulier mais très bas. Ce ne sont pas des gens qui sont au RSA [revenu de solidarité active], parce que ceux-là, on ne leur accorde pas de crédit ». Tels des équilibristes, ils arbitrent sans cesse entre leurs dépenses, toujours au bord de la chute. « Ces personnes-là arrivent péniblement à la fin du mois à zéro, et se retrouvent dans le rouge au moindre imprévu. » Par exemple, un appareil ménager qui tombe en panne... Ou un projet de voyage scolaire qui déclenche un petit emprunt, pour éviter de mettre les enfants dans l'embarras. « Des choses comme ça vont petit à petit les enfermer dans une spirale, alors que ce sont plutôt des gens qui gèrent bien leur budget ! »

M^{me} Solène Morvan en sait quelque chose. Depuis que la courroie de distribution de sa voiture a lâché, c'est la dégringolade. « Je suis auxiliaire de vie. Sans voiture, je ne peux pas travailler. Je ne sais pas comment je vais m'en sortir. » Séparée, elle élève seule ses deux enfants, ce qui l'a conduite à abandonner son travail de responsable de boutique pour se mettre à son compte et adapter ses horaires. « Mais je n'arrête pas depuis que je ne travaille plus à cause de la voiture. Je vais le midi à l'école parce que je n'ai plus les moyens de payer la cantine – avant ça, je me débrouille pour cuisiner quelque chose de bon grâce à l'aide alimentaire. Puis retour à l'école. Et puis aussi j'emmène trois fois par semaine ma fille chez le psy, car avec tout ça elle est déboussolée et souffre de phobie scolaire. » Elle poursuit : « Les moyens de transport ne sont pas du tout adaptés : il y a un bus le matin pour Brest, la grande ville la plus proche [à une trentaine de kilomètres de la petite commune côtière de Ploudalmézeau, où elle vit], et un bus le soir, aux horaires scolaires. Comment vous voulez faire ? » Un constat



© MARTIN BERTRAND / HANS LUCAS



© MARTIN BERTRAND / HANS LUCAS

MARTIN BERTRAND. – Distribution alimentaire aux étudiants sur le campus de l'université Rennes 2, 2022

que partage M. G., du CDAS : « On reproche aux gens de ne rien faire, de ne pas aller vers l'emploi, mais l'emploi n'est pas toujours juste à côté ! C'est un problème dans les zones rurales : soit on a un moyen de locomotion, ce qui coûte cher, et même de plus en plus cher, soit on reste dans son trou sans pouvoir bouger. »

Si l'on peut bouger, « le boulot, ce n'est pas ce qui manque ici ! », affirme M^{me} Perquis derrière son bureau de la Maison de l'emploi, située sur la commune de Lanrivouaré, qu'aucun bus ne dessert. « Il y a les serres, le bâtiment, la restauration, les usines agroalimentaires. Il y a un gros turnover car ce sont des CDD [contrats à durée déterminée] ou des emplois saisonniers. Il y a aussi beaucoup d'emplois à temps partiel contraint : deux heures de ménage par-ci, dix heures de ménage par-là, on multiplie. » Roger travaille depuis plus de vingt ans en intérim. Il résume : « Faut pas être trop regardant, c'est tout... J'ai fait toutes les usines du coin : mise en conserve de légumes, abattoir, usine de nourriture animale ou usine de poudre de lait. Et actuellement je travaille dans une cartonnerie. » Roger enchaîne les tasses de café dans le salon de la vieille ferme qu'il a rénover, à quatre kilomètres de Carhaix. Il a encore changé d'horaires. « Aujourd'hui, je commence à 13 heures, la semaine passée, je faisais la nuit. Il faut s'accrocher car le changement

de rythme, ça casse. Il y en a qui prennent de la drogue pour tenir, moi je me contente de café ! » Pas question de contester le planning, qui tombe chaque jeudi pour la semaine suivante, car « il y a beaucoup de main-d'œuvre disponible, on est interchangeable. Ils nous le font bien savoir. Ils menacent de ne pas te reprendre ou te mettent à l'arrêt pendant trois semaines si tu n'es pas content. Imaginez-vous, être au chômage pendant trois semaines avec des crédits à payer et des charges sur le dos, c'est compliqué ! ».

« Ceux qui ont les dents cariées, ce sont les travailleurs »

Pour M^{me} Évelyne Le Guern, qui travaille depuis 2015 à Synutra, une usine de poudre de lait à Carhaix, il n'y a pas que les patrons que ce système arrange : « Les gens préfèrent rester en intérim car ça paye mieux. Moi, ce qui me freine, c'est que j'ai mal au bras, et au dos aussi. Donc je préfère rester en CDI [contrat à durée indéterminée]. » À la suite de son licenciement en 2014 de l'usine de saumon fumé Marine Harvest Kritsen, délocalisée en Pologne, elle s'était dit « plus jamais ça ». « Mais on m'a proposé de travailler à Synutra, qui venait juste d'ouvrir. Pour cela, j'ai dû faire quatre cents heures

MAIS LES SALAIRES QUI SONT TROP BAS >>

« nouveaux pauvres »



MARTIN BERTRAND. – Sur la dalle Kennedy dans le quartier populaire de Villejean, Rennes, 2018

de formation, des maths, du français, apprendre la filière laitière. À 47 ans, je n'avais pas vraiment envie de retourner à l'école. Mais à la cellule de reclassement, on nous a mis un peu la pression. On était un peu perdus. On venait de se battre pour empêcher la fermeture de l'usine, vu que l'année précédente ils avaient fait 400 millions de bénéficiaires. J'ai pensé : "J'ai bossé treize ans juste pour engraisser tous ces actionnaires"... Trois salariés se sont suicidés, d'autres n'ont pas retrouvé d'emploi, parfois devenus « inemployables » car psychologiquement et physiquement détruits.

Mais ce qui énerve M^{me} Le Guern, ce sont les « assistés » : « Quand je pense à comme c'était la misère, à ma mère qui est retournée à 38 ans à l'école pour avoir son certificat d'études et être embauchée en cuisine à l'hôpital de Carhaix, et que je vois des gens qui ne foutent rien et qui vivent des "allocs", ça me dépasse! Toi tu te lèves le matin, tu bosses comme un chien pour avoir un salaire de merde et... on te donne rien, zéro! Ma mère ne peut même pas se payer un Ehpad [établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes] avec sa retraite, alors je vais devoir faire un prêt pour ça... Ceux qui ont les dents cariées, ce sont des travailleurs; les autres, ils sont soignés! » Pourtant, M. G. rappelle : « On survit au jour le jour, on ne vit pas avec les aides. En plus, elles se sont tellement réduites, c'est devenu tellement compliqué de les obtenir que ça ne veut plus dire grand-chose, "être assisté". J'ai eu une mère de famille qui a commencé à se prostituer pour payer ses charges. Je vois des gamins faire les guetteurs ou les dealers de bas étage pour permettre à leurs familles de payer leur loyer. Je ne sais pas si ça fait rêver grand monde... »

D'un côté, le durcissement des conditions d'accès aux aides publiques; de l'autre, toujours plus de personnes qui en dépendent dès lors que leurs revenus ne leur permettent pas de vivre : « En 1985, quand j'ai commencé dans l'action sociale, poursuit M. G., les salariés, on ne les voyait quasiment pas. À l'époque, le travail rémunérait à peu près correctement. Maintenant, je vois beaucoup de travailleurs pauvres. Ce ne sont pas les aides qui sont trop élevées, ce sont plutôt les salaires qui sont trop bas. » M^{me} Karine L., assistante sociale, le confirme : « Tout devient précaire. Par exemple, maintenant, beaucoup de gens travaillent à France Travail sous contrat de six mois, pas toujours renouvelable, sans formation. Comment voulez-vous qu'ils soient efficaces pour trouver un emploi à quelqu'un ? »

La fille de M^{me} Floch, également aide à domicile, en fait les frais. « Le vieux monsieur dont elle s'occupait vient d'être hospitalisé », raconte sa mère. Auparavant, elle exerçait dans une agence. Mais la pression devenait insupportable. « Ils traçaient les employés avec les smartphones pour vérifier qu'on ne traînait pas trop chez les clients.

Ça force à traiter la personne aidée comme un objet. » Elles deux font donc « les démarches auprès de France Travail ». Les heures passées à s'occuper du « vieux monsieur » sous le statut d'autoentrepreneuse ne donnent cependant pas droit à des allocations-chômage. M^{me} Floch se désespère concernant sa fille : « Ça fait plusieurs semaines qu'on nous renvoie d'un service à l'autre. Parfois c'est un conseiller de Rennes qui décroche le téléphone, une autre fois, c'est quelqu'un de Brest. On ne sait même pas qui a son dossier et eux non plus! Tout se fait par téléphone ou Internet, on ne peut voir personne, on devient folles! »

L'État se décharge sur les associations

M^{me} Perquis renchérit : « Tout est dématérialisé, il n'y a plus d'interlocuteurs. Beaucoup de gens sont perdus, et pas que des vieux! » Mais l'informatisation n'est pas seule en cause(1). À quelques mois de la retraite, M. G. raconte, désabusé : « Quand j'ai commencé, entre 70 et 80% de nos heures on était en face à face. Aujourd'hui, c'est 20 à 30%. Le reste du temps, on doit faire des rapports ou contrôler les dossiers, comme si la majorité des gens qui touchent les minima sociaux fraudaient. » Fin 2023, le gouvernement a réformé le RSA. « Comme on ne peut soi-disant plus aider les gens, déplore l'agent du CDAS, on va les renvoyer vers France Travail, qui va leur faire faire des boulots de merde(2) que personne ne veut faire, et pour moins qu'un smic horaire. »

Suspensions et contraintes prévalent, alors que nombre de bénéficiaires potentiels ignorent leurs droits ou renoncent aux démarches. En 2022, un cinquième des foyers éligibles au RSA n'y recourait pas(3). Selon M. Caban, du Secours populaire, en se rendant inatteignable, ou procédurière, « la puissance publique se décharge sur le monde associatif. Sauf que nous, on n'a pas les moyens d'aider tout le monde ». L'État social tend aussi à externaliser. « Maintenant, on est obligés d'envoyer les gens vers des prestataires privés », confirme M^{me} L. Par exemple vers l'une des 99 antennes de Pimms Médiation, qui ont pour but de « faciliter l'accès des populations aux services publics et aux droits sociaux ». Financées par La Poste, Keolis, EDF, la SNCF, Enedis, Suez, Veolia, Engie et la caisse de retraite complémentaire Malakoff Humanis, elles accompagnent ceux qui ne parviennent pas à régler leur facture à ces « entreprises partenaires » – ou à remplir leur demande d'aide personnalisée au logement (APL) ou leur déclaration des revenus. « Vous imaginez un lieu financé par EDF qui conseille les gens sur leurs factures EDF! On marche sur la tête! », s'insurge M^{me} L.

Il y a cinq ans, le gouvernement avait aussi lancé un projet de « maisons France services », pour « renforcer la présence des services publics de proximité ». M. Sébastien Marie, maire de la petite commune de Plounéour-Ménez, dans les monts d'Arrée, nous raconte : « Il y a dix ans, on avait une poste. Maintenant, c'est une agence postale, donc c'est la mairie qui se débrouille avec du personnel municipal. Avant, on avait un centre des impôts à Pleyber-Christ, à dix minutes. Maintenant, il faut aller à Morlaix, à trente minutes. Avec huit communes du coin, on s'est organisés pour avoir une maison France services itinérante. Donc tous les mercredis, une personne de France services vient ici à la mairie renseigner les gens sur une dizaine de services publics : les impôts, les caisses de retraite, la Sécu, etc. Mais surtout, elle aide les gens ayant du mal avec Internet à faire les démarches. Donc cette mairie, ça devient la maison du peuple. Et cela signifie qu'il peut y avoir des différences phénoménales d'une commune à l'autre, en fonction des volontés politiques locales. » Le financement des maisons France services incombe en grande partie aux mairies, au détriment de l'entretien des écoles ou de la construction de logements sociaux. « C'est une erreur de nous faire prendre la place de l'État, déplore M. Guy Pennec, maire de Plourin-lès-Morlaix. Il faut lui rappeler son rôle, son importance, et ses obligations surtout. »

Les habitants de Carhaix l'ont fait. « Désormais, notre hôpital public est reconnu en tant que tel », se félicitait leur maire, M. Christian Troadec, sur France Info le 27 octobre 2023, après la signature d'un accord qui engage l'État à rouvrir les urgences de nuit ainsi qu'à maintenir les services de chirurgie et de maternité. La présidente du comité de défense de l'hôpital de Carhaix, M^{me} Annie Le Guen, raconte comment les Carhaisiens ont dû descendre dans la rue à plusieurs reprises en 2023, notamment en septembre, afin de demander l'arrêt de la « régulation » du service des urgences mise en place début juillet pour cause de manque de médecins : « On utilise les mots qui trompent pour mieux gruger. La réalité du territoire vécu, c'est que ce n'était pas régulé, mais fermé. Ils avaient juste ajouté à l'entrée des urgences un téléphone pour pouvoir appeler le 15 en cas de fermeture plutôt que d'avoir à téléphoner sur le parking en cherchant à capter du réseau. Et il fallait attendre qu'on vous dise au téléphone quel hôpital pouvait vous accueillir. Du coup, il y a eu des drames, des gens qui sont repartis chez eux, ce qui a aggravé leur état de santé, et d'autres qui ont dû faire une heure de route pour se rendre à des urgences où, une fois arrivés, la prise en charge n'a pas été immédiate, vu que du coup ces services sont saturés! » « Et puis tout le monde n'a pas le permis », renchérit M. Matthieu Guillemot, porte-parole du comité de vigilance de l'hôpital de Carhaix. Il poursuit : « Si ton père ou ta fille sont hospitalisés à Brest ou à Morlaix, tu vas les voir quand, si tu bosses? Mais on a lutté, on n'a rien lâché, on a occupé les locaux de l'ARS [agence régionale de santé], on a été des milliers à manifester et on a gagné. On a réussi à les faire plier. Mais tout ça laisse des cicatrices et même de la haine. Lorsqu'on se mobilisait contre la fermeture de la maternité, la directrice du CHU [centre hospitalier universitaire] de Brest-Carhaix, qui vient tout droit de Paris, où elle occupait un poste important au sein de l'AP-HP [Assistance publique - Hôpitaux de Paris], a quand même osé déclarer : "Si les femmes de Guyane mettent trois jours de pirogue pour aller accoucher, les Centre-Bretonnes peuvent bien faire une heure de route pour en faire autant!" »

« Ce mépris, ce regard-là de la part des élites, il est insupportable », conclut ce restaurateur qui fut l'un des porte-parole du mouvement des « bonnets rouges » en 2013(4). M^{me} Le Guern, qui y était très impliquée, nous raconte : « À l'époque, on était tous mobilisés, nous, les ouvriers, pour défendre nos emplois menacés par les fermetures d'usine, et d'autres pour le retrait de l'éco-taxe. Les médias ont tout fait pour décrédibiliser le mouvement mais, en fait, c'était juste un peuple qui se soulevait. On travaille pour payer les factures, on n'a pas de loisirs, on ne peut rien se permettre. Est-ce qu'un jour on va sortir le bec de l'eau ? » Le mouvement l'a formée politiquement, elle qui milite aujourd'hui au Nouveau Parti anticapitaliste (NPA) : « J'ai tissé des liens, j'ai fait connaissance avec des gens que je n'aurais pas rencontrés en dehors de la manifestation, car à l'usine, avec le turn-over et l'intérim, on ne se connaît pas vraiment, on ne peut pas se parler. Aujourd'hui, je suis beaucoup plus dans les luttes. » Enfin, quand elle le peut, car « quand on a mal partout et qu'on est crevé du travail, on n'a pas forcément envie le week-end d'aller en manif pour prendre des coups et du gaz ».

Les médias font tout pour décrédibiliser la révolte

Selon M^{me} Floch, qui s'était beaucoup mobilisée pendant le mouvement des « gilets jaunes » de 2018-2019, « les gens sont résignés, chacun se replie sur ses difficultés. On est sur un fil et on fait tout pour ne pas dégringoler. Faire grève ou manifester, ça coûte cher ». Mais, souligne M. G., « le sentiment d'injustice est toujours là. Je ne sais pas quelle sera l'étincelle qui mettra le feu aux poudres, mais il y aura quelque chose à un moment donné, parce que les gens, de quelque côté qu'ils regardent, la porte est fermée. Il y a eu les "bonnets rouges", il y a eu les "gilets jaunes", on les a étouffés sans donner de solution, à part leur crever les yeux. Il y a eu les réformes des retraites, des millions de gens dans la rue, on leur a dit : "C'est comme ça et puis c'est tout." Alors les gens sont rentrés chez eux, mais... »

De son côté, le premier ministre « assume totalement » une nouvelle réforme de l'assurance-chômage (Le Monde, 5 avril 2024). Sur BFM TV, le 5 mai 2023, M. Gabriel Attal, alors ministre délégué aux comptes publics, se félicitait même de bientôt prendre « des mesures difficiles » : nouvelle réduction de la durée d'indemnisation ou nouvelles restrictions des droits aux allocations, intensification des contrôles pour forcer les plus fragiles à occuper des emplois qu'aucun membre du gouvernement ne verra jamais imposer à un proche...

On se représente donc mal ce que ces mesures ont de « difficile » pour M. Attal, et pas mieux le courage qu'il aurait d'« assumer » un tel saccage.

MAËLLE MARIETTE.

(1) Lire Simon Arambourou, « Les déshumanisateurs », Le Monde diplomatique, avril 2024.

(2) Cf. Julien Brygo et Olivier Cyran, *Boulots de merde !*, La Découverte, Paris, 2016.

(3) Patrick Cingolani, *La Précarité*, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? », Paris, 2023.

(4) Lire Jean-Arnaud Dérens et Laurent Geslin, « Malaise français, colère bretonne », Le Monde diplomatique, février 2014.



MARTIN BERTRAND. – Le QG des « gilets jaunes » de Dinan, 2019

Faut-il désobéir

(Suite de la première page.)

Après le refus de la Communauté européenne de défense (CED) par les députés français en 1954, le traité de Rome de 1957 a surtout vocation à favoriser le libre-échange. L'année qui suit l'avènement de la Communauté économique européenne (CEE), la V^e République inscrit la doctrine Matter à l'article 55 de sa Constitution ; en théorie, la loi française pourrait remettre en cause les principes du traité de Rome. Cette approche contredit celle de la Commission européenne, qui veut bâtir un ordre juridique supranational. Son premier président, le chrétien-démocrate allemand Walter Hallstein, défend un fédéralisme juridique dans lequel les traités feraient office de Constitution et fondé sur trois piliers : l'effet direct – la norme communautaire doit s'appliquer, autant que possible, sans même que les Parlements nationaux adoptent une loi ; la primauté – en cas de conflit avec le droit national, le droit communautaire l'emporte systématiquement ; et l'uniformité – le droit européen s'applique partout de la même manière, ce qui implique de confier son interprétation à la seule Cour de justice des Communautés européennes (CJCE).

En 1962, l'entreprise de transport van Gend en Loos conteste une taxe douanière néerlandaise. Grâce à une procédure dite de « renvoi préjudiciel », les juges nationaux sollicitent l'avis de la CJCE. Dans un arrêt du 5 février 1963, elle affirme que l'article 12 du traité de Rome, qui interdit l'introduction de nouveaux droits de douane au sein du Marché commun, s'impose aux États – autrement dit qu'il est d'effet direct – et que tout ressortissant doit pouvoir saisir la justice pour statuer sur son application. Un an plus tard, lorsqu'un citoyen italien conteste la nationalisation de l'industrie électrique par son gouvernement (l'affaire « Costa contre Enel »), la CJCE va plus loin. Ses juges considèrent qu'« à la différence des traités internationaux ordinaires, le traité de la CEE a institué un ordre juridique propre ». Confortant la Commission européenne, ils estiment « que le droit du traité ne [peut] se voir judiciairement opposer un texte interne quel qu'il soit sans perdre son caractère communautaire ».

En dépit de ces arrêts, les supranationalistes continuent de se heurter aux pouvoirs politiques (en particulier à la France de Charles de Gaulle) mais aussi aux juges nationaux. Dans l'ordre juridique français, trois institutions font



RAYK GOETZE. – « Aufstellung » (S'aligner), 2023

office de cours suprêmes, sans hiérarchie entre elles : le Conseil d'État dans le domaine administratif – celui des litiges entre l'administration et ses administrés ; la Cour de cassation dans le domaine judiciaire – celui des autres contentieux (civil, pénal...) ; et le Conseil constitutionnel, qui veille à la conformité des lois à la norme suprême. Or, dans les années 1960, aucune de ces instances ne s'aventure à contester l'approche gaulloise de la souveraineté nationale.

tion (ENA) instaure un enseignement du droit communautaire, confié à Henri Mayras, juge à la CJCE.

En 1968, Touffait intègre la Cour de cassation. Trois ans plus tard, en qualité d'avocat général, il requiert dans une affaire assez semblable au cas néerlandais van Gend en Loos : la société des cafés Jacques Vabre invoque le traité de Rome pour contester un article du code des douanes français introduit par le législateur en 1966. Dans ses conclusions, Touffait encourage la Cour à consacrer la primauté du droit européen, une décision « dont l'audience ira bien au-delà des frontières de notre pays » (3). Le 24 mai 1975, la Cour donne raison au plaignant et abandonne le principe de la loi-écran.

L'arrêt suscite une vive controverse dans les milieux juridiques et instaure une contradiction manifeste entre les ordres administratif et judiciaire. Le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel restent en effet sur leurs positions : le droit européen relève du droit international classique. La professeure de droit Jacqueline Dutheil de la Rochère s'en

inquiète : « La contradiction de jurisprudence entre les deux plus hautes juridictions administrative et judiciaire crée une situation préoccupante. Comment croire en effet que les parlementaires, pressés par l'opinion publique, ne seront pas tentés d'introduire des projets contraires à nos engagements communautaires s'ils sont assurés que de toute façon le Conseil d'État leur donnera raison contre Bruxelles (4) ? »

Cette inquiétude restera théorique. Les victoires électorales de François Mitterrand en 1981 et de Helmut Kohl en Allemagne en 1982 contribuent au contraire à la relance de la construction européenne. Les socialistes français nomment au Conseil constitutionnel de nouveaux membres, qui se révèlent plus favorables à l'intégration communautaire. Dans leur décision du 3 septembre 1986 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, les « sages » considèrent qu'il « appartient aux divers organes de l'État de veiller à l'application [des] conventions internationales dans le cadre de leurs compétences respectives ». Implicitement, ils invitent le Conseil d'État à aligner sa jurisprudence sur celle de la Cour de cassation.

La même année, l'Acte unique fixe un nouvel objectif d'achèvement du Marché commun au 31 décembre 1992. En 1987, Marceau Long devient vice-président du Conseil d'État, et, en 1988, le premier ministre Michel Rocard lui confie la conduite d'une étude sur les relations entre droit national, droit international et droit européen. Dans sa lettre de mission, le chef du gouvernement souligne que « la réalisation du Marché commun demande en particulier que nous poursuivions et amplifions nos efforts pour adapter notre ordre juridique interne aux demandes de la communauté ».

Par nature plus sensible aux questions de souveraineté nationale, longtemps

réticent à reproduire dans l'ordre administratif ce que la Cour de cassation a réalisé dans l'ordre judiciaire, le Conseil d'État ne peut plus faire abstraction de circonstances politiques favorables à l'intégration européenne. Et il ne le souhaite sans doute plus : formées au droit européen, les nouvelles générations de hauts fonctionnaires et de juristes ont, pour la plupart, intégré la doctrine de la CJCE. La requête fantaisiste de Nicolo fournit alors l'occasion d'un revirement de jurisprudence : pour conclure qu'elle n'est pas recevable, les juges examinent la loi électorale française de 1977 au regard du traité de Rome et considèrent qu'elle lui est conforme.

L'arrêt est rendu le 20 octobre 1989 et bénéficie d'une publicité extraordinaire. Long adresse lui-même la décision à différentes personnalités, notamment à M^{me} Édith Cresson, ministre des affaires européennes. Le 13 novembre 1989, Rocard le félicite par écrit : « Il s'agit d'une décision d'une rare opportunité au moment où, sous l'impulsion de la présidence française, l'Acte unique est en cours de réalisation. Cette décision historique est à mes yeux le symbole le plus tangible de l'engagement irréversible de la France dans la construction de l'Europe. »

Les revirements de la Cour de cassation et du Conseil d'État, qui s'effectuent à droit constant, ne modifient pas un aspect essentiel de la hiérarchie des normes : pour les juges français, la Constitution prime toujours sur le droit européen. Trois ans

(2) Pierre-Henri Teitgen, « Faites entrer le témoin suivant ». 1940-1958. De la résistance à la V^e République, Éditions Ouest-France, Rennes, 1988.

(3) Cité par Karen J. Alter, *Establishing the Supremacy of European Law : The Making of an International Rule of Law in Europe*, Oxford University Press, 2001.

(4) Jacqueline Dutheil de la Rochère, « L'application du droit communautaire en France », *Revue générale de droit*, vol. 13, n° 2, Ottawa, 1982.

Contradictions de jurisprudences

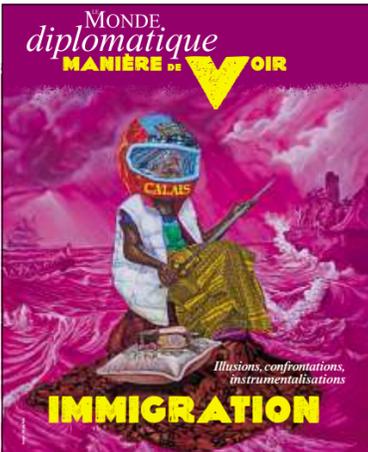
SEULES quelques juridictions locales s'alignent sur la jurisprudence de la CJCE. À partir de 1967, la cour d'appel de Paris rend plusieurs décisions fondées sur une vision supranationaliste du droit européen. Son premier président, Adolphe Touffait, n'a jamais caché ses convictions communautaires. Militant de la même cause, l'ancien député (démocrate-chrétien) Pierre-Henri Teitgen ouvre en 1965, à la faculté de droit de Paris, le premier centre universitaire exclusivement

consacré à l'étude des activités économiques et juridiques des communautés européennes. Dans les années qui suivent, les universités de province créent des centres de documentation européenne. Ces initiatives permettent de convertir les futures élites françaises à la primauté du droit européen. « J'ai peut-être été plus utile à la cause qui m'est chère à l'université qu'au sein des débats parlementaires », se félicite Teitgen dans ses Mémoires (2). À la même époque, l'École nationale d'administra-

MONTEE DE L'EXTRÊME DROITE EN EUROPE

Le fantôme de la ruée migratoire

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX – 8,50 EUROS



FAIT ALLÉGEANCE AUX JURIDICTIONS COMMUNAUTAIRES

à l'Union européenne ?

après l'arrêt Nicolo, la France signe le traité de Maastricht, dont l'entrée en vigueur doit notamment conduire à remplacer le franc par une monnaie unique européenne. Dans sa décision du 9 avril 1992, le Conseil constitutionnel opère alors une distinction subtile pour permettre la ratification : le traité opérerait non pas un transfert de souveraineté, en soi inconstitutionnel, mais de compétences. Pour concrétiser ce transfert « librement consenti », ajoutent les « sages », il convient de modifier la Constitution, ce qui conduira à l'insertion du titre XV, sur l'Union européenne.

Dans les années qui suivent, la jurisprudence du Conseil constitutionnel précise les conséquences de cet ajout. Elle considère qu'il existe à présent « une double exigence constitutionnelle : transposer en droit interne les directives de l'Union européenne et respecter [ses] règlements ». Si la Constitution se situe toujours « au sommet de l'ordre juridique interne », ses dispositions ne priment sur le droit européen que si ce dernier va « à l'encontre d'une règle ou d'un principe

inhérent à l'identité constitutionnelle de la France » (5). Près de dix-huit ans après la décision du 27 juillet 2006 qui l'instaure, ce concept d'« identité constitutionnelle » reste flou. À la recherche de principes qui pourraient en relever, certains juristes citent la laïcité. Mais la vocation sociale de la République, mentionnée dès l'article 1^{er} de la Constitution, n'a jamais fait obstacle à la libéralisation imposée par Bruxelles.

Cette interprétation des juges nationaux satisfait les formations politiques acquises au libéralisme économique. Si la droite française critique de plus en plus ouvertement la primauté du droit européen, elle ne semble lui poser problème qu'en matière de sécurité, d'immigration ou d'environnement. Ses prises de position font écho à celles de certains pays d'Europe orientale (la Hongrie ou, jusqu'en octobre 2023, la Pologne) qui ont tenté de se soustraire à plusieurs aspects du droit européen, jusqu'à conduire le Parlement européen à réaffirmer, dans une résolution de 2023, le principe de primauté du droit de l'Union (6).

Souveraineté ou positions supranationalistes

À GAUCHE, cette situation juridique devrait poser des questions d'une autre nature. Comment porter, aux élections nationales, un programme de transformation écologique et sociale alors que les dispositions très libérales du Marché commun s'imposent en droit ? Et surtout comment l'appliquer une fois au pouvoir ? La France insoumise (LFI) propose une stratégie de « désobéissance européenne » tandis que le Parti communiste français (PCF) envisage de « déroger aux règles des traités européens qui vont à l'encontre des intérêts démocratiques, sociaux et économiques du peuple de France » (7). Des positions qui, certes, affirment une volonté politique, mais sans fondement juridique.

Pour LFI, le raisonnement est le suivant : puisque l'Union européenne déroge parfois à ses propres règles, un État peut déroger au droit européen. Dans « L'avenir en commun », le programme de M. Jean-Luc Mélenchon en 2022, on lisait ainsi qu'« en vingt ans, la "règle d'or" des 3 % de déficit public a été violée à 171 reprises, dont sept fois par l'Allemagne, sans qu'aucune sanction ne soit prononcée » et que, dans ces conditions, « désobéir, c'est nécessaire et c'est légal » (8). Mais constater que l'Union européenne peut décider de fermer les yeux en cas de déficits excessifs n'implique pas qu'elle laisserait un État membre, de façon unilatérale, refuser d'appliquer un article du traité, d'une directive ou d'un règlement. Et, en France, de surcroît, le premier écueil se situe au niveau des juridictions nationales.

Considérons, par exemple, la remise en place d'un monopole public du transport ferroviaire ou de l'électricité, ou encore l'instauration d'un contrôle des mouvements de capitaux pour éviter leur fuite et permettre leur taxation. De telles mesures contreviennent, entre autres, à la directive du 23 octobre 2007 qui libéralise le secteur ferroviaire, à la directive du 19 décembre 1996 qui impose la concurrence dans le secteur de l'électricité ou aux articles 63 à 66 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne qui interdisent les entraves à la libre circulation des capitaux.

Dans les années 1960, la CJCE prenait des positions supranationalistes et les hautes juridictions françaises défendaient la souveraineté de l'ordre juridique national. Désormais, la jurisprudence a tranché. « Le juge administratif, juge de droit commun du droit de l'Union européenne, est en premier lieu conduit à interpréter le droit national à la lumière du droit de l'Union européenne, explique le Conseil d'État sur son site Internet. (...) Le juge doit ainsi écarter l'appli-

cation de la loi incompatible avec une norme européenne : si un acte administratif repose sur une disposition législative contraire au droit de l'Union, il est dépourvu de base légale et annulé. Cette exigence vaut y compris pour les instances de référé » (9).

Pour mesurer ce que cela implique, envisageons un scénario de politique-fiction. Une formation ou une coalition politique parvient au pouvoir en France sur la base d'un programme ambitieux de transformation écologique et sociale. Le gouvernement peut compter sur un soutien de l'opinion publique, ainsi que sur une large majorité dans les deux Chambres qui rend possible l'adoption de lois conformes aux promesses de campagne. Il élabore, par exemple, un projet de loi de contrôle des capitaux : à partir de certains montants et pour certains types de flux financiers, une autorisation administrative est requise. Que se passerait-il alors ? Plusieurs juristes, dont deux membres du Conseil d'État (qui ne souhaitent pas être nommés), ont bien voulu simuler ce scénario, et leurs expertises convergent.

Le gouvernement adresserait d'abord son projet de loi de contrôle des capitaux au Conseil d'État, chargé de rendre un avis consultatif. Il se révélerait à coup sûr négatif, mais l'exécutif peut passer outre et déposer son texte au Parlement. En cas d'adoption par l'Assemblée nationale et le Sénat, un groupe de soixante députés ou de soixante sénateurs pourrait saisir le Conseil constitutionnel. S'ils s'en tenaient à leurs principes habituels, les « sages » ne contrôlèrent pas la conventionnalité de la loi, c'est-à-dire sa conformité aux engagements internationaux de la France, mais uniquement sa constitutionnalité. À moins d'un revirement de jurisprudence toujours possible dans des circonstances exceptionnelles, le Conseil constitutionnel ne s'opposerait donc pas à la promulgation de la loi de contrôle des capitaux par le président de la République.

Si, pour entrer en vigueur, la loi nécessite des mesures réglementaires d'application (par voie de décrets, d'arrêtés voire de circulaires), celles-ci risqueront d'être attaquées par un tiers devant le Conseil d'État dans un délai de deux mois après leur adoption. Si, au contraire, la loi n'a pas besoin de mesures d'application, les dispositions législatives pourront être directement contestées, devant les juges administratifs, par toute personne, association ou entreprise qui s'estimerait lésée par leur mise en œuvre. Et ces saisines sont susceptibles d'être précédées par des recours en urgence, dits de référé-sus-

pension : le juge du référé statue sous quarante-huit heures, et, en cas de présomption d'illégalité ou d'inconventionnalité, il suspend l'application en attendant l'examen « au fond ».

N'importe quel détenteur de capitaux pénalisé par cette loi serait donc fondé à obtenir son annulation et, dans un premier temps, sa suspension quasi immédiate. Il en serait de même si, avec l'autorisation du Parlement, le pouvoir en place gouvernait par ordonnances : une fois ratifiées, leur conformité au droit européen serait contrôlée par le juge administratif. Ainsi, nul besoin de long contentieux devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) : tous les chemins mènent, dans des délais très courts, au Conseil d'État, qui jugera le contrôle des capitaux illégal et l'empêchera.

En dernier ressort, le gouvernement ne pourrait-il pas ignorer ces décisions de justice et agir malgré elles ? Un tel passage en force semble difficilement concevable, en principe comme en pratique. Il constituerait d'une part une violation de l'État de droit, aussi contestable sur le plan démocratique que politiquement dangereuse. D'autre part, contrôler les capitaux suppose une action des services de l'État... auxquels la jurisprudence interdit d'appliquer une mesure contraire au droit européen. Aller contre les juges conduirait à un véritable chaos administratif et politique.

Faut-il pour autant se résigner ? Attendre une très improbable modification des traités européens ou une sortie pure et simple de l'Union européenne ? Un pouvoir politique élu aurait-il la latitude de s'engager dans une autre voie, en prenant des mesures unilatérales quitte à créer une crise européenne ? Cette dernière option reste possible mais suppose des changements profonds. Soit dans l'interprétation du droit par les juges, soit dans le droit lui-même.

Comme on a pu l'observer dans les années 1970 et 1980, la jurisprudence tend à s'ajuster, notamment en fonction de l'évolution des circonstances

historiques. Si la société française réclame un retour à davantage de régulation publique, moins de politiques libérales, une meilleure répartition des richesses, si elle se donne un Parlement prêt à mettre en œuvre ces revendications, l'appréciation du juge peut évoluer. Mais dans ce cas, la tâche se révélerait immense et sans doute très longue, car c'est tout l'édifice jurisprudentiel échafaudé depuis plus d'un demi-siècle qu'il faudrait reconfigurer, projet de loi après projet de loi, contentieux après contentieux.

S'il veut accélérer la rupture avec les politiques libérales, le Parlement dispose d'une autre solution : modifier le droit national en intervenant sur le seul texte qui continue de primer sur le droit européen, à savoir la Constitution française. En 2019, l'ancienne vice-présidente (Mouvement républicain et citoyen, MRC) de la commission des lois de l'Assemblée nationale, M^{me} Marie-Françoise Bechtel, a proposé en ce sens d'« inscrire les services publics dans la Constitution », en y précisant que cela suppose la « propriété publique d'un opérateur national » (10).

Réformer la Constitution

LE préambule de la Constitution de 1946 pose certes déjà, dans son alinéa 9, que « tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait doit devenir la propriété de la collectivité », mais cette formulation a été jugée trop imprécise pour freiner les privatisations. En les définissant de façon plus explicite, les services publics pourraient devenir un élément de l'« identité constitutionnelle » de la France. Ce qui obligerait le juge français à renverser sa jurisprudence : il lui deviendrait impossible de s'opposer à une loi qui recréerait un monopole public du ferroviaire ou de l'électricité en invoquant les directives européennes, ni même le traité européen. Bien sûr, cette seule modification constitutionnelle n'aurait d'effet que dans le domaine des services publics, mais rien n'empêche, en suivant la même logique, d'y ajouter d'autres exceptions nationales.

Une variante consisterait à réformer la Constitution (ou à en adopter une nouvelle) pour y réintroduire le principe de la loi-écran, éventuellement assorti de certaines conditions : pour des domaines de compétence précis (pourquoi pas l'économie et le social ?) ou lorsqu'une loi est adoptée par référendum, ce qui lui donne une légitimité particulière. La France pourrait alors envisager de contrô-

ler les capitaux en toute légalité au regard du droit national... et de promulguer d'autres lois visant elles aussi à davantage de justice sociale et environnementale. Elle subirait les foudres de Bruxelles, des poursuites devant la CJUE de probables condamnations... mais le verrou juridique national aurait sauté. Et le vrai bras de fer avec l'Union s'engagerait.

AURÉLIEN BERNIER.

(5) « Quel rapport à l'Europe fixe la Constitution ? », www.conseil-constitutionnel.fr

(6) Cyrus Engerer et Yana Toom, « Rapport sur la mise en œuvre du principe de la primauté du droit de l'Union », n° A9-0341/2023, Parlement européen, commission des affaires juridiques et commission des affaires constitutionnelles, 7 novembre 2023, www.europarl.europa.eu

(7) Conférence nationale du PCF, « Faire entendre la voix de la France pour une Europe de peuples libres, souverains et associés », 15 octobre 2023.

(8) « Les plans de l'avenir en commun. Notre stratégie en Europe », https://melenchon2022.fr

(9) Conseil d'État, « Le juge administratif et le droit de l'Union européenne », 10 mars 2022, www.conseil-etat.fr

(10) Marie-Françoise Bechtel, « Inscrire les services publics dans la Constitution », *Marianne*, Paris, 28 juin-4 juillet 2019.

Lire sur notre site la chronologie « Soixante-quinze ans d'intégration juridique » www.monde-diplomatique.fr/66812

EN 1967, L'UNION FAISAIT « PLIER LE PATRONAT » À SAINT-NAZAIRE

Une belle grève de mai

Un an avant Mai 68, mouvement de grève le plus important de l'histoire de France, une ville de 63 000 habitants vit près de 50 000 manifestants réclamer de meilleurs salaires. Était-ce la répétition générale ? En tout cas un moment de grande solidarité entre les diverses catégories d'ouvriers de Saint-Nazaire, mais également entre cette masse de salariés et l'ensemble de la population. Destination commune : la victoire.

PAR BENJAMIN FERNANDEZ *

P REMIER mai. Une jeune fille déambule dans la foule de manifestants en distribuant des brins de muguet. Les haut-parleurs jouent *L'Affiche rouge*, de Louis Aragon, chantée par Léo Ferré. Les images en noir et blanc du documentaire de Marcel Trillat et Hubert Knapp saisissent l'émotion sur les visages éprouvés. Le jour est historique. Confédération générale du travail (CGT), Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO), Confédération française démocratique du travail (CFDT) : le front unitaire a fait plier le gouvernement et le patronat, au terme de soixante-deux jours de grève.

Nous sommes en 1967, à Saint-Nazaire. Les métallos de la « navale », de l'« aéro » et des Forges de l'Ouest, avec le soutien des habitants, ont mis la ville et ses usines à l'arrêt, au cours de la plus longue grève depuis 1936.

Le train de Paris entre en gare à 16h23. Un cortège étendu à perte de vue cueille les délégués syndicaux de retour des négociations, les couvre de muguet et les porte jusqu'au parvis de l'hôtel de ville. Chacun y prend la parole à tour de rôle, comme il en a été décidé. Les mots du représentant local CFDT Louis Morice résonnent au milieu de l'assemblée silencieuse : « *Le patronat devra tenir compte de la*

force que nous représentons (...). Renforcez vos organisations, faites que la puissance syndicale surpasse la puissance de la coalition des patrons. » Son collègue de bureau aux Chantiers de l'Atlantique, le représentant CGT Jean Lescure, salue sous les regards humbles « *les gens qui ont fait deux mois de grève, et ont découvert que l'essentiel est la dignité d'être des hommes, des gens qui vivent* ».

« Vivre mieux ». Ces mots qui ont vibré de longues semaines durant sur les banderoles secouées par le vent traduisent l'aspiration d'une époque. Les millions de travailleurs modestes qui reconstruisent la France des « trente glorieuses » connaissent un travail pénible, les cadences infernales et les petits salaires versés en retard. Conscients de leur contribution à l'essor du pays, les ouvriers réclament leur juste part. Après les « gueules noires » des mines de charbon et d'acier du Nord et de l'Est, les cols bleus de l'automobile dans les usines Berliet de Vénissieux et ceux du textile à l'usine Rhodiaca de Besançon font grève pour protester contre le soutien indéfectible du gouvernement de Georges Pompidou aux intérêts patronaux. Depuis plusieurs années, les négociations salariales sont au point mort. La colère ouvrière gronde.

« La ville plus vivante que jamais »

D ANS l'Ouest, l'embrasement viendra des « mensuels ». Employés, techniciens, dessinateurs ou agents de maîtrise : une nouvelle génération de travailleurs en col blanc, payés au mois contrairement aux cols bleus « horaires », se voit confier de plus en plus de responsabilités sans contrepartie. Face au blocage des salaires, la CGT, la CFDT et la CGT-FO concluent un accord historique fin 1966. Les organisations syndicales des métallurgistes de l'Ouest ont élaboré un cahier de revendications, parmi lesquelles la suppression du travail de sous-traitance non réglementée, un salaire garanti minimum de 600 francs et la mensualisation des « horaires ». Et l'augmentation des salaires en retard sur ceux de la région parisienne : les mensuels sont les plus lésés, avec un retard de 16 % en 1967. Au motif de l'« intellectualisation » et de la modernisation du travail, le patronat vient d'engendrer une nouvelle catégorie de contestataires.

Sans réponse à leurs demandes, les syndicats de mensuels de Saint-Nazaire lancent le 17 janvier une première « grève carrée » (de vingt-quatre heures), en signe d'avertissement. La direction des Chantiers de l'Atlantique reste sourde, peu habituée à voir ceux qu'elle désigne par le terme de « collaborateurs » débrayer et occuper le terre-plein devant le site, dans le quartier de Méan-Penhoët. Le 1^{er} mars, la grève générale est déclarée. Deux mille mensuels des Chantiers de l'Atlantique quittent ateliers et bureaux, suivis par un millier de travailleurs de Sud-Aviation, des Forges de l'Ouest et des tôleries de Saint-Nazaire. Les mensuels sont à 95 % grévistes.

Le 20 mars, la direction des Chantiers tente un coup de force et décrète un lock-out, la fermeture totale de l'en-

treprise, qui prive les six mille horaires de travail et donc de salaire. En prenant ces derniers à la gorge économiquement, la direction espère qu'ils se retournent contre les mensuels. Mais la manœuvre tourne court. Les syndicats des horaires profitent du lock-out pour engager une offensive, et le cortège des cols bleus rejoint celui des cols blancs dans le chaudron de la grève.

Car aux Chantiers comme ailleurs, les cols blancs sont bien souvent fils et filles de cols bleus. « *On baignait dans un milieu syndical*, confirme M. Morice, alors représentant CFDT des métallos mensuels, *il y avait une ambiance extraordinaire.* » Plus jeune, il observait fièrement son père, soudeur aux Chantiers, prendre part aux grandes grèves de 1955 et aux affrontements avec les gendarmes, qui ont forgé la féroce réputation des métallos de Saint-Nazaire. Les moyens de répression déployés par le gouvernement – qui craint l'imminence d'un coup de force communiste – contribuent largement au surnom de « capitale de la violence » donné à la ville.

Dans cette poche de résistance ouvrière, où les usines réquisitionnées par les Allemands devaient essayer quotidiennement des actes de freinage ou de sabotage, on n'aime pas, dit-on, « *l'occupation, les collabos, et la ficaille* (1) ». Provocation ou inconscience, le gouvernement a envoyé Maurice Papon en janvier 1967 à la tête de Sud-Aviation. Féroce anticommuniste, l'ancien préfet de police de Paris est aussi le responsable de la mort de neuf militants communistes au métro Charonne en 1962, lors d'une marche pour l'indépendance de l'Algérie à l'appel de la CGT.

Quand de lourds convois de compagnies républicaines de sécurité (CRS) arrivent de Nantes, la presse accourt dans

l'espoir de couvrir des affrontements violents. Il n'en sera rien. À la place, un journaliste cité dans un bulletin de la CGT décrit « *d'étonnantes stratégies [qui] surgissent de cette foule de dessinateurs et de métallos (...). À coups de talkie-walkie, les grévistes rompaient, contournant les forces adverses, jouaient comme le chat et la souris. On vit des groupes de CRS courir après des ombres, rencontrer le vide, errer et se trouver brusquement acculés à des impasses ou coincés en sandwich entre deux groupes de manifestants* (2) ».

La solidarité de la population protège massivement les grévistes des violences policières. Les coiffeurs rasent « gratis » les grévistes. Les commerçants font crédit aux familles, les pêcheurs donnent du poisson, les bailleurs sociaux échelonnent les loyers, et la Ville les factures. On organise des pique-niques en Brière et une expédition bauloise s'amuse d'effrayer les bourgeois en mangeant des sandwiches devant le casino.

collecteurs de fonds entament un « tour de France » de cinq jours, au Havre, à Rouen, Roanne, Cahors, Montpellier ou Toulouse pour obtenir du soutien. Plusieurs compagnies prêtent véhicules et chauffeurs. La solidarité locale n'aurait pas suffi. Au total, les collectes atteignent 2,8 millions de francs, soit, pour chaque gréviste, l'équivalent d'un salaire de dactylo (3). Partout, chez les mineurs de Decazeville (qui avaient envoyé des enfants à Saint-Nazaire pendant leurs longues grèves quelques années plus tôt) ou dans les habitations à loyer modéré (HLM) de Saint-Étienne, les « pèlerins » reçoivent un accueil chaleureux et ramènent un précieux souffle au mouvement. « *Ils revenaient regonflés, les gars* », se souvient M^{me} Monique Morice.

Pendant que Louis était sur l'estrade, sa compagne a dû tenir la grève avec ses deux enfants dans leur petit appartement. « *Ce n'était pas facile, mais avec les caisses de grève et la solidarité des*

L'inquiétude gagne le gouvernement, qui craint une contagion de la contestation. À l'aube du 1^{er}-Mai, un accord est enfin trouvé au ministère du travail, après cent quarante heures de négociations, soixante-deux jours de grève et quarante-trois de lock-out. Les mensuels arrachent une augmentation annuelle de 7,35 %, premier à-valoir sur les 16 % réclamés, et une reclassification des métiers. La veille, les sections syndicales des horaires des Chantiers ont également signé un accord en faveur d'augmentations des salaires identiques à celles des mensuels, de la prime d'ancienneté et des congés, ainsi que d'une incorporation du « boni » (bonification ou prime à la tâche) dans le salaire de base – une avancée historique pour les ouvriers. L'augmentation se répercutera sur les horaires des autres entreprises. Une négociation est ouverte pour l'unification des statuts des horaires et des mensuels, qui sera finalisée quatre ans plus tard. Les mensuels exigent aussi la suppression du terme « collaborateur », pour ne laisser à l'avenir aucune illusion aux patrons.



DAVID DE LA MANO. – « Ante el silencio » (Avant le silence), Saint-Nazaire, 2019

Une partie de la presse finit aussi par épouser la cause. « *La ville tout entière, lit-on dans Le Monde du 12 avril, vit des Chantiers et des ateliers de Sud-Aviation, presque exclusivement. Les touristes de l'été lui apporteront un peu d'argent frais. Elle devra ensuite, pendant de longs mois d'hiver, supporter les conséquences des vacances forcées qu'elle aura prises au printemps. Voilà de quoi parler l'hôtelier, le cafetier, le chauffeur de taxi, le commerçant de Saint-Nazaire sans qu'à aucun moment lui vienne l'idée de discuter le bien-fondé du droit des grévistes qui, chaque jour, défilent devant leurs portes, campent aux carrefours, jouent à cache-cache avec les CRS.* »

Le pays entier entend peu à peu parler du mouvement. Le 11 avril, cinq cars de

familles et des commerçants on s'en est tirés », sourit-elle aujourd'hui, évoquant « *un poulet déposé à leur porte un soir de retour de manifestation* ». Avec d'autres femmes, au sein de l'Association populaire familiale, Monique accompagne les familles en difficulté, et organise des manifestations de soutien aux grévistes. « *J'essayais de faire ma part* », dit-elle modestement. Le 21 mars, avec trois mille femmes, elles forment leur propre cortège, sous les applaudissements des travailleurs. Elles sont cinq mille dans les rues le 6 avril. Les yeux de l'octogénaire en brillent encore. « *La ville était plus vivante que jamais.* »

D'autres moments furent plus sombres. Une nuit, confie-t-elle, en l'absence de Louis, parti négocier à Paris, un groupe d'ingénieurs missionné par la direction des Chantiers tente de l'intimider chez elle, pendant que les enfants dorment à côté. « *C'était un aveu de faiblesse, la preuve que le patronat était très préoccupé.* » Les dirigeants font une offre de rattrapage salarial de 3,35 % au cinquante-deuxième jour de grève. Parmi les grévistes et les « lock-outés » consultés, 87 % la rejettent. Les syndicats tiennent sur les 16 % d'augmentation, dont 8 % immédiatement. La grève gagne alors tout le département de Loire-Atlantique. Le 27 avril, en pléines négociations, la presse décrit un « *fleuve humain* » qui se forme dans les rues de Saint-Nazaire. Près de cinquante mille personnes défilent le long d'« *une artère aussi longue que les Champs-Élysées, noire de monde* (4) ».

Saint-Nazaire devient le symbole du front syndical uni. « *Nous avons démontré notre force qui demeure intacte, mais aussi mesuré la résistance du patronat. Nous avons fait sauter ce verrou, c'est remarquable* », déclare M. Morice dans son discours du 1^{er}-Mai. Il confie aujourd'hui : « *C'est la victoire d'une bagarre. On a vécu ça comme ça. Par l'action syndicale, nous avons fait plier le patronat.* »

Le lundi 4 mai, sous des haies d'honneur, les cortèges de grévistes chantent *L'Internationale* et *Ce n'est qu'un au revoir* à l'entrée des usines... Pour beaucoup, cette grève préfigure le mouvement de 1968. Le documentaire *1^{er} mai 1967 à Saint-Nazaire* sera interdit de diffusion par l'Office de radiodiffusion-télévision française (ORTF). La victoire des métallos ne doit pas être davantage ébruitée. Trillat réussira à sauver ses précieuses images de la destruction en cachant les bobines sous son blouson.

(1) Jean Peneff, « *Autobiographies de militants ouvriers* », *Revue française de science politique*, n° 1, Paris, 1979.

(2) Cité par l'Association de recherche et d'études sur le mouvement ouvrier dans la région de Saint-Nazaire, *Histoire ouvrière et mémoire populaire*, tome V, Éditions du Petit Pavé, Brissac-Loire-Aubance, 2021.

(3) Cf. *Un printemps sur l'estuaire. Saint-Nazaire, la CFDT au cœur des luttes (1945-1975)*, Éditions du Centre d'histoire du travail, Nantes, 2005.

(4) Cité par l'Association de recherche et d'études sur le mouvement ouvrier dans la région de Saint-Nazaire, *op. cit.*

L'imprimerie
79, rue de Roissy
93290 Tremblay-en-France

ACPM

IMPRIM'VERT

Origine du papier : Allemagne.
Taux de fibres recyclées : 100 %
Ce journal est imprimé sur un papier UPM issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées, porteur de l'Écolabel européen sous le n° FI/37/001.
Eutrophisation : Pot = 0,007 kg/t de papier

Commission paritaire des publications et agences de presse : n° 0524 D 86051
ISSN : 0026-9395
Printed in France

À la disposition des diffuseurs de presse pour modification de service, demandes de réassort ou autre, nos numéros de téléphone verts : 0 805 030 147.

WANG BING SONDE L'« ATELIER DU MONDE »

De douleur et d'espoir

De ce cinéaste unique, découvert en 2003 avec le documentaire « À l'ouest des rails », on dit qu'il capture le travail tel qu'il s'exerce en Chine. Certains vantent une œuvre en rhizomes, où chaque proposition se nourrit de celles qui l'ont précédée, et les complète. De film en film, Wang Bing compose un portrait de son pays, inattendu, en fraternité avec ceux qui le font vivre.

PAR EUGENIO RENZI *

LYA, chez Wang Bing, deux cinéastes. L'un est géographe. À l'ancienne, il dessine des cartes, avec leurs déserts, leurs montagnes, leurs rivières. L'autre est historien. À l'ancienne, également. Il écoute, en silence, des récits autour d'un feu, dans un vestiaire, au chevet d'un malade, partout où l'on ne risque pas de rencontrer l'ombre d'un discours officiel. D'un film à l'autre, il avance à travers la Chine. Cela commence dans le Nord-Est, où Wang Bing assiste au démantèlement des usines sidérurgiques offertes par les Soviétiques (*À l'ouest des rails*, 2002). Arrivé dans le centre du pays, il recueille les témoignages de la brutale campagne antitroïtiste, lancée par le Parti communiste chinois (PCC) pour faire taire les voix critiques dans les années 1950, et de la grande famine des années 1959-1961 (*Fengming, chronique d'une femme chinoise*, 2007; *Le Fossé*, 2010). Avec *Les Trois Sœurs du Yunnan* (2012) et *À la folie* (2013), il s'aventure dans le sud-ouest du pays (1).

Depuis 2014, le cinéaste travaillait à un nouveau film sur les ouvriers du textile de la région de Shanghai : *Jeunesse* (*Le printemps*), première partie d'un triptyque, est sorti en janvier en France. Wang Bing a choisi de vivre dans ce pays dès lors qu'il redoute d'être arrêté en Chine, même s'il n'est l'objet d'aucune interdiction officielle. Parallèlement, la plateforme d'Arte propose *Man in Black*, un portrait du compositeur dissident Wang Xilin, le premier film du cinéaste tourné sur le sol français, sur la scène du Théâtre des Bouffes du Nord, à Paris. Lors du Festival de Cannes de 2023, le public avait pu découvrir ces deux films l'un à la suite de l'autre. En 2009, la galerie parisienne Chantal Crousel projetait deux de

* Critique de cinéma.

ses œuvres à quelques mètres de distance. Dans *Fengming*, une femme, dans son salon, face caméra, relate d'un bout à l'autre le roman de son périple à travers les années du mouvement antitroïtiste. *L'Homme sans nom* (2009) est un film sans paroles. Un personnage, dont on ne connaît que les actions, recueille des croûtes, cultive son potager ou se nourrit dans son refuge troglodyte. La voix de la femme résonne sur les images de *L'Homme sans nom*. Ces films que tout oppose pourtant se complètent, la femme expose ce que l'homme montre : comment survivre.

Jeunesse et *Man in Black* forment un tout autre « duo ». Ni leur contenu ni leur forme ne suggèrent d'affinité immédiate. *Jeunesse* trouve son origine dans les montagnes du Yunnan. En 2011, Wang Bing se rend dans le sud-ouest de la Chine pour visiter le tombeau d'un poète. Pris d'un malaise, il reçoit le secours d'une jeune bergère

SUIVANT le Yangzi jusqu'à son immense delta, le géographe découvre Zhili. Une vaste zone industrielle qui compte des dizaines de milliers d'ateliers et où naissent chaque jour de nouvelles entreprises. Elles tournent avec des équipes de quinze à vingt salariés qui confectionnent des vêtements pour enfants destinés au marché intérieur. Les ouvriers passent leur journée derrière les machines à coudre. Le soir, seuls les jeunes d'entre eux trouvent la force d'aller boire un verre, la plupart rejoignent les dortoirs – vétustes et insalubres. Cela, on s'y attendait. En revanche, on est sur-

pris de découvrir à quel point, même dans ces conditions, la jeunesse conserve des préoccupations de son âge : l'amour, les jeux, l'amitié. Ces moments sont les plus plaisants. *Jeunesse* se transforme sous nos yeux en sitcom, sans pour autant abandonner son cru réalisme social.

Loin des immenses fabriques de textiles qui commercent avec l'Occident, ces ateliers constituent un îlot séparé du reste de l'économie chinoise. Les patrons, souvent d'anciens ouvriers, ne disposent d'aucun capital pour monter leur entreprise et ne peuvent pas deman-

der de prêt à la banque. Les fournisseurs avancent alors le matériel et les machines. Les ouvriers avancent le travail. Pendant plusieurs mois, personne n'est payé, ni ne sait avec précision combien il le sera. Ce n'est qu'à la fin de la saison, quand toute la marchandise est vendue, que le patron règle les factures, et les salaires. Si le système tient, c'est peut-être que les rémunérations ne sont pas aussi étiérées que le contexte général pourrait le suggérer. C'est surtout grâce à l'un des personnages principaux du film. Le téléphone portable, omniprésent des ateliers aux dortoirs, permet de faire exister une forme d'ailleurs dans un huis clos dont on voit mal comment ces jeunes gens pourraient supporter l'atmosphère étouffante autrement.

Lorsqu'il s'empare d'un objet, le cinéaste vise toujours à le filmer dans sa totalité. En même temps, pour lui, l'image de la totalité se distingue du plan d'ensemble. C'est même son contraire. Le plan d'ensemble, cher à la propagande, a vocation à effacer les individus qui le composent, leurs parcours, leurs vies. Par ses films, Wang Bing cherche à contrer cet effacement. Son travail valorise les trajectoires singulières, les mouvements centrifuges. Ce qui s'observe dans des séquences où, littéralement, le cinéaste suit ses personnages en train de marcher, tout comme dans des scènes plus contemplatives, où la caméra se pose pour laisser la personne avancer, un mot après l'autre, à

travers son propre récit. Montrer ces mouvements-là est toujours, pour Wang Bing, un acte d'insubordination vis-à-vis du discours officiel.

La trajectoire de l'artiste Wang Xilin, le protagoniste de *Man in Black*, est en ce sens exemplaire. D'un bout à l'autre de sa performance, Wang Xilin est nu, lui aussi, *Yipin ruxi*. Dans la première partie, il avance lentement sur la scène, son corps tendu, à quatre pattes, comme s'il affrontait une force qui le retenait. Il tente de se lever. Tombe, se relève... Enfin droit et debout, il chante des mots incompréhensibles. La deuxième partie est un film parlé, et toujours une performance. Wang Xilin retrace dans le détail ce qu'il a vécu lors de la Révolution culturelle. Les mots sortent de sa bouche comme des notes jouées au piano, parfois à peine audibles, couvertes par la musique d'orchestre, à laquelle la voix participe comme un instrument parmi d'autres. Est-ce absurde de voir une analogie entre cette symphonie du *Man in Black* et le concerto pour machines à coudre et cassettes amoureuses des ouvriers de *Jeunesse*? Aux oreilles de Wang Bing, cela semble aller de soi. Dans les deux films se lèvent, sans qu'on puisse les désapparer, un cri de douleur et un cri de joie.

(1) DVD disponibles : *Le Fossé*, *Fengming*, *Capricci*, 2012. *À la folie*, *Les Trois Sœurs du Yunnan*, Arte éditions, 2015. *Ta'ang, un peuple en exil*, entre *Chine et Birmanie*, Arte éditions, 2017. *Argent amer*, Arte éditions, 2018. *Les Ames mortes*, Arte éditions, 2019. *Madame Fang*, Potemkine Films, 2020. *À l'ouest des rails*, Ad Vitam, 2021.



WANG BING. – « Man With No Name N° 9 » (L'Homme sans nom n° 9), 2013

© ADAGP PARIS 2024 - COURTESY WANG BING ET PARIS-B

Huis clos et téléphone portable

pris de découvrir à quel point, même dans ces conditions, la jeunesse conserve des préoccupations de son âge : l'amour, les jeux, l'amitié. Ces moments sont les plus plaisants. *Jeunesse* se transforme sous nos yeux en sitcom, sans pour autant abandonner son cru réalisme social.

Loin des immenses fabriques de textiles qui commercent avec l'Occident, ces ateliers constituent un îlot séparé du reste de l'économie chinoise. Les patrons, souvent d'anciens ouvriers, ne disposent d'aucun capital pour monter leur entreprise et ne peuvent pas deman-

Lorsqu'il s'empare d'un objet, le cinéaste vise toujours à le filmer dans sa totalité. En même temps, pour lui, l'image de la totalité se distingue du plan d'ensemble. C'est même son contraire. Le plan d'ensemble, cher à la propagande, a vocation à effacer les individus qui le composent, leurs parcours, leurs vies. Par ses films, Wang Bing cherche à contrer cet effacement. Son travail valorise les trajectoires singulières, les mouvements centrifuges. Ce qui s'observe dans des séquences où, littéralement, le cinéaste suit ses personnages en train de marcher, tout comme dans des scènes plus contemplatives, où la caméra se pose pour laisser la personne avancer, un mot après l'autre, à

et Pierre Rimbart et « Mais que faut-il faire pour gagner ? » de Philippe Poutou. (*michelmerel54@laposte.net*)

NANTES. Le 16 mai, à 19 heures, salle Jules-Vallès : rencontre avec Christophe Ventura pour son livre (coécrit avec Didier Billion) *Désoccidentalisation, repenser l'ordre du monde* (Agone, 2023). (*claudie.desfosses@orange.fr*)

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

AIX-EN-PROVENCE. Le 11 mai, à 16h30, à la librairie Le Blason : rencontre avec Gérard Mordillat pour son livre *Les Exaltés* (Calmann-Lévy, 2024). Le 23 mai, à 20h30, à la Maison des jeunes et de la culture Jacques-Prévert : projection du film de Nathan Pirard et Floris Schrujfer *Tu nourriras le monde*, suivie d'un débat. (*d.bruiet@orange.fr*)

AVIGNON. Le 31 mai, à 18h30, au Fenouil à vapeur : « Médias sous contrôle », avec Pierre Rimbart. (*ballaylavallee@gmail.com*)

NICE. Le 10 mai, à 19h45, au Sun Sea : « café-Diplo » autour du numéro de mai du *Monde diplomatique* et de l'article d'Alexis Moreau « L'automobile à l'ère de Darwin » (avril). (*diplo@geller-conseil.eu*)

HORS DE FRANCE

GENÈVE. Le 9 mai, à 18h30, au café Gavroche : « café-Diplo » autour de l'article « L'histoire comme arme de guerre » de Benoît Bréville (avril). (*gardondenis@gmail.com*)

ROME. Le 6 mai, à 19 heures, à la Libreria Stendhal, librairie française de Rome : rencontre avec Grégory Rzepski autour du *Manière de voir* n° 194, « Immigration. Illusions, confrontations, instrumentalisation » (avril-mai 2024). À l'occasion des 70 ans du *Monde diplomatique*. (*gianca.rossi@alice.it*)

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

NORD-FRANCHE-COMTÉ. Le 13 mai, à 20 heures, à l'espace Gandhi à Audincourt : « Médias et propagande de guerre », avec Serge Halimi. (*odile-mangeot@wanadoo.fr*)

BRETAGNE

BREST. Le 14 mai, à 19 heures, au Grabuge, « café-Diplo » autour de deux articles du numéro d'avril : « Les déshumanisateurs » de Simon Arambourou et « L'histoire comme arme de guerre » de Benoît Bréville. Le 23 mai, à 18h30, à la médiathèque des Capucins : « Le journalisme français est-il un danger public ? », avec Pierre Rimbart. En collaboration avec le réseau des médiathèques de Brest. (*vibayard@gmail.com*)

RENNES. Le 16 mai, à 19 heures, à la Ferme de la Harpe : « Balkans et élargissement de l'Union européenne », avec Jean-Arnault Dérens et Laurent Geslin. En partenariat avec la Maison internationale de Rennes. Le 23 mai, à 19 heures, au Baba-Zula, « café-Diplo » autour de l'article de Philippe Baqué « Comment l'extrême droite laboure la campagne » (mars). (*amd.rennes@gmail.com*)

CENTRE - VAL DE LOIRE

TOURS. Le 17 mai, à 17 heures, à la salle familiale des Fontaines, « café-Diplo » autour de l'article « La résilience du modèle sénégalais » de Francis Laloupe (avril). Le 17 mai, à 20h30, au siège de l'association Jeunesse et Habitat, réunion des Amis et lecteurs de la région autour du dossier « Jeux olympiques » du numéro de mai. (*pjc.arnaud@orange.fr*)

GRAND EST

METZ. Le 9 mai, à 18h30, à la petite salle des Coquelicots, « café-Diplo » : « Le recyclage pour éviter le réusage ? ». Le 16 mai, à 19 heures, au cloître des Récollets : rencontre avec Christopher Pollmann autour de son livre *Le Totali-*

tarisme informatique (Le Bord de l'eau, 2024) et débat avec Fabrice Papy. (*christopher.pollmann@univ-lorraine.fr*)

HAUTS-DE-FRANCE

LILLE. Le 15 mai, à 18h30, au Café citoyen : discussion des Amis et lecteurs de la région autour du *Monde diplomatique* du mois. Le 30 mai, à 18h30, salle d'honneur de la mairie de Faches-Thumesnil : « Lutter contre l'extrême droite », avec Willy Pelletier. (*amd-nord@yahoo.fr*)

ÎLE-DE-FRANCE

HAUTS-DE-SEINE. Le 30 mai, à 18 heures, à la médiathèque Pablo-Neruda à Malakoff : rencontre autour du *Manière de voir* n° 194, « Immigration. Illusions, confrontations, instrumentalisation » (avril-mai 2024), avec Benoît Bréville et Grégory Rzepski. (*amdiplo92@protonmail.com*)

NORMANDIE

BERNAY. Le 3 mai, à 19 heures, à la librairie associative Le Rouge et le Noir, « café-Diplo » autour de deux articles du numéro d'avril : « Mais que faut-il faire pour gagner ? » de Philippe Poutou et « Enquêtes en Corée » d'Hubert Prolongeau. (*pauljp.poulain@gmail.com*)

NOUVELLE-AQUITAINE

GIRONDE. Le 16 mai, à 18 heures, à la salle annexe de la mairie de Cauderan : « Iran : où en est le combat des femmes ? », avec Mehrnaz Behzad. Le 21 mai, à 19h30, au Théâtre Le Levain, à Bègles : « café-Diplo ». (*amis.diplo33@gmail.com*)

POITIERS. Le 6 mai, à 20 heures, au supermarché coopératif Le Baudet : réunion des Amis et lecteurs de la région. (*dominique.leblanc@wanadoo.fr*)

SAINT-JUNIEN. Le 23 mai, à 20 heures, au Ciné-Bourse : projection du film *Yurt*, de Nehir Tuna, suivie d'un débat. (*danimagineur@yahoo.fr*)

OCCITANIE

PERPIGNAN. Les AMD 66 se réunissent chaque troisième jeudi du mois, à 19h15, au Casal de Perpinyà, pour discuter du plus récent numéro du *Monde diplomatique*. (*amisdipl66@gmail.com*)

TOULOUSE. Le 6 mai, à 20h30, au centre paroissial de Colomiers : « Le défi de la non-violence dans un monde de violences », avec Alain Refalo. Le 14 mai, à 18 heures, à la salle du Sénéchal : « Sommes-nous déjà entrés dans un monde virtuel ? », avec Françoise Valon. Le 21 mai, à 20 heures, au cinéma Utopia de Borderouge, projection du film de Fransou Prenant *De la conquête*, suivie d'un débat avec Colette Zytnicki. Le 25 mai, à 16h30, à l'N7, dans le cadre du cycle « travail » : « Table ronde avec des dirigeants progressistes ». En partenariat avec le Groupe de recherche pour l'éducation et la prospective de Midi-Pyrénées (GREP-MP). (*jpere-moux@orange.fr*)

PAYS DE LA LOIRE

ANGERS. Le 14 mai, à 19 heures, au café Oh Pucés, « café-Diplo » sur les usages politiques de l'histoire à partir de deux articles du numéro d'avril : « L'histoire comme arme de guerre » de Benoît Bréville et « Les nouveaux chiens de guerre » de Serge Halimi et Pierre Rimbart. (*mfranssen@orange.fr*)

LA ROCHE-SUR-YON. Le 4 mai, à 10 heures, au Champ libre, « café-Diplo » autour de trois articles du numéro d'avril : « En Israël, les dirigeants laïques enrôlent la religion » de Marius Schattner, « Les nouveaux chiens de guerre » de Serge Halimi

LES AMIS DU MONDE DIPLOMATIQUE

LES 70 ANS DU « MONDE DIPLOMATIQUE » À AIX-EN-PROVENCE

Le 2 mai, à 17h30, au Cube (salle Le Plateau), faculté de lettres : « Chine - États-Unis : désordre de l'ordre international », avec Renaud Lambert. Inscription obligatoire : <https://my.weezevent.com/70-ans-du-diplo-a-aix> ou www.amis.monde-diplomatique.fr (*d.bruiet@orange.fr*)

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

GRENOBLE. Le 16 mai, à 18h30, à l'auditorium de la Maison du tourisme : « Vers un nouvel ordre économique mondial ? », avec Pierre Rimbart. En partenariat avec la bibliothèque centre-ville. (*amd38gre@gmail.com*)

LYON. Le 27 mai, à 20 heures, au Ciné Mourguet, à Sainte-Foy-lès-Lyon : projection de *Yallah Gaza*, suivie d'une rencontre avec le réalisateur Roland Nurier. En partenariat avec Attac Lyon Sud-Ouest et la Maison des jeunes et de la culture. (*catherine.chauvin@wanadoo.fr*)

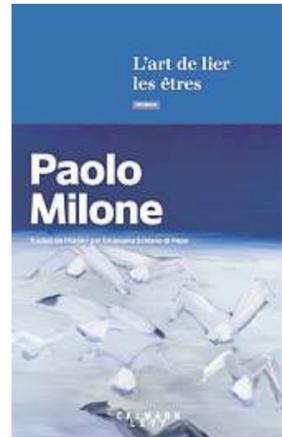


LITTÉRATURES

Pour les égarés

L'Art de lier les êtres
de Paolo Milone

Traduit de l'italien
par Emanuela Schiano di Pepe,
Calmann-Lévy, Paris, 2023,
200 pages, 20,50 euros.



« **A**YANT fui par peur tous les autres métiers, je me retrouve à faire le métier dont tout le monde a peur », écrit avec une certaine ironie le psychiatre italien Paolo Milone en ouverture de son ovni littéraire sur l'univers asilaire et la folie. Le lecteur va découvrir dans ces pages le « vaste monde » de la maladie mentale – « un système solaire à part entière, où s'appliquent les mêmes lois qu'en physique mais avec des masses, des vitesses, des orbites, des gravitations, des atmosphères différentes ». Bien plus que des propos scientifiques, « des cris et des pleurs muets » derrière les murs de l'hôpital psychiatrique, où se terrent des aliénés rongés par une douleur opaque. Milone raconte « un énorme jeu de l'oie » avec des patients que le praticien tente d'empêcher de tomber » quand ils « bascule[n]t », en tissant des liens avec eux par la parole et pour les reliaer à eux-mêmes.

Composé de courts paragraphes rédigés en prose, en vers libres ou sous forme d'aphorismes, *L'Art de lier les êtres* est une œuvre inclassable. Elle tient tout à la fois du témoignage, de l'autobiographie, du roman épistolaire et du récit poétique. L'auteur nous plonge dans le quotidien du service 77, une unité de psychiatrie d'urgence à l'hôpital Galliera de Gênes, où il a lui-même exercé. Au gré de portraits fugaces, il met en scène des personnages inspirés de patients qu'il a été amené à prendre en charge au fil de sa longue carrière. On y croise ainsi la jeune schizophrène Lucrezia, qui passe son temps à s'entailer le corps à coups de lame de rasoir ; Filippo, un dépressif mutique « persuadé que la fin du monde est proche » ; Lino, ex-héroïnomanie sous méthadone, « furie de la prison et du service » ; Lucilla, obsédée par « les pires malheurs qui peuvent affliger chaque être humain sur terre » ; Miriam, qui se suicide quelques instants après son admission – « La fenêtre est ouverte/et tu te lances dans le vide/en dix secondes Entrée et sortie ». Milone évoque également les visites à domicile menées en ville pour aller récupérer les « Robinson Crusoe », cloîtrés chez eux depuis des années et soudain en proie à une crise aiguë, à qui il faudra peut-être appliquer la contention, cette autre façon de « lier les êtres ». Une pratique à laquelle il convient parfois de se résoudre : elle permet de sauver d'eux-mêmes les plus agités, de les « reconstituer (...), comme un plâtre qui cimente les os ». Car « certains patients sont tellement seuls que / afin qu'on les touche / ils détruisent tout ».

Milone montre aussi le délitement du service public hospitalier, dont la psychiatrie semble le parent pauvre. Il brocarde les « administrateurs », « ravis » de voir le nombre de lits de l'unité se réduire pour « faire des économies », et il n'épargne pas non plus certains de ses collègues, plus soucieux de leur notoriété que de la souffrance des malades et d'« assembler tête et corps ». Or pour Milone, qui a choisi de « contempler l'abîme avec les yeux des autres », la tâche essentielle du praticien est de ne jamais « abandonner son patient ». Et tout ce qui arrive au thérapeute, chagrin, effroi, etc., aidera aussi pour soigner : derrière la maladie, il y a des êtres, dont il s'agit de comprendre la tragédie. « La différence entre eux et nous ne tient qu'à un coup de dés réussi. »

OLIVIER PIRONET.

AMÉRIQUES

LE CAPITALISME AU VILLAGE. Pétrole, État et luttes environnementales en Amazonie. – Doris Buu-Sao

CNRS Éditions, Paris, 2023, 320 pages, 25 euros.

L'industrie pétrolière est installée sur le fleuve Pastaza en Amazonie péruvienne depuis plus de trente ans lorsque Doris Buu-Sao y étudie, dans les années 2010, la complexité de la rencontre entre les sociétés locales et le capitalisme extractif. La politiste déploie un regard ethnographique afin d'appréhender la manière dont les riverains s'approprient ce système, notamment à travers les entreprises communales auxquelles sont sous-traités des travaux. L'exploitation pétrolière permet d'asseoir l'État dans cette zone de frontière et d'« incorporer l'Amazonie à l'ordre national ». Buu-Sao en observe aussi la contestation, comme celle des pollutions engendrées, l'identité indigène étant le levier de mobilisation. Mais, loin de remettre en question le « déploiement de l'ordre capitaliste aux confins du territoire national », cette lutte environnementale en consolide l'assise et la légitimité. Désormais gagnés par la « rationalité », les riverains s'activent « à la recherche des bénéfices de la pollution ».

HÉLÈNE FERRARINI

ASIE

GÉOPOLITIQUE DU JAPON. L'empire insulaire. – Philippe Pelletier

Presses universitaires de France, Paris, 2023, 192 pages, 14 euros.

Si l'insularité a joué un rôle non négligeable dans l'histoire du Japon, le géographe Philippe Pelletier rejette tout déterminisme lié aux territoires. Grâce à ce qu'il nomme la « métageographie », il en propose une lecture géopolitique qui considère le système impérial, la diversité ethnique (à rebours de l'idée d'une présupposée homogénéité) et les chocs nucléaires (Hiroshima et Nagasaki, Fukushima). Cette démarche lui permet d'éclairer les similitudes de l'Archipel avec d'autres pays insulaires – tel le Royaume-Uni – comme ce qui le distingue : sa trajectoire industrielle, ses ambitions coloniales ou encore son rapport singulier au nucléaire. L'État japonais a pu qualifier la catastrophe de Fukushima de « phénomène naturel », présenter l'imprévisible comme « inévitable... » et se dédouaner de toute responsabilité. Rien n'indique que le sursaut contestataire de la jeunesse contre le nucléaire – et plus largement contre le réarmement – suffira à changer ce modèle.

EMIL PACHA VALENCIA

DANS LA TÊTE DE NARENDRA MODI. – Sophie Landrin et Guillaume Delacroix

Actes Sud, Arles, 2024, 272 pages, 21 euros.

Servi par un style vif, cet ouvrage documente l'ascension de M. Narendra Modi et du courant suprémaciste hindou qu'il incarne depuis son élection au poste de premier ministre, en 2014. Notamment en invitant à une plongée au cœur du Rashtriya Swayamsevak Sangh (Corps des volontaires nationaux, RSS), fondé en 1925 et « matrice de la galaxie nationaliste hindoue », violemment antimusulmane. Après avoir détaillé les racines idéologiques du mouvement, largement inspiré du fascisme européen, les auteurs soulignent la puissance qu'il a désormais acquise : le RSS forme de jeunes militants, gère près de cinquante mille écoles, apporte une aide matérielle aux populations, pilote un syndicat... « Ce sont les Britanniques qui ont introduit l'idée que le peuple indien était historiquement divisé par des questions religieuses, ce qui n'était pas vrai », rappelle ici l'historien Aditya Mukherjee. M. Modi s'accommode d'autant plus volontiers de cette contre-vérité qu'il entend museler la contestation du système de castes. C'était justement le projet des fondateurs du RSS.

RENAUD LAMBERT

SPORTS

PARIS 2024. Une ville face à la violence olympique. – Jade Lindgaard

Éditions Divergences, Quimperlé, 2024, 200 pages, 15 euros.

Les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 laisseront un vaste héritage social, économique et sportif, dont bénéficiera en premier lieu la Seine-Saint-Denis. Tel est le récit incantatoire décliné aussi bien par le gouvernement que par le Comité international olympique (CIO). Chiffres à l'appui, la journaliste Jade Lindgaard dresse un constat moins positif. Elle a pu voir raser dans sa ville, Aubervilliers, de précieux jardins ouvriers pour la seule gloire des anneaux. En faisant les comptes, la population du département gagne peut-être quelques équipements de prestige, mais la manne financière ne ruisselle que faiblement sur ceux qui en auraient le plus besoin (précaires, jeunes...). Le village olympique s'apparente à une belle opération de gentrification, dans laquelle la part de logements sociaux se révèle très minoritaire. Lindgaard souligne aussi et surtout le manque total de concertation démocratique malgré la forte mobilisation de collectifs citoyens locaux. Avant même la très coûteuse cérémonie d'ouverture, cet événement laisse un goût amer au-delà du périphérique parisien...

NICOLAS KSISS

EUROPE

SATKA OU LA CONQUÊTE DE L'EST. – François Beaune et Bruno Boudjellal

L'Ire des marges, Bègles, 2023, 150 pages, 19 euros.

Pendant cinq semaines, entre l'été 2019 et l'hiver 2020, l'écrivain François Beaune et le photographe Bruno Boudjellal ont plongé au cœur d'une cité minière russe, Satka. Ils livrent un tableau sensible et intimiste de ses habitants, à travers une série de photographies et de portraits écrits. C'est aussi un pan de l'histoire de ce vaste territoire qu'est la Russie que l'on découvre par le biais de leurs récits. Fondée en 1756, Satka est l'une des nombreuses cités minières du versant ouest de la chaîne ouraliennne, riche en filons métallifères, qui ont nourri le développement industriel de l'Union soviétique. Dans cette ville, « d'abord il y a eu le travail, puis la vie ». Excentrée, elle fut un lieu de déportation sous le régime stalinien, notamment de paysans réfractaires à la collectivisation, souvent originaires d'Ukraine. Les témoignages présentés dans cet ouvrage se révèlent précieux dans le contexte de la guerre actuelle pour comprendre la vie et les opinions des citoyens russes.

MARIUS VIAUD

C'EST LE PEUPLE QUI COMMANDE. La révolution des Œillets (1974-1976). – Victor Pereira

Éditions du Détour, Bordeaux, 2023, 280 pages, 21,90 euros.

La révolution portugaise du 25 avril 1974 mit fin à la dictature de l'Estado Novo. Cinquante ans plus tard, on assiste à la montée rapide de l'extrême droite – dont la présence institutionnelle était restée inenvisageable jusqu'en 2019. En analysant le déroulement de la prise de pouvoir par de jeunes officiers, que soutenait une grande partie de la population rompue par les guerres coloniales, le chercheur Victor Pereira éclaire le mot d'ordre des capitaines d'avril : « C'est le peuple qui commande ». Pour le meilleur et pour le pire, sur la période fondatrice de 1974 à 1976, avec la mise en place d'un État social, une réforme agraire, une réglementation du travail, des droits à l'éducation et à la santé ; mais aussi les errements d'un projet socialiste mal défini qui va laisser les portes ouvertes aux oppositions entre partis politiques et militaires, sur fond de pressions internationales – contre un « Cuba » européen. Les travaux de l'auteur, notamment sur l'histoire des migrations portugaises, font référence. Il signe ici une nouvelle investigation critique et passionnée.

MARINA DA SILVA

ÉCONOMIE

L'ÉNIGME DU PROFIT. – Christophe Darmangeat

La ville brûle, Montreuil, 2024, 152 pages, 15 euros.

L'économiste et anthropologue Christophe Darmangeat fait repartir dans une nouvelle édition augmentée le premier de ses trois essais d'économie marxiste publiés en 2016 sous le titre *Le Profit déchiffré*. Sa réflexion se centre sur le mystère de cette catégorie fondamentale qui gouverne l'ensemble du mode de production capitaliste. Il s'attache à réactiver notre étonnement face à l'existence même du profit : comment se fait-il qu'au terme de la vente, après remboursement des coûts de production et paiement des salaires, il reste au capitaliste un supplément de valeur plutôt que rien ? Ce livre se présente comme une défense accessible de la théorie de la valeur de Karl Marx, qui voit dans la plus-value une extorsion du travail non payé. Cette explication de la source du profit, Darmangeat la déploie contre les arguments de la théorie économique dominante, qui apparaît avant tout elle-même dominée par l'intérêt idéologique visant à nier l'exploitation et l'antagonisme entre les classes.

SIMON VERDUN

HISTOIRE

LES ÂMES TIÈDES. Le Vatican face à la Shoah. – Nina Valbousquet

La Découverte, Paris, 2024, 480 pages, 26 euros.

Comment l'Église a-t-elle agi par rapport à la Shoah ? Cette question est souvent réduite à une description de la passivité papale. À partir des archives du pontificat de Pie XII ouvertes en 2020, l'historienne Nina Valbousquet élargit la perspective en examinant les politiques du Saint-Siège à l'égard de l'extermination des Juifs. Elle montre que le silence fut un choix délibéré et mûrement réfléchi des autorités, en dépit d'informations précises – par antisémitisme chrétien, par soutien aux lois antijuives des États fascistes, par repli sur le seul droit canonique, et par solidarité avec la croisade des hiérarchies catholiques nationales « contre le judéo-bolchévisme ». Après 1945, la direction pontificale choisit encore de protéger les bourreaux au nom de la charité chrétienne. Cette complexité dans la persécution des Juifs n'empêche pas des initiatives humanitaires ponctuelles à l'égard des victimes. Telle est la contradiction essentielle du Vatican : légitimation générale des persécutions antijuives et empathie particulière pour les victimes.

HADRIEN CLOUET

L'ÉVADÉ D'AUSCHWITZ. L'homme que personne n'a voulu croire. – Jonathan Freedland

Bouquins, Paris, 2023, 432 pages, 23 euros.

En avril 1944, deux Juifs slovaques, Rudolf Vrba et Alfred Wetzler, s'évadent d'Auschwitz-Birkenau. Deux années de captivité ont persuadé Vrba (1924-2006) que l'usine génocidaire nazie fonctionne parce que la plupart des déportés en ignorent la finalité. Les évadés dictent à la résistance slovaque une synthèse qui détaille l'organisation du camp de la mort, en dessine les plans et évalue le nombre de victimes. Le rapport Vrba-Wetzler, traduit en plusieurs langues, parvient peu après aux journaux suisses, au Vatican puis aux Alliés. Mais ces derniers, globalement informés de la « solution finale » depuis 1942, par la résistance polonaise, tergiverseront jusqu'en... novembre 1944, avant de renoncer à bombarder le camp et ses voies ferrées. Exilé au Canada après la guerre, témoin aux procès d'anciens SS, Vrba ne pardonnera jamais cette effroyable passivité. Une passionnante biographie, écrite par un journaliste du *Guardian*, Jonathan Freedland.

CÉDRIC GOUVERNEUR

ROBESPIERRE ET LA RÉPUBLIQUE SOCIALE. – Albert Mathiez

Éditions Critiques, Paris, 2024, 400 pages, 28 euros.

Pendant plus d'un siècle, une légende noire pesa sur Robespierre. Dépeint comme sanguinaire, tyrannique et puritain, le député de l'Artois constitua longtemps une figure repoussoir, jusque dans le camp républicain. Rares étaient ceux qui consentaient, comme Jean Jaurès, à reconnaître sa grandeur. Enfin, Albert Mathiez vint. Cet historien ardent et batailleur, mais scrupuleux, lui consacra une bonne partie de ses recherches au début du XX^e siècle. Non pour « ériger une autre légende » ou « recruter des adhérents à tel ou tel parti », mais pour « plaider enfin sur pièces ». Dans la petite vingtaine d'articles et de conférences de ce recueil, Mathiez ne se contente pas de le disculper, en examinant et réfutant tour à tour accusations et calomnies ; il tâche de comprendre son action, d'en saisir la cohérence et d'en établir la vraie signification. Le Robespierre révélé par Mathiez est un penseur avancé et un homme politique déterminé, qui cherche « la solution du grand problème social » et entend donner un contenu concret aux proclamations égalitaires de 1789. Si ce portrait a pu, depuis, connaître des retouches et des enrichissements, il n'a rien perdu de sa vigueur ni de son intérêt.

ANTONY BURLAUD

LITTÉRATURE

De la guerre comme matériau romanesque

QUAND la Russie a envahi l'Ukraine, en février 2022, certains commentateurs ont parlé du « retour » de la guerre en Europe, « pour la première fois depuis 1945 ». L'assertion a pu choquer les citoyens des pays qui furent membres de la fédération de Yougoslavie, où l'on garde vive la mémoire des sanglantes années 1990. La guerre a toujours mis au défi la créativité des écrivains, mais que peut-on écrire, loin des fresques épiques, quand on est civil, désarmé, pris au piège du conflit armé ? Telle est l'expérience du journaliste et poète sarajévien Semezdin Mehmedinović, dont le magnifique *Sarajevo Blues*, journal intime de la première année du siège de la capitale bosnienne par l'armée serbe, mêlant poèmes et courts textes en prose, est enfin traduit en français (1).

Deux textes très originaux s'interrogent sur le basculement des sociétés dans la guerre. Ils nous viennent tous deux du Medjmurje, région d'étangs et de rivières des confins croato-slovides, la plus éloignée des lignes de front qui traversèrent la Croatie. Dans *Scènes villageoises sans cochon* (2), Željka Horvat Čeč montre comment cette région rurale bascula aussi dans la logique du nationalisme et de l'affrontement. La jeune narratrice, souffrant d'un mal « à la tête » jamais nommé, garçon

manqué qui adore jouer au football, grandit dans une famille de « cocos », qui ne suivent pas les pratiques religieuses et sont suspectés d'être de « mauvais Croates ». Elle assurera pourtant à son instituteur qu'elle voudrait, elle aussi, « défendre la Croatie contre les Serbes », mais celui-ci tempèrera ses ardeurs, « car les femmes ne vont pas à la guerre ».

C'est dans cette même région du Medjmurje croate, « pays de gens paisibles, qui ne quittaient jamais leur coin de nature, sauf quand ils y étaient contraints par la famine ou la misère la plus extrême », que s'enracine le roman de Kristian Novak *Terre, mère noire*, qui a obtenu un immense succès en Croatie lors de sa parution en 2013 (3). Le narrateur, jeune écrivain à succès – non pas un double, mais plutôt un compagnon de l'auteur, né en 1979 en Allemagne dans une famille immigrée –, souffre d'amnésie à propos de ses années d'enfance. Son village a été le théâtre d'une étrange « épidémie » de suicides entre la mi-mai et la fin juin 1991, quand la Croatie s'engageait vers l'indépendance... Tout commence par l'enterrement du père du narrateur, mort en Allemagne, quand deux étranges créatures issues du riche fonds de légendes de la région apparaissent au petit garçon, l'entraînant dans les plus dangereuses aventures.

La guerre, Velibor Čolić l'a vécue de manière très directe pour avoir combattu dans sa région natale du nord de la Bosnie-Herzégovine avant de se réfugier en France en 1992. Dans *Guerre et pluie* (4), son sixième livre écrit en français, il revient sur cette expérience des combats, déjà évoquée dans plusieurs de ses livres. C'est une douloureuse maladie de la peau qui le jette sur la voie de cette nouvelle introspection. Un spécialiste lui suggère : ce n'est « rien d'autre que la guerre qui sort de vous. Par la peau, car la peau est le miroir de notre âme. Et c'est moche, toutes ces blessures et ces inflammations, car la guerre est très, très moche ».

JEAN-ARNAULT DÉRENS.

(1) Semezdin Mehmedinović, *Sarajevo Blues*, traduit du bosniaque par Chloé Billon, Le Bruit du monde, Marseille, 2024, 176 pages, 20 euros.

(2) Željka Horvat Čeč, *Scènes villageoises sans cochon*, traduit du croate par Chloé Billon, La Peuplade, Québec, 2024, 200 pages, 20 euros.

(3) Kristian Novak, *Terre, mère noire*, traduit du croate par Chloé Billon, Les Argonautes, Saint-Germain-en-Laye, 2023, 356 pages, 23,50 euros.

(4) Velibor Čolić, *Guerre et pluie*, Gallimard, Paris, 2024, 288 pages, 22 euros.

DU MONDE

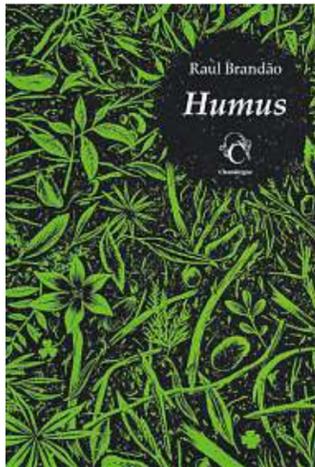
Si le ciel est vide

Humus
de Raul Brandão

Traduit du portugais par Françoise Laye,
Chandeigne, Paris,
2023, 260 pages, 22 euros.

« COMMENT t'appelles-tu donc ? Et toi, douleur, comment t'appelles-tu ? » Le nom de Raul Brandão (1867-1930) est inconnu pour la plupart des lecteurs français, mais les éditions Chandeigne permettent de redécouvrir l'un des chefs-d'œuvre de cette grande figure des lettres portugaises, d'abord proposé par les éditions Flammarion en 1992. En marge d'une carrière militaire souvent confinée dans les bureaux du ministère de la guerre, Brandão s'adonne à l'écriture journalistique, au théâtre et au roman. Mais on hésitera à rattacher *Humus*, initialement paru en 1917, à un genre précis : entre monologue intérieur et polyphonie, entre journal intime et exercice spirituel, il ne présente guère les caractéristiques communes de la catégorie romanesque.

Le cadre n'est pas fait pour lancer de grandes narrations : dans une petite ville sans nom, des vieilles gens jouent au piquet. « Il ne se passe jamais rien – rien, jamais ! » Et pourtant, sous cette immobilité de façade, il y a un bouillonnement intense de passions, d'angoisses, de rêves et de mensonges, qui prennent peu à peu forme à travers quelques figures : « le Gueux », rongé par la culpabilité d'avoir voulu la mort de celle qu'il aimait, Dona Joana, qui a accouché d'un enfant mort-né, dévorée par cet oxymore, et Dona Leocádia, qui a élevé sa fille dans la pauvreté, pour la pauvreté, et écrasé ses propres desirs sous le devoir. D'autres encore, qui prennent consistance en quelques mots à l'arrière-plan, comme « Elias de Melo et Melias de Melo. (...) Tout est à jour chez eux – leurs comptes, leurs livres, leur conscience ». Entre réalisme et allégories, c'est la condition humaine que fait parler Brandão, un narrateur commentant ce monde « doré de débris et de douleurs ». Le tableau de la bourgade de province écrasée par la pluie et l'ennui n'est pas prétexte au ricanement méprisant que privilégie souvent le satiriste français. De ces humains désorientés émane une clameur continue. « La vie n'est donc que cela ? » Les



vivants se heurtent à la difficulté de donner du sens à l'existence et à ses échecs. Ils tentent de vivre, mais au milieu des morts, qui ne le sont jamais complètement.

Pour tous, en effet, il s'agit d'affronter la vie dans l'incertitude de l'inexistence de Dieu : Brandão fait face à sa manière à la grande crise du xx^e siècle, alors que s'effondre la foi chrétienne et que, sur les ruines de ce qu'il hésite à considérer comme une simple tromperie, peine à s'élever une autre façon d'être. « Il faut que je te maintienne en vie à force de désespoir. » C'est ainsi à une nouvelle manière de vivre avec la mort par-delà les mensonges passés que conduit le texte.

Le récit et sa linéarité laissent place à une méditation circulaire, puisque toute chose ramène à son contraire : la vie à la mort, le rêve à l'angoisse, la conscience au mensonge. Le lecteur se perd dans un labyrinthe étrangement familier, car il n'a rien d'un jeu formel : *Humus* est une immense œuvre lyrique, écrite sur l'exacte frontière de toutes les contradictions de notre existence.

Humus ? Cette fine couche sombre issue de la décomposition des êtres organiques, à la frontière du monde des vivants et du monde minéral, d'où rejaillit toute vie. « Si j'avais pu filmer la vie et la mort d'une fleur, c'est sa vie que j'aurais filmée. Elle ne servait à rien – pas plus qu'un oiseau –, mais en richesse affective, en tendresse, elle avait la profondeur du monde, du silence, du rêve. »

BAPTISTE DERICQUEBOURG.

SOCIÉTÉ

FORTERESSE EUROPE. Enquête sur l'envers de nos frontières. – Émilien Bernard

Lux, Montréal, 2024, 304 pages, 20 euros.

Avec cette enquête qui nous amène du Maroc à la Serbie en passant par le Sahara occidental, l'île de Lampedusa ou encore le Calaisis en France, le journaliste Émilien Bernard propose d'aborder la question migratoire en interrogeant ceux qui, au quotidien, sont confrontés à ce qu'il appelle l'« épidémie » de murs barbelés. Il décrit une forteresse « piteusement dressée contre des quidams voyageurs, personnes lambda en quête d'un autre destin », mais aussi des forteresses, « horizontales » et « mouvantes », capables de se déplacer au-delà des limites du Vieux Continent (en Afrique notamment), de prendre des formes différentes (un mur, des caméras, des garde-côtes) et de se démultiplier « pour devenir omniscientes », jusqu'à imprégner les imaginaires. Ceux des Européens, qui adoptent de plus en plus une mentalité d'assiégés. Mais aussi ceux des exilés bien conscients, lorsqu'ils prennent la route ou la mer, qu'ils n'en reviendront peut-être jamais.

RÉMI CARAYOL

FEMMES DANS LES PYRÉNÉES. Une égalité perdue et retrouvée. – Isaure Gratacos

Privat, Toulouse, 2023,
272 pages, 22,90 euros.

Dans les Pyrénées, l'ainé, homme ou femme, administrait autrefois, son tour venu, la « maison », structure de base qui conférait à chacun son nom et plus généralement son identité. Jusqu'à la Révolution française, le droit d'ainesse absolu a garanti à la femme vascone un statut exceptionnel en Europe, contribué à une stricte égalité de genre et consolidé une forme d'autonomie politique, loin de l'État. De tout cela, des traces subsistent, comme le montre cette recherche ethnologique menée pour l'essentiel dans les Comminges et le Couserans. Si l'enquête évoque les jeux de femmes, en particulier les quilles de neuf – aujourd'hui plutôt pratiquées par des hommes –, elle sous-estime l'importance de certaines coutumes, notamment le droit de chaise, qui garantissait gîte et couvert aux cadets, ouvriers, fonctionnaires ou montreurs d'ours partis gagner leur vie en ville, voire aux Amériques. Les tentatives actuelles de remise en cause du patriarcat gagnent cependant à la connaissance de sociétés où les femmes, libres de leur corps et de leur esprit, étaient les égales des hommes ; et ce livre y contribue.

PIERRE BONNEAU

IDÉES

« DU FRIC OU ON VOUS TUE ! ». – Aléssi Dell'Umbria

Les Éditions des mondes à faire,
Vaulx-en-Velin, 2023, 176 pages, 16 euros.

Le titre est un peu trompeur : les membres du groupe Os Cangaceiros n'ont jamais braqué une arme pour assurer une « reprise organisée ». Leur *modus operandi* : des escroqueries aux chèquiers volés et des retraits frauduleux dans les succursales bancaires – ce qui leur rapportait suffisamment pour s'affranchir du travail. Aléssi Dell'Umbria (qui a, sous le même pseudonyme, signé *Histoire universelle de Marseille*, Agone) raconte de l'intérieur, de 1984 à 1992, cette « libre association d'individus libres » qui refusèrent toujours de qualifier leurs actions de « politiques ». Il décrit les sabotages, les blocages de train, les saccages, les soutiens financiers, et les publications du groupe en solidarité avec les grèves et les émeutes qui se succédèrent alors en France, au Royaume-Uni, en Espagne et en Italie.

Os Cangaceiros publia un livre, *L'Incendie millénariste*, qui racontait cinq siècles de révoltes radicales en Europe, et le « programme des 13 000 », consacré aux chantiers d'établissement pénitentiaire. Harcelé par la police et en proie à des questionnements sur sa raison d'être, le groupe s'est autodissous.

PHILIPPE BAQUÉ

COMMUNAUTÉ ET RÉVOLUTION CHEZ GUSTAV LANDAUER. – Anatole Lucet

Klincksieck, Paris, 2023, 416 pages, 27 euros.

Philosophe anarchiste et organisateur de l'Alliance socialiste (libertaire), Gustav Landauer (1870-1919) a pu être considéré par la police impériale comme l'« agitateur le plus important du mouvement révolutionnaire radical » en Allemagne. Auteur d'une œuvre politique et culturelle majeure, il participe, en 1919, à l'éphémère République des conseils de Bavière, et sera assassiné par les troupes contre-révolutionnaires.

L'universitaire Anatole Lucet réussit à mettre en évidence la cohérence de cette pensée résolument hostile à toute exposition systématique, qui s'articule autour de deux thèmes fondamentaux : la communauté et la révolution. Organisateur d'une fédération de petites communes socialistes autogérées, Landauer était porteur d'un « socialisme culturel » d'inspiration romantique anticapitaliste, hostile à l'« idolâtrie du progrès ». Cependant, pour ce « prophète de la communauté », la société harmonieuse de l'avenir, fondée sur une résurrection de l'esprit, ne peut s'accomplir sans une révolution. Hétérodoxe, dissident et dissonant, il suscite un intérêt croissant.

MICHAEL LÓWY

POUR UNE AUTOCRITIQUE DU MARXISME. Œuvres complètes (1917-1936). – Julius Dickmann

Smolny, Toulouse, 2023, 496 pages, 25 euros.

Théoricien marxiste indépendant autrichien, Julius Dickmann (1894-1942) écrivit dans *La Critique sociale*, de Boris Souvarine, en 1933. Ce recueil réunit l'ensemble de ses écrits, des lettres critiques à Karl Kautsky de 1917 jusqu'à ses dernières analyses sur l'Autriche après l'échec de l'insurrection viennoise de 1934. Dickmann intervient d'abord sur l'actualité politique autrichienne et allemande et les débats à la gauche de la social-démocratie dans le contexte révolutionnaire de la fin de la première guerre mondiale dans ces deux pays.

Après plusieurs années de silence, il s'attelle, à partir de 1927, à des essais sur Karl Marx et le marxisme en lien avec d'autres marxistes hétérodoxes comme Karl Korsch, Lucien Laurat ou Souvarine. Il traite ainsi de la prise en compte des ressources naturelles comme « véritable limite de la production capitaliste ». Cette idée influencera Simone Weil dans ses *Réflexions sur les causes de la liberté et de l'oppression sociale*, écrites en 1934.

CHARLES JACQUIER

NOUVELLES DE NULLE PART OU UNE ÈRE DE REPOS. – William Morris

Libertalia, Montreuil, 2024,
504 pages, 10 euros.

Parues en feuilleton en 1890 dans *The Commonweal*, l'organe de la Socialist League dont William Morris (1834-1896) était le rédacteur en chef, les *Nouvelles* connaissent un certain retentissement et seront l'objet de nombreuses traductions jusqu'en 1914. Au lendemain d'une désespérante réunion politique, le narrateur se réveille quelques décennies plus tard dans une Angleterre nouvelle et constate que les horreurs du capitalisme et de l'industrialisation ont été remplacées par une société libre, égalitaire et harmonieuse, débarrassée de l'esclavage salarié au profit de l'artisanat et du temps libre.

Il entame un périple dans la banlieue de Londres devenue un ensemble de charmants villages, puis un voyage bucolique sur la Tamise. Alors que les préoccupations écologiques reviennent au premier plan, cette nouvelle traduction de Philippe Mortimer, accompagnée d'un substantiel appareil critique et d'une robotarive postface de William Blanc, vient remettre au goût du jour une œuvre majeure du mouvement socialiste de la fin du XIX^e siècle.

C. J.

SPORT

Loin du « foot business »

IL est tonifiant d'envisager le sport à rebours du star-système à quelques mois des Jeux olympiques de Paris. C'est la perspective choisie par l'historien Fabien Archambault, et qu'il illustre par le récit de onze matchs de football célèbres ou oubliés (1). De Calcutta à Vienne, de Bâle à Paris, c'est en suivant le ballon rond que nous parcourons l'empire colonial britannique, ou que nous honorons la mémoire de Matthias Sindelar, attaquant de génie, Juif autrichien d'origine austro-hongroise qui refusa de se plier au diktat d'Adolf Hitler. De l'affrontement irlandais au front russe de 1942, les conflits se déclinent aussi sur le rectangle vert. Il n'est pas nécessaire d'être adepte du jeu à onze pour parcourir avec plaisir ces pages, ne serait-ce que pour le bonheur de croiser Pier Paolo Pasolini.

Sous la direction de David Lortholary et Nicolas Vilas, des plumes passionnées d'un football aujourd'hui marginalisé entreprennent de décentrer le regard sur ce sport, le plus puissant de tous financièrement (2). Si la couverture médiatique et le partage des titres comme des rentes se réduisent aujourd'hui à un nombre limité de clubs issus du « Big Five » (Allemagne, Angleterre, Espagne, France et Italie), c'est que la décennie qui s'ouvrit en 1989 remania profondément ce sport en Europe. La chute du mur de Berlin et la dislocation de l'ex-Yugoslavie conduisirent au naufrage des championnats des pays socialistes. Un jour figures de proue nanties des régimes, le lendemain réduits à des expédients, parfois gangrenés par la corruption, des monuments comme le Steaua Bucarest ou l'Etoile rouge de Belgrade ne sont plus que l'ombre de leur passé glorieux. En 1995, l'arrêt dit « Bosman » consacra la libéralisation du marché des transferts, et ce fut un tournant majeur pour le football professionnel européen. Les clubs portugais ou d'Europe de l'Est ont ainsi quasi disparu du paysage du dernier carré de la Ligue des champions, compétition-phare. Voir une équipe roumaine défier et vaincre le FC Barcelone à l'occasion d'une finale européenne en 1986 ne constituerait plus une surprise, mais une incongruité : la dure loi du marché ne permet plus telle folie.

Que la pratique du sport ne se réduit pas au spectacle, c'est ce qu'a montré, sur le campus Condorcet d'Aubervilliers, une belle exposition récente, organisée par le Centre d'histoire sociale des mondes contemporains (CHS), aujourd'hui relayée par son catalogue en ligne (3). Se posant en contrepoints aux organisations patronales

ou confessionnelles, des militants du mouvement social, associatif et syndical, de Léo Lagrange à Germaine Bach, de Paschal Grousset à Lucienne Richard, parmi tant d'autres, voulurent démocratiser le sport et en faire un instrument d'émancipation. Préférence pour l'amateurisme, adaptation des règles sportives afin de limiter la violence ou les pratiques dangereuses, compétitions alternatives comme le Paris-Roubaix ouvrier ou les Olympiades populaires de Barcelone en 1936... Telles furent les options et les réalisations de ces figures, puisées dans *Le Maitron. Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et du mouvement social*, mises en images par le dessinateur Fred Sochard.

ILLUSTRATION

Une invention fulgurante

DU temps de la jeune révolution soviétique, les livres pour enfants étaient les « meilleurs du monde », selon la poétesse Marina Tsvetaïeva. Des artistes d'avant-garde ont confronté un public de non-lecteurs (60% d'analphabétisme) à un bouleversement graphique saisissant (1). Le langage est alors autant dessiné qu'oralisé, concis et rimé, facile à mémoriser comme sur une affiche. Cet art « neuf », qui entend s'adresser prioritairement aux enfants, en tant que « constructeurs » en devenir de la société du progrès pour tous, la chercheuse Dorena Caroli le réinsère dans son contexte, entre le *loubok*, sorte d'image d'Épinal, la photographie et le dessin qui s'anime mais aussi les travaux du Bauhaus et l'implication décisive de peintres, de graphistes, de photographes majeurs – Lazar Lissitzky, Vladimir Lebedev, Alexandre Rodtchenko, Varvara Stepanova...

Albums, documentaires, livres-jeux, livres-jouets, revues : la liberté d'expérimentation donne lieu à des chefs-d'œuvre rarement traduits en français, jusqu'à la reprise en main idéologiquement normée des années 1930. Le tableau concret des enjeux, entre volonté artistique de stimuler l'imagination chez l'enfant et celle, étatique, de formater une génération, est instructif. Les plus avant-gar-

Bien plus qu'une *story* Instagram, ces différentes publications rappellent que le sport est à la fois une affaire démocratique, un élan populaire et une école d'humanité.

FABRICE SZABO.

(1) Fabien Archambault, *Coups de sifflet. Une histoire du monde en onze matchs*, Flammarion, Paris, 2022, 192 pages, 18 euros.

(2) David Lortholary et Nicolas Vilas (sous la dir. de), *À l'ombre du Big Five. Les nations perdues du football*, Amphora, Paris, 2023, 288 pages, 23,50 euros.

(3) Accessible sur le site ac-paris.fr, sur la page consacrée à l'exposition « Figures militantes du sport populaire ».



distes, comme *Les Deux Carrés*, de Lissitzky, ou les *Animaux à mimer* de papier de Serge Tretiakov (2), photographiés par Rodtchenko, restent d'une audace étonnante...

ODILE BELKEDDAR.

(1) Dorena Caroli, *L'illustration jeunesse russe. Une histoire graphique (1917-1934)*, Éditions de l'Imprimerie nationale - Actes Sud, Paris-Arles, 2023, 332 pages, 49 euros.

(2) Ces deux livres ont été publiés aux éditions MeMo, respectivement en 2013 et 2010.



BIOGRAPHIES

MANOUCHIAN. Témoignage suivi de poèmes, lettres et documents inédits. – Mélinée Manouchian

Paranthèses, Marseille, 2023, 320 pages, 24 euros.

Le récit de Mélinée Manouchian avait connu une première publication en 1974 chez Les Éditions français réunis. Il reparait ici, enrichi d'un large dossier documentaire : des poèmes et des lettres écrites par Missak, de nombreux documents historiques sur le groupe Manouchian et des entretiens avec ceux – cinéastes, historiens, poètes – qui contribuèrent à la mémoire de l'« armée du crime ». Mélinée insiste sur un point : la mort que son mari trouva à 37 ans, le 21 février 1944, exécuté au Mont-Valérien avec vingt et un membres de son groupe de Francs-tireurs et partisans -Main-d'œuvre immigrée (FTP-MOI), est un « accident ». Elle faucha les vies possibles que la personnalité de « Manouche » contenait en germe, lui qui « savait être à la fois démesuré et réfléchi ». Ainsi du Manouchian poète, convaincu que la littérature lierait à jamais les peuples français et arméniens dans l'amitié ; du communiste, solidaire des opprimés, lui-même laissé orphelin par le génocide arménien ; et du Manouchian amoureux de Mélinée.

MARIUS HEINISCH

HENRI BURIN DES ROZIERES (1930-2017). – Sabine Rousseau

Éditions du Cerf, Paris, 2023, 480 pages, 29 euros.

Henri Burin des Roziers doit sa renommée dans les milieux chrétiens à son engagement aussi passionné que risqué au Brésil. Mais qu'est-ce qui peut conduire un fils de très bonne famille, gaulliste, favorable à l'Algérie française, sur une voie si divergente ? Des rencontres comme celle du père Congar, dont le Saint-Siège réprova les idées fort peu conservatrices. En 1957, il est docteur en droit, en 1958, il entre chez les dominicains. Il sera ordonné prêtre en 1963. Le concile Vatican II le prépare à Mai 68, qui déclenche son premier grand combat progressiste en tant qu'éducateur. Le travail auprès d'immigrés le fait en parallèle basculer de la question du droit à celle de la justice. Des échanges avec des dominicains arrêtés puis rapatriés depuis le Brésil et le Chili le décident à partir. Il s'engage aux côtés des paysans sans terre, des travailleurs esclaves, il verra sa vie menacée par les *fazendeiros* (grands propriétaires), et sera nommé en 2003 membre de la Commission nationale pour l'éradication du travail esclave du Brésil (Conatrae). Il parcourra le sous-continent, mais restera fidèle au Brésil.

BRUNO LOMBARD

POÉSIE

MESMERVEILLES. – Else Lasker-Schüler

Héros-Limite, Genève, 2024, 96 pages, 16 euros.

Quand elle évoque Ève dans la Genèse, Else Lasker-Schüler (1869-1945) a ce vers provocant : « Flétris-toi, séductrice. » C'est dans *La Voix de l'Éden*, l'un des cinquante-huit poèmes qui composent *Mes merveilles* (Meine Wunder, 1911). Tombée d'un monde archaïque, Ève renaît sous l'apparence de figures berlinoises qui changent de profil tout au long des textes, incarnant l'amour fiévreux ou l'errance, le sommeil (« Mes paupières ne cessent de s'abaisser / Sur le monde – tout dort ») ou la disparition d'un enfant (« Et j'entends ta mère / Pleurer dans mon sang »), sans oublier l'amie comédienne Kete Parsenow (1880-1960), perçue comme une « chanson brodée » se tenant « debout sur la lune ». Autant de visions expressionnistes que la traduction de Guillaume Deswarte restitue dans une langue sophistiquée et directe. *Mes merveilles* permettent d'entendre une poétesse et dessinatrice juive allemande proche de Karl Kraus, de Franz Marc et de la galerie-revue d'avant-garde *Der Sturm* (« La Tempête »), émigrée à Zurich en 1933, apatride à partir de 1938, vivant à l'hôtel et dans les cafés, qui mourra à Jérusalem à la fin de la guerre. Elle qui, démunie, se voyait en « prince de Thèbes ».

JEAN-PHILIPPE ROSSIGNOL

MUSIQUE

LA FABRIQUE DE LA SONO MONDIALE. Des musiques africaines face à l'impérialisme culturel. – Arielle Nganso

Éditions Amsterdam - Les Prairies ordinaires, Paris, 2023, 342 pages, 22 euros.

Dans le Paris des années 1980, des musiciens d'Afrique centrale et de l'Ouest affluèrent vers les studios de Paris. Au cœur des premières nuits noir et blanc de la Ville Lumière, on croise producteurs, organisateurs de festivals émergents, journalistes et mondains. Pour la France, c'est l'occasion de « polir » son image sur le continent africain. Pour les artistes, l'heure du choix : jusqu'où accepter les « exigences du Nord » afin de séduire un public plus large ? Les musiques mandingues – des Touré Kunda à Mory Kanté – s'imposent sur les ondes. La rumba et le makossa d'Afrique centrale – dont l'auteur, docteur en littérature comparée, raconte la circulation triangulaire, entre le continent, les États-Unis et l'ancienne puissance coloniale – vont en revanche rester largement cantonnés à la sphère communautaire. Pourtant, Manu Dibango signe l'un des premiers tubes africains de la musique pop avec *Soul Makossa*...

JEAN-CHRISTOPHE SERVANT

BIOGRAPHIE

Le poète et le héros

POUR le soixantième anniversaire de la mort de Jean Cocteau (1889-1963), une brassée de témoignages, d'essais et de rééditions a surgi dans les devantures des librairies, mais sans la fureur d'un raz de marée. Le poète d'*Opium* brille d'un feu estompé par le temps. C'est autour de ses amis et de ses partenaires amoureux que la recherche semble la plus intéressante. Qu'une bande dessinée ait paru pour nous conter la longue relation entre l'écrivain et l'acteur Jean Marais est une belle surprise (1). Maurane Mazars (pour le dessin) et Isabelle Bauthian (pour le texte) se sont appuyées sur une ample documentation, faisant parfois figurer des extraits de journaux, comme l'ignoble *Je suis partout*, dans la continuité des épisodes. Cette connaissance savante des événements et des personnages n'a pas freiné une jolie liberté dans le récit, avec des cadrages différents suivant les moments, des couleurs contrastées et une allégresse discrète mais évidente à représenter quelques élans homosexuels.

Le récit graphique débute en 1937, quand Marais commence à jouer le théâtre de Cocteau et que celui-ci se déclare. Ils vivent une vraie passion pendant ces années d'avant-guerre puis de guerre. L'album s'achève en 1944 quand Cocteau ne parvient pas à sauver le poète Max Jacob, qui meurt à Drancy avant que la libération espérée n'ait pu être obtenue. Tout autant qu'une histoire nouée autour d'un couple, l'éventail des dessins est un tableau d'époque foisonnant en personnalités fortes et en débats enflammés.

Parmi les partenaires précédents de Cocteau, il en est un moins connu, Jean Desbordes, qui apparaît furtivement dans cet album. Mais deux autres livres s'intéressent à lui, et à sa relation tumultueuse avec le « prince des poètes ». Si, dans la *Correspondance avec Jean Desbordes* éditée par Marie-Jo Bonnet (2), leurs lettres constituent

l'essentiel du sommaire – on y voit le très jeune Desbordes devenir l'intime de Cocteau et surprendre le milieu littéraire par la qualité de ses écrits, notamment de ses pièces de théâtre –, s'ajoutent quelques autres correspondances (lettre de Desbordes à sa mère, mot de Maurice Sachs...) et surtout la reconstitution de cette période à la fin de laquelle ils se séparent et n'ont plus que des rencontres très espacées. L'un va protéger sa gloire, l'autre ira à la pointe extrême du courage. Cocteau se place ainsi sur une crête où il est l'auteur le plus détesté de la presse collaborationniste mais où il bénéficie de l'indulgence des nazis (n'applaudit-il pas le sculpteur Arno Breker ?). Desbordes, qui se marie, entre dans la Résistance. Arrêté et torturé en 1944, il meurt à 38 ans sans livrer la moindre information à ses bourreaux.

Le deuxième livre sur Desbordes et Cocteau est un roman, *Le Glorieux et le Maudit*, d'Olivier Charneux (3). Dans une fiction nourrie d'une grande connaissance de ces années-là, Charneux met en scène le jeune écrivain et le poète consacré se fascinant mutuellement. Cocteau trouvera les accents de sa *Voix humaine* dans l'épreuve du départ de Desbordes, qui a cessé de l'aimer. Cette valse des amours et des adieux est toujours écrite avec grâce. De cette réhabilitation par Bonnet et Charneux, Desbordes sort incontestablement grandi.

GILLES COSTAZ.

(1) Isabelle Bauthian et Maurane Mazars, *Jean Cocteau & Jean Marais. Les choses sérieuses*, Steinkis, Paris, 2023, 128 pages, 20 euros.

(2) Jean Cocteau, « Je t'aime jusqu'à la mort ». *Correspondance avec Jean Desbordes, 1925-1938*, Albin Michel, Paris, 2023, 288 pages, 22,90 euros. Cf. aussi Jean Desbordes, *Les Forenés*, Interstices Éditions, Bon-Encontre, 2022, 180 pages, 22 euros.

(3) Olivier Charneux, *Le Glorieux et le Maudit. Jean Cocteau-Jean Desbordes : deux destins*, Seuil, Paris, 2023, 272 pages, 19,50 euros.

IDÉES

Lire les villes

COMMENT se peut-il, dans les essais sur la polis – la combinaison entre communauté humaine et structure urbaine dans la Grèce antique –, qu'il soit si peu question de politique ? Cette interrogation accompagne la lecture du livre de Ben Wilson, dans lequel il ne propose rien de moins qu'une « histoire de la plus grande invention humaine » (1). Une histoire de sept mille ans où chaque métropole à son âge d'or devient un chapitre et un paradigme : la Rome antique pour l'impérialisme, Londres au XVIII^e siècle pour la sociabilité, Varsovie pendant la seconde guerre mondiale pour l'extermination des Juifs, etc. Malgré d'incessants allers-retours entre les siècles au sein d'un même chapitre, l'histoire ici racontée est celle, téléologique, des vainqueurs ; une succession de faits implacables et inévitables qui oublie qu'à chaque époque d'autres imaginaires étaient possibles. Au-delà du cliché de l'assimilation de la ville à un organisme qui façonnerait ceux qui y vivent, il n'est ainsi presque jamais question des tensions politiques et sociales qui sont pourtant au cœur de l'urbanité. L'auteur signe un plaidoyer en faveur des grandes villes. Son idéal de métropoles progressistes faisant sécession du reste de la population – censément arriérée ? – est politiquement discutable.

La focale de l'historien des sensibilités Alain Corbin sur la ville est plus serrée (2). C'est Paris au XIX^e siècle, pour qui il invente un nouveau chrononyme : l'âge du plâtre. Entre 1815 et 1855, ce matériau envahit l'architecture, la décoration (les bibelots), la restauration des monuments, l'histoire de l'art (moulages d'œuvres anciennes), la médecine (moulages du vivant ou mortuaires)... Soulignant l'ambivalence d'un matériau avant tout symbole « du creux, du friable, (...) du provisoire, du vulgaire », l'historien n'insiste guère sur la démocratisation industrielle de l'ornement architectural qu'il a permis et qui accompagna l'ennoblissement de l'habitat bourgeois. Faisant du plâtre une sorte de système total, Corbin en use même pour qualifier la monarchie de Juillet, dont la Charte constitutionnelle de

1830 ne serait qu'un « replâtrage » de celle de la Restauration. Tout ce qui caractérisait l'époque de Louis XVIII et de Charles X (les moulages des grandes figures historiques, le goût pour le passé) se retourne alors pour qualifier négativement le roi. Le plâtre serait le « symbole de la fragilité même du souverain » – pourtant, Louis-Philippe ne fut pas le seul monarque à voir sa vie menacée par des attentats. Pour l'auteur, le seul usage massif de ce matériau suffit à désigner son règne comme « le régime qui a fait le plus de place à l'histoire, aux temps passés ».

Ni plaidoyer, ni système, c'est une juste distance qui rend féconde l'observation de la ville de Sarcelles, restée un symbole, par Camilo Leon-Quijano (3). Dans cet ouvrage, fruit de quatre années de terrain où il a animé des ateliers visuels avec les habitants, le chercheur façonne ce qu'il définit comme une anthropologie photographique. Inscrivant son travail dans la perspective, souvent méconnue en France, de l'anthropologie visuelle, le livre laisse une place majeure à des images en noir et blanc très contrastées. Le voisinage entre photographies et texte ouvre à une histoire de la ville comme « communauté imagée ». Cette recherche-action participative déplace l'ethnographie vers une esthétique critique. Grâce au temps long de l'enquête, elle donne à voir des individus souvent peu présents dans les travaux sur la banlieue : « des sportives, des membres de la classe moyenne ou de collectifs citoyens ». Et se garde d'oublier que si le politique n'épuise pas l'éclucidation du réel, il partage avec la polis une étymologie commune.

HUGO MARTIN.

(1) Ben Wilson, *Metropolis. Une histoire de la plus grande invention humaine*, Passés/Composés, Paris, 2024, 444 pages, 27 euros.

(2) Alain Corbin, *Fragilitas*, Plon, Paris, 2023, 144 pages, 16 euros.

(3) Camilo Leon-Quijano, *La Cité. Une anthropologie photographique*, Éditions de l'EHESS, Paris, 2023, 278 pages, 22,80 euros.

REVUES

❑ **FOREIGN POLICY.** Un portrait du ministre des affaires étrangères indien Subrahmanyan Jaishankar, ancien ambassadeur à Pékin et Washington, porte-parole du nationalisme hindou sur la scène internationale et maître d'œuvre du « multialignement » de son pays. (N° 252, printemps, trimestriel, sur abonnement : 249,99 dollars par an. – Washington, DC, États-Unis.)

❑ **HARPER'S.** La fin de Hollywood tel que nous l'avons connu. Également au sommaire, une proposition détaillée de règlement de la guerre d'Ukraine qui postule qu'aucune des parties ne sortira victorieuse de ce conflit, et encore moins s'il dure. (Vol. 348, n° 2088, mai, mensuel, 7,99 dollars. – New York, États-Unis.)

❑ **THE NEW YORK REVIEW OF BOOKS.** Pesimismo dans les tranchées ukrainiennes, où les soldats sont bien payés (3 000 dollars par mois) mais ne vivent pas très longtemps et où la certitude de la victoire s'est estompée. Les États-Unis en Amérique centrale : ambitions impériales et soif de profits. (Vol. LXXI, n° 7, 18 avril, bimensuel, 9,95 dollars. – New York, États-Unis.)

❑ **THE TIMES LITERARY SUPPLEMENT.** Les angoisses existentielles de la Pologne ; comment les empires se suicident ; la paysannerie, monde englouti. (N° 6315, 12 avril, bimensuel, 4,50 livres sterling. – Londres, Royaume-Uni.)

❑ **CATALYST.** La Palestine survivra-t-elle à la guerre qui dévaste Gaza ? Une question posée par la journaliste Amira Haas, à l'heure où Israël semble décidé à provoquer une seconde Nakba (Vol. 7, n° 4, hiver, trimestriel, 15 dollars. – New York, États-Unis.)

❑ **THE NATION.** Pourquoi le président Joseph Biden, qui a eu la sagesse de retirer les troupes américaines d'Afghanistan, s'obstine-t-il à soutenir Israël ? Shawn Fain, président du syndicat des ouvriers de l'automobile, revient sur le succès du mouvement de grève qu'il a organisé. (Vol. 318, n° 3, mars, mensuel, 12,95 dollars. – New York, États-Unis.)

❑ **PROSPECT.** Un dossier sur GB News, équivalent au Royaume-Uni de Fox News aux États-Unis ou de CNews en France. La Russie commet-elle un « écocide » en Ukraine ? Instrument du patriarcat ou de libération des femmes, la pornographie est-elle immorale ? (N° 327, mai, mensuel, 8,99 livres sterling. – Londres, Royaume-Uni.)

❑ **RECHERCHES INTERNATIONALES.** Assistet-on à un tournant dans la politique étrangère allemande, annoncé par le discours du *Zeitenwende* (« changement d'ère ») prononcé devant le Bundestag par le chancelier fédéral Olaf Scholz le 27 février 2022 ? (N° 128, printemps, trimestriel, 15 euros. – Paris.)

❑ **CONFLITS.** Où est en le Sahel, vaste région où se succèdent putschs, crises politiques et dénonciations de la présence française ? Le franc CFA est-il vraiment un vestige colonial ? (N° 50, mars-avril, bimestriel, 9,90 euros. – Paris.)

❑ **CONFLUENCES MÉDITERRANÉE.** Une livraison entièrement consacrée au Proche-Orient. Plusieurs analyses éclairent l'actualité tragique à Gaza (N° 127, hiver, trimestriel, 20 euros. – Paris.)

❑ **LA CHRONIQUE D'AMNESTY INTERNATIONAL.** Au Brésil, une nouvelle génération de femmes autochtones entre en politique. À la fin des années 1960, le gouvernement danois faisait poser des stérilisations à des milliers de jeunes Inuites. (N° 449, avril, 3,60 euros. – Paris.)

❑ **ESPRIT.** Audacieuse défense d'un élargissement de l'Union européenne : « pour accompagner la décarbonation de l'économie européenne, les gisements ukrainiens de terres rares offrent un potentiel à exploiter », quand le lithium de Serbie réduirait la dépendance à l'égard de la Chine. (N° 507, mars, mensuel, 20 euros. – Paris.)

❑ **REVUE INTERNATIONALE DU TRAVAIL.** Le genre, l'âge, la situation familiale, le statut social, les normes culturelles ou professionnelles... : quels facteurs déterminent les préférences en matière de temps de travail ? (Vol. 163, n° 1, mars, trimestriel, sur abonnement. – Genève, Suisse.)

❑ **REVUE D'ÉCONOMIE POLITIQUE.** Une étude quantitative portant sur les acquis scolaires en lecture et en mathématiques confirme le décrochage du système éducatif français. Apports théoriques de János Kornai, spécialiste hongrois des économies socialistes. (Vol. 134, bimestriel, 1 040 euros par an. – Paris.)

❑ **RAISONS POLITIQUES.** Tenir compte du contexte sans pour autant faire du texte la seule expression idéologique de son temps : une réflexion autour de l'œuvre de l'historien Quentin Skinner. (N° 94, mai, trimestriel, 20 euros. – Paris.)

❑ **CAHIERS D'HISTOIRE.** Un dossier sur les intellectuels et artistes communistes français dans les années 1920. Fayard, propriété du groupe Bolloré, censure un livre de l'historien israélien critique Ilan Pappé. (N° 159, octobre-décembre, trimestriel, 17 euros. – Paris.)

❑ **GUERRES MONDIALES ET CONFLITS CONTEMPORAINS.** Un dossier sur les génocides devant la justice allemande, de Nuremberg aux yézidites, en passant par la difficile reconnaissance du premier génocide du xx^e siècle, celui des Hébrons et des Namas, durant la colonisation de la Namibie. (N° 293, janvier, trimestriel, 22 euros. – Paris.)

LITTÉRATURE

Le roman du « grand remplacement »

Le 10 avril dernier, les députés européens ont adopté le pacte sur la migration et l'asile, qui durcit les contrôles aux frontières de l'Union. En kiosques, le numéro 194 de « Manière de voir » raconte ce monde barricadé, où l'Occident vit dans l'angoisse d'un afflux d'étranges étrangers ou de réfugiés climatiques. Une certaine littérature a pu contribuer à façonner cet imaginaire.

PAR VINCENT BERTHELIER *

SIMPLE, efficace. Mais d'où vient cette formule haussée en quelques années au rang de mythe moderne à l'usage des nationalistes de tous les pays ? La question inspire deux réponses qui, tour à tour, racontent deux histoires du « grand remplacement ». Documenter la première, purement factuelle, ne demande qu'une brève enquête sur Internet et dans quelques ouvrages peu recommandables. L'auteur de l'expression, on le sait, s'appelle Renaud Camus. Écrivain avant-gardiste, il jouit d'un succès d'estime dans les années 1970-1980, jusqu'à ce qu'un scandale – lié à son antisémitisme – ternisse sa réputation en 2000 et mette en évidence son basculement à droite – en réalité opéré depuis quelque temps (1). La controverse n'empêche pas l'auteur de souder autour de lui une petite communauté d'amateurs. Il fonde en 2002 un Parti de l'In-nocence qui multiplie les communiqués au sujet des supposées « nocences » (nuisances), et se focalise en particulier sur l'immigration et le « changement de peuple ».

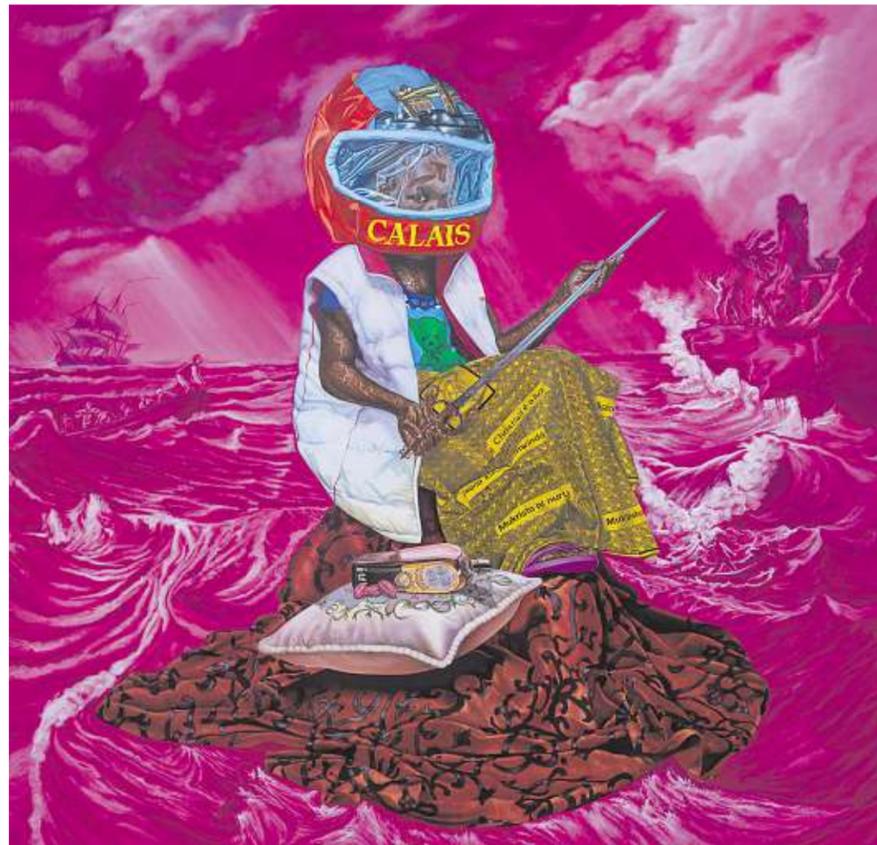
La matrice idéologique du mythe existe donc déjà quand, en avril 2009, Camus interpelle sa communauté sur le forum en ligne du parti pour déplorer le « manque de mots, de bons mots » des anti-anti-racistes. « Il serait infiniment opportun de disposer d'un terme plus efficace polémiqement. Y aurait-il des propositions ? » (2). On connaît le résultat de cette « réflexion » : l'élaboration de l'expression « grand remplacement », qui entrecroise une dimension ludique et littéraire – la création collective de néologismes racistes – et une logique plus politique – la recherche de la formule la plus efficace.

Camus n'est certes pas le premier à prophétiser la disparition de l'Occident blanc sous une déferlante étrangère. Des essais comme *Eurabia. L'axe euro-arabe*, de Bat Ye'or (éditions Jean-Cyrille Godefroy, 2006), ou *Une révolution sous nos yeux. Comment l'islam va transformer la France et l'Europe*, de Christopher Caldwell (Éditions du Toucan, 2012), ont exercé une influence certaine (3). Mais en France, de manière générale, la littérature a joué un rôle significatif dans l'émergence du mythe raciste – comme permet de l'établir une autre généalogie du « grand remplacement ».

À la fin du XIX^e siècle, en effet, on voit se répandre le discours du « péril jaune ». Il inverse les rapports entre l'Europe et la Chine (parfois entre l'Europe et l'Afrique) et contribue à encourager la colonisation en déculpabilisant l'homme blanc (4). Ce mythe fin de siècle inspire toute une série de romans populaires – *La Chine et l'Europe en l'an 2000*, feuilleton d'Henri de Noussane paru en 1900, ou *L'invasion jaune*, d'Émile Driant, sous le pseudonyme de Danrit, immense succès en 1904 après *L'invasion noire* en 1894 – ainsi que certains passages de Pierre Loti ou de Jean Lorrain, dont l'esthétique décadente renverse le péril jaune : dans *Les Noronoff* (1902), son héros agonisant appelle « les Asiatiques et leur future invasion » ou réclame « les Huns d'Attila et les Tartares de Gengis Khan, toutes les hordes des races jaunes pour tuer, piller, voler, massacrer les Niçois ». Outre-Manche, le même mythe inspire la figure du diabolique docteur Fu Manchu, inventé par Sax Rohmer en 1912.

Le Dernier Blanc : sous ce titre trompeur de 1945, Yves Gandon imagine que les Blancs se sont exterminés entre eux. Leur disparition persiste comme thème après la seconde guerre mondiale. Paru en 1969, huit ans après sa mort, le dernier roman de Louis-Ferdinand Céline, *Rigodon*, raconte la chute du III^e Reich et la rapporte sans cesse à celle de Byzance, envahie par les autres races. Il y prédit l'invasion prochaine des Jaunes, des « Afro-Asiatiques », les Chinois à Brest : « Il n'y aura plus de Blancs en l'an 2000, pas de quoi se frapper... », le tout dans l'indifférence de « nos Grands-Transitaires ». L'expression fait écho

* Auteur de l'ouvrage *Le Style réactionnaire. De Maurras à Houellebecq*, Éditions Amsterdam, Paris, 2022.



HILARY BALU. – « Illusion identitaire 1 », 2021

aux « transitaires en toutes viandes » de son pamphlet paru en 1938 *L'École des cadavres* – c'est-à-dire aux dirigeants qui font commerce de la chair à canon –, mais résonne aussi de manière troublante avec celle conçue par Camus, le « grand remplacement ».

Le racisme biologique de Céline s'inscrit toutefois dans un contexte de hantise du communisme et de guerres d'indépendance. La dimension coloniale paraît déjà plus lointaine quand, en 1973, le romancier Jean Raspail met en scène l'invasion prochaine de l'Occident par des hordes venues d'Inde, dans *Le Camp des saints*. Ce roman d'anticipation marque en fait un tournant : si sa forme le rattache à la littérature des périls « jaune », « noir » ou « juif » – il dramatise la disparition de la race blanche sur un mode épique, à travers des scènes de guerre –, son racisme a moins pour fonction d'inciter à la conquête coloniale que d'encourager à refuser l'immigration.

De sensibilité monarchiste, Raspail est alors proche du Parti des forces nouvelles (un concurrent du Front national). Il est depuis devenu une icône, consacrée entre autres par Sylvain Tesson, qui a rendu hommage à son « esthétique de l'engloutissement, de la chute des mondes, ce moment où l'on contemple quelque chose pour la dernière fois dans les feux d'un soleil moribond » (5). Pourtant, la transition engagée par Raspail d'un racisme impérialiste à un racisme anti-immigration s'accompagne précisément d'un changement de registre esthétique : aux romans épiques et catastrophistes, dont l'intrigue est une pure inversion de la réalité coloniale, les auteurs racistes préfèrent désormais une forme non fictionnelle, l'essai, pour traiter d'un phénomène réel, l'immigration extra-européenne.

DANS sa jeunesse roumaine, Emil Cioran était un sympathisant actif du mouvement la Garde de fer, fasciste et antisémite. Après avoir acquis en France une réputation d'essayiste au nihilisme élégant grâce à ses aphorismes désabusés, il s'intéresse aux thèses d'Alain de Benoist, héraut de la nouvelle droite dite « civilisationnelle » (6). En 1977, il fait paraître dans *La Nouvelle Revue française* un texte intitulé « Les deux vérités » dans lequel il livre les impressions que lui inspire le spectacle d'immigrés dans le métro : « Les migrations, aujourd'hui, ne se font plus par déplacements compacts mais par infiltrations successives : on s'insinue petit à petit parmi les "indigènes", trop exsangues et trop distingués pour s'abaisser à l'idée d'un "territoire". Après mille ans de vigilance, on ouvre les portes... »

Romancier aujourd'hui marginalisé par ses saillies réactionnaires – mais longtemps titulaire d'éminentes fonctions chez Gallimard –, Richard Millet a repris plusieurs fois une scénographie similaire à celle de Cioran. L'auteur se dépeint lui aussi dans le métro ou le réseau express régional (RER), « seul Blanc (7) » (à l'exception de quelques Français dégénérés, lesbiennes, jeunes à dreadlocks ou Blanches voilées) dans une foule « composée de Noirs, de Maghrébins, de Pakistanaï, d'Asiatiques, de diverses sortes de métis (8) ». Le « grand remplacement » tend ainsi, d'une part, à remplacer

une rhétorique épique de l'invasion barbare par une autre, mélancolique, de l'infiltration. D'autre part, si le roman crée des récits structurants pour l'imaginaire, le genre de l'essai se prête à la valorisation des intuitions. Comme l'expliquait Gilles Deleuze au *Monde* (20 juin 1977) : « Plus le contenu de pensée est faible, plus le penseur prend d'importance, plus le sujet d'énonciation se donne de l'importance par rapport aux énoncés vides. »

PEUT-ON pour autant se contenter d'opposer l'approximation de l'essayiste à la pensée rationnelle de l'expert en sciences sociales dès lors qu'existent diverses tentatives de rationalisation du « grand remplacement », nourries de statistiques officielles, par exemple celle de la démographe Michèle Tribalat ? Certes, ces travaux savants tendent le plus souvent à admettre que si changement de peuple il y a, il n'est pas pour demain, ou que les chiffres ne signifient rien si on les interprète en faisant abstraction d'autres facteurs, comme la ségrégation spatiale (9). Mais plus profondément, c'est le sens concret du « changement démographique » (imputé à l'« immigration extra-européenne ») qu'il faut interroger.

Car, ici, les chiffres ne suffisent pas : ce qui est en jeu tient au sensible. Plutôt que de les renvoyer dos à dos, il faut donc opposer au mythe « remplaciste » des contre-récits. À ceux qui annoncent la décivilisation, répondez avec l'ironie de Guy Debord que celle-ci est déjà là, et que les immigrants n'en sont pas responsables (10). À ceux qui redoutent la disparition des têtes blondes, rappelez qu'elles ont déjà été remplacées par des têtes brunes espagnoles ou italiennes qui ressemblent plus à M. Jordan Bardella qu'à Jean Gabin. Les indicateurs sociologiques restent indissociables des valeurs sensibles qui leur donnent un sens politique. À cet égard, il incombe encore à la littérature de détruire autant que possible les mythes racistes qu'elle a contribué à forger.

(1) Lire Maurice T. Maschino, « Les nouveaux réactionnaires », *Le Monde diplomatique*, octobre 2002.

(2) « Questions de vocabulaire », 5 avril 2009, www.in-nocence.org

(3) Lire Raphaël Liogier, « Le mythe de l'invasion arabomusulmane », *Le Monde diplomatique*, mai 2014.

(4) François Pavé, *Le Péril jaune à la fin du XIX^e siècle : fantasme ou réalité ?*, L'Harmattan, Paris, 2013. Lire aussi Jacques Decornoy, « Quand l'homme a peur de son nombre », *Le Monde diplomatique*, juin 1990.

(5) Emmanuel Fontaine, « Retour des steppes, entretien avec Sylvain Tesson », *Les Épées*, n° 19, Asnières-sur-Seine, avril 2006. Cité par François Krug, *Réactions françaises. Enquête sur l'extrême droite littéraire*, Seuil, Paris, 2023. Lire aussi Evelyne Pieiller, « La réaction, c'était mieux avant », *Le Monde diplomatique*, août 2023.

(6) Alexandra Laignel-Lavastine, *Cioran, Eliade, Ionesco : l'oubli du fascisme. Trois intellectuels roumains dans la tourmente du siècle*, Presses universitaires de France, Paris, 2002.

(7) Richard Millet, *L'Opprobre. Essai de démonologie*, Gallimard, Paris, 2008.

(8) Richard Millet, *Arguments d'un désespoir contemporain*, Hermann, Paris, 2011.

(9) Michèle Tribalat, « La notion de grand remplacement à l'épreuve de son évaluation numérique », *Cités*, n° 89, Paris, 14 mars 2022.

(10) Lettre à Mezioud Ouldamer, 22 novembre 1985, et « Notes pour Mezioud », décembre 1985, dans Guy Debord, *Correspondance*, vol. 6, Fayard, Paris, 2007.

REVUES

□ **POPULATION ET AVENIR.** Une analyse des divergences démographiques entre la Grèce, qui connaît un dépeuplement, et la Turquie, qui n'a pas achevé sa transition vers une moindre natalité. (N° 767, mars-avril, bimestriel, 10 euros. – Paris.)

□ **INSERM, LE MAGAZINE.** Un enfant naît de façon prématurée toutes les dix minutes en France. Un dossier pour mieux comprendre cet enjeu de santé publique, notamment en termes de prévention et de prise en charge. (N° 60, mars, gratuit. – Paris.)

□ **PRATIQUES.** Un entretien avec la contrôleur générale des lieux de privation de liberté Dominique Simonnot. En Allemagne, une prison occupée à 90 % se déclare en suroccupation et n'admet plus de détenu. Le taux d'occupation de l'établissement pénitentiaire de Bordeaux-Gradi-gnan atteint 230 %. (N° 104, janvier, trimestriel, 20 euros. – Malakoff.)

□ **ETHICA CLINICA.** Un numéro consacré au racisme dans la médecine. L'exemple du « syndrome méditerranéen » (une prétendue exagération des plaintes) montre comment un univers intrinsèquement humaniste n'échappe ni aux croyances ni aux pratiques inégalitaires. (N° 112, hiver, trimestriel, 15 euros. – Erpent, Belgique.)

□ **PRESCRIRE.** Les directives anticipées et la désignation d'une personne de confiance en cas de décès restent méconnues, en dépit de leur importance. Autre dispositif à faire connaître en dépit de ses limites : le départ à la retraite pour inaptitude au travail. (N° 486, avril, mensuel, 55 euros. – Paris.)

□ **À BÂBORD!** Un dossier sur la pauvreté, pour en refaire un enjeu politique – à rebours des discours moraux ou fatalistes – et œuvrer à son éradication. (N° 99, printemps, trimestriel, 10,95 dollars canadiens. – Montréal, Canada.)

□ **ÉLÉMENTS.** Tai-Luc est mort, la Souris est déginglée, fini les œufs durs au comptoir : c'était bien avant, sinon mieux. La revue de la « civilisation européenne » vient donc à s'intéresser aux « antisystèmes » américains Tucker Carlson, Elon Musk ou Donald Trump. (N° 207, avril-mai, bimestriel, 7,90 euros. – Paris.)

□ **CQFD.** La police française sous l'influence de *Dirty Harry*; un projet de mégascierie en Corrèze; la prolifération du ragondin. (N° 229, avril, mensuel, 4 euros. – Marseille.)

□ **LA DÉCROISSANCE.** Addiction à l'écran et « circuit de la récompense », ou comment le numérique infantilise ses utilisateurs. Raphaël Enthoven en écotartuffe du mois mais aussi « boussole inversée » – il convient de faire le contraire de ce qu'il préconise. (N° 208, avril, mensuel, 4 euros. – Lyon.)

□ **MOINS!** Le plaisir ne serait-il pas amoindri par des exigences sociales et dominé par des représentations qui le déforment ? Le dossier consacré à la sexualité interroge une libéralisation qui n'est pas toujours une libération. (N° 69, mars-avril, bimestriel, 5 francs suisses. – Lausanne, Suisse.)

□ **INPRECOR.** Près d'un million de Londoniens manifestent leur solidarité avec la Palestine, le syndicat américain de l'automobile demande un cessez-le-feu, des dizaines de collaborateurs du président tiennent un piquet de grève à la Maison Blanche : il y aurait là, veut croire l'historien David McNally, les « ingrédients d'un mouvement comme pour le Vietnam ». (N° 719, avril, mensuel, 5,50 euros. – Paris.)

□ **LUTTE DE CLASSE.** L'« économie de guerre », un jackpot de 34 milliards pour les industriels français. La Coordination rurale dans son bastion du Lot-et-Garonne, ou comment l'extrême droite a ravi le soutien des petits agriculteurs à un leader communiste. (N° 239, avril, mensuel, 3 euros. – Pantin.)

□ **L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE.** Résister à la banalisation du Rassemblement national dans les syndicats. Interview d'un membre de la branche française de *Sleeping Giants*, un collectif qui fait pression sur les annonceurs pour qu'ils cessent de financer des médias d'extrême droite. (N° 106, mars-avril, bimestriel, 6 euros. – Caen.)

□ **GARDAREM LO LARZAC.** Comment M. Arnaud Rousseau, président de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), peut-il prétendre défendre les paysans ? « Il y a un monde entre un éleveur du Massif central et ce monsieur. » Un été de berger dans les gorges de la Dourbie. (N° 376, mars-avril, bimestriel, 3 euros. – La Roque-Sainte-Marguerite.)

□ **RELIQUES GLACIÈRES.** Un travail original d'exploration et de recensement des glaciers menacés de disparition. Les enquêtes de ce premier numéro débusquant des vestiges ignorés en Savoie. (N° 1, hiver, parution irrégulière, 16,2 euros. – Malakoff.)

□ **LA SEPTIÈME OBSESSION.** Une livraison entièrement consacrée à l'analyse, très indulgente, de la série *Friends*, emblème de la mièvrerie des années 1990 et désormais réservé à vidéos pour les réseaux sociaux. (N° 17, hors-série, avril-mai, bimestriel, 7,50 euros. – Toulouse.)

BlaBlaCool

PAR FABIEN GINISTY *

Moi, c'est Fabien (4,8/5 – 30 avis). Ma première fois, c'était avec Jean-Luc (4,8/5 – 65 avis). Nous étions en 2009 et j'en garde un super souvenir. Bien entendu, le but de mon inscription n'était pas de rencontrer Jean-Luc. Je ne m'étais pas non plus inscrit pour limiter mes émissions de dioxyde de carbone (CO₂) mais simplement pour rallier Paris depuis Toulouse à moindres frais, seule option possible maintenant que je n'avais plus droit à la carte 12-25 de la SNCF [Société nationale des chemins de fer français]. En tapant «covoiturage», j'étais tombé sur... «covoiturage.fr», qui apparaissait en tête des résultats.

Le site Internet était plutôt ludique, l'annonce de Jean-Luc correspondait à ce que je recherchais en termes d'horaires, et le prix défiait toute concurrence : je me suis inscrit. En trois clics, j'étais devenu un usager. Le service était gratuit et il n'y avait aucune transaction financière transitant par le site. À la fin du trajet, j'avais donné un billet à Jean-Luc et je l'avais remercié pour le détour. Aujourd'hui, avec mon smartphone, je continue à utiliser le service, renommé BlaBlaCar en 2013, mais pourquoi ai-je l'impression, avec beaucoup d'autres, de m'être fait rouler ?

Comme pour toutes les start-up qui ont réussi, il y a une belle histoire. Une légende exemplaire. Celle d'un inventeur. À l'origine, il y a «Fred», qui, à bord de la vieille voiture familiale, remarque soudain que, depuis l'autoroute A10 sur laquelle il roule, il voit le train. Le train dans lequel il aurait dû être. Mais qui était complet. Et sur l'autoroute, des milliers de voitures filent. Des voitures vides pour la plupart, à l'exception du conducteur. «Incroyable, pensa-t-il, il y a bien des places disponibles pour se rendre en Vendée, mais elles ne sont pas à bord du train, elles sont dans les voitures !» «Pendant les soixante-douze heures qui ont suivi» cette révélation, «Fred ne put fermer l'œil», dit la légende (1).

Au début des années 2000, pas besoin d'être devin pour comprendre qu'Internet va exploser, tout comme le prix du pétrole. Il y aura donc, demain ou après-demain, un marché du covoiturage. M. Frédéric Mazzella se lance dans le business en 2005. Il n'est pas le premier. Certains se sont lancés dès 1997. Il dépose un nom de domaine, comuto.eu, pour 11,84 euros. En 2006, il rachète covoiturage.fr pour 2000 euros. Mais il faut se développer. Gagner en visibilité. Le fonds d'investissement français Isai apporte 1 million d'euros. Isai, spécialisé dans les start-up, compte parmi ses cofondateurs M. Pierre Kosciusko-Morizet, dont la sœur sera ministre du numérique sous la présidence de M. Nicolas Sarkozy, et M. Geoffroy Roux de Bézieux, futur dirigeant du Mouvement des entreprises de France (Medef). Il faut davantage, et parler en dollars. En 2012, une nouvelle levée de fonds, en 2012 : l'américain Accel Partners, qui affiche déjà Deliveroo et Facebook à son tableau de chasse, ajoute un zéro : 10 millions de dollars. Puis Index Ventures ajoute lui aussi un zéro : 100 millions de dollars. Et on continue : 2015, levée de fonds de 200 millions de

* Journaliste, auteur de *BlaBlaCar et son monde. Enquête sur la face cachée du covoiturage*. Le Passager clandestin - L'Âge de faire (Paris – Château-Arnoux-Saint-Auban, 2024), dont cet article est adapté.

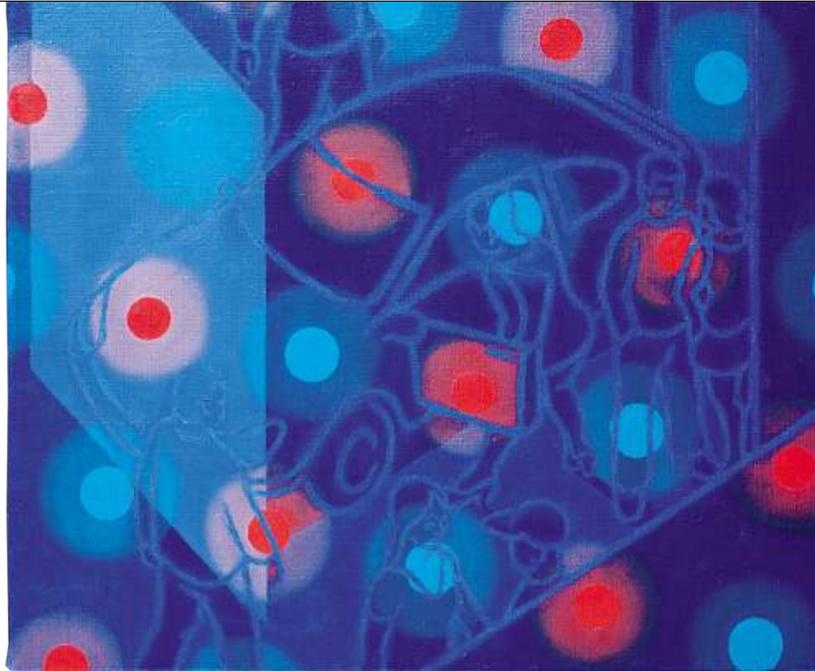
dollars, etc. En 2021, la plateforme comptait cent millions d'inscrits, et la valeur de la multinationale était estimée à 2 milliards de dollars (2). BlaBlaCar est la plus grosse entreprise de covoiturage du monde. En France, elle en possède le quasi-monopole pour la longue distance depuis au moins 2014.

C'est ce qu'on appelle un développement fulgurant. Mais sur quoi misent donc les financiers ? Sur le fait que nous sommes captifs... et actifs au sein de la «communauté». BlaBlaCar, comme Uber ou Airbnb, c'est du capitalisme de plateforme, ce que certains journalistes appellent encore sans frémir «économie du partage». À des degrés variables, leur succès repose sur l'accès à la position dominante.

Le service a d'abord été gratuit. En 2011, sa position est suffisamment dominante pour qu'il puisse imposer une commission aux passagers, sans qu'ils aillent voir ailleurs. BlaBlaCar aspire déjà presque toutes les offres et demandes de trajet au long cours. Belle situation de quasi-monopole dans un secteur qui relève de l'intérêt général. Garantir contre les risques d'impayés ou d'annulation : c'est ainsi que BlaBlaCar a justifié l'obligation de passer par la plateforme pour payer ce qui est dû au chauffeur, mais aussi la commission, dont le montant est inversement proportionnel au risque de «fuite» chez un concurrent : de 7% à 10% du prix fixé par le conducteur au départ. Aujourd'hui, elle représente jusqu'à 30%.

COMME le rappelait le fondateur, et alors président-directeur général (PDG), lors d'une conférence en 2012, le sentiment de confiance, que permet cette commission, a cependant un coût... donc un prix (3). Car, expliquait M. Mazzella, «on estime qu'on perd en moyenne plus de cinq heures par mois à se construire de nouvelles relations de confiance avec de nouvelles personnes, dans de nouvelles situations. À l'échelle de l'Europe, ces cinq petites heures représentent plus de 400 milliards d'euros. Plus de 400 milliards de valeur perdus par manque de confiance». Terminées la perte de temps et la peur de l'autre. D'un côté, plus de risque d'impayés. Mais aussi, grâce à la mise en place de la «notation», plus de risque de tomber sur un covoitreur déplaçant. On s'évalue. Le cas échéant, on dénonce le méchant. Et c'est ainsi qu'on est en sécurité. Dans une convivialité joyeuse.

Grâce au numérique, on évoluera bientôt dans un monde radieux où l'on pourra tous se faire confiance sans pour autant avoir perdu du temps à discuter «dans la vraie vie». Personnellement, quand j'ai lu «Fabien est très agréable, je recommande !!» sur mon profil BlaBlaCar, je me suis senti comme



MICHAEL BUHLER. – «Négociations», 2006

un frigo sur Amazon... Mais qu'importe, il paraît qu'on forme une «communauté de confiance», pour reprendre les mots du directeur général, en introduction à la déclaration de performance extra-financière 2022 de BlaBlaCar. Et «cette confiance, accumulée sur plusieurs années d'expérience et synthétisée dans une note de «réputation» et des commentaires personnalisés rédigés par des pairs, est difficilement répliquable sans investissement sur la durée (4)». C'est sûr. Et c'est bon pour le trafic sur la plateforme, et c'est excellent pour les actionnaires.

Parmi ceux-là, on est un peu surpris de découvrir la SNCF. L'entreprise, dont l'État détient la totalité du capital, a en effet investi environ 90 millions d'euros en 2019 dans des obligations convertibles en actions Comuto (5). Sa part du capital de BlaBlaCar resterait inférieure à 10% (6) : pas de quoi avoir du poids. Cette prise de participation est intervenue au moment de la cession par la SNCF de sa filiale Ouibus de transport interurbain par autocar – les fameux «bus Macron» –... à BlaBlaCar. À en croire le rapport financier 2019 de la SNCF, l'opération n'a «pas généré de résultat de cession» pour l'entreprise publique. La multinationale, elle, peut s'appuyer sur les données du trafic de l'activité covoiturage pour optimiser l'implantation des lignes de car. La flexibilité maximale est assurée grâce à l'ubérisation de l'activité, hier réalisée par un salarié de la SNCF, aujourd'hui par un sous-traitant. BlaBlaCar Bus, c'est zéro salarié derrière un volant, zéro volant «en propre», 100% sous-traitance. L'ubérisation appliquée aux transports collectifs.

M. Mazzella siège aussi au conseil d'administration de Renault entre 2021 et 2023. BlaBlaCar a noué un accord avec Vinci Autoroutes, mais le partenariat le plus intéressant reste celui avec TotalEnergies. La plateforme a longtemps proposé un chèque-carburant Total (le nom de la compagnie jusqu'en 2021) aux nouveaux inscrits. Depuis janvier 2023, la «prime covoiturage» a pris le relais. C'est TotalEnergies qui régale, BlaBlaCar qui encaisse et l'État qui valide le tout, au nom de l'écologie, grâce aux certificats d'économie d'énergie (CEE). Chaque année, ce dispositif brasse environ 5 milliards d'euros (7). Comment fonctionne-t-il ? Simple : les fournisseurs

d'énergie doivent financer des projets ou des actions qui contribuent à la sobriété énergétique pour atteindre un objectif d'économies annuelles fixé par l'administration. Par exemple, l'installation d'une pompe à chaleur ou l'isolation d'une toiture... ou le covoiturage.

Total a fait le choix de soutenir le développement de BlaBlaCar, au détriment de ses concurrents, avec l'appui bienveillant des pouvoirs publics, qui auraient très généreusement évalué les économies d'énergie du covoiturage. Le «coup de pouce» s'est du reste révélé particulièrement juteux pour les plates-formes : si, depuis le 1^{er} janvier 2023, chaque nouveau covoitreur reçoit 100 euros, elles perçoivent un peu plus après le premier covoiturage et même deux fois ce montant lorsque l'utilisateur a effectué un certain nombre de trajets. La société fondée par M. Mazzella aurait ainsi empoché près de 100 millions d'euros en 2023, pour un chiffre d'affaires global de 253 millions la même année (8).

Ces incitations profitent, bien sûr, à des conducteurs plutôt issus des classes populaires. Le covoit', c'est un réflexe de «pas riche», de classe moyenne ou de pauvre qui a quand même les moyens de se déplacer, un étudiant par exemple. Le covoitreur type appartient à un ménage dont le revenu mensuel est inférieur à 2000 euros, soit moins que le revenu médian français ; un sur quatre gagne moins de 900 euros par mois (9). Mais c'est au nom de la défense de l'environnement que l'administration a financé le partenariat entre Total et BlaBlaCar. Comment le comprendre ? Parce que ce qui est bon pour BlaBlaCar serait bon pour la France ? À chaque grève des cheminots, la plateforme voit son trafic exploser. Sur les panneaux de l'autoroute on lit : «Grèves : pensez covoiturage». Un message diffusé, nous dit-on, «suite à une demande des pouvoirs publics».

(1) Frédéric Mazzella, Laure Claire et Benoît Reillier, *Mission BlaBlaCar. Les coulisses de la création d'un phénomène*, Eyrolles, Paris, 2022.

(2) «BlaBlaCar fait le plein d'utilisateurs grâce à la hausse des prix à la pompe», *Les Échos*, Paris, 19 octobre 2021.

(3) «La confiance, moteur de partage : Frédéric Mazzella at TEDxPantheonSorbonne», 19 décembre 2012, www.youtube.com

(4) «Premier rapport d'impact de BlaBlaCar», 12 juin 2023, <https://blog.blablacar.fr>

(5) «Rapport financier annuel groupe SNCF», 31 décembre 2019, <https://medias.sncf.com>

(6) Pauline Damour, «Pepy (SNCF) et Mazzella (BlaBlaCar) : les raisons de notre alliance», *Challenges*, Paris, 13 novembre 2018.

(7) Matthieu Glachant, Victor Kahn et François Lévêque, «Une analyse économique et économétrique du dispositif des certificats d'économies d'énergie», i3-Cerna, octobre 2020, www.cerna.minesparis.psl.eu

(8) Cf. Adrien Sénécat et Maxime Vaudano, «Derrière le succès de BlaBlaCar, un contrat secret et des économies d'énergie surévaluées», *Le Monde*, 6 avril 2024.

(9) Mathieu Chassignet (sous la dir. de), «Enquête auprès des utilisateurs du covoiturage longue distance», Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), Angers, septembre 2015.

SOMMAIRE

PAGE 2 :
Courrier des lecteurs. – Coupures de presse. – Attention danger populisme, par **GRÉGORY RZEPSKI**.

PAGE 3 :
France et Sud global, rendez-vous manqué?, par **JEAN DE GLINIASTY**.

PAGES 4 ET 5 :
Madrid, refuge latino-américain, par **HÉCTOR ESTRUCH ET VLADIMIR SLONSKA-MALVAUD**.

PAGES 6 ET 7 :
État failli, calvaire des populations congolaises, par **RODRIGUE NANA NGASSAM**. – Un tourbillon de conflits sans fin, par **ERIK KENNES ET NINA WILÉN**. – Chronologie, par **GABRIELLE BELLAY POVIA**.

PAGE 8 :
Israël-Iran, la guerre qui vient, suite de l'article d'**AKRAM BELKAÏD**.

PAGE 9 :
Au Royaume-Uni, la rue avec Gaza, les élites derrière Israël, par **DANIEL FINN**.

PAGE 10 :
«Tsalal» dans votre salon, par **ALAIN GRESH**.

PAGES 11 À 14 :
DOSSIER PARIS 2024 : DES JEUX SANS JOIE. – Introuvable ruissellement du sport d'élite, par **PHILIPPE DESCAMPS**. – Des JO «responsables», un chantier inachevé, par **MARGOT HEMMERICH**. – La culture du consentement, par **FRÉDÉRIC VIALE**.

PAGE 15 :
L'environnement sacrifié à l'agrobusiness, par **MARC LAIMÉ**.

PAGES 16 ET 17 :
La forêt française, un bien commun en danger, par **PIERRE PUCHOT**. – Une loi qui se fait attendre.

PAGES 18 ET 19 :
La France des nouveaux «nouveaux pauvres», par **MAËLLE MARIETTE**.

PAGES 20 ET 21 :
Faut-il désobéir à l'Union européenne?, suite de l'article d'**AURÉLIEN BERNIER**.

PAGE 22 :
Une belle grève de mai, par **BENJAMIN FERNANDEZ**.

PAGE 23 :
De douleur et d'espoir, par **EUGENIO RENZI**.

PAGES 24 À 26 :
LES LIVRES DU MOIS : «L'Art de lier les êtres», de Paolo Milone, par **OLIVIER PIRONET**. – «Humus», de Raul Brandão, par **BAPTISTE DERICQUEBOURG**. – De la guerre comme matériau romanesque, par **JEAN-ARNAULT DÉRENS**. – Loin du «foot business», par **FABRICE SZABO**. – Une invention fulgurante, par **ODILE BELKEDDAR**. – Le poète et le héros, par **GILLES COSTAZ**. – Lire les villes, par **HUGO MARTIN**. – Dans les revues.

PAGE 27 :
Le roman du «grand remplacement», par **VINCENT BERTHELIER**.